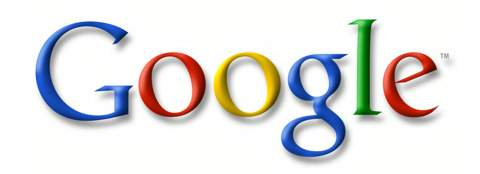
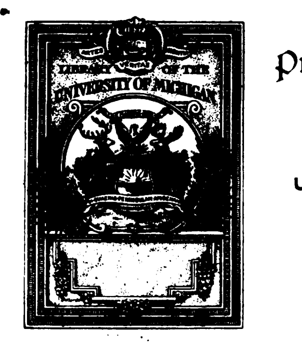




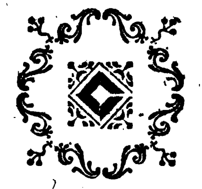
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



JOURNAL DE COMMERCE,

Dédié à SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE PRINCE CHARLES-ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas pour* SA MAJESTE' IMPERIALE, ROYALE ET APOSTOLIQUE.

MARS 1760.



A BRUXELLES,
Chez J. VANDEN BERGHEN, Libraire & Imprimeur, ſur la vieille Halle au Bled.

M. DCC. LX.



CE Journal paroit depuis le premier Janvier 1759. on en délivre un Volume tous les Mois. Le Prix des 12 Volumes par Souscription est de quinze Livres de France ou deux gros Ecus & demi, lesquels devront se payer d'avance, ou, tout au moins, les six premiers Mois. Ceux qui ne souscriront point, payeront deux Escalins & demi par Volume ou trente-deux Sols argent de France.

La Souscription sera ouverte toute l'année, & il sera libre de la commencer quand on le jugera à propos.

Les Lettres & autres Paquets, relatifs à ce Journal, qui seront envoyés des Pays étrangers, doivent être adressés à J. VANDEN BERGHEN, *Libraire & Directeur de la Correspondance générale, à Bruxelles.*

On peut le recevoir franc de Port par toute la France, moyennant vingt livres argent de France pour prix de la Souscription & du Port.

AVIS
AU LECTEUR.

LOrſque nous inſérâmes il y a quelques Mois, dans ces feuilles, à la ſuite des prix courans des Marchandiſes, les noms de quelques Négocians, nous avions déféré à des conſeils qui ſans doute n'étoient pas bien réfléchis, puiſque nous ne pouvions ſuivre cette méthode ſans déplaire au plus grand nombre des Négocians, & même ſans nous expoſer à commettre une ſorte d'injuſtice. En effet il n'y a point de place de Commerce où il n'y ait un grand nombre de Négocians, qui, quoique d'une fortune inégale & d'un crédit plus ou moins étendu, ſont tous également ſenſibles au point d'honneur, &d'une exactitude & d'une probité irréprochables. Nous ne pouvions donc faire l'éloge de quelques-uns d'entr'eux

relativement au cours des affaires de leurs places reſpectives, ſans bleſſer, contre notre intention, la délicateſſe des ſentimens, de tous les autres.

Nous eſpérons que le Public approuvera que nous nous ſoyons réduits à ne nommer deſormais dans ces feuilles parmi les Négocians, que ceux qui ont la généroſité de les enrichir par leurs obſervations, lorſque leur modeſtie nous le permettra, & ceux qui ſe livrant aux Manufactures en élèvent de nouvelles; ou s'appliquent à perfectionner celles qui ſont déjà connues. On ne ſauroit trop publier les nouveaux efforts de l'Induſtrie & toute entrepriſe nouvelle utile au Commerce.

Nous avons trouvé chez les Négocians une modeſtie ſi rigoureuſe, qu'on nous a même interdit tout ce qui pourroit faire ſoupçonner un Négociant de mérite d'avoir pro-

posé dans notre Journal une question intéressante. C'est cette modestie, compagne fidèle du vrai mérite, qui ne nous a pas permis de nommer l'Auteur des observations sur les Faillites, insérées dans notre dernier Journal (*a*). L'exemple cependant excite l'émulation, l'exemple en ce genre est un bien public, & il semble qu'on diminue de sa force en cachant le nom de l'Auteur.

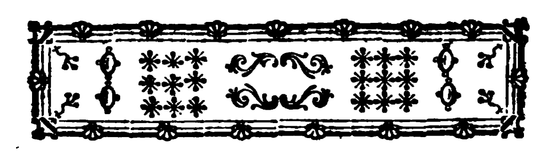
Nous avons joint à notre dernier Journal un Tableau de la valeur des Monnoies, nous donnons avec celui-ci un Tableau des Poids & Mesures. Nous avons crû ces Tableaux aussi nécessaires à la lecture d'un Journal de Commerce, que le sont à celle de l'Histoire les Cartes Géographiques. Nous n'o-

(*a*) Ces observations sont de l'Auteur du Mémoire *sur les différens qui se sont élevés au sujet des Assurances pendant le cours des Hostilités des Anglois qui ont précédé la Déclaration de Guerre.*

sons nous flater de n'avoir rien laissé à désirer à ce sujet. Nous invitons ceux de nos Lecteurs versés dans ces matières, à examiner avec soin ces Tableaux & à nous faire part de leurs observations d'après lesquelles nous les rectifierons.

On sera peut-être étonné au premier coup d'œil de trouver des Vers à la tête de ce Volume, & des Vers déjà connus. Le Poëme que nous insérons ici doit sa naissance au Commerce; composé en son honneur, il est un ornement naturel pour notre Journal.





JOURNAL DE COMMERCE.

LE COMMERCE, POËME,

Qui a remporté le Prix de l'Académie Françoise en l'année 1755.

Par Mr. Le Miere.

IL eſt d'heureux Climats, que ſous un Ciel ſerein,
La Nature enrichit d'une prodigue main ;
Il eſt de triſtes Bords, où la Terre barbare
Ferme ou n'ouvre qu'à peine un ſein toujours avare.
Mais tout eſt limité, ſes dons & ſes refus.
Des beſoins & des biens ſont partout répandus.
Heureuſe & ſage Loi, mère de l'harmonie,
Seul recours des humains, nœud puiſſant qui les lie ;
Les Peuples par les Mers envain ſont ſéparés,
Par la néceſſité l'un vers l'autre attirés,

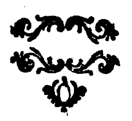
Des différens Climats où le sort les disperse,
Je les vois se répondre, unis par le Commerce :
Les trésors à la main, il court, le besoin fuit,
L'abondance circule, & le monde jouit.
Commerce, Art bienfaisant, ta vigilance habile
Répare les refus d'une terre stérile.
Changé par tes présens, le bord le plus ingrat
Paroît aux yeux trompés un fertile climat :
Sous tes égales loix tout reçoit & tout donne ;
Sans même avoir semé, plus d'un Pays moissonne.
La Nature asservie au caprice des tems,
Est bisare en ses dons, tes secours sont constans.
Je vois l'excès des biens réglés par ta prudence ;
Pour mieux la conserver, tu bornes l'abondance.
Tel, d'un épais feuillage un Ormeau trop couvert,
Par le fer dégagé, vit des rameaux qu'il perd.
Tu proscris les excès, mais aux biens nécessaires,
Tu joins du luxe encor les délices si chères ;
Tu répans les plaisirs, l'opulence & l'éclat,
Tu prépares de loin les forces de l'Etat.
Que de fois, quand tes mains, sur de stériles plages,
Apportoient l'abondance à des Peuples sauvages,
Dans de plus grands besoins, trop peu sentis par eux,
Tu versas sur leurs mœurs des secours plus heureux!

La Vérité, les Loix, les Arts & l'Induſtrie,
Vainqueurs de l'ignorance & de la barbarie,
Leçon douce, jour pur à leurs yeux préſenté,
Et qui ſans l'affoiblir réfléchit ſa clarté.
Par toi Tyr fut brillante & Cartage fameuſe,
L'Arabie à tes ſoins dut le titre d'heureuſe,
Trop indigne de l'être en ſes climats féconds,
Dès qu'un vil brigandage eut prophané tes dons:
Veniſe fut long-tems ton trône & ton école:
La Tamiſe par toi ſemble un autre Pactole;
Et le Batave heureux voit par tes ſeuls bienfaits,
L'abondance étrangère habiter ſes marais.
France ſur qui le Ciel répandit ſes largeſſes.
Où n'épanche-tu pas tes immenſes richeſſes?
A des biens nés ailleurs, que de canaux divers
Sont ouverts dans ton ſein par la main des Colberts.
Mais combien du Commerce étendis-tu l'empire,
Eguille ſi fidelle au Pôle qui t'attire!
Sous quels Cieux éloignés nous ont pouſſé les flots!
Et quel globe inconnu ſort pour nous du cahos!
O ſurpriſe! ô ſuccès! ſur une Mer déſerte,
A l'éffort d'un mortel, l'Amérique eſt ouverte!
Par ces hardis travaux, par ces nœuds fortunés,
Deux Mondes ſe ſont joints, l'un de l'autre étonnés.

Le Commerce applaudit à ce brillant prodige :
Que d'illustres rameaux vont embellir sa tige !
Le Méxique vers nous fait voler ses trésors,
Les biens de nos Climats sont portés dans ses ports.
Vents heureux soufflez seuls ; respecte, Mer profonde,
Ces dépôts mutuels confiés à ton onde.
  Quel tumulte ! à l'éclat de ces trésors nouveaux,
Les Peuples attirés sont devenus rivaux :
Le liquide Elément est le champ de la guerre ;
On court se disputer les tributs de la Terre.
La noble ambition d'être arbitre des Mers,
Cherche l'utile honneur d'enrichir l'Univers ;
La puissance dépend de l'Empire de l'Onde,
Le Trident de Neptune est le Sceptre du Monde.
Que d'objets sur ce bord ! cent Peuples n'en font qu'un,
J'y vois le Monde entier ; un intérêt commun
Rassemble tant d'humains de différens rivages,
Etrangers l'un pour l'autre & de Loix & d'usages.
  Quel pompeux appareil m'est offert sur les Eaux !
On abonde, on s'empresse au tour de cent Vaisseaux ;
Que de vœux satisfaits ! Le Port semble avec joie
Embrasser le Vaisseau que le Ciel lui renvoie.

L'Impatience accourt, recueille avec transport
Les biens qu'elle attendoit, errante ſur ce bord.
Du vaſte ſein des Mers, le Vaiſſeau qui s'élance,
Devant lui ſur les flots voit voler l'Eſpérance.
L'Intérêt, à grand cris preſſant les Matelots,
De ſes actives mains ſeconde leurs travaux.
Tandis que de l'honneur la foi publique épriſe,
Avec la liberté ſur la Poupe eſt aſſiſe.
Ceſſe donc tes dédains, ſuperbe préjugé,
Le Commerce eſt par toi trop long-tems outragé,
Fière de vos grandeurs, pouvez-vous, ame oiſive,
Cueillir, en l'inſultant, tous les fruits qu'il cultive?
De cette erreur injuſte, oſez-vous affranchir:
C'eſt ſervir ſon Pays, que ſçavoir l'enrichir.

. . . . *bis viget artibus orbis.*



Suite sur le Commerce de Portugal.

UNe petite Brochure intitulée, *Anecdotes traduites de l'Italien*, qui intéresse singulièrement le Commerce du Portugal, celui d'Espagne & d'Angleterre, m'oblige de revenir sur le Commerce du Brésil, avant que de passer aux autres établissemens de Commerce du Portugal.

L'Auteur suppose que dès 1749, l'Angleterre surchargée de dettes, conçut le projet de former des établissemens solides dans l'Amérique Méridionale, qui la mettroient en état, non-seulement d'acquiter ses dettes, mais encore de se maintenir dans des Domaines usurpés qu'elle craignoit de perdre ; & qu'elle s'adressa au Portugal pour en préparer l'exécution.

L'importance des faits que rapporte cet Auteur qui veut paroître

bien instruit, & les conséquences qu'il en a tirées, exigent que je les rappelle ici avec exactitude.

L'Angleterre, dit-il, se voyoit des dettes qui alloient à bien des millions sterlings, & craignoit que tôt ou tard l'Espagne ne joignit ses forces à celles de la France, pour reprendre Gibraltar & d'autres Domaines qui lui ont été enlevés en Amérique. Pour profiter du tems que les Espagnols employoient à délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre dans les conjonctures où se trouvoit l'Europe, les Anglois songèrent à prévenir le tort que la Guerre avec l'Espagne, si elle venoit à s'allumer, pourroit faire à leur Commerce & aux Colonies qu'ils ont en Amérique. Leur plan étoit tel que s'il leur réussissoit, il les mettoit en état, non-seulement de soutenir la Guerre avec vigueur, mais encore de faire des établissemens solides dans l'Amérique Mé-

ridionale, & même de payer les dettes de la Nation par l'accroissement de leur Commerce, qui commençoit à diminuer.

Cependant l'Angleterre ne pouvant agir directement dans le systême qu'elle avoit formé, fut obligée d'avoir recours au Portugal. Voici, suivant l'Auteur, les circonstances dont les Anglois profitèrent pour parvenir à leur but.

Il y a à l'embouchure de la Plata (a) une Colonie connue sous le nom de *Colonie du Saint Sacrement*, qui appartient aux Portugais. C'est à la faveur de ce poste que se font toutes les contrebandes dans cette partie de l'Amérique Méridionale, ce qui porte un préjudice considérable aux Finances du Roi d'Espagne & cause souvent de la mésintelli-

(a) Le *Rio de la Plata*, ou Fleuve d'Argent, naît du lac de *los Xarayés* dans la Province de Paraguai, qu'il partage en deux, & se jette dans la Mer du Brésil.

gence entre les Eſpagnols & les Portugais.

Pour ôter toute occaſion de mécontentement, & cimenter l'union de ces deux Puiſſances, les Anglois dès l'année 1749 engagèrent le Roi de Portugal à propoſer à Sa Majeſté Catholique de céder ladite *Colonie du Saint Sacrement* à l'Eſpagne, à condition que celle-ci cèderoit au Portugal quelques-unes des Colonies qui confinent avec le Bréſil, outre un Canton en Eſpagne, qui pût ſuffiſamment dédommager Sa Majeſté Très-Fidèle du Sacrifice qu'elle vouloit bien faire pour conſerver la Paix entre les deux Couronnes.

Avant que de faire cette propoſition au Roi Catholique, on avoit diſpoſé ſon Conſeil à y donner les mains; & les Miniſtres de Portugal & d'Angleterre y avoient travaillé à Madrid de concert avec la Reine. On entama une négociation, dans

laquelle on fit beaucoup valoir de la part du Portugal les avantages que l'Eſpagne pouvoit tirer de la Colonie du Saint Sacrement, & on demanda en échange ſept Colonies ſur la Rive ſeptentrionale de la Plata aux confins du Bréſil, & de plus la Province de Tuy dans le Royaume de Galice ſur les frontières de Portugal.

Le Roi d'Eſpagne pour s'aſſurer ſi les avantages qu'on lui promettoit, étoient l'équivalent de la ceſſion qu'on lui demandoit, ordonna au Gouverneur de Montévédo, ſitué ſur la partie ſeptentrionale de la Plata, de donner ſon avis ſur cette affaire. Ce Gouverneur qu'on ſuppoſe gagné, donna, dit-on, un avis au gré de la Reine & du Portugal; & ſur ſon avis la Cour de Madrid envoya le Marquis de Valdé Lyrios avec des Ingénieurs pour effectuer l'échange propoſé & marquer les limites. On enjoignit en même

même tems au Gouverneur de Buenos-ayres de prêter la main pour cette expédition ; mais celui-ci soutint que la commission avoit été donnée par surprise, qu'elle étoit contraire à l'honneur de la Couronne, aux intérêts du Roi & de l'Etat, & s'opposa fortement à l'exécution.

On présenta alors un Mémoire à Sa Majesté Catholique dans lequel on prétendit qu'il étoit dangereux de céder la Province de Tuy en Galice avec sept Colonies en Amérique pour la seule Colonie du St. Sacrement : que cette cession alloit non-seulement introduire les Portugais dans le centre de l'Amérique méridionale, mais qu'elle ôteroit encore à l'Espagne plus de trente mille Sujets des Montagnes voisines de la Plata, parce que ces gens-là n'ayant ni Terres labourables, ni Pâturages que dans les plaines qu'on vouloit céder aux Portugais,

ils feroient bientôt réduits à paffer fous leur Domination.

On ajoute dans ce Mémoire, que la Rive feptentrionale de la Plata étoit couverte d'Arbres propres à la conftruction des Vaiffeaux ; que par ce moyen il feroit facile aux Portugais & aux Anglois leurs amis de conftruire une Flote fur la Rivière, de pénétrer dans l'intérieur du Paraguai jufqu'à fept lieues de Potofi, & de s'emparer des Mines d'Or, où il étoit évident que tendoit le projet des Portugais.

L'Auteur de ce récit obferve qu'il eft jufte de remarquer, à l'honneur des Peuples du Paraguai, qu'étant fi à portée des Mines de Potofi, le Roi d'Efpagne ne s'eft jamais plaint qu'ils ayent rien entrepris fur ces Tréfors, ce qui fuppofe, dit-il, beaucoup de défintéreffement de leur part. Il ajoute que les principaux *Caciques* des fept Colonies dreffèrent de très-humbles remon-

rances au Roi d'Espagne, qu'ils envoyèrent au Gouverneur de Buenos-ayres; que cependant ils se présentèrent à la tête de quinze mille hommes bien armés sur la frontière du Brésil & forcèrent les Commissaires Portugais avec les Ingénieurs Anglois qui les accompagnoient, de se retirer.

Cependant le Roi d'Espagne faisant céder ses intérêts à la sollicitation mit la dernière main au Traité, qu'on lui avoit fait envisager comme avantageux & nécessaire pour conserver la paix & l'union entre les deux Couronnes. C'est à l'avis que M. de l'Encenada en donna à la Cour de Naples, que cet Auteur attribue la disgrace de ce Ministre, & les protestations qu'il prétend que cette Cour fit notifier à celle de Madrid. C'est ainsi que le Traité d'Echange, dit-il, entre les Rois d'Espagne & de Portugal demeura supprimé, au grand regret des An-

glois ; qui virent évanouir leurs espérances au moment où ils s'y attendoient le moins.

Il est aisé de croire que les Anglois sentent depuis long-tems les inconvéniens du poids énorme de leurs dettes publiques ; les désavantages que leur donnent dans le Commerce de l'Europe, leurs fonds immenses en papiers ; qu'ils voyent la nécessité de les éteindre pour relever leur Commerce dont cette abondance excessive de signes fictifs détruit chez eux tous les principes ; & pour prévenir une révolution capable de bouleverser leur République. On peut penser encore que c'est dans l'Empire universel de la Mer & du Commerce, vers lequel ils n'ont encore fait que des efforts ruineux, qu'ils se flatent de trouver des ressources pour se libérer. On peut croire aussi que les Anglois en couvrant la Mer de Vaisseaux à toute sorte de risques pour

faire la conquête de toutes les Colonies Françoises de l'Amérique, & se rendre les Maîtres du Golphe du Mexique, n'auroient pas négligé cependant l'occasion d'une négociation artificieuse, si cette occasion s'étoit présentée, pour s'ouvrir en même tems par cette voye une route paisible au Pérou, & s'emparer par l'embouchure de la Plata & par le Paraguai, des Mines de Potosi sous le nom des Portugais. Les progrès qu'ils ont fait par la Jamaïque dans le Commerce des Indes Espagnoles au mépris des Traités, & dans celui de Honduras & de Campêche qu'ils font à main armée, ne permettent pas de douter des excès auxquels ils porteroient leurs entreprises, si le Portugal étoit capable de leur donner les facilités qu'on lui impute.

Mais peut-on croire que le Portugal ait encore les yeux fermés sur l'ambition des Anglois; & qu'il

ignore que la même porte qu'il ouvriroit aux Anglois pour s'emparer des Mines de Potosi, seroit aussi celle par laquelle ils feroient infailliblement la conquête de toutes les richesses du Brésil ?

L'Auteur des Anecdotes n'a pas fait attention que s'il étoit vrai que le Portugal se fut porté à négocier l'échange de sa Colonie du Saint Sacrement pour sept Colonies du Paraguai à la sollicitation des Anglois & dans la vue de favoriser leur projet de Commerce avec le Pérou, cet échange n'étoit pas nécessaire pour leur en ouvrir la route. Si le Portugal avoit oublié ce qu'il doit à l'Espagne & ce qu'il se doit à lui-même, il auroit depuis longtems satisfait l'ambition des Anglois non-seulement par sa Colonie du Saint Sacrement, mais encore en leur livrant la Navigation sur la Rivière des Amazones. On peut juger des avantages de l'échange en ques-

tion pour les Espagnols, par ce que dit de la Colonie du Saint Sacrement, Don Bernardo de Ulloa dans son Ouvrage sur le Commerce d'Espagne publié à Madrid en 1740.
„ L'Espagne, dit cet Auteur, mit
„ le comble à ses pertes, quand
„ elle accorda au Portugal, la Co-
„ lonie du Saint Sacrement, située
„ sur la Rivière de la Plata, vis-
„ à-vis de Buenos-ayres." En effet les Portugais auroient par cette Colonie, de bien plus grandes facilités pour inonder de leurs Marchandises, s'ils se livroient au Commerce clandestin, les Colonies Espagnoles, & pour introduire le Commerce des Anglois, que par les sept Colonies du Paraguai que l'Espagne donnoit en échange.

On peut regarder comme impossible d'empêcher qu'il ne se fasse aucune sorte de Commerce dans l'Inde entre des Colonies qui ne sont séparées que par de simples

limites, que par une ligne de démarcation. Mais ce Commerce ne mérite aucune attention, lorſqu'il eſt défendu par les Métropoles reſpectives, & qu'il n'eſt pas favoriſé par les Officiers chargés de leurs ordres ſur les lieux. On n'a jamais reproché à la Cour de Portugal d'avoir favoriſé le Commerce clandeſtin d'aucun Négociant Portugais, ſoit dans ſes Colonies voiſines de celles de l'Eſpagne, ſoit dans ſes Provinces en Europe. On peut encore moins lui imputer d'avoir favoriſé le Commerce étranger. Il eſt donc abſurde de tous points d'imputer à la Cour de Portugal d'avoir voulu ouvrir de nouvelles voyes au Commerce clandeſtin des Anglois par l'échange de ſa Colonie du Saint Sacrement contre ſept Colonies du Paraguai; & il n'eſt pas vraiſemblable que l'Angleterre ait ſollicité un échange qui préſenteroit bien moins de facilité à ſon Commerce

clandeſtin, ſi le Portugal vouloit le favoriſer, qu'il n'en auroit actuellement par la Colonie du Saint Sacrement. Enfin quelque ambition & quelque artifice qu'on veuille prêter aux Négociateurs Anglois, il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer qu'un Miniſtère auſſi éclairé que celui de Lisbonne, ſe ſoit laiſſé ſéduire au point de travailler évidemment à ſa propre deſtruction.

Il n'eſt pas moins abſurde d'imputer aux Portugais le projet de conſtruire une Flote ſur la Rivière de la Plata, de pénétrer dans l'intérieur du Paraguai juſqu'à 7 lieues de Potoſi, & de s'emparer des Mines d'Or. Si les Portugais étoient ſi avides de Mines, auroient-ils beſoin d'un projet dont l'exécution les engageroit dans des frais immenſes, dont le ſuccès ſeroit incertain, & qui les jetteroit infailliblement dans une Guerre également injuſte & ruineuſe? Ils ont

dans leurs propres Domaines des Mines assés riches, & il ne tient qu'à eux d'en faire ouvrir de nouvelles sur tout sur les bords de l'Amazone.

Le Portugal n'a pas besoin d'étendre ses conquêtes sur les Domaines de ses voisins, pour devenir la Nation la plus riche de l'Europe : il lui suffit de conserver ceux qu'il possède, & de tirer de son propre fonds tous les avantages qu'il peut produire. Il n'a pas besoin pour élever sa puissance, d'avoir recours à des usurpations, & à des guerres injustes pour faire des conquêtes, ou pour s'y maintenir ; ni même de réclamer la propriété des possessions immenses qui lui ont été usurpées. La richesse de celles qu'il possède encore, & qu'il possède au titre le plus légitime, est assés étendue pour lui faire oublier les Trésors des Indes Orientales dont d'autres Nations l'ont injustement dépouillé.

Le Brésil suffiroit seul pour approvisionner l'Europe entière de Sucre, d'Indigo, de Caffé, de Cacao, de Coton, de Tabac, de Lacques & de Bois de Teinture. Le Portugal peut y étendre à son gré toutes ces différentes productions, & porter ses Colons à la Culture des plus utiles. Ce sont là des Mines infiniment plus riches que celles de Potosi.

Les Indiens du Brésil peuvent être civilisés, comme l'ont été ceux des Colonies Espagnoles. Ils peuvent devenir comme ceux-ci, sujets à la nécessité de se loger, de se nourrir & de se vêtir comme les Portugais & connoître les mêmes besoins, les mêmes commodités & le superflu. Ils se livreront alors nécessairement à la Culture des Terres & au Commerce, les seules ressources qu'ils auront pour vivre. C'est une expérience déjà faite, chez les Espagnols, & qui a d'heureux commen-

cemens dans le Brésil où elle peut s'étendre infiniment.

Le Portugal a sur cela un avantage que les Espagnols n'avoient pas, qui peut donner des progrès rapides à la Culture des Terres, & la rendre en peu de tems très-florissante, dès qu'on le voudra bien. Le Portugal profitant de la facilité qu'il a de transporter une prodigieuse quantité de Nègres au Brésil, peut faire des avances aux Habitans & aux Indiens soumis & y multiplier à son gré la Culture & les Habitations, dans des Terres les plus fertiles de l'Amérique, qui n'ont point de limites & qui sont arrosées par une infinité de Rivières navigables.

Les Portugais autrefois Maîtres de toute la Côte Occidentale d'Afrique, y ont conservé un assés grand nombre d'établissemens, non-seulement pour la facilité de la traite des Nègres, mais encore pour y

faire un Commerce aussi riche que celui de toute autre Nation.

L'Isle de Madére, qu'on peut regarder comme la première des découvertes des Portugais, mérite bien d'être l'un des premiers objets de leur attention sur le Commerce. Le Prince Henri Protecteur des premières découvertes de cette Nation, y fit planter des Cannes de Sucre qui y réussirent merveilleusement. On prétend que dans un petit nombre d'années la cinquième partie du revenu que ce Prince s'étoit réservée pour son ordre Militaire montoit à plus de 60000 arobes, dont chacune fait environ 500 livres Monnoie de France, quoique l'espace cultivé n'eut guères plus de neuf mille. Il y a sans doute de l'exagération dans ce calcul. Mais il n'est pas douteux que cette Isle heureusement située, est extrêmement fertile.

On évalue aujourd'hui à 30000

pipes, la récolte des Vins de Madére, qui est presqu'entièrement enlevée par les Anglois pour l'approvisionnement de leurs Colonies d'Amérique. Aucun endroit ne produit en si grande abondance la Gomme nommée *Sang de Dragon*. L'Isle produit d'ailleurs une prodigieuse abondance de Fruits excellens, & fournit tous les ans la charge de deux ou trois petits Vaisseaux, de Fruits confits. Le Commerce s'y fait par des échanges. On y porte du Bœuf, des Harangs, du Fromage, du Beure, du Sel & de l'Huile; des Chapeaux, des Perruques, des Chemises, des Bas, toute sorte de grosses Etoffes & de Draps fins, sur tout des Draps noirs. On y porte aussi de la Vaisselle d'Etain, des Chaises, des Ecritoires, du Papier, des Livres de Compte & de la Clinquaillerie. Les Habitans donnent en échange du Vin, du Sucre, du Miel, de la Cire, des Oranges,

des Citrons, des Limons, des Grenades & des Cuirs. Les Anglois entretiennent des Comptoirs dans cette Isle, d'où l'on doit conclure, qu'ils sont les Maîtres de son Commerce. Il ne faut pas douter qu'un Ministère éclairé ne tire des mains des étrangers cette branche de Commerce, qui est riche & infiniment susceptible d'augmentation ; & ne la rende exclusive à sa Nation.

Les Isles du Cap verd offrent encore au Commerce des Portugais, de grands avantages qu'ils ont trop négligés. Si on en croit les Voyageurs, les Isles de *Sanjago*, *Fuego*, *Mayo*, *Bonavista*, *Sal & Brava*, fournissoient autrefois des Esclaves, du Sucre, du Riz, du Coton en Laine, de l'Ambre-gris, de la Civette, des Dents d'Eléphans, du Salpêtre, des Pierres ponces, des Eponges, & de l'Or que les Habitans tiroient eux-mêmes du Continent de l'Afrique, & les Habitans

de ces Isles étoient vêtus comme les Européens. *Bonavista* produit beaucoup de Coton & d'Indigo & seroit riche en ces deux sortes de productions, si elle étoit cultivée. Le Sel est la plus grande richesse de l'Isle de Mai. Roberts, Capitaine Anglois, qui parcourut en 1722, toutes les Isles du Cap verd, observe que les Anglois font un grand Commerce de Sel dans l'Isle de Mai; qu'ils y ont ordinairement un Vaisseau de Guerre stationé pour la garde des Vaisseaux & des Barques qui s'y rendent de toutes leurs Colonies. Le nombre de ces Batimens, dit-il, monte quelquefois jusqu'à cent dans une année, qui prennent leur charge sans autre dépense, que celle de faire ramasser le Sel dans la Saline, & de le faire transporter à bord.

Les Portugais ont autrefois étendu leur Commerce par le Sénegal jusqu'au Royaume de Galam, & quoi-

que les François soient aujourd'hui les maîtres de la Rivière du Sénegal ; ils pourroient encore le porter jusqu'au Royaume de Tombuto ; d'où les Nègres de Galam & de toute la Côte des environs du Sénegal tirent la Poudre d'Or. On connoit toutes les Marchandises qui conviennent à ce Commerce, par les Maures de Tripoli en Barbarie, & par ceux des environs d'Arguin, qui en font une partie par des Caravanes. On employe au Commerce de Tombuto, comme à celui de Galam, des Draps & des Serges de diverses couleurs ; du bleu, du violet, du verd, du jaune, & sur-tout du rouge ; des Cristaux, des Miroirs, du Corail travaillé de différentes sortes ; du Papier, des Bassins & des Vases de Cuivre ; du Sel & des instrumens de Fer. On en tire des Dattes, du Sené, des Plumes d'Autruche, des Esclaves, mais surtout une grande quantité d'Or. On

prétend que Tombuto très-riche par lui-même en Or, en reçoit encore de Gago, de Zanfara & de plusieurs autres contrées de l'intérieur de l'Afrique. On ne conçoit pas qu'il soit impossible aux Européens de s'ouvrir un Commerce très-riche avec ces Royaumes, & d'y étendre infiniment la consommation des Marchandises d'Europe. Les Portugais sont aussi à portée qu'aucune autre Nation, d'enrichir le Commerce d'Europe de cette nouvelle branche.

Malgré la décadence du Commerce du Portugal à la Côte d'Afrique, il lui reste encore un nombre considérable d'établissemens, qu'il seroit facile de rendre florissans, par une navigation bien entendue. Il possède des Forts à Cachao, Bintam & Bissao, & plusieurs sur la Rivière de *Gambra*, où les Portugais font, dit-on, par commission, un Commerce fort consi-

dérable pour les François, les Anglois & les Hollandois. Cachao est un des meilleurs établissemens Européens de la Côte d'Afrique. Le Roi de Portugal y perçoit un Droit de 10 p $\frac{0}{0}$. sur tous les Vaisseaux qui y arrivent & qui partent.

Les Portugais sont presque les Maîtres du Royaume de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui est un des plus riches pour sa fertilité & son Commerce, sur la Rivière de Memenom, qui se jette dans Rio-grande; & de l'Isle de Bisague dans la même Rivière. C'est le Roi de Ghinala ou des Biafaras, qui est le Maître de l'Isle de Bulam, qu'il avoit offert autrefois de donner à la Compagnie des Indes de France. Brue, Facteur de cette Compagnie au Sénegal, assure qu'une Colonie qu'il seroit facile d'établir dans cette Isle, ouvriroit un grand Commerce avec les Portugais de Boissao, & des Rivières de Gesves, de Nunnez, Kar-

bali, de Rio-grande ; & qu'on tireroit de cette Isle beaucoup de Sucre & d'Indigo.

Les Portugais pourroient partager encore aujourd'hui avec les François, les Anglois & les Hollandois, le Commerce des Gommes qui se fait aux environs d'Arguin & de Portendic. Quoique les François soient les Maîtres du Sénegal & du Marché qui se nomme *le Désert*, où il semble que se fait le plus grand Commerce des Gommes, les Portugais n'en sont pas moins en état, par la disposition de leurs établissemens & leur nombre, d'attirer à eux une bonne partie de ce Commerce. Les efforts que les Hollandois ont fait successivement pour établir des Comptoirs à Arguin & à Portendic pour s'emparer de ce Commerce, en montrent assés la richesse.

La Gomme qu'on nomme *Gomme du Sénegal*, est la même que celle

qui est connue sous le nom de Gomme Arabique, qu'on tiroit par l'Arabie & par le Levant, avant qu'on eut attiré une partie du Commerce d'Afrique sur les bords du Sénegal. La route du Levant n'ayant pu soutenir la concurrence de celle à la Côte du Sénegal, on n'en a plus apporté que de très-petites parties d'Arabie, dont on a tenu le prix plus haut sur le prétexte qu'elle est meilleure, quoiqu'elle soit exactement la même. Les Manufactures, sur-tout celles de Laine & de Soie, en font une grande consommation; ce qui rend cette Marchandise qu'on achète à un prix vil en Afrique, très-chère en Europe.

On a enfin découvert les sources de cette prodigieuse quantité d'Or que les Mandingos vendent sur les bords du Sénegal & de la Gambra, depuis que les Européens y ont formé des établissemens. C'est surtout au Royaume de *Bambuk*, ou

Bambouc qu'il s'en trouve une si grande abondance, qu'on lui a donné le nom de *Terre d'Or*. Les Mandingos & les Sarakolez, qui sont les Habitans naturels du Royaume de Galam, sont les Maîtres du Commerce de l'Or du Royaume de Bambuk & des autres Pays à l'Est, & la crainte de le perdre les rend très-attentifs à empêcher les Etrangers de s'y introduire, sur-tout les François dont ils redoutent l'activité & l'industrie. Les Habitans même de Bambuk qui connoissent depuis long-tems le prix de leur richesse, & l'avidité de leurs voisins pour la leur enlever, ne souffrent point de Voyageurs dans leur Pays.

Un Facteur de la Compagnie des Indes de France nommé *Compagnon*, est le seul Européen connu qui soit parvenu à s'introduire dans ce riche Royaume. Il en a donné une description très-détaillée & très-

exacte, ainsi que de la quantité de ses Mines d'Or & de leur prodigieuse richesse. Sa Relation a été rapportée dans l'Histoire des Voyages t. 8. in 12. avec la garantie de deux Directeurs de la Compagnie chargés particulièrement des affaires du Sénegal, M.M. Depréménil & David. Les Mines des Indes Occidentales n'approchent pas de la richesse de celles-ci. Le Pays ne produit d'ailleurs aucunes des nécessités de la vie; & comme les Habitans ont autant de répugnance à sortir de leur Pays, qu'à y admettre des Etrangers, leur Commerce est entièrement entre les mains des Mandingos & d'autres Nègres leurs voisins, qui leur font attendre longtems leurs besoins, pour les leur faire payer plus cher. Il n'est pas douteux que si les Européens s'établissoient parmi eux ou plus à portée, ils les délivreroient de la tyrannie de leurs voisins, & la

connoiſſance qu'on leur donneroit des Marchandiſes d'Europe ſerviroit également à leur en faire conſommer d'avantage & à leur faire tirer de leurs Mines une plus grande quantité d'Or.

Il ne ſeroit pas impoſſible aux Européens qui ont des établiſſemens déjà formés ſur le Sénegal, ſur la Gambra & ſur les autres Rivières qui s'y jettent, de conſtruire des Forts ſucceſſivement de diſtance en diſtance au point de ſe rendre les maîtres des Mandingos, des Guineas & des Sarakolez voiſins du Royaume de Bambuk ; & ils le ſeroient alors très-aiſément de toutes les Mines de Bambuk. Quoique la Compagnie de France ſemble avoir plus de facilité qu'une autre pour porter juſques-là ſon Commerce par la Rivière du Sénegal ; il eſt certain que les Portugais pourroient y parvenir auſſi avec ſuccès par le moyen des divers établiſſemens qu'ils ont

ſur les Rivières & dans l'intérieur du Continent, & ſur-tout par les facilités que leur donnent leurs Nègres Portugais & leurs Gromettes (*a*). C'eſt là une des plus riches acquiſitions que l'Afrique préſente au Commerce d'Europe, & très-facile à faire, ſi on la compare aux prodiges de courage & d'induſtrie que les Eſpagnols ont employés pour s'aſſurer des Mines du Méxique & du Pérou, dont les plus riches ſont pauvres en comparaiſon de celles de Bambuk. Car il ſuffit de grater la Terre de ce Royaume, & de la laver pour obtenir l'Or le plus pur. Les Nègres y creuſent rarement la Terre, & quand ils ſuivent la Mine au-delà de la ſuperficie du Terrein, ils ne vont jamais à plus de huit ou dix pieds de profondeur, & s'arrêtent à l'endroit, où de leur aveu

(*a*) C'eſt le nom qu'on donne à la Côte d'Afrique aux Nègres qui ſont les fonctions de Facteurs & de Courtiers.

la Mine est plus riche ; parce qu'ils n'ont pas l'art de faire des échelles, ni l'industrie de soutenir les Terres.

Le Sel est une des Marchandises des plus utiles pour le Commerce sur la Rivière de Gambra. Les Anglois y employent le Sel qu'ils tirent de l'Isle de Mai, comme on a vu à fort peu de frais, aux dépens des Portugais à qui il est par conséquent bien facile de s'en pourvoir & de se donner à l'égard de cet article, une supériorité bien décidée sur les Anglois. Le principal Commerce de la Gambra est celui de l'Or, des Esclaves, de l'Ivoire & de la Cire. Les Portugais sont établis dans la plûpart des Villes considérables au long de cette Rivière, & ils y exercent un Commerce avantageux, sur-tout à *Vintain*, à *Sereja*, & à *Tankroval*.

Tant d'établissemens sur la Côte d'Afrique & sur ses principales Rivières depuis les Isles du Cap verd

jusques à Serre-lionne donnent sans difficulté au Portugal, de grandes facilités pour y rétablir par une nouvelle forme son ancien Commerce, & mille moyens d'ouvrir de nouvelles voyes pour le pousser dans l'intérieur du Pays.

Si on en croit Desmarchais, Voyageur fort estimé, les Portugais ont chassé la Nation Françoise de tous les établissemens qu'elle avoit sur *Riosestos* & dans le Pays qui en dépend à la Côte de Malaguette; & les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce ayant excité la jalousie des Anglois & des Hollandois, ils se sont vus forcés de se retirer dans les Terres, où ils ont pris le parti de s'allier par des Mariages avec les Naturels du Pays. De-là est sortie, ajoute-t-on, cette race de Portugais noirs qu'on rencontre sur toute la Côte, que les Portugais d'Europe reconnoissent pour leurs Compatriotes, & aux-

quels ils donnent le titre de Fidalgos, & confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique.

Le même Voyageur obſerve que ces Portugais Africains ſe ſont rendus fort puiſſans dans pluſieurs Cantons éloignés de la Mer; qu'ils obtiennent de tous côtés la liberté du Commerce; & qu'ils ont pénétré fort loin, par le Nord des Royaumes de Gogo & de Benin. Ceux qui ſont établis ſur les Rivières de Sierraleona, de Junco, de Seſtos, & de Sanguin, portent leur Commerce juſqu'à la Gambra, la Kaſamanſa, Rio-San-Dominguo & Rio-grande. Il eſt certain que tous ces avantages joints à la conſidération que les Nègres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'une immenſe étendue, s'ils recevoient plus regulièrement des Marchandiſes d'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes que pour les autres Nations.

On peut en dire autant du Comptoir que les Portugais ont à Sabi dans le Royaume de Juida, qui eſt l'endroit des Côtes d'Afrique depuis le Sénegal, où ſe fait la plus grande traite des Eſclaves, & où la traite eſt libre à tous les Européens. Mais leurs établiſſemens ſont bien autrement riches & étendus au Royaume de Congo, à Cabinda, à Loango & à la Côte d'Angole. La Ville de Saint Paul de Loanda, Capitale de Loanda Province du Royaume d'Angole, dont on vante la grandeur & la richeſſe, eſt auſſi la Capitale de toutes les poſſeſſions Portugaiſes dans cette grande partie de l'Afrique, & la réſidence du Gouverneur. C'eſt là que l'Evêque d'Angole & de Congo fait ſa réſidence à la tête d'un Chapitre de dix Chanoines. Les Egliſes & les Couvens y ſont en grand nombre. Angelo & les autres Voyageurs diſent que la Ville eſt habitée par trois

mille Portugais & par un grand nombre de Nègres qui servent les Blancs en qualité d'Esclaves ou de Domestiques libres. Il est commun pour un Portugais de Loanda d'avoir cinquante Esclaves à son service. Les plus riches en ont deux ou trois cens, & quelques-uns jusqu'à trois mille.

On traite tous les Ans pour plus de cinquante mille Esclaves à la Côte d'Angole où toutes les Nations d'Europe ont la liberté du Commerce. Mais aucune n'y a des établissemens, comme le Portugal, qui sont tels qu'il peut y étendre la traite à son gré. Les Esclaves viennent de plus de cent lieues dans l'intérieur des Terres. Lorsqu'ils arrivent sur la Côte, ils sont ordinairement fort maigres & très-foibles. L'usage des Portugais est de les bien traiter, & de les refaire avant que de les embarquer. Ils prennent aussi toutes les précautions nécef-

faires pour les conserver sains à bord ; ce qui fait qu'ils n'en perdent presque point dans la traversée, pendant que les autres Nations qui sont obligées faute d'établissemens à la Côte, de les recevoir à bord tels qu'ils arrivent de l'intérieur des Terres, en perdent quelquefois la moitié ou les trois quarts. Les Négocians ont si bien senti les avantages des établissemens Portugais & de leur méthode, qu'ils ont tenté de les imiter par des Comptoirs flotans. Mais cet expédient n'a pu réussir, parce que la seule vue de la Côte pendant longtems fait mourir de chagrin la plûpart des Esclaves. On estime à 15 mille Noirs par Année la traite des Portugais à Angole, & on sent bien qu'il leur seroit très-facile de la porter à plus du double.

On ne doit pas considérer les établissemens Portugais à Loanda & aux autres endroits du Royaume

d'Angole qui en dépendent, comme ceux que les Européens ont aux différentes Côtes d'Afrique ; c'est-à-dire, comme de simples Comptoirs. Loanda est un vrai Domaine de la Couronne de Portugal, c'est une vraie Colonie fort riche & susceptible encore d'amélioration. Les Portugais ont soumis plusieurs Cantons du Royaume d'Angole dont les Gouverneurs Nègres leur payent un Tribut annuel d'Esclaves & leur rendent d'autres services à titre de Vassaux. Ce Tribut est affermé par le Gouverneur Portugais à divers particuliers de sa Nation. Le Roi de Portugal tire du Royaume d'Angole un revenu considérable, tant de ce Tribut annuel, que des Droits qu'il impose sur la vente des Marchandises & des Esclaves. On prétend que ces Droits & le transport des Esclaves dans les Colonies de l'Amérique, s'afferment à Lisbonne à quelque Négociant de la Nation

qui tient ſon Comptoir à Loanda, ſous le titre de *Contractador*. On peut juger de-là quelle prodigieuſe facilité a le Portugal de multiplier les Nègres dans ſes Colonies du Bréſil & d'y étendre par conſéquent la Culture & le Commerce.

L'Iſle St. Thomas ſituée ſous la Ligne, doit être regardée non-ſeulement comme un lieu de rafraichiſſement qui favoriſe la traite de toute la Côte d'Afrique, mais encore comme une vraie Colonie Portugaiſe. Les Cannes de Sucre & le Gingembre y croiſſent abondamment. On prétend que les Portugais y ont 400 Moulins à Sucre, que les Cannes de Sucre y meuriſſent trop vite, ce qui fait que le Sucre ne pouvant être bien purifié, ne ſauroit être bien blanchi. Mais s'il eſt impoſſible de corriger ce défaut par une meilleure méthode de Culture ou de travail, les Portugais ſont bien dédommagés de cette qua-

lité inférieure par l'abondance & le bas prix auquel ils peuvent l'établir à Lisbonne. Cette Colonie & celle de Loanda ſont d'autant plus précieuſes qu'elles conſomment, comme les Colonies de l'Amérique, beaucoup de Marchandiſes d'Europe. Les Iſles du Prince, de l'Aſcenſion & d'Annobón, qui appartiennent auſſi au Portugal, ſont moins utiles aux Portugais, qu'aux autres Négocians d'Europe, qui après avoir fait la traite des Nègres, ſont obligés pour la conſervation de leur Cargaiſon, de relacher à l'une de ces Iſles. Celle d'Annobon pourroit être cependant regardée comme très-utile par la prodigieuſe quantité de Coton qu'elle produit.

Il eſt évident qu'en mettant tous ces divers établiſſemens dans un bon régime & dans un bon ordre, ils pourroient facilement par une correſpondance exacte entr'eux, &

par celle de chacun d'eux avec le Portugal préparer tous les ans de riches Cargaifons pour un grand nombre de Vaiffeaux. Avec ce fecours bien entendu, les Portugais ne feroient jamais expofés à demeurer plufieurs Mois en traite, ce qui fait fouvent périr la moitié ou les trois quarts des plus belles Cargaifons ; ni à faire des fauffes traites qui rendent quelquefois ce Commerce ruineux pour les autres Négocians. On fait qu'une traite heureufe donne jufqu'à 2 ou 300 p $\frac{o}{o}$. de bénéfice, & la traite feroit toujours heureufe pour les Vaiffeaux Portugais.

La fuite pour le Journal prochain.



LEÇONS DE CHYMIE &c. *Par* M. Shaw *premier Médecin du Roi d'Angleterre, traduites de l'Anglois, &c.* quatrième & dernier Extrait.

MOnsieur Shaw examine dans la dixseptième Leçon deux branches de la Chymie aussi étendues qu'utiles : l'une est la Minéralogie, & l'autre la Métallurgie.

On entend par le mot de Minéralogie, les opérations qui précèdent la Métallurgie : ces opérations enseignent les moyens de trouver, apprécier & creuser les Mines, avec les usages des Sels & des Terres dont on se sert pour faire les flux. Ces derniers sont absolument nécessaires pour les Essais & la Fonte des Mines dont on veut retirer les Métaux.

Par le mot de Métallurgie on

entend l'exécution des différentes opérations dont on vient de parler, qui sont absolument nécessaires pour séparer les Métaux de leurs Mines. Le reste de cette Leçon n'a que la Minéralogie pour objet.

La Minéralogie est un Art qui exige une grande étendue de connoissances. Il faut savoir non-seulement les moyens de découvrir les Mines, mais encore ceux de les creuser & de les travailler. Cet Art exige une étude suivie de la nature des vapeurs & des effets des matières Minérales, pour distinguer les Terres, les Sels, les Souffres, les Pierres, les Mines, les Bitumes, les Pierres précieuses & les Métaux. Cet Art demande encore des connoissances sur la structure intérieure de la Terre, sur ses différentes Couches, sur l'Architecture souterraine, le Mesurage, l'Hydraulique, le Nivellement & les Mécaniques. Tout cela est nécessaire pour

conduire le travail des Mines & obtenir la Mine qu'on veut employer avec le moins de dépense qu'il est possible. Mais ce n'est pas encore là la moitié de l'ouvrage ; on ne peut l'achever sans connoître plusieurs opérations de Chymie, telles que la trituration, la torréfaction, la lotion, la calcination, la cémentation, la fusion, l'amalgamation, la vitrification, la sublimation, la distillation, & autres semblables. De-là M. Shaw conclut que tout Métallurgiste qui veut diriger l'exploitation d'une Mine, doit non-seulement avoir des connoissances suffisantes sur plusieurs parties de l'Histoire Naturelle, mais surtout être bon Chymiste ; & que plusieurs tentatives en Métallurgie ont été faites sans succès, uniquement faute des connoissances nécessaires de la part de ceux qui les conduisoient. Il observe que les Ouvriers en sous-ordre sont géné-

ralement, dans ce genre comme dans presque tous les autres, des gens opiniâtres & ignorans (deux défauts qui vont rarement l'un sans l'autre.)

M. Shaw avoue cependant que quoiqu'on ait très-peu approfondi jusqu'à présent l'Art de la Minéralogie, l'Histoire nous fournit des exemples sans nombre de Fortunes prodigieuses & de Trésors immenses que les Mines ont produit, non-seulement à des particuliers, mais à des Républiques & à des Royaumes. Les Mines sont sujettes à tromper; elles sont quelquefois pauvres, d'autrefois bientôt épuisées, souvent elles sont noyées, sur-tout quand elles sont profondes. Il arrive aussi qu'elles sont dures à fouiller, & difficiles à suivre; il y a cependant plusieurs exemples de Mines qui se sont trouvées avantageuses pendant l'espace de cent années. Les Mines du Potosi sont

presqu'encore aussi riches, & on les exploite avec autant de succès que le premier jour. Il y a près de mille ans que l'on travaille avec avantage aux Mines d'Or de Cremnitz; celles d'étain de Cornouaille sont extrêmement anciennes. Nous avons des exemples de Mines prodigieusement riches. On a supputé que le profit seul de l'Argent qu'on a retiré des Mines de Misnie en Saxe, a monté tous frais faits, dans l'espace de huit ans, à seize cens quarante-quatre millions, sans compter soixante-treize tonnes d'Or.

Il y a plusieurs Mines dont la découverte n'est due qu'au hasard. C'est un torrent qui a ouvert pour la première fois une veine très-riche de Mine d'Argent à Frieberg en Allemagne. La même chose est arrivée ailleurs par des pluies abondantes, par des tremblemens de terre, &c. mais l'Art du travail des Mines n'attend pas pour s'exercer

ces hasards favorables. Il va directement à la recherche & à la découverte des Mines.

Les signes principaux d'une veine Métallique intérieure paroissent réduits à des chefs généraux, tels que 1°. la découverte de certaines Eaux Minérales : 2°. les Arbres ou le Gazon qu'on trouve décolorés : 3°. la rencontre de quelques morceaux de Mines à la surface de la Terre : 4°. l'élévation des exhalaisons chaudes : 5°. les Sables Métalliques qu'on rencontre quelquefois dans certains lieux & autre chose semblable. Au défaut de tous ces signes le Minéralogiste doit faire forer la Terre aux endroits où il juge qu'il peut se trouver du Métal.

La méthode de forer consiste dans l'usage qu'on fait d'une certaine quantité d'écopes de fer à vis, de manière qu'on puisse augmenter leur longueur à volonté avec des verges de fer en les vissant les unes

au bout des autres. Par ce Mécanisme on peut creuser à une profondeur considérable au-dessous de la surface de la Terre, & retirer par le moyen des écopes, des essais de terre, ou de matière Minérale de la prpfondeur où ces écopes sont descendues. Cette méthode qui est aussi celle dont on se sert pour tirer des essais des Barriques de Sucre & pour découvrir de la Marne, pourroit être utilement employée pour connoître la richesse des Mines avant que de les ouvrir.

La situation la plus avantageuse d'une Mine est d'être sur une Montagne environnée de Bois, que le Climat soit sain, le chemin pour y monter sûr & facile, & qu'il y ait une Rivière navigable aux environs. Cette situation étant la plus favorable de toutes, on peut juger des autres selon qu'elles en approchent plus ou moins.

Les lieux abondans en Mines sont

en général assés sains, parce qu'ils sont élevés & exposés au grand air. Cependant il y en a quelques-uns où les Mines sont de la nature des Poisons, ou du moins produisent les mêmes effets. Dans ce cas il n'est pas possible de les creuser, quelque riches qu'elles soient. M. Shaw enseigne ici les différentes manières de creuser les Mines par le Fer, par le Feu & par la Poudre à Canon; les différentes méthodes qu'on employe pour creuser toutes sortes de Veines Métalliques, la façon de les étayer, de faire des Galleries & de donner de l'écoulement aux Eaux qui inondent quelquefois les ouvrages. Il donne des exemples des opérations préalables qui sont nécessaires aux Métaux avant que de pouvoir les mettre en œuvre. Il enseigne la méthode de rôtir les Mines Sulphureuses, ou Arsénicales; celle d'écraser & de laver les Mines; &

celle de préparer les flux.

Les Mines riches par elles-mêmes n'ont pas besoin d'être rôties, bocquées, ni lavées. On peut les mettre telles qu'elles sont en sortant de la Mine au Fourneau de fusion, sans aucun flux ni addition. Les Métaux unis à leur Mine ne sont point des corps fixes tels qu'ils paroissent l'être dans les Barres, ou dans les Lingots ; ils ne parviennent à cet état que par les opérations Métallurgiques. Le Verre de Plomb est un flux si puissant qu'il est capable de vitrifier ou de faire passer avec lui au travers de la coupelle toutes les matières Minérales ou Métalliques, excepté l'Or ou l'Argent. Il y a quelques Mines qui contiennent naturellement leur propre flux, & qui par cette raison s'essayent & se fondent mieux sans addition, que par tout autre moyen. On pourroit peut-être trouver des flux propres à mûrir les Mines, si

l'on avoit des connoiſſances plus étendues ſur les propriétés, les affinités ou les rapports qui ſe trouvent naturellement entre les Métaux & les Minéraux du même genre.

La Métallurgie, ou l'Art des Eſſais, & le travail des Métaux pour les ſéparer de leurs Mines ſont l'objet de la dixhuitième Leçon. Les opérations de la Métallurgie ſont de deux eſpèces; c'eſt-à-dire, qu'on peut les faire en grand & en petit: M. Shaw diviſe en conſéquence la Métallurgie en deux parties, ſavoir l'eſſai & la fuſion. Par eſſai on entend la méthode par laquelle on peut déterminer en petit ce que peut rendre de Métal pur une Mine quelconque, quand on la fondra en grand. Par fuſion, on entend les différens moyens dont on ſe ſert pour retirer des Mines, un Métal pur en grand, & le rendre propre aux uſages ordinaires de la vie, de

même qu'à la partie mécanique & œconomique.

On trouvera dans les expériences de M. Shaw la méthode d'essayer & de fondre l'Or & l'Argent; les moyens de séparer ces deux Métaux; la manière d'essayer & de fondre le Cuivre, l'Etain, le Plomb & le Fer; la méthode qu'on employe pour faire l'Airain & le Métal de Prince, & celle de faire l'Acier.

L'Art des Essais a été jusqu'à présent très-imparfait; mais il est fort aisé de le perfectionner à l'aide des connoissances chymiques & mécaniques. La méthode de séparer l'Or & l'Argent par la voye du départ, est embarrassante & dispendieuse; mais elle peut être remplacée avantageusement par le moyen de la fusion en conduisant le feu avec beaucoup d'art & de ménagement. M. Shaw prétend qu'il est très-difficile de rendre l'Or & l'Argent ab-

ſolument purs, ou de les ſéparer de toutes les autres eſpèces de matières, ſoit Minérales, ſoit Métalliques. Il ſeroit à ſouhaiter que d'habiles Métallurgiſtes nous donnaſſent une Hiſtoire particulière de la méthode employée communément pour fondre les Métaux. Cette Hiſtoire ſeroit fort utile pour perfectionner la Métallurgie. L'art de la fuſion dépend 1°. de l'uſage d'un degré de feu convenable à la Mine: 2°. de procurer à la ſcorie une fuſion prompte & complette, & 3°. de faire enſorte que le Métal ſoit dans un contact immédiat avec le bois ou les charbons employés pour la fuſion. Un feu languiſſant diminue la quantité de Métal, tandis qu'un feu vif l'augmente, pourvu qu'on ne le continue pas trop long-tems.

Les Mines ne ſont autre choſe en général, qu'un tiſſu lache de matières Métalliques formées par la nature auxquelles eſt unie une ſub-

ſtance terreſtre & ſulphureuſe. Il reſte encore un grand nombre d'expériences à faire, des faits ou des obſervations à conſtater, de même qu'à découvrir le rapport de pluſieurs ſubſtances entr'elles, avant que de pouvoir amener la Métallurgie à ſon dernier point de perfection.

La dixneuvième Leçon contient la Pyrotechnie, ou les expériences qui concernent la Poudre à Canon, les exploſions & le phoſphore. M. Shaw y examine la nature & la compoſition de la Poudre à Canon & les moyens de l'éprouver & de la perfectionner. Il enſeigne la méthode de faire la Poudre à Canon, la Poudre fulminante & l'Or fulminant; les moyens de produire de la chaleur & même du feu par un mêlange de ſouffre & de la limaille de fer, &c. Il prétend que la découverte de la Poudre à Canon eſt entièrement due au haſard, & peut-être

être au procédé ordinaire du Nitre fulminant avec le souffre pour faire le Cristal minéral ; il paroît qu'elle a été connue long-tems auparavant le tems de *Swark*, & particulièrement du Moine *Bacon* qui en parle dans ses Ouvrages.

On éprouve différemment la force de la Poudre à Canon ; mais la meilleure méthode est de mesurer à quelle distance un certain poids de Poudre donné jette une Balle hors d'un Fusil. Quand on veut augmenter la force de la Poudre, il faut faire les grains extrêmement gros, & les passer ensuite pour les séparer de la poussière. Car la Poudre mêlée de poussière & de petits grains n'a qu'une explosion très-foible. Quand au contraire les grains sont gros, le feu se communique plus promptement d'un grain à l'autre, & toute la charge prend feu presqu'en même tems. M. Shaw croit qu'il y auroit encore d'autres

moyens pour augmenter la force de la Poudre, particulièrement par l'addition du Sel de Tartre; mais il vaut mieux renfermer de pareils secrets que de les divulguer : la Poudre n'est déjà que trop destructive.

On a beaucoup parlé d'une espèce de Poudre blanche qui seroit fort dangereuse, si elle avoit toutes les qualités qu'on lui attribue; car on prétend qu'elle pousse une Balle aussi loin que la Poudre noire ordinaire sans faire de bruit. M. Shaw assure qu'aucune des Poudres de cette espèce qu'il a examinées ne répond à cette idée. On fait, dit-il, probablement cette Poudre avec une espèce de Bois pourri, ou du Camphre au lieu de Charbon. La plus dangereuse des Poudres blanches (si on peut l'appeller ainsi) est l'air condensé, qui quoique capable de pousser une Balle avec beaucoup de force à une distance

très-considérable, ne fait cependant presque point de bruit.

La vingtième & dernière Leçon contient quelques moyens particuliers, pour étendre & appliquer la Chymie à la Physique, aux Arts, au Commerce, & aux Manufactures, & contribuer par cette voye à les perfectionner. M. Shaw divise ici la Chymie pour l'utilité, en Chymie Physique, Thecnique, Commerçante & œconomique. La Chymie Physique n'est autre chose que la pratique de la Chymie en petit. C'est par cette voye qu'on peut découvrir les causes des effets Physiques & faire de nouvelles découvertes dans la nature. Par la Chymie Thecnique on entend l'application de la Chymie Physique pour l'utilité immédiate d'un Art en particulier, de manière à inventer, former, protéger, exciter, ou perfectionner cet Art en grand. La Chymie Commerçante applique la Chy-

mie Physique & Thecnique, à l'établissement, au soutien & à l'avancement de quelques branches de Commerce. Enfin la Chymie œconomique applique les trois autres à l'utilité & aux besoins ordinaires de la vie.

C'est à la Chymie Physique qu'appartient l'avantage de trouver des inventions nouvelles, & d'en faire l'épreuve de manière à découvrir leur validité, ou leur insuffisance. Ainsi lorsqu'on forme un projet pour une nouvelle branche de Commerce, ou une nouvelle méthode pour en perfectionner une ancienne, avant que de tenter de la mettre en pratique en grand, il faut d'abord faire les essais ou les expériences en petit, pour savoir si elle peut réussir. Les *Essayeurs* commencent par examiner en petit quelle est la portion de Métal contenue dans une certaine quantité de Mine donnée. Cet essai fait, ils sont en état de diri-

ger les Ouvriers dans le travail en grand. On peut appliquer ainsi la Chymie Physique à toutes les autres branches de la Chymie soit Thecnique, soit Commerçante, soit œconomique. M. Shaw pense qu'on peut perfectionner la Chymie Physique par le moyen d'un Laboratoire portatif. C'est une erreur commune que de croire que cet Art est confiné au seul usage du Feu. Il a prouvé qu'on doit employer aussi les autres élémens, l'Air, la Terre & l'Eau, auxquels on peut encore ajouter le Froid & les différentes espèces de mouvement. En effet la plus grande partie & la plus curieuse de cet Art dépend plus de ces divers agens, que de l'usage direct du Feu. Toute la fermentation, par exemple, & la putréfaction qui sont deux opérations très-étendues, tant dans la Nature, que dans l'Art, s'exécutent sans le secours du Feu & des Fourneaux.

L'efficacité du Froid en Chymie est si considérable qu'elle sépare les parties les plus aqueuses & les moins utiles des corps d'avec les plus spiritueuses & les plus essentielles, comme on le voit dans la concentration des Vins, des Vinaigres & des autres Liqueurs, par la gelée.

M. Shaw voudroit pour l'avancement & la perfection de la Chymie Physique, qu'on fit une collection complette de toutes les expériences qui sont connues jusqu'ici & qu'on a mises en pratique, afin de connoître l'état présent de la Chymie, & jusqu'où cet Art a été porté. Cette collection ne formeroit peut-être pas un trop gros Volume; car les expériences originales des Auteurs qui ont écrit sur cette matière, sont en petit nombre. On pourroit composer un bon Livre dans ce genre en recueillant avec soin & en examinant les pratiques journalières des Artistes &

des Ouvriers, tels que les Rafineurs, les Essayeurs, les Fondeurs, les Teinturiers, les Rafineurs de Sucre, les Faiseurs de Savon, &c. Jusqu'à ce que les secrets & les procédés de ces Arts fassent partie de la Chymie Physique, il lui manquera toujours plusieurs connoissances indispensablement nécessaires à son avancement & à sa perfection.

La Chymie Thecnique est divisée en quatre parties eu égard au rapport qu'elle a avec les trois règnes, l'Animal, le Végétal, le Minéral, & une espèce de règne mixte composé des trois autres, ou de deux seulement. Dans le règne Animal, sont l'Art de préparer la colle de Poisson, & la colle forte, celui de la Tannerie, de la Teinture de l'Ivoire, de la Laine, de la Soie, &c. Dans le règne Végétal, l'Art de travailler les Bois de Charpente, ou les moyens de les conserver sains, de les préserver de l'injure

de l'air, de l'eau, &c. l'Art d'extraire la Résine, la Poix, l'Huile de Thérébentine, de faire le Charbon, la Potasse, &c. l'Art de la Brasserie & de la fermentation des Vins, des Vinaigres, &c, l'Art de faire le Sucre & de le rafiner: l'Art de faire le Savon, &c. Dans le règne Minéral, l'Art de faire le Sel, la Couperose, le Vitriol, le Borax, la Potterie, celui de travailler les Métaux, la Fonderie, l'Art des Forgerons, &c. Et enfin dans le mêlange de ces Arts, sont l'Art de faire le Papier, l'Encre, le Vernis, la Porcelaine, les Glaces, l'Art de la Pharmacie, des Feux d'Artifice, &c. Tous ces Arts sont proprement Chymiques, & sont compris dans la Chymie Thecnique.

Il seroit aisé de donner un catalogue d'un grand nombre d'Arts inconnus jusqu'ici, ou de nouvelles branches de Commerce, dont on tireroit probablement de grands

avantages. C'eſt ici que l'Auteur développe de grandes vues d'utilité, dont la majeure partie eſt heureuſement remplie aujourd'hui par un grand nombre de Sociétés Illuſtres. L'objet, dit-il, le plus important qui manque à l'avancement des Arts, c'eſt une Société d'un certain nombre de Perſonnes inſtruites qui puſſent ſe joindre enſemble pour concourir à porter les Arts à leur dernier point de perfection. Les bornes des connoiſſances aſſignées à un ou deux particuliers ne ſont pas ſuffiſantes, & n'ont point de proportion avec ce qu'il faudroit ſavoir pour la conduite d'un auſſi grand ouvrage. Il n'eſt même peut-être pas dans la nature qu'un ſeul Homme puiſſe raſſembler le nombre de connoiſſances néceſſaires pour un pareil deſſein. Les Arts & les Sciences doivent principalement recevoir leur accroiſſement des connoiſſances Phyſiques ; c'eſt-à-dire,

des connoiſſances tirées de la nature même des choſes. Or on ne peut les acquérir qu'en étudiant les différentes ſubſtances de la nature, en obſervant leurs propriétés, en mêlant pluſieurs de ces ſubſtances les unes avec les autres, & les ſéparant enſuite. Ce procédé général doit être conduit avec prudence & ſagacité par la voye des expériences. M. Shaw voudroit qu'on formât une Société de Gens inſtruits dans ce genre; qu'on leur donnât des règles d'après leſquelles ils travailleroient chacun dans leur genre, & rangeroient par écrit toutes leurs expériences avec ſoin, pour en former enſuite des tables. On tireroit de ces tables des axiomes & des règles, & on conſtateroit les réſultats les plus utiles pour l'avancement des Arts, du Commerce, &c.

La Chymie Commerçante conſiſte en trois parties, 1°. l'exercice en grand de tous les Arts Chymi-

ques de manière à fournir, non-seulement son propre Pays, des choses nécessaires à la vie, mais à en avoir des Magasins pour l'exportation dans les Pays étrangers: 2°. les différentes méthodes de préparer, condenser, conserver & rendre propres au transport, les substances naturelles & artificielles, & 3°. les moyens de fournir les Voyageurs de l'appareil Chymique nécessaire pour étendre, aider & perfectionner le Commerce dans les différens Pays du Monde.

La Chymie Commerçante nous apprend à réduire les choses d'usage à leur plus petit volume, pour en rendre l'exportation plus facile; elle nous donne les moyens de les préserver des injures du tems, de la Mer & des autres accidens. C'est par cette méthode qu'on exporte les Métaux au lieu de leurs Mines; le Sucre, au lieu du Suc, ou du Rob des Cannes de Sucre; du Sel,

au lieu de l'Eau de la Mer; des esprits rectifiés, au lieu des esprits inflammables foibles; de la Potasse, au lieu de Bois de rebut : c'est ainsi que par le moyen de la Chymie Thecnique, & de la Chymie Commerçante, réunies ensemble, on peut fournir différens Pays de Plomb, d'Etain, de Fer, d'Argent, d'Or, d'Huile, de Suif, de Cuirs tannés, de Poix, de Résine, de Souffre, de Cire, de Vins, d'Eaux-de-vie, de Sels, de Sucre, de Sirops, de Papier, &c. qui font la plus grande partie du Commerce. Le but de la Chymie Commerçante est donc de découvrir les moyens de réduire toutes ces différentes substances, à leur plus petit volume. Ainsi au lieu d'emporter plusieurs tonnes de Bois étrangers propres à la Teinture, on peut en extraire la partie colorante, & la réduire à un petit nombre de livres. En rendant cette pratique générale, ce

qui ſeroit très-poſſible, on perfectionneroit le Commerce, & on diminueroit la dépenſe des Teinturiers.

Il faudroit peut-être exempter de cette réduction générale, celle des Bois de Teinture en Amérique, qui pourroit être auſſi nuiſible à la navigation d'Europe, que le ſont aujourd'hui les Rafineries de Sucre établies dans les Iſles à Sucre. Ces Rafineries diminuent le nombre des Vaiſſeaux & l'induſtrie des Métropoles, ſans leur procurer aucun dédommagement.

La Chymie œconomique eſt une branche d'une grande utilité & d'une grande étendue. L'Auteur la diviſe conformément aux divers uſages auxquels on peut l'employer dans les beſoins ordinaires de la vie. On peut la mettre en pratique dans les différens Laboratoires, tels que les Braſſeries, les Magaſins, les Cuiſines, les Laiteries, les Lavoirs & les Celliers.

M. Shaw donne enfin un petit nombre de règles pour conduire les expériences Chymiques qu'on peut faire ſur les Arts, afin de perfectionner les différentes branches de Chymie.

1°. On doit obſerver avec autant de célérité que d'exactitude, les procédés dont la Nature ſe ſert pour la production de toutes les différentes matières & de toutes les ſubſtances que nous voulons tacher d'imiter. La Nature en effet, comme un Chymiſte expert, employe les mêmes agens que nous, pour parvenir à ſon but, ſavoir, le Feu, l'Eau, l'Air & la Terre. S'il étoit poſſible de découvrir univerſellement les procédés & les agens dont la Nature ſe ſert pour la production de ſes effets, nous acquerrions des règles certaines pour parvenir à les imiter.

2°. L'Auteur veut qu'on tache d'acquérir l'habitude de changer,

de diverſifier, d'étendre & de perfectionner une expérience, juſqu'à ce qu'elle ſe termine par quelque découverte certaine propre à éclairer l'eſprit, ou à ſervir aux uſages de la vie. Les expériences qui ne réuſſiſſent pas, ne ſont pas moins inſtructives que celles qui réuſſiſſent, & l'on doit les examiner avec beaucoup d'attention. On doit étudier les cauſes qui ont fait manquer une opération, avec autant d'exactitude que celles qui l'ont fait réuſſir. On peut acquérir cette eſpèce de ſagacité par l'uſage, & la tourner au profit de l'invention & des découvertes.

3°. M. Shaw veut qu'on forme un plan pour que les expériences puiſſent ſe ſuivre par ordre, dans la vue de faire quelque recherche particulière, utile aux beſoins ordinaires de la vie; & que l'Artiſte ſuive ſur cet objet ſon génie & ſon caractère.

M. Shaw paroît avoir marché dans une route nouvelle trop peu fréquentée jusqu'ici par les Philosophes, les Chymistes & les Commerçans. Son but, comme il le dit lui-même, a été de perfectionner les Arts utiles, par le moyen d'une Chymie plus Philosophique que celle qu'on suit ordinairement, & d'indiquer en même tems la méthode la plus sure de se conduire dans les recherches, de manière qu'elles puissent se terminer à des découvertes avantageuses. Ayant borné ses Leçons à cet objet, il en a écarté les expériences les plus curieuses dont la Chymie possède un grand nombre; pour se renfermer totalement dans celles qu'il a jugées les plus utiles en elles-mêmes, ou les plus favorables à la découverte des causes, des axiomes & des règles.

L'aveu que fait ici l'Auteur, fait également l'éloge de son Ouvrage &

& de sa modestie. " S'il se trouve, „ dit-il, quelque mérite dans no- „ tre Ouvrage, la gloire ne nous „ en est pas due : elle appartient en „ entier à la méthode de *Bacon* que „ nous avons suivie exactement. " Cette méthode en effet rectifie l'esprit, le garantit de l'erreur & de l'illusion, en le conduisant à la source véritable de la nature & de l'usage. M. Shaw ne se flate pas d'avoir découvert les vrais principes des choses, ni des axiomes parfaitement justes & universels. Il faudroit pour cet effet que plusieurs parties de la Philosophie fussent plus avancées qu'elles ne le sont : mais il se flate d'avoir trouvé un petit nombre de règles qui peuvent diriger utilement dans la pratique, & nous rendre capables d'enrichir, & de perfectionner une partie des Arts & des Sciences. Il croit, par exemple, avoir découvert cet axiome Physique : *que c'est le Sucre, ou du moins*

une ſubſtance ſucrée qui forme la baſe du Vin, de la Bierre, du Vinaigre, & des eſprits inflammables. Il préſume d'après cette découverte, que l'Art de la Braſſerie, celui de faire le Vin, le Vinaigre, & celui de la Diſtillation, peuvent recevoir un grand degré de perfection. On peut donc conclure que la découverte d'un ſeul axiome, ou de la cauſe d'un ſeul effet peut ſouvent perfectionner, ou même enrichir un grand nombre d'Arts. En effet les axiomes en Phyſique établis avec juſteſſe, peuvent être la ſource d'un grand nombre d'Arts & de connoiſſances. C'eſt en conſéquence que l'Auteur a dirigé ſes recherches pour parvenir à les découvrir, comme le meilleur & le plus ſûr moyen de perfectionner les Arts déjà connus, & d'en faire éclore de nouveaux. Si cette méthode étoit généralement ſuivie avec exactitude, il y a tout lieu de croire que la partie qui

regarde l'invention & les découvertes, ne resteroit pas long-tems l'ouvrage du hasard telle qu'elle l'est aujourd'hui ; mais qu'elle deviendroit elle-même un Art, qui de tous est peut-être celui qui manque le plus, & dont on auroit cependant le plus de besoin.

Quoique M. Shaw ait affecté de ne point parler de l'*Alchymie*, on en découvre cependant les principes dans la plûpart de ses Leçons, non les principes de cette Alchymie destructive si généralement décriée ; mais ceux de la vraie Alchymie, dont les Alchymistes connus sous le nom de *Sages* ou de *Philosophes*, ont donné la définition suivante. La vraie *Alchymie*, selon eux, est l'Art de faire une Poudre fermentative qui transmue les Métaux imparfaits en Or, & qui sert de remède universel à tous les maux naturels des Hommes, des Animaux & des Plantes.

Cette Science, ainsi que celle que les *Sages* appellent la Chymie vulgaire, consiste à perfectionner les Métaux, à entretenir la Santé ; elle employe de même les agens de la nature & imite ses opérations. Le type ou modèle de l'Art Alchymique ou Hermétique, disent les Alchymistes, n'est autre que la nature elle-même. L'Art plus puissant que la Nature, par les mêmes voyes qu'elle lui marque, dégage en certains cas, plus parfaitement les vertus naturelles des corps, des prisons où elles étoient renfermées ; il amplifie leur sphère d'activité & rassemble les principes qui les vivifient. Les Ouvrages d'Hermès Trismegiste que les Alchymistes regardent comme leur Chef, ceux de Geber, de Morien, de Flamel, de Saint Raymond Lulle, du Cosmopolite, de Paracelse, du Président d'Espagnet, & d'une infinité de Philosophes renommés, semblent ne

laisser aucun doute sur l'existence de l'Alchymie. Becker, Chymiste d'une grande réputation, a pris la défense & démontré l'existence de l'Alchymie dans son Supplément de sa Physique. Quoiqu'il en soit, la Chymie que les *Sages* nomment *vulgaire*, est redevable de beaucoup de richesses à l'Alchymie. La nécessité de multiplier les opérations Chymiques & les expériences pour trouver le Souphre & le Mercure des Philosophes, sans le secours desquels on ne sauroit parvenir à faire la Poudre de projection, a fait faire une infinité de découvertes dont la Chymie s'est enrichie. Telle est la *Teinture des Métaux*, de Paracelse, plus connue sous le nom de *Lilium*, & *l'Elixir d'Or*, connu sous le nom de *Goutes* du Général de Lamotte, remède bien supérieur au Lilium, & qui a acquis une si haute réputation sur-tout en France, même parmi les Médecins du premier or-

dre, que le Roi en a acheté le secret (a).

M. de Maupertuis ſemble avoir voulu fixer l'idée qu'on doit avoir de l'Alchymie, dans ſa Lettre XX. *ſur la Pierre Philoſophale.* Il remarque que parmi les plus habiles Chymiſtes, pendant que les uns paſſent leur vie à la recherche de la Pierre, les autres s'en moquent, & croyent la choſe impoſſible. Il eſt d'un Philoſophe, dit-il, d'examiner la poſſibilité de ce problême, ſans beaucoup s'embarraſſer de le réſoudre.

La Phyſique le réduira à ceci. Ou 1°. toute la matière eſt homogène ; & alors les différens corps de la nature ne diffèrent que par les différentes figures & les différens arrangemens des parties de cette matière.

(a) On trouve des gouttes du Général de Lamotte chez le Libraire Imprimeur de ce Journal, qui diſtribue gratis à ceux qui en achètent, une Brochure tant ſur les effets de ce remède que ſur la manière d'en faire uſage.

Ou 2°. toutes les parties de la matière se réduisent à un certain nombre de genres, qui sont les élémens de tous les corps, tels à peu près que les Chymistes les supposent, quoiqu'ils ne soient pas d'accord, ni sur leur nombre, ni sur la nature de leurs élémens : & alors les corps ne diffèrent que par les différentes doses & combinaisons de ces ingrédiens.

Ou 3°. toutes les parties de la matière sont aussi variées elles-mêmes que tous les différens corps de la nature : & alors chacun de ces corps sera composé de parties primitivement semblables à lui ; l'Or ne sera formé que de parties d'Or, le Fer que de parties de Fer, le Bois que de parties de Bois, &c.

Dans la première supposition, il seroit téméraire de dire qu'il fut impossible de donner dans quelques corps aux parties de la matière une autre figure & un autre arrange-

ment que ceux qu'elles ont ; & il n'en faudroit pas d'avantage pour changer le Plomb ou la Laine en Or.

Dans la séconde, on ne peut pas dire qu'on ne peut parvenir à trouver les doses & les combinaisons des ingrédiens élémentaires nécessaires pour la production de l'Or.

Dans la troisième, on seroit encore moins fondé à assurer qu'aucun corps de la Nature, excepté l'Or, ne contient des parties orifiques ; & qu'il fut impossible de les en tirer.

Sous quelque aspect donc qu'on considère la Pierre Philosophale, on n'en peut prouver l'impossibilité. Mais M. de Maupertuis conclut que son prix n'est pas encore assés grand pour contrebalancer le peu de probabilité qu'il y a qu'on la trouve.

DE LA SAISIE DES BATIMENS NEUTRES,

Ou du Droit qu'ont les Nations Belligérantes d'arrêter les Navires des Peuples Amis.

Par M. Hübner, Icte, Assesseur au Consistoire de Sa Majesté Danoise à Copenhague, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres de Paris, 2. *Vol. in-*12. *à la Haye* 1759. *& se vend à Bruxelles*, *chez* J. Vanden Berghen.

C'Est ici l'Ouvrage que nous avons fait espérer au Public en inférant dans notre Journal de Novembre, *les Réflexions impartiales sur le Droit des Nations Belligérantes de saisir les Batimens neutres*, dont M. Hübner nous avoit fait présent. Quiconque a lû ces Réflexions s'attend sans doute à trouver ici un Ouvrage profond, médité sur les vrais principes de la

Loi naturelle, dans lequel la raison & l'équité sont les seuls défenseurs des Droits Sacrés & inaliénables de l'humanité.

Les connoissances profondes de l'Auteur, la clarté, la simplicité & l'exactitude de sa diction, sa droiture, son impartialité, & une grande réputation justement méritée, nous autorisent à annoncer à nos Lecteurs qu'on seroit dans un préjugé injuste, si on regardoit cet Ouvrage, comme sorti des mêmes mains que le Livre intitulé, *le Politique Danois*.

Quoique *le Politique Danois* contienne plusieurs vérités, cet Ouvrage ne sauroit être sorti de la plume d'un Ecrivain qui appartient à une Nation neutre, qui a même l'honneur d'être attaché à un Monarque qui a fait observer à tous ses Sujets la plus exacte Neutralité durant la Guerre présente. M. Hübner a également contracté des en-

gagemens avec la France & l'Angleterre; mais ses engagemens ne sont que Littéraires, & sa qualité d'excellent Homme de Lettres, ne sert qu'à perfectionner sa qualité d'excellent Citoyen. D'ailleurs la véhémence de la diction du Politique Danois, les propositions décousues & les répétitions éternelles qu'on y trouve, font assés connoître que M. Hübner n'en est point l'Auteur. Le style même, si on le compare à celui de l'Histoire du Droit naturel, que M. Hübner a publiée, & à son Ouvrage actuel, confirme cette assertion. Il y a apparence que le titre de *Politique Danois*, & l'intérêt de ceux qui débitent ce Livre, n'ont pas peu contribué à induire le Public en erreur sur ce sujet; M. Hübner étant actuellement le seul Danois qui ait publié quelque chose dans ce genre en François. Les Libraires ont voulu donner plus de cours à cet Ouvrage

en le mettant sous le nom d'un Auteur dont le Public recherche les productions.

On ne sauroit rien présenter au Public de plus utile, qu'un Ouvrage dans lequel on explique avec solidité les Droits des Peuples, relativement au Commerce, & nommément au Commerce Maritime. Un tel Ouvrage convient sur-tout infiniment à la situation présente des affaires publiques, & à l'esprit presqu'universel des Gouvernemens du Siècle. M. Hübner a conçu l'idée d'un Ouvrage si important, & il a la modestie de croire qu'il ne l'a exécutée qu'en partie.

La Guerre étoit à peine déclarée, lorsqu'on entendit renouveller les plaintes des Etats Neutres, au sujet de la saisie de leurs Navires. Ces plaintes devinrent plus amères à mesure que les saisies furent multipliées. Chacun plaida sa cause; on y mit de l'aigreur; on publia

des Mémoires pour & contre ; on allégua de part & d'autres des raisons tant bonnes que mauvaises : mais personne ne s'avisa d'aller à la source, en examinant, suivant les principes de la saine raison ; sur quoi est fondé, & jusqu'où s'étend, le Droit des Peuples qui sont en Guerre, de visiter, d'arrêter ou de confisquer les Batimens de ceux qui demeurent en Paix à leur égard. C'est cet examen que M. Hübner a fait. Il a eu le courage, malgré les difficultés & la délicatesse de l'entreprise, de composer un Ouvrage détaillé & en forme sur cette partie de la Jurisprudence des Nations Souveraines. Son Ouvrage est le fruit d'une application assidue de près de deux ans ; ce qui, dit-il, paroîtra peut-être singulier aux gens qui, accoutumés à expédier par le seul secours de leur imagination, les sujets les plus frivoles & les matières les plus graves, font avec la

même légèreté, des Contes, des Méditations Métaphysiques, des Poësies badines ou amusantes, & des Traités de Paix ou d'Alliance. Une infinité de combinaisons à faire, un grand nombre de préjugés à combattre, une multitude de questions épineuses par elles-mêmes ou embarrassées par la prévention, exigeoient beaucoup de tems & d'application.

La nouveauté de l'entreprise ajoutoit encore à la difficulté du travail. Car nous n'avions rien dans aucune Langue, sur le même sujet qui fut tant soit peu satisfaisant, précis ou bien entendu. On ne sauroit regarder comme des sources que M. Hübner peut même consulter, quelques Dissertations Académiques publiées dans les Universités d'Allemagne, inutilement savantes, ni le fameux Livre *du Consultat de la Mer*, qu'on allègue quelquefois comme une autorité, quoique ce ne soit qu'un

Recueil affés mal choifi de Loix Maritimes & pofitives, jointes à une compilation de décifions privées fur différentes parties de la Marine.

Le but de M. Hübner a été d'éclaircir fon fujet de façon à rendre fon travail utile aux Perfonnes déjà employées dans les affaires; foit dans l'Adminiftration ou dans les Négociations; foit dans celle de la Judicature Maritime, dans les Confeils des Prifes, ou dans les Cours d'Amirauté.

Pour difcuter, dit notre Auteur, dans toute leur étendue les matières du Droit des Gens, qui font étroitement liées avec ce qui conftitue aujourd'hui la bafe de la force & de la félicité des Etats, il ne fuffit point de favoir feulement les principes de cette Science. Elle préfente de très belles chofes dans la fpéculation, mais prefqu'inutiles dans la pratique & dans les affai-

res. Pour expliquer ces matières pragmatiquement & avec un certain succès, il est indispensable d'avoir une notion détaillée du Commerce politique en général, & de connoître les ressources, les constitutions, & même l'administration des Gouvernemens, & nommément des principales Nations Commerçantes, en particulier. On ne peut acquérir ces connoissances qu'en étudiant les Peuples chez eux; il faut se mettre au fait du plan constant de la gestion de leurs affaires publiques, s'ils en ont un; il faut s'instruire de leurs Loix, de leurs établissemens industrieux, de leurs avantages & désavantages, de leur conduite, de leurs mœurs & même de leur Génie.

On pourroit croire trouver dans Grotius ce qu'il y a de plus essentiel à dire sur les Prises & sur la Navigation en tems de Guerre, avec d'autant plus de fondement

que

que l'Ouvrage qui a fait sa grande réputation & qui la soutient encore en partie, a été composé exprès pour expliquer les *Droits de la Paix & de la Guerre*. Cependant ce qu'il dit sur ce sujet, se réduit non seulement à trois ou quatre pages, y compris une note purement historique qui en remplit les trois quarts & deux citations qui ne prouvent rien; mais encore le peu qui reste sur la matière, n'est ni clair, ni déterminé, ni tout-à-fait exact, ou digne de Grotius.

Puffendorf, Selden, Hobbes, Cumberland, &c. n'ont pas été plus loin sur la même matière. M. Hübner auroit trouvé plus de secours dans le *Droit des Gens* de M. Vattel, s'il avoit pu le consulter à tems. Il accorde de justes éloges à l'Ouvrage de M. *le Chevalier d'Abreu*, intitulé, *Traité Juridico-Politique sur les Prises Maritimes, & sur les moyens qui doivent con-*

courir pour rendre ces Prises légitimes. En 2 petites parties in 8vo. Cet Ouvrage peut être utile aux Espagnols & à ceux qui sont chargés du jugement des Prises dans les Etats du Roi Catholique ; mais on se tromperoit fort, si on croyoit y trouver les connoissances qu'annonce son titre. Ce Livre n'est qu'un Commentaire sur l'Ordonnance des Courses & sur quelques autres Règlemens de Marine de l'Espagne. En un mot nous n'avons aucun Auteur qui ait traité la matière méthodiquement dans toute son étendue, non sur des Ordonnances, ou sur des Règlemens, qui sont la plûpart des Loix arbitraires produites par l'intérêt ; mais sur les principes de l'Humanité, sur les Loix de l'équité naturelle, que M. Hübner appelle *le Droit des Gens universel*.

De-là on peut juger que M. Hübner a travaillé sur un terrein presqu'inculte, & qu'il a été obligé de



défricher, pour ainsi dire, le coin de l'Empire des Vérités utiles dont il a entrepris la Culture. Il a donné à son Ouvrage tout l'ordre dont la matière qu'il traite, étoit susceptible. Il l'a d'abord divisé en quatre Parties qui forment deux Volumes.

Dans la première Partie, après avoir établi des principes, *il traite de la saisie des Batimens neutres en général & en elle-même.*

Il explique dans la seconde *ce qui précède la saisie des Batimens*, ou les Droits réciproques des Etats Belligérans & de ceux qui sont Neutres, relativement à la Navigation de ces derniers. Ce qui fait la matière du premier Volume.

3°. *Il traite de ce qui suit la saisie, ou de ce qui est universellement juste à l'égard des Prises neutres.*

4°. *Il discute la saisie des Batimens neutres suivant le Droit des Gens conventionnel.* C'est la matière du second Volume.

M. Hübner observe avec raison que les usages réciproques des Nations Souveraines, & les Droits, les obligations, les suites & les inconvéniens qui en résultent, forment un objet d'autant plus digne de l'attention du Sage, que la matière en est également intéressante & épineuse. Le véritable Philosophe, celui qui pense pour être utile, ne peut pas faire un meilleur usage de ses connoissances & de ses facultés intellectuelles, qu'en s'en servant pour contribuer à tarir une des sources des maux qui détruisent quelquefois l'indústrie la plus légitime & des plus nécessaires à à la société. C'est là tout ce qu'il peut faire. C'est aux Souverains, aux Pères des Peuples, de faire le reste.

L'Auteur range sous trois classes les coutumes reçues parmi les Nations libres & indépendantes, & dont on peut appeller l'assemblage,

quoique fort improprement, le Droit des Gens précaire ou coutumier. Il y en a *qui ont lieu en tout tems*; il y en a *qui ne se pratiquent qu'en tems de Paix*; il y en a enfin *qui ne sont relatives qu'à la Guerre*. Il ne s'agit ici que de celles qui se rapportent à l'état de Guerre.

Les usages des Sociétés Souveraines pratiqués quand quelques-unes entr'elles sont Belligérantes, ont de tout tems exercé les Hommes d'Etat, les Politiques & les simples Jurisconsultes. L'esprit de parti & l'intérêt, ennemis éternels de la vérité, couvrent de nuages la Science des Loix universelles & l'Art de gouverner les Peuples. Les oracles du Code de l'Humanité & de celui des Puissances Souveraines, sont cependant constans & immuables. Ils veulent que nous soyons justes, & obligent les Monarques les plus absolus & les plus redoutables, comme les simples par-

ticuliers ; & cela avec d'autant plus de raiſon que ce ſont les ſeules bornes du pouvoir ſuprême.

M. Hübner reproche ici aux Etats, de n'avoir ſouvent des égards pour la Juſtice, qu'autant qu'ils comptent y gagner. Mais les démarches injuſtes d'une République entière ou d'un Souverain, ne dérogent pas plus à l'autorité du Droit des Gens, que la violation d'une Loi Civile par un Citoyen, ne déroge à celle d'un Code particulier dont cette Loi fait partie.

Tantôt on crie à la violation du Droit des Gens, quand il ne s'agit que d'un uſage : tantôt on appelle une ſimple coutume ce qui eſt réellement le réſultat du Droit des Gens univerſel. On abuſe des termes, & ſouvent on n'eſt d'accord ſur rien que ſur le partage des ſentimens. Voici de quelle façon M. Hübner établit le principe ſur lequel il ſeroit facile d'écarter tout prétexte

d'injustice, tiré du Droit des Gens; des usages ou des coutumes des Nations. Pour connoître, dit-il, les véritables bornes de l'autorité & de l'obligation qu'emportent les coutumes mutuelles des Etats, pour prévenir les explications arbitraires, la contradiction & l'incertitude que la fausse Politique se plaît souvent à répandre sur les Droits des Peuples, il n'y a point d'autre moyen que de consulter les Loix inaltérables de la Législation universelle, d'examiner la balance en main les contestations des Sociétés Civiles, & de déterminer ainsi la justice ou l'injustice, la légitimité ou l'illégitimité de leurs usages. *Si l'on trouve ces derniers contraires à l'équité naturelle, ils ne peuvent jamais devenir obligatoires : s'ils sont indifférens à son égard, ils n'obligent que très-imparfaitement : si au contraire ils lui sont conformes, ces usages deviennent sans contredit obliga-*

toires ; non pas en tant que ce sont des usages, mais en vertu du Code universel des Nations, qui les érige en devoirs.

Tel est le principe invariable de cet Ouvrage. Si on s'en écarte, on se jette dans l'incertitude, on prête un faux air de droiture à la conduite la moins droite, on favorise l'injustice, & l'on fait dégénérer les coutumes les mieux fondées, les plus salutaires peut-être à la société, en abus manifestes. On est dans ce cas à l'égard de *l'usage des Peuples en Guerre, de saisir les Batimens des Nations neutres.* Le Droit que peuvent avoir les Nations Belligérantes de s'emparer, en certains cas, des Navires neutres, n'ayant jamais été examiné à fond, les bornes en sont devenues incertaines ; & cette incertitude jointe à l'intérêt particulier de quelques Etats Commerçans par excellence, puissans sur Mer en proportion, a été cause qu'il s'est

glissé dans les usages des Peuples, un abus considérable au sujet de ce Droit.

L'Auteur distingue ici avec raison les coutumes pratiquées entre les Etats relativement à la Guerre, de celles qui n'ont lieu qu'en tems de Paix, étrangères à la prospérité des Peuples. Les dernières ne sont pour la plûpart que des inventions de la fausse gloire, du caprice, de la frivolité ou du faste. Elles roulent presque toutes sur des honneurs à rendre, sur le pas, sur des cérémonies, en un mot sur l'étiquette réciproque des Corps Politiques. L'imagination les a fait naître, le bon sens les détruiroit, s'il étoit assés fort pour s'emparer du Gouvernement de tous les Empires.

Il en est bien autrement de ces coutumes relatives à la Guerre: nées en bonne partie du sein de la violence, elles se ressentent de la dureté de leur origine, & leurs abus

attaquent d'abord les Droits les plus précieux des Sociétés Souveraines.

L'abus de celle dont il s'agit ici en particulier, est absolument préjudiciable à l'industrie & au bonheur des Peuples Navigateurs ; & cet abus a été porté, sur-tout depuis le commencement du Siècle, à un tel excès, que sa réforme occupe actuellement les Cabinets de plusieurs Souverains, & qu'il paroît fort propre à brouiller les Puissances le plus unies par les nœuds des Traités.

M. Hübner donne dans le Chap. I. la définition de la Guerre ; il explique les causes d'une Guerre légitime, le but d'une Guerre juste, les Droits de la Guerre relativement aux Puissances Neutres & les bornes de ces Droits. *Comme c'est une action juste*, dit-il, *de faire la Guerre, tout ce qui a une connexion exactement nécessaire avec le but lé-*

gitime de cette Guerre, doit être permis aux Parties Belligérantes : bien entendu cependant que les Droits d'un tiers n'en souffrent pas plus, qu'il ne peut être censé raisonnablement vouloir bien souffrir pour le bien commun de l'Humanité. Il séroit d'une injustice criante que des Nations en Guerre pussent, sous le prétexte de poursuivre leurs Droits, violer impunément ceux de tout le monde.

Notre Auteur accorde encore aux Nations Belligérantes le Droit *de mettre tout en œuvre pour empêcher que les Sujets des Etats neutres ne fortifient leurs ennemis, pourvu qu'ils n'empiètent point sur les Droits parfaits qu'ont ces Etats, de pourvoir à leur prospérité & à leur conservation.* Mais il leur interdit tout Droit sur l'étendue de la jurisdiction des Nations neutres. Il veut même que la Puissance en Guerre qui s'empare d'un Pays ennemi, restitue ce qui s'y trouve appartenant à des sujets

des Etats neutres; à moins que ce ne ſoit des Munitions de Guerre, ou des effets envoyés à l'ennemi dans le deſſein de le ſecourir. Car alors les Propriétaires étant ſortis de la Neutralité, ne ſont plus en Droit d'en réclamer les Privilèges.

M. Hübner regarde avec un peu d'indulgence l'uſage aſſés général de la confiſcation d'un chargement neutre trouvé ſur un Navire ennemi, à cauſe de l'extrême difficulté qu'il y a d'en prouver la propriété & d'en écarter tout ſoupçon de fraude. Mais il n'héſite pas à décider la reſtitution dans le cas d'une propriété clairement prouvée; & cette déciſion eſt conforme à la Loi des Hollandois, qui fait l'éloge de la droiture de ce Peuple Commerçant.

Le Chap. II. eſt employé à expliquer la Neutralité, ſes Droits & les obligations qu'elle impoſe. Les Peuples neutres doivent reſter dans

une entière inaction par rapport à la Guerre même & à ses opérations ; ils ne doivent servir directement aucune des Parties, ni fournir à l'une ou à l'autre aucune des choses qui servent à exercer des actes d'Hostilité. Pour ce qui regarde les effets & les Denrées qui ne sont d'aucun usage déterminé à la Guerre, où qui servent également en tems de Guerre & en tems de Paix ; si un Peuple neutre les fournit à l'un des ennemis, il faut aussi qu'il les fournisse à son adversaire, sur le même pied & aux mêmes conditions, s'il le demande. M. Hübner puise également dans l'équité naturelle, le détail des autres devoirs des Nations neutres, & de tous les Droits attachés à la Neutralité, qu'il explique avec une grande précision.

Il traite dans le Chap. III. de la liberté du Commerce en général & du Commerce Maritime en par-

ticulier. Deux Savans du dernier Siècle dont l'un étoit Anglois & l'autre Hollandois, furent partagés sur l'Empire de la Mer. *Grotius* en défendit la liberté ; *Selden* soutint l'opinion contraire, & tous les deux prouvèrent plûtôt leur érudition que leur thèse. La postérité a jugé que le premier a mal soutenu une bonne cause ; & que le second en a bien défendu une très-mauvaise.

Après avoir expliqué les règles constantes de la propriété des biens, universellement reconnues, l'Auteur en tire cette maxime incontestable : *que les choses quelqu'utiles qu'elles soient, qui sont inépuisables, & dont tout le monde peut se servir, sans que pour cela à cause de leur étendue immense & de leur nature chacun en ait moins, ne peuvent entrer en propriété.* De-là la conséquence naturelle, que la pleine Mer, tout comme l'Air, la lumière & la chaleur du Soleil en général, ne peut

jamais appartenir en propre à personne ; c'eſt-à-dire, que l'uſage & la diſpoſition ne peuvent pas appartenir à quelqu'un à l'excluſion de tout autre. Le Droit de premier occupant, le plus ancien de tous les titres, n'eſt ici d'aucune conſidération ; parce que ce titre ne ſauroit s'étendre ſur ce qui n'eſt pas ſuſceptible de propriété. C'eſt ce qu'on trouve très-bien expliqué dans la réponſe que la Reine Eliſabet fit à Mendoza, Envoyé d'Eſpagne, qui ſe plaignoit de ce que les Vaiſſeaux Anglois s'aviſoient de naviger dans la Mer des Indes. „ Les Anglois, dit la Reine, navi„ gent ſur l'Océan, dont l'uſage, „ tout comme celui de l'Air, eſt „ commun à tous les Hommes, & „ qui par ſa nature même ne peut „ tomber en la poſſeſſion & ſous „ la propriété de perſonne." Il faudroit qu'une Nation fut bien aveuglée par les forces de ſa Marine &

par l'excès de son ambition, pour ne pas reconnoître dans cette réponse, la Loi inviolable de toutes les Nations.

On admet cependant une restriction à l'égard de cette partie de la Mer qui baigne les Côtes des différentes Nations, dont elles peuvent défendre la possession par des batteries de Canon ou des Forts. Il s'ensuit nécessairement de ce que la Mer est libre pour tout le monde, qu'une navigation paisible y doit être permise à tous les Peuples de la Terre. On ne connoît qu'une exception à cette Loi générale, tirée du Droit des Gens conventionnel, qui est la renonciation expresse, de la part d'un Peuple, d'aller commercer avec un autre. Telle est en particulier celle des Anglois, à l'égard des Etats de l'Espagne en Amérique, & cette renonciation est bien prouvée par le Vaisseau d'*Assiento*, qui leur fut accordé

cordé par une concession particulière.

Les Loix générales du Commerce ne donnent aucune atteinte à la liberté de la Mer. Ces Loix sont 1°. que chacun peut acheter ou vendre le plus avantageusement qu'il lui est possible ; pourvu qu'il ne trompe personne à l'égard du fond même de la chose. 2°. Personne n'est strictement obligé de vendre aux autres les choses dont ils peuvent avoir besoin, sans qu'il y trouve son compte. 3°. Chaque État a le Droit de favoriser, dans le Commerce & dans la Navigation, ses Sujets préférablement aux Etrangers. Ce qui se fait par des impositions ou des exemptions de Droits d'Entrée ou de Sortie. 4°. Si aucune Nation n'est tenue de vendre ses Denrées aux autres, elle est encore moins obligée d'acheter les leurs. 5°. Un Souverain peut légitimement défendre à tous les Etrangers de

faire, en tout ou en partie, le Commerce dans les contrées de sa Domination, dès-que la prospérité de son Peuple le demande. C'est-ce Droit qui s'exerce dans toutes les Colonies.

Le fameux Acte de Navigation qui subsiste en Angleterre, depuis environ un Siècle, n'est qu'une suite de ce même Droit. Cette Loi particulière du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, quelque hardie qu'elle paroisse au premier aspect, étant l'ouvrage de la plus grande combinaison & du plus profond génie, lui a été d'un avantage incroiable par l'inattention des autres Nations Maritimes. Cet avantage diminueroit beaucoup, & peut-être cette Loi deviendroit même nuisible au Commerce des Anglois, si les autres Peuples Navigateurs faisoient une pareille Loi chez eux. Mais la science du Commerce étant portée aujourd'hui à un plus haut

degré de perfection, une opération de cette nature exigeroit des conjonctures favorables, des restrictions bien entendues, & une habileté encore au-dessus de celle qui a produit en Angleterre, l'Acte de Navigation.

Il s'agit dans le Chap. IV. de la liberté du Commerce en tems de Guerre. M. Hübner y traite la question, savoir, *si les Etats ennemis peuvent empêcher que les Nations neutres ne commercent durant le cours de la Guerre, avec leurs adversaires?* Ou si les Etats neutres conservent le Droit qu'ils ont naturellement de Commercer avec tout le monde, & s'ils peuvent en conséquence continuer leur Commerce en général avec les Parties Belligérantes, sur le même pied qu'en tems de Paix.

Pour résoudre cette question, l'Auteur établit d'abord ces principes de la Loi naturelle. Tout Commerce est fondé sur des besoins &

un ſuperflu réciproques ; & le Droit de le faire réſulte d'abord de *celui* que chacun a de ſe conſerver & d'accroître ſon bonheur. Sans des beſoins & ſans un ſuperflu, il n'y a de Commerce nulle part ; parce qu'il les ſuppoſe eſſentiellement : & perſonne ne conteſtera aux Hommes le Droit de ſe conſerver.

De ces principes l'Auteur tire la maxime ſuivante du Droit des Gens univerſel : *Tous les Peuples qui veulent bien ſe le permettre mutuellement, qui vivent enſemble en état de paix, & qui par conſéquent ſont obligés à exercer, les uns à l'égard des autres, les Loix de la Sociabilité, ont le Droit de commercer enſemble de la façon dont ils le jugent à propos ; en tant que quelque état acceſſoire & paſſager ne les en empêche.*

Cette maxime ne laiſſe aucun prétexte à un Etat en Guerre pour interdire le Commerce à une Nation neutre, & l'empêcher de le

faire avec une autre Nation en Guerre, comme elle le faisoit en tems de Paix; pourvu que la Nation neutre s'abstienne de tout ce qui a un rapport direct & immédiat à la Guerre.

On trouve ici une réponse telle qu'on devoit l'attendre de M. Hübner, à cette objection souvent alléguée depuis peu, sur-tout par les Anglois, *que tout Commerce fortifie la partie adverse, & que l'on est pleinement autorisé à empêcher tout ce qui peut mettre notre ennemi en état de continuer la Guerre*. Si cette maxime que l'intérêt particulier & la supériorité des forces maritimes ont fait imaginer, étoit vraie à tous égards, les Droits de la Neutralité deviendroient nuls; & les Neutres seroient bien plus à plaindre que les Parties Belligérantes; puisqu'ils se trouveroient exposés à tous les maux de la Guerre sans pouvoir s'en défendre. Le Commerce de presque tout

l'Univers est lié de façon que sur le prétexte de cette maxime, il seroit impossible aux Peuples neutres d'en faire aucun.

La proposition que tout Commerce fortifie la partie adverse n'est pas généralement vraie. Le Commerce de la Nation Belligérante dont la Marine est inférieure, est bien moins considérable qu'en tems de Paix ; elle ne peut faire durant la Guerre qu'un Commerce ruineux avec les Nations neutres : parce que son ennemi rend son Commerce purement passif, d'actif qu'il étoit. C'est là la sorte de destruction que la Guerre rend juste, & la seule qui ne donne point d'atteinte au Droit des Nations neutres. Cette Nation perd totalement le bénéfice du fret, bénéfice immense pour un Etat Maritime & Commerçant. L'état précaire de sa Navigation fait monter à son égard le prix des Assurances à un tel point, que ses Navigateurs

ne peuvent plus naviger ; & la plûpart des entreprises de Commerce tombent d'elles-mêmes. L'Agriculture & les Manufactures perdent infiniment de leur activité. Les Navigateurs neutres devenus nécessaires profitent de cette situation. Ils renchérissent leur fret, vendent plus cher & achettent à meilleur marché. Cette Nation ressent tous les désavantages du défaut de concurrence ; elle perd même sur son change avec toutes les autres Nations. Un tel Commerce se rapproche du monopole ; c'est-à-dire du plus ruineux, pour ceux qui n'en sont pas les maîtres.

Mais supposé que le Commerce d'une Nation neutre avec une des Parties Belligérantes, quelque innocent qu'il soit, fortifie celle-ci indirectement, peut-on en conclure que la partie adverse soit en Droit de l'empêcher, au détriment de la Nation neutre, qui en le faisant,

n'a eu, ni pu avoir ce but ; qui ne fait qu'exercer son industrie comme en tems de Paix ; & qui d'ailleurs ne demande pas mieux que de commercer avec cette partie adverse ? Vouloir rendre un Etat neutre responsable de l'accroissement des forces de son ennemi ; parce que cet accroissement naît du Commerce que cet Etat fait avec lui, c'est imputer à quelqu'un une action dont il n'est cause que par accident : c'est imiter la folie de Cnéus Pison, qui fit conduire un Soldat au supplice, parce que sur un soupçon de sa mort, on avoit condamné à mort un autre Soldat, accusé de l'avoir tué. *Je te fais mourir*, dit ce Juge extravagant, *parce que tu es cause que l'on a condamné ton camarade.*

Les Nations neutres en commerçant avec les Nations Belligérantes, ne font exactement qu'user de leur Droit incontestable. Or quiconque use de son Droit, & ne fait que

cela simplement, ne fait jamais à personne un tort dont on puisse se plaindre. Les suites possibles de nos actions justes, innocentes & légitimes, ne doivent jamais nous empêcher de les faire; & personne ne peut les défendre.

De-là M. Hübner conclut que les Nations neutres ont un Droit parfait & indubitable de commercer avec celles qui se font la Guerre, comme en tems de Paix; & que celles-ci se trouvent par conséquent dans une obligation indispensable de les laisser jouir de leur Droit. La seule partie du Commerce des Nations neutres, ajoute-t-il, qui paroît, quant à sa légitimité, sujette à quelque incertitude, c'est celui que les Etats qui sont en Guerre leur permettent de faire avec leurs Colonies. Ce qui pourroit faire envisager ce Commerce comme illicite, & comme ayant un rapport direct & immédiat à la Guerre, c'est

que les mêmes Nations neutres ne le font jamais & n'osent le faire en tems de Paix ; qu'il ne leur est ouvert qu'à cause de la Guerre : ensorte que ce Commerce paroît être un objet du Droit rigoureux de la Guerre. M. Hübner soutient ce Commerce légitime. Il en exclut cependant les Denrées de première & de seconde nécessité ; „ qui en „ tems de Guerre, dit-il, équivalent „ pleinement, & au-delà, à la con- „ trebande de Guerre proprement „ ainsi nommée.

Mais l'exclusion des Denrées de première & seconde nécessité, qui sont le fond principal du Commerce de l'Europe avec les Antilles, ne seroit-elle pas l'équivalent d'une interdiction absolue ; ce qui est la prétention de l'Angleterre contre la Hollande ? L'intérêt des Nations neutres mérite bien que nous arrêtions ici un moment l'attention du Lecteur sur un fait de

Commerce, dont M. Hübner n'a ſans doute pas été inſtruit, qui nous doit faire regarder comme ſouverainement injuſte la prétention de l'Angleterre. C'eſt un point que M. Hübner n'a peut-être pas voulu approfondir par la crainte de compromettre ſon impartialité.

Il eſt de la connoiſſance de toute l'Europe commerçante que les Hollandois & les Anglois eux-mêmes font le Commerce aux Colonies Eſpagnoles & Françoiſes en tems de Paix, comme en tems de Guerre; avec cette ſeule différence qu'en tems de Guerre, ils l'ont fait avec plus ou moins de liberté ſuivant le plus ou moins de forces maritimes de la France & de l'Eſpagne. Ce Commerce réputé clandeſtin en tems de Paix, n'eſt que toléré en tems de Guerre; il change, ſi on veut, de nom, & devient un peu plus étendu. Mais les Anglois & les Hollandois ſont fondés dans le fait à

soutenir qu'ils sont le même Commerce en Denrées de première & de seconde nécessité, en tems de Paix. Les risques qu'ils courent alors, sont étrangers à la contestation. Ils n'ont pas le Droit de faire ce Commerce contre la Nation à qui il appartient malgré ses défenfenses, mais le Droit de faire ce Commerce ne peut leur être contesté par aucune autre Nation. Le Traité dont les Hollandois ont tant de fois réclamé l'exécution, est conforme à ce principe; puisqu'il comprend nommément la liberté du Commerce avec toutes les Colonies de l'Amérique sans exception en tems de Guerre. Ainsi si l'état de prohibition où sont toutes les Colonies, n'autorise point l'allégation qu'*il s'agit d'une branche de Commerce nulle en tems de Paix*; allégation qui est cependant l'unique fondement de l'interdiction que l'Angleterre s'efforce de faire valoir.

C'est sur d'autres motifs qu'on peut croire que l'Angleterre a élevé sa prétention. Les Anglois connoissent trop bien toutes les ressources du Commerce pour ignorer qu'il leur est impossible d'affamer les Colonies Françoises au point de s'en emparer par cet unique moyen. Le Commerce fait courrir toute sorte de risques, & les Colonies ne sont pas moins approvisionnées depuis qu'ils ont rendu la Navigation Hollandoise si périlleuse. Tout ce qui en résulte, c'est qu'elles le sont plus chèrement. Les Anglois les approvisionnent eux-mêmes, & ils ont voulu les approvisionner seuls.

Nous ne nous arrêtons point aux preuves de la liberté du Commerce des Peuples neutres, tirée de l'Histoire, que rapporte notre Auteur; parce que, comme il le dit lui-même, les maximes du Droit des Gens universel n'ont besoin, pour être constatées, d'aucune autorité.

Elles sont indépendantes de la conduite juste ou injuste des Etats, & des opinions ornées de ceux qui les méconnoissent, ou qui feignent de les méconnoître.

La suite pour le Journal prochain.

BRITAIN'S COMMERCIAL interest explained and improved in a series of Dissertations on several important branches of her Trade and Police &c. *by Malachy Postlethwayt* (a).

LES INTERETS DE LA GRANDE-Bretagne exposés dans une suite de Dissertations, tant sur différentes branches importantes de son Commerce & de sa Police, que sur les moyens de les améliorer &c. par M. Postlethwayt.

NOs fonctions de Journalistes nous causent souvent de fâcheux embarras. Il y a sans doute de l'agrément & une sorte de générosité à donner des éloges ; nous pouvons même dire avec vérité,

(a) Monthly Review.

que nous n'aimons rien tant que d'en trouver les occasions : mais quelque plaisir que nous ayons à louer, nos devoirs nous imposent la nécessité de censurer les Ouvrages défectueux.

Plus nous réfléchissons sur celui de M. Postlethwayt, plus il nous paroît difficile d'en dire notre sentiment, de manière à concilier les égards que nous avons naturellement pour l'Auteur, avec l'équité que le Public a droit d'exiger de nous. Le travail & l'application que M. Postlethwayt a dû employer, pour acquérir ses vastes connoissances sur le Commerce, méritent certainement tous nos applaudissemens ; nous sentons combien ce tribut est légitime, & c'est-ce qui redouble la répugnance que nous avons à relever les défauts de cet Auteur. Mais lorsque nous considérons sa fatiguante manière de présenter les objets ; la dureté & la

négligence de son style; son *Egoisme* insoutenable; sa vanité & sa présomption démesurées, nous ne pouvons plus retenir les traits de la Critique.

Cet Ouvrage est divisé en deux volumes. Le premier est dédié au Duc de Rutland, & l'Epître Dédicatoire est terminée par le paragraphe suivant, dont la singularité nous a frappés.

„ Votre Grandeur observera, „ que je ne publie point dans cet „ Ouvrage toutes les matières que „ j'ai discutées. Il en est beaucoup „ d'autres dont j'ai traité séparé„ment. Mais je ne pourrois les „ confier à la Presse, sans porter „ à la Nation un préjudice mani„feste, parce qu'il est essentiel de „ les dérober à la connoissance de „ nos Ennemis. Les instruire de ce „ qu'ils ont à craindre de mes vues, „ leur découvrir tous les avantages „ qu'elles procureront au Royaume,

» me, ce feroit leur donner les
» moyens d'en empêcher l'exécu-
» tion, & leur fournir contre nous
» des forces plus redoutables, que
» celles de leurs Flottes & de leurs
» Armées. J'efpère donc que Vo-
» tre Grandeur trouvera bon, que
» je mette en réferve ces fruits fe-
» crets de mon zèle, afin de ne les
» préfenter qu'au Miniftère feul.
» J'attendrai que les perfonnes qui
» doivent le compofer foient nom-
» mées; & je me flate que j'ob-
» tiendrai, après un jufte examen,
» la gloire d'avoir fait d'utiles ef-
» forts, pour l'honneur & l'intérêt
» de Sa Majefté & de fes Royau-
» mes.

S'il eft vrai, comme on nous le dit, que la connoiffance de ces fecrets ineftimables feroit plus avantageufe à l'Ennemi que toutes fes Flottes & fes Armées, il convient affurément de ne les communiquer qu'à ceux qui ont le pouvoir de les

mettre à exécution. Cependant nous ne sçaurions nous empêcher d'observer, qu'il y a moins de prudence dans cette précaution, qu'il n'y a d'incivilité à tenter ainsi le Lecteur, en lui inspirant une curiosité que l'on n'a point envie de satisfaire. Nous prendrons encore la liberté de rappeller à M. Postlethwayt, qu'il est mortel; & nous espérons que sa Patrie ne lui sera pas assés indifférente, pour qu'il expose ses découvertes à être ensévelies avec lui. Nous proposons encore avec humilité, que l'on fasse dans toutes les Eglises & les Chapelles des prières pour la conservation d'une vie aussi précieuse.

Ces deux volumes renferment une suite de Dissertations. L'Auteur exhorte dans la première, à mettre en valeur plus de Terres, qu'il n'y en a actuellement, afin d'augmenter le produit des Biens-fonds, jusqu'à ce que nous soyons en état

d'alléger insensiblement le poids de nos Impôts, en nous procurant par degrés l'extinction des dettes publiques. Il imagine que ce seroit le plus prompt & le plus sûr moyen de soutenir la concurrence de la France, & de prévenir efficacement la rareté du Grain & des autres Denrées. Il se persuade encore, que les choses nécessaires à la vie & le prix du travail en deviendroient à meilleur marché dans tout le Royaume; ce qui influeroit indubitablement sur les Arts & les Manufactures.

M. Postlethwayt pense que la voye la plus naturelle pour faire baisser le loyer des Biens-fonds, seroit de mettre en Culture une quantité de Terres assés grande, pour que le nombre des Fermes se multipliât d'une manière sensible. Il est d'opinion que les Propriétaires ne perdroient rien par cette diminution du loyer, parce que selon qu'il

le conçoit, le prix de toutes les Denrées baisseroit à proportion; ensorte que les Possesseurs n'éprouveroient dans leur revenu aucun autre changement, que celui qui arriveroit dans le *tant* par An qui sert à l'énoncer. Il pense de même que, la quantité des productions naturelles augmentant avec le nombre des fonds cultivés, les propriétés des Terres se subdiviseroient & se répartiroient par une suite de l'abondance; ce qui détruiroit l'inégalité qui est la source de la corruption & de la pauvreté générale.

Les raisonnemens employés dans cette Dissertation sont spécieux & séduisans; mais ils nous laissent un doute. Le systême de l'Auteur n'est-il pas fondé sur des principes trop Républicains? On croit assés communément, que la Constitution de l'Angleterre tient beaucoup de la nature d'une République; & ce

projet de répartition des propriétés eſt propre à introduire imperceptiblement un genre de Gouvernement ſubordonné aux poſſeſſions agraires : cependant un tel projet ébranleroit l'édifice de notre Conſtitution, qui ne panche déjà que trop du côté du Peuple.

On eſtimoit ſous le règne d'Henri VII. que les Terres poſſédées par la Nobleſſe & le Clergé excédoient celles dont le Peuple étoit propriétaire, dans la proportion de quatre à un. Mais ce rapport a changé depuis par la réduction de la Nobleſſe & du Clergé, & les poſſeſſions du Peuple ſont devenues à l'égard de celles de la Nobleſſe ce que neuf ſont à dix. Ces poſſeſſions du Peuple ont continué d'augmenter par la ſuite, & même à un degré peut-être incompatible avec la forme de notre Conſtitution ; de ſorte que, ſi c'eſt un axiome de Politique, que l'autorité ſuit toujours la balance

des propriétés des Biens-fonds, nous ne devons point être étonnés, de ce que l'Esprit de Démocratie domine chez nous, ni de ce que le Peuple, en certaines occurrences, prétend faire la Loi à la Puissance Législative elle-même.

Dans la seconde Dissertation, l'Auteur examine les productions & le Commerce de l'Angleterre; il les compare avec les productions & le Commerce de l'Ecosse, de l'Irlande & des Colonies Angloises. Il compare de même ces dernières Provinces entre elles, & le résultat de ces différens parallèles confirme la justesse des moyens d'amélioration qu'il a indiqués. Pour mieux démontrer la nécessité où est l'Angleterre de prendre ces mesures, l'Auteur fait encore voir, que les Provinces, ou Possessions dépendantes de ce Royaume ne contribuent pas moins, que la rivalité des Etrangers, à ruiner son Com-

merce & à détruire les avantages de son sol.

Cette Dissertation contient quelques réflexions frappantes sur le Commerce des trois Royaumes, & particulièrement sur les Manufactures de Laine. On y apperçoit clairement, le tort qu'on a eu, d'exposer les Irlandois à être tentés de faire passer clandestinement leurs Laines en France.

L'Auteur donne dans trois autres Dissertations un Sommaire de plusieurs principes généraux d'Agriculture. Il en prend occasion de proposer l'établissement de Greniers publics & particuliers.

Les cinq Dissertations suivantes roulent sur les liaisons de Commerce que la Grande-Bretagne a avec l'Irlande & les Colonies Angloises. M. Postlethwayt désigne les Productions, les Manufactures & les Arts, que l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande & les Colonies pourroient

s'attacher à cultiver, de manière à ſoutenir la concurrence des Etrangers, ſans cependant ſe nuire entre elles. Il ſuggère en outre les moyens de faire fleurir la Navigation & le Commerce de chacune de ces Provinces.

L'Auteur obſerve judicieuſement dans le cours de ces Diſſertations, que les trois Royaumes ne devroient pas ſe croiſer les uns les autres dans la vente des Marchandiſes qui leur ſont propres. Il voudroit, par exemple, que l'on abandonnât à l'Irlande & à l'Ecoſſe la Fabrique du Linge, & que ces deux Royaumes de leur côté cédaſſent à l'Angleterre le Commerce des Laines & le favoriſaſſent. Il conſeille auſſi de reſtraindre les Manufactures dans nos Colonies, & il recommande fortement de planter & cultiver le Merrain en Angleterre.

Les quatre Diſcours ſuivans ſont deſtinés à faire voir, combien il

feroit néceſſaire & utile pour la Grande-Bretagne en général ; que l'Irlande lui fût réunie. M. Poſtlethwayt ſe perſuade que, ſi l'Irlande ſe voyoit encouragée par cette union, elle feroit bientôt en état de retirer des mains de nos Rivaux le Commerce des Laines, qu'elle ne voudroit plus vendre aux François ni aux Hollandois. Il expoſe les mauvaiſes conſéquences qu'entraîne l'Acte de Prohibition qui défend de porter en Angleterre le Bétail de l'Irlande & les Marchandiſes fabriquées de ſes Laines.

L'Auteur inſiſte dans la quinzième Diſſertation pour que l'Iſle de Man ſoit annexée à la Grande-Bretagne. Ce feroit, dit-il, couper dans la racine, les abus de la contrebande qui s'y fait, & qui occaſionne, ſelon ſon calcul, une perte pour le Royaume de 700, 000 livres par An.

Les trois Diſcours ſuivans offrent le tableau de l'Etat du Commerce

que nous faisons en Europe. On y voit aussi la Constitution de nos Colonies de l'Amérique ; l'état où elles ont été pendant plusieurs années ; les tristes causes qui les ont rendu le Théatre de la Guerre présente, & des réflexions sur les moyens de leur faire recouvrer leur première force.

M. Postlethwayth observe d'une manière touchante, que, tout Chrétiens que nous sommes, nous avons corrompu la probité & la sobriété naturelles aux Indiens ; que non-seulement nous les avons trompés dans le Commerce avec de faux poids & de fausses mesures, mais que nous avons encore négligé trop souvent de les protéger comme nos Alliés & nos Amis & de les défendre contre nos Ennemis. Est-il donc étonnant, dit-il, qu'il soit si difficile de les retenir dans nos intérêts ; sur-tout, si on réfléchit, que la France les traite d'une manière

toute opposée ? Tandis que nos Ennemis s'appliquent à observer religieusement avec eux les Loix de l'Honneur & de l'intégrité, tandis qu'ils ne leur vendent que peu de Vins dans le dessein de conserver leur tempérance, au lieu de les enyvrer, comme nous, par des Liqueurs fortes afin de les mieux tromper ; tandis que la France employe ses Missionnaires pour inculquer à ces Peuples les principes de sa Religion ; tandis que nos Rivaux enfin travaillent à leur donner la plus mauvaise idée de notre Religion & de notre Morale, & que nous nous efforçons par notre conduite à nous rendre encore plus odieux que nos Ennemis ne nous peignent à leurs yeux, comment pourrions-nous espérer de les attacher à notre cause qu'on leur représente comme la plus mauvaise & la plus inique, puisque nous ne prenons aucun soin de les désabuser ?

Ces réflexions ſur notre conduite envers les Indiens ne font pas moins d'honneur à l'humanité de l'Auteur qu'à ſon intelligence.

Dans la dix-neuvième Diſſertation qui termine le premier volume de ſon Ouvrage, M. Poſtlethwayt retrace la manière dont les François ſe comportent à l'égard des Colonies du Nord de l'Amérique, & il compare leur Adminiſtration avec celle de la Grande-Bretagne qui n'a point l'avantage du parallèle.

La ſuite pour le Journal prochain.

JOURNAL D'ERFURT.

OECONOMIE.

LEs Auteurs Anglois parlent beaucoup dans leurs Relations & dans leurs nouveaux Livres d'Oeconomie, d'un Navet dont ils font grand cas, & auquel ils donnent le nom de *Turnep.* Les Traduc-

teurs de ces Livres, tant en Allemand qu'en François, retiennent ce nom ſans le traduire, & ignorent que ce Navet déjà connu, cultivé & en uſage en Allemagne y a auſſi ſon nom propre d'origine: c'eſt pourquoi nous croions rendre ſervice à ceux des Allemands amateurs de l'œconomie auxquels ledit *Turnep* eſt inconnu, en faiſant connoître ici cette eſpèce de Légume & ſes divers uſages.

Les Anglois n'entendent autre choſe par *Turnep*, qu'une eſpèce de Navet que l'on trouve dans le Bas-Palatinat, dans l'Odewald & dans les Montagnes de Wurtzburg ſous le nom de *Runkel*. Près du Rhin on trouve auſſi ce Navet ſous le nom de *Raunſchen*.

Suivant notre opinion ce Navet a été premièrement cultivé en Allemagne par les laborieux Anabatiſtes de Rottland, d'où par rapport à ſon utilité, on l'a introduit

& cultivé dans les Pays voisins.

Pour satisfaire ceux qui n'en ont encore aucune connoissance, nous exposerons ici en peu de mots ses qualités, son utilité & la manière de le cultiver.

Ce Navet ressemble à la Betterave, tant par sa racine, que par ses feuilles qui ont aussi quelque ressemblance avec celles du Chou-Romain ou *Mangold*; mais quoique la racine soit rouge au-dehors, elle est cependant blanche en-dedans, & marquée avec des rayes rouges.

Il doit être planté & labouré à la même distance & semé au même tems que le Chou cabus.

Nous sçavons cependant par notre propre expérience que ces racines ou Navets deviennent beaucoup plus longs quand on les laisse dans l'endroit où on les a semés.

Les Anglois disent qu'une pièce de Terre ensemencée de ces Na-

vets peut tenir lieu d'une Prairie pendant l'Eté ; nous devons avouer que nous l'avons trouvé ainsi par notre expérience en faisant éplucher les feuilles, pourvû qu'on épargne celles du cœur.

Nous avons de plus observé que les Vaches qui mangent ces feuilles donnent un Lait fort gras ; & nous avons trouvé dans les jeunes feuilles un mets fort délicat pour les Hommes, & préférable à beaucoup d'autres Légumes.

Pour ce qui concerne le Navet même il devient grand & pèse depuis 2 jusqu'à 10, 12 & 18 livres : tous les Bestiaux, la Volaille, excepté les Pigeons, le mangent volontiers. Nous avons même observé que le Bétail préfère aux Pommes de Terre & aux Carottes jaunes cette espèce de nourriture qui est très-saine, & propre à l'engraisser promtement. Cette Plante se conserve dans des caves ou dans des

foſſes, ſans devenir ſpongieuſe. Elle ne s'y pourrit point facilement & retient ſon goût qui quoique doux a quelque choſe du piquant de la Rave.

Ce Navet ſe prépare comme la la Betterave, pour la nourriture des Hommes.

Les Anglois diſent qu'il devient un très-bon engrais, lorſqu'on le laiſſe geler pendant un Hiver dans l'endroit où il a été ſemé.

Ces Navets produiſent de la ſemence en grande quantité ; c'eſt pourquoi elle eſt à bon marché : nous tacherons à l'avenir de pourvoir de cette ſemence les Amateurs de ces Cantons, d'autant plus volontiers que nous ſommes certains par notre propre conviction de l'utilité de cette Plante.

MEMOIRE

MÉMOIRE
SUR LES DÉCOUVERTES.
I. PARTIE.
Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

SI les Danois, les Anglois, & les Hollandois, sans parler des Russiens, n'avoient pas jugé la découverte du passage par le Nord pour aller aux Indes Orientales, à la Chine, & aux Indes Occidentales, d'une utilité aussi grande qu'elle le seroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de reprises par le N. E. & par le N. O. qu'ils ont fait.

Aussi n'agiterai-je pas la question, persuadé que je suis que toutes les Nations de l'Europe connoissent le bien qui résulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des Voyages, que par les Etablis-

ſemens qu'on pourroit faire aux Côtes de l'Aſie & de l'Amérique chez des Peuples peut-être très-riches & commerçans.

De ce que les uns ni les autres n'ont point encore réuſſi juſques à ce jour, ce n'eſt pas un argument convaincant pour qu'il n'y ait point de paſſage ou que les difficultés de le trouver ſoient inſurmontables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le Plan que nous formerons pour cette découverte plus ſenſible & plus probable.

Martin Forbisker Anglois fit le premier trois voyages ad hoc par le N. O. en 1576, 77 & 78. Il donna le nom au détroit de Forbisker qui gît par les 52 d. 20 m. lat. N. où il ramaſſa dans la Terre du Cap de Déſolution, des Marcaſſites luiſantes qu'il porta à Londres & que les Orfèvres prirent pour de l'Or brut; mais n'ayant pû pouſſer l'avanture

plus loin, il n'eut connoissance d'aucun passage, & ne connut pas même le détroit de Davis, ni celui d'Hudson.

Peu de tems après & en 1580 Artur Pet & Charles Jacman Hollandois tentèrent cette découverte par le N. E. & enfilèrent le détroit de Waigatz supposant que la nouvelle Zemble étoit une Isle, mais ils ne firent rien.

Guillaume Barentz Hollandois venant ensuite, prit par le Nord de la nouvelle Zemble, mais il rangea les Côtes de trop près & fut surpris par les Glaces ; ce qui le mit dans la nécessité d'hiverner dans ces Mers & fit manquer sa première entreprise qui se fit en 1594. Il la recommença deux autre fois dans les Années suivantes sans s'écarter d'avantage que la première, des Côtes de la nouvelle Zemble, ce qui fit encore échouer son entreprise par la même raison.

En 1609 & depuis cette Année jusques en 1626 Jean Davis, Hudson, Button, & Baffins, Anglois, voyant le mauvais succès de ces expériences par le N. E. & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du Continent Arctique, séparé de l'Amérique, ont imité Forbisker & pris par le N. O. dans l'espoir de réussir. Mais après avoir poussé dans ces Mers, les uns plus, les autres moins, jusques vers le 78 d. de latitude N. & les 280 d. de longitude, ils ont rencontré la Terre par-tout sans la moindre ouverture connue d'eux, & ont été du sentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les Glaces, & hivernèrent dans ces Mers. Ce sont eux qui ont donné leurs noms aux Détroits & Bayes que les Cartes y marquent.

En 1619 le Roi de Danemarck croiant qu'il étoit possible de trou-

ver un paſſage par le N. O. envoya Jean Munk qui après une exacte recherche ſe trouvant pris des Glaces, fut obligé d'hiverner à une Côte qu'il nomma le nouveau Danemarck, dans un endroit qui gît par les 64 à 65 d. N. qu'il marqua par ces mots *nec plus ultra.* Celui-ci eſt du ſentiment que le Groenland eſt ſéparé de l'Amérique, & qu'en paſſant par le détroit de Davis qui fut découvert en 1585 & gagnant de-là ſon *nec plus ultra*, on trouveroit le paſſage, ainſi qu'il ſe promettoit de faire à ſon ſecond voyage qu'une mort précipitée empêcha.

Mais ce qui combat ſon ſentiment, c'eſt la même expérience que le Capitaine James fit pour les Anglois en 1631 ſans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé d'hiverner à l'Iſle Charleton par le 61 d. N. où il trouva plus de froid que Barentz n'en avoit eſſuyé dans le N. E. par les 76 à 77 d. L'expérience du

Capitaine Zacharie Willam, envoyé derechef par les Anglois pour la même expédition en 1667 n'eut pas un meilleur succès ; ce Capitaine monta jusques au haut de la Baye de Baffins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les Côtes jusques par les 51 d. N. où il s'arrêta chez des Peuples assés doux & traitables, sans avoir rien découvert ni tiré aucun fruit de cette mission.

Long-tems après toutes ces expériences, les Hollandois se réveillèrent & envoyèrent derechef tenter ce fameux passage par le N. E. Le nommé Cornelis Gelmersen Kok fut chargé de cette affaire, il monta jusques aux 80 d. Nord, & de-là courant dans l'E. en soutenant la même attitude pendant un tems, il trouva des Mers douces & navigables sans Glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des Terres de la nouvelle Zemble ; & il ne se plaint point de l'affollement de la Boussole ;

Il alla jusques aux Montagnes & au Golphe de l'Een. A son retour ceux qui l'avoient armé demandèrent aux Etats le Privilège exclusif de cette Navigation ; à quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise s'opposa, le demanda pour elle-même offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les Mers du Japon, & elle obtint ce Privilège à ces conditions. Elle tenta effectivement cette découverte par les Mers du Japon dans le Siècle précédent, mais sans aucun fruit, parce que les Japonois qui commercent à la Terre de Jesso, ayant appris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie & l'Isle des Etats qui avec Jesso forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviguer dans ces Mers ; à quoi les Hollandois ont souscrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils

ont au Japon à l'exclusion de toute autre Nation de l'Europe.

Il y a eu encore d'autres tentatives de faites qui n'ont pas mieux réussi.

D'autre part les gens de la Terre de Jesso assurent qu'il y a entre eux & l'Asie ou Tartarie, un bras de Mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la Côte de la Corée, dont plusieurs échapèrent, ont soutenu qu'ils y virent sur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gascogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'apparence que cette Baleine ayant été blessée aux environs de Spitzberg où s'en fait la pêche, a dû passer bien plûtôt au travers des Mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour, ou le voyage par le Cap de Bonne-espérance, ou par celui de Horn. Les Moscovites assurent que les Terres les plus septentrionales de l'Asie ne poussent point dans le

Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble, & que même cette dernière est la plus Nord de toutes. Enfin une chose qui est à considérer, c'est que les Cartes & l'Histoire de la Chine font voir que ceux qui partent de la grande Muraille & font route entre le Nord & l'Ouest, arrivent à l'Océan septentrional en 14 jours : ce qui donne lieu de penser qu'il y a du Commerce en ce passage qui pourroit fort bien dans le cours de l'entreprise, servir de relache & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructueusement faites paroissent influer en quelque sorte contre la réalité du passage ou la possibilité de le trouver ; les quatre dernières circonstances que je viens de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion ; d'autant plus que parmi ce grand nombre de Voyageurs & d'habiles Gens qui ont réfléchi sur

la question, il n'y en a pas un seul qui ait osé avancer qu'il n'y a point de passage, ou qu'il est impossible de le trouver, & pas une non plus de toutes les Nations naviguantes de l'Europe qui n'en désire la réalité & qu'il se trouve quelqu'un assés entreprenant & constant pour en pousser à bout la récherche. La chose n'est donc tout au pis aller que douteuse aujourd'hui. Or, en fait de découvertes avantageuses, le doute suffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales on n'avoit pas sacrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du Monde, qui est devenu si nécessaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruineroit presqu'entièrement. Les Portugais réduits dans leur petite lisière de Terre, seroient dénués des grandes richesses, que

leur fournissent le Brésil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établissement fait aux Indes Orientales, se sont vûs en état de soutenir les efforts de plusieurs grands Princes, seroient bornés dans leurs Marais à vendre du Beurre & du Fromage.

Si donc on se décide à cette recherche, les fautes des autres nous serviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du N. O. mon avis seroit de tenter cette découverte par celle du N. E. malgré le peu de succès de Barentz tout bon Navigateur qu'il étoit, attendu qu'il n'a manqué trois fois son projet, que parce que toutes les trois fois il s'est obstiné à fréquenter les Côtes, & à se tenir près des Côtes du Nord de la nouvelle Zemble, pensant que s'il avançoit d'avantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des Terres du

Nord de la nouvelle Zemble : en quoi il ſe trompoit parce qu'en tout pays du Monde où la Mer ſe glace, ce n'eſt que parce que ſon eau ſe trouve affoiblie par le mêlange des eaux douces qui s'y déchargent par les Rivières & les fontes des Neiges. Car à cent lieues au large des Côtes, la Mer ne ſe glace plus, tant à cauſe du grand mouvement perpétuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des Côtes, qu'à cauſe des Sels & du Bitume dont elle y eſt chargée ſans mêlange d'eau douce. En effet, de ce qu'on voit quelquefois à une diſtance conſidérable des Terres, des eſpèces de Montagnes ou Côtes de Glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles ſe ſoyent formées là, mais que ces Glaces ſe ſont détachées des Côtes d'où le vent de Terre les a pouſſées au large où leur volume groſſit par la chûte des Neiges & par les frimats ; & d'où quelquefois auſſi le vent du large les repouſſe

vers la Terre, & en s'approchant elles s'accrochent & se collent de manière qu'elles forment une grande étendue.

Il est donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'approchant le plus qu'on pourra du Pole Arctique : bien entendu qu'on s'y prendra dans la saison de l'Eté. Cela est d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des Mers douces & agréables, quoiqu'il ne se soit élevé que jusques par le 80 d. Nord. S'il avoit poussé jusques par les 84 ou 85 d. je suis persuadé qu'il y auroit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 d. non-seulement parce que la présence perpétuelle du Soleil sur l'Horison, où sans se coucher pendant six Mois depuis les 85 jusques aux 90 d. échauffe plus ces parties-là, que celles qui sont par de moindres latitudes; mais aussi parce que pendant presque les six autres

Mois qui ſont Hiver, encore que le Corps du Soleil ne s'y montre point, il y règne cependant des Aurores Boréales qui forment un jour preſque continuel long-tems après l'Equinoxe de l'Hiver ſelon le rapport de pluſieurs Voyageurs, & peut-être même pendant tous les ſix Mois d'Hiver. Car qui ſçait ſi ces Aurores Boréales ne ſont point formées en partie par des Soufres ſubtils aëriens qui s'enflamment & ſe raſſemblent vers les Poles ? On eſt aſſés convaincu par l'expérience que ce n'eſt pas l'éloignement ſeul du Soleil qui fait le froid. Le Canada, quoiqu'il ne ſoit que par les 46 d. Nord, eſt connu pour être plus froid que l'Ecoſſe qui eſt par les 56 à 57. James par les 61 d. a éprouvé plus de froid dans la même ſaiſon, que Barentz par les 76. Il y a donc quelqu'autre cauſe qui concourt avec le Soleil & les autres Aſtres pour le froid ou le chaud.

Il est constant que la Terre, l'Eau & l'Air nitreux donnent des froids horribles & au contraire les Sulfureux donnent du chaud.

Il résulte de tout ceci que les Mers étroites & serrées par des Terres, ainsi que les Mers gissantes le long des Côtes, sont infiniment plus sujettes à se geler que celles qui sont éloignées des Terres. Il faut donc pour cette entreprise-ci, s'éloigner tant qu'on pourra des Terres & s'approcher du Pole Arctique : sur quoi je serois tenté de croire en considérant ce qu'a dit Kok de la douceur du climat, que ce Voyageur a trouvé par les 80 d. N. qu'il n'y a point de Terre sous le Pole Arctique dans toute la circonférence de ce cercle, ce qui fourniroit un moyen de tenter aussi la découverte en question par le N. O. comme je le vais dire en parlant de la voie du N. E.

Venons au détail de l'armement,

& à la route qu'il faut suivre pour réussir dans cette entreprise.

Pour tenter cette découverte par le N. E. il convient d'armer deux Frégates les meilleures voilières qu'il sera possible ; l'une de 34 à 36 canons, & l'autre de 22 à 24. Le détail de l'armement tant en Agrez, Apparaux, Ustanciles, qu'en nombre d'Equipages, Vivres & Marchandises dont il faut un peu de toutes les sortes, à cause des différens Pays & Peuples où l'on peut aborder chemin faisant, est inutile à faire ici & se fera assés en tems & lieu.

Supposant que Copenhague soit le lieu de l'armement & du départ, & soit aussi pris pour le premier méridien de ce voyage : il faut, 1°. que les deux Frégates aillent d'abord reconnoître le Nord Cap, qui gît par les 70 à 71 d. N. que de-là elles fassent le N. E. jusques à ce qu'elles se soient élevées jusqu'aux

qu'aux 75 d. de latitude N. & aux 34 à 35 d. de longitude de Copenhague; 2°. Que de ce point elles portent droit dans le N. jusqu'à ce qu'elles ayent atteint les 84 ou 85 d. de latitude N. si aucune Terre ne s'y oppose; 3°. Que de ce second point elles courent droit dans l'Est jusqu'à ce qu'elles ayent atteint les 155 d. de longitude de Copenhague, qui font les 180 d. du premier méridien pris sur l'Isle de Fer; 4°. Que de ce troisième point elles rabattent droit dans le Sud & baissent jusques par les 60 d. de latitude N.

Si jusques-là elles n'ont point trouvé de Terres, elles continueront leur route droit dans le Sud jusques par les 50 d. de lat. N. alors elles seront sûres du passage, si elles arrivent selon cette route à cette lat. de 50 d. N. sans avoir rencontré aucune Terre, parce qu'elles seront pour lors à la hauteur de la Terre de

Jeſſo. Suppoſant donc qu'elles ſoient arrivées à cette latitude de 50 d. N. ſans aucun inconvénient, il convient qu'alors la Frégate de 24 canons faſſe route droit dans l'E. pour aller reconnoître les Terres de l'Amérique par cette latitude ; ce que je ne dis pas ſans raiſon, attendu qu'il y a là un Pays habité par des Peuples très-doux, polis, civiliſés, & habillés preſqu'à la Japonoiſe, giſſans depuis les 45 juſques aux 52 d. de latitude N. & depuis les 260 de longitude juſques aux 255 de longitude du premier méridien pris ſur l'Iſle de Fer. Cette grande Contrée s'appelle le Pays des Moëzemſecs découvert par le Baron de Laöutan par les Terres. Il dit que c'eſt un Pays ſi riche qu'il y a vu les uſtanciles les plus ordinaires en argent ; & qu'à l'E. de ce Pays, celui qui le touche, eſt habité par des Peuples ruſtres & farouches ; ce qui donne lieu de penſer que

cette différence de mœurs des Moëzemſecs, peut provenir de ce que leur Pays pouſſant d'avanture aſſés avant dans l'O. pour confiner aux Mers du Japon, eſt peut-être fréquenté par les Japonois, & d'un Commerce avantageux pour ces derniers dont la communication a rendu les Moëzemſecs ſociables & doux comme ils ſont.

Pendant que la Frégate de 24 canons ſeroit occupée à cette découverte, celle de 36 étant arrivée, comme il eſt dit, aux 50 d. N. feroit route droit dans l'O. pour rencontrer la Terre de Jeſſo & y relacher. Elle y attendroit auſſi le retour de la Frégate de 24 canons, dont les ordres ſeroient de revenir au rendez-vous de la Terre de Jeſſo par les 50 d. de latit. ſitôt qu'elle auroit touché aux Terres de l'Amérique par la même latitude, & pris une connoiſſance ſuffiſante du Pays & de ce qui peut s'y faire pour le Commerce.

Si d'avanture la Frégate de 36 canons n'ayant pas trouvé un mouillage favorable à la Côte de Jesso par les 50 d. de latitude, avoit été obligée pour en trouver un, de baisser de latitude depuis les 50 d. jusques aux 45, la Frégate de 24 canons étant arrivée au rendez-vous de 50 d. de latitude à la Terre de Jesso & n'y trouvant pas celle de 36 canons, parcoura aussi la Côte en baissant jusques aux 45 d. pour la rencontrer.

Si l'on veut se donner la peine de calculer le chemin qu'il y a à faire depuis le départ de Copenhague jusques à l'arrivée de la Frégate de 36 canons à sa relache à la Terre de Jesso, & le retour de celle de 24 canons à ladite relache de Jesso; on verra que deux Mois sont plus que suffisans pour le tout, sur-tout avec deux Frégates fines voilières; parce qu'il est connu de tous les Navigateurs que tout Navire mé-

diocre voilier fait mille lieues en route par Mois ; nonobſtant les calmes & les détours que cauſent les vents contraires. J'excepte ſeulement de cette règle les cas tout-à-fait extraordinaires & qui ſont rares.

Je dis donc preſqu'avec certitude que deux Mois ſont plus que ſuffiſans pour arriver à la relache de la Terre de Jeſſo, & pour que la Frégate de 24 canons y ſoit de retour ; & je me confirme d'autant plus dans cette opinion, que je ne penſe pas que l'extrêmité occidentale de la Terre de l'Amérique qui gît par les 50 d. de latitude N. ſoit à plus de cent lieues de la Côte la plus orientale de Jeſſo.

Comme dans un premier voyage fait pour une découverte on ne peut guères ſe propoſer autre choſe que la découverte même & de prendre langue & connoiſſance de ce que l'on peut en paſſant ſans s'ar-

rêter, & qu'il est question principalement pour un premier voyage, de revenir dans la même saison sans attendre l'autre : dès que les deux Frégates réunies à la relache de la Terre de Jesso se seront ravitaillées & mises en état, elles partiront pour revenir par la même route à Copenhague ; & selon le tems qu'elles auront devant elles, elles pourront prendre connoissance chemin faisant, des Terres les plus orientales & les plus Nord de l'Asie, où peut-être trouveront-elles quelque Port qui serviroit de relache pour un second voyage. Elles doivent toujours s'occuper aussi des parties de Commerce qui pourroient s'y rencontrer ; car par-tout où il y a des Hommes, il y a aussi quelque partie de Commerce à y faire.

Je dis donc qu'en partant de Copenhague pour cette expédition les derniers jours de Mai, les deux Frégates y seront de retour avant

la fin d'Octobre de la même Année.

Il ne faut pas s'imaginer que la fin d'Octobre soit une saison trop avancée pour le froid & par conséquent trop tardive pour l'arrivée. On pourroit même pousser cela jusqu'au Mois de Novembre pour l'arrivée ; parce que ceux qui ont fréquenté le Nord, savent très-bien que les chaleurs y sont tardives & plus fortes dans l'arrière saison qu'au Mois de Juillet, c'est-à-dire plus en Automne qu'en Eté, & par cette raison même les deux Frégates à leur retour n'auroient que faire de s'élever en latitude jusques aux 85 d. comme en allant, & pourroient au contraire fréquenter la Côte septentrionale de l'Asie dans tout le cours de leur route, s'en tenant seulement à 50 lieues de distance, & y rabattant même quelquefois jusques à en prendre connoissance dans les endroits qui pousseroient

le plus au Nord pour les raisons qu'on a déjà rapportées.

Par exemple il seroit bon qu'elles vinssent à atterrir par les 63 à 64 d. N. & par la longitude de 155 d. du premier méridien pris sur l'Isle de Fer, qui font les 129 d. du premier méridien pris à Copenhague. Là elles trouveroient les Montagnes de Noss découvertes par les soins du Czar Pierre & marquées indéfinies à cette latitude & longitude plus haute que les 64 d. & cela ne leur seroit en ce cas que plus favorable.

Ce n'est pas une chose inutile de prendre le plus de points de connoissance & d'attérages que l'on peut dans une route, cela sert au contraire beaucoup pour d'autres voyages. Au reste les circonstances déterminent. L'on ne finiroit point s'il falloit supposer tout ce qui peut se rencontrer, & c'est à la prudence & à l'expérience du Chef & des

Officiers à suppléer à ce qu'il n'a pas été possible de prévoir. Le pis qui pourroit arriver de tout ceci, est que si par quelqu'avanture extraordinaire on se trouvoit au retour, avancé dans la saison, & que l'on prévit ne pouvoir pas arriver à Copenhague avant les Glaces, il n'y auroit qu'à hiverner en quelque endroit de l'Asie de la plus basse latitude qu'on pourroit. Le Golphe de l'Een & sa Rivière par exemple, présente un asile assés favorable pour cela, ne gissant que par les 63 à 64 d. de latitude : il faudroit cependant toujours prendre la précaution de se gister sous Terre pour éviter les inconveniens qui sont arrivés à Barentz qui se logeat comme il pût.

Si l'on vouloit que dès cette première tentative les Frégates ne revinssent qu'à l'autre saison, alors il faudroit avoir pour objet de les faire hiverner à Canton dans la Chi-

ne, & en ce cas, leur donner un demi fond en argent pour y faire leur traite, ce qui dédommageroit des frais de l'hivernage & du voyage.

Dans cette ſuppoſition comme elles auroient beaucoup plus de tems devant elles pour leur traverſée en allant, ainſi qu'en revenant; elles pourroient, tant dans l'une que dans l'autre, s'attacher à prendre connoiſſance de beaucoup plus de paſſages le long des Côtes de l'Aſie & de l'Amérique, que dans la première ſuppoſition; ce qui mettroit fort à l'aiſe pour un ſecond voyage. En partant de Copenhague dans le même tems que j'ai dit ou même 20 jours plus tard, elles n'auroient beſoin de s'élever d'abord que par les 80 d. N. au lieu de 85 d. puis de ce point-là courir à l'Eſt juſques par les 95 d. de longitude du premier méridien pris ſur Copenhague & de-là faire le Sud-Eſt pendant 50

lieues, puis le Sud jusques à ce qu'elles eussent connoissance de Terres; puis enfin de ce point les côtoyer s'en éloignant à des distances raisonnables & s'en rapportant à la vue de fois à autre, & faisant côte aussi de tems en tems pour en prendre connoissance. Etant enfin arrivées par les 55 d. Nord elles feroient alors route pour aborder la Terre de Jesso, à quelque bon mouillage où la Frégate de 24 canons laissant celle de 36, iroit à la découverte des Terres de l'Amérique, dont elle parcourroit les Côtes en baissant de latitude jusques aux 45 d. & après bonne & due connoissance prise de ce qui se trouveroit dans cet espace de Terres ou Côtes, elle iroit rejoindre la Frégate de 36 canons; & delà elles partiroient toutes deux de conserve pour se rendre à Canton, prenant leur route soit par l'E. soit par l'O. du Japon.

Quand on ſuppoſeroit que les retards de toutes ces découvertes & relaches ſeroient cauſe que les Frégates n'arriveroient à Canton qu'en Octobre & même vers la fin (ce qui eſt bien tout ce que l'on peut ſuppoſer de plus) elles arriveroient encore aſſés à tems à la Chine pour y faire une traite favorable. Elles feroient leur départ de la Chine dans le Mois d'Avril, ce qui leur donneroit le tems de revoir au retour les endroits de l'Amérique & de l'Aſie, qu'elles auroient découvert en allant, d'y faire peut-être quelques ventes favorables de leurs Marchandiſes de Chine, & même auſſi de découvrir de nouveaux endroits dans ces deux parties du Monde, & enfin de ſe rendre à Copenhague dans le Mois d'Août ou de Septembre.

Maintenant il faut ſuppoſer pour un moment qu'il n'y a point de paſſage entre l'Aſie & l'Amérique, &

que la Terre découverte par Don Juan de Gasma, que je regarde comme une des extrêmités occidentales de l'Amérique, & qui gît selon certaines Cartes, par les 180 d. de longitude du premier méridien pris sur l'Isle de Fer, & par les 47 à 50 & 55 d. de latitude N. que, dis-je, cette Terre touche à la Terre de Jesso par quelque point, laquelle Terre de Jesso je regarde pour un moment comme l'extrêmité orientale de l'Asie.

Dans cette supposition il n'y a rien à changer au tems du départ de Copenhague, ni à la route indiquée pour s'élever jusques par les 85 d. de latitude & courir à l'Est jusques par les 180 de longitude du premier méridien pris sur l'Isle de Fer; parce que surement on trouvera cette Terre de Gasma, & après en avoir parcouru les Côtes pendant un tems toujours dans la vue de quelque Commerce, on revien-

dra en fréquentant les Côtes de la Terre de Jesso après avoir baissé de latitude depuis la première Terre connue, toujours dans les mêmes vues de quelque Commerce, & l'on ne sera très-assurément pas quatre Mois en tout ce voyage, pour être de retour à Copenhague; & qui sait si par hasard en soutenant par exemple la haute latitude de 85 d. depuis le point que j'ai marqué après le départ de Copenhague; si, dis-je soutenant cette haute latitude jusques par les 180 d. de longitude & même poussant toujours au-delà en longitude, on ne feroit pas le tour du Pole Arctique sans obstacle & sans qu'il se rencontre de Terre, au moyen de quoi on reviendroit à Copenhague en bien moins de tems en laissant Spitzberg à Stribord, par la même route qu'on auroit faite en partant? Cette découverte à la vérité ne seroit pas d'une grande utilité actuelle, mais

elle donneroit des lumières sur la question du passage, & feroit qu'on pourroit tenter le passage par l'O. étant arrivés par les 80 ou 85 d. N. du départ de Copenhague, & cette route seroit plus courte que par l'E. Car il peut fort bien se faire que ce que nous appellons le Pole Arctique, ne soit qu'une étendue de Mers sans Terre qui depuis les 90 d. s'étend en toute la circonférence jusques par les 85 d. ou même les 82 d. de latitude sans qu'il se rencontre de Terres.

Comme je regarde la négative du passage comme erronée, il me reste une chose à dire à laquelle les Frégates pourront donner leurs soins pour la découvrir dans leurs routes, si le tems leur permet; ce seroit de voir si ce qu'on appelle la Mer d'Amour qui baigne d'un bord les Côtes du Pays de Giliaky & Niathan, & d'autre bord les Côtes de Jesso; si, dis-je cette Mer com-

munique avec la grande Mer au Nord de l'Asie, & forme par ce moyen une Isle, de la Terre de Jesso. Car en ce cas au lieu de passer à l'E. de ladite Terre de Jesso pour aller à la Chine, on pourroit enfiler la Mer d'Amour, laissant la Terre de Jesso à bas bord ou à l'E. de soi; ce qui abrègeroit le voyage & procureroit peut-être quelque découverte de Commerce utile, soit à la face ou à la Côte de l'O. de la Terre de Jesso, & si toutes ces parties de découvertes & d'établissemens de relaches ne pouvoient pas se faire dans le premier voyage, elles s'achèveroient dans le second.

Un des points les plus essentiels pour la réussite d'une découverte, est la conservation de la santé des Equipages : il est donc d'une nécessité absolue de ne rien épargner de tout ce qui peut contribuer à la leur conserver & à éloigner d'eux le plus terrible fléau de la Mer qui est

eſt le Scorbut, ainſi qu'à en garantir la communication, ſuppoſé que quelqu'un d'entre eux vint à en être attaqué.

Les précautions générales à prendre à cet égard ſont de choiſir des Hommes ſains & robuſtes, de bonne volonté & courageux, qui n'ayent aucune atteinte antécédente de Scorbut. On doit préférer cent Hommes de cette ſorte à 150 médiocres & de ſanté équivoque.

Il faut que les Capitaines & Officiers les traitent humainement, les nourriſſent bien; qu'ils ayent ſoin de les faire égayer par quelqu'inſtrument propre à les faire danſer en rond, qu'ils ne les puniſſent que ſelon les Ordonnances, & quand il n'eſt pas poſſible de s'en diſpenſer les regardant comme leurs enfans, & cependant leur laiſſant appercevoir une fermeté raiſonnée capable de tenir contre tout complot & toute cabale, que les mutins pour-

roient former. Car quand un Equipage voit que le terme à peu près néceſſaire pour trouver Terre eſt paſſé, que les vivres ſont à leur fin, le chagrin & la crainte de périr les porte à la révolte; ainſi que l'a éprouvé Chriſtophe Colomb, qui heureuſement pour lui trouva enfin la Terre après trois jours de répiqu'il avoit demandé à ſes Equipages mutinés.

Parmi les bonnes méthodes pour entretenir la ſanté des Equipages, le déjeuner chaud qui eſt du Gricout cuit & crevé à l'eau, eſt très-bon; ainſi que de leur faire boire de tems en tems de l'eau de Caffé. Cette eau de Caffé ſe fait en mettant du Caffé crud & entier ſans le concaſſer ni brûler, bouillir dans l'eau, c'eſt une boiſſon très-ſaine; & cependant le Caffé employé à cet uſage, peut être rôti, moulu & pris en Caffé à l'ordinaire.

Le Stocfiſch eſt encore une très-bonne nourriture; mais une des

principales attentions qu'on doit avoir, c'eſt d'établir un Ventilateur à l'Angloiſe dans chaque Frégate pour renouveller l'air, & d'entretenir l'Eau douce, de manière qu'elle ne ſe corrompe ni ne pue point: pour cet effet il n'y a qu'à mettre dans chaque barrique d'Eau une ou deux onces au plus d'eſprit de Souffre tiré par la campane, & l'Eau ne ſe corrompra pas. Cela tuera même les Vers qui pourroient s'y être engendrés avant de l'y mettre & les fera tomber au fond de la Futaille ou de la Jarre. Il n'eſt point à craindre que cette petite quantité d'acide ſulphureux puiſſe nuire en aucune manière au Corps, puiſqu'on voit tous les jours donner à des Malades en pluſieurs cas juſques à 7 & 8 gouttes d'eſprit de Souffre ou de Vitriol ou du Sel dans un verre de boiſſon, dont on n'apperçoit que de bons effets; & que deux onces de cet eſprit noyées dans une barrique d'Eau ne

font pas deux goutes par pinte.

Une quantité suffisante de Linge & Hardes de réchange contribue beaucoup à la salubrité des Equipages, ainsi que les Vivres frais & de bonne qualité. Quant à la quantité de Vivres, d'Eau & de Bois, ou de Charbon de Terre, on peut s'arranger de façon à en charger pour six Mois, & pour un An de Vin & Eau-de-vie.

Il sera nécessaire que le Chef qui doit conduire l'entreprise, soit mis au fait du fond des choses avant de partir, en exigeant de lui le secret sous son serment.

Ses ordres & paquets d'instructions porteront qu'il assemblera le Conseil composé du Capitaine de l'autre Frégate & de tous les Officiers des deux bords à la vue du Nord Cap; & que là sous le même serment du secret il leur communiquera le sujet de sa mission, afin que concourant tous ensemble dans

le même eſprit & le même zèle au ſuccès du voyage, ils ſachent à quoi s'en tenir; & ſoient plus encouragés; ſoit à contenir les Equipages dans leur devoir, ſoit à nourrir adroitement leur eſpérance.

Quoique la route d'allée & de retour ſoit indiquée ici, il faudra laiſſer à la prudence du Chef & du Conſeil d'y changer, ajouter ou retrancher ce qui ſera jugé à propos ſuivant les circonſtances, & lui donner là-deſſus carte blanche; les Hommes de courage ſe prennent par le ſentiment d'honneur & nullement par la contrainte.

Si l'on ſe détermine à cette entrepriſe, il ne faut pas lacher pied comme cela s'eſt fait juſques à préſent, & ſe contenter de la tenter une ou deux fois en laiſſant entre chaque voyage de longs intervalles de tems : les idées ſe perdent, la bonne opinion même s'évanouit.

Voilà pourquoi ce paſſage eſt en-

core un point inconnu. Si toutes les Nations qui y ont travaillé ou même une Nation seule s'étoit obstinée à y renvoyer tout de suite après les premières tentatives manquées & ayant encore la mémoire toute fraiche des fautes faites ; sans doute qu'aujourd'hui la question seroit décidée. Que risque-t-on après tout ? Ce n'est point une si grande dépense quand tout se perdroit : & qui est le Souverain qui n'en fait pas de bien plus fortes dont il sçait ne devoir jamais retirer aucun profit ?

La seconde Partie pour le Journal prochain. Elle a pour objet la découverte des Terres Australes. Ce Mémoire qui nous a été donné par M. de Calzábigi, *a été approuvé par M.* Danville, *l'un des premiers Géographes de l'Europe.*

LE TABLEAU DU SIÉCLE.

Par un Auteur connu ; à Génève 1759.

UN Tableau du Siécle, s'il étoit exécuté de main de maître, seroit le chef d'œuvre de l'esprit

humain. Mais où trouver le Peintre d'un tel Tableau ? Avec le même fonds de passions, la nature humaine éprouve des vicissitudes continuelles. Indépendamment des diverses teintes qu'elle reçoit de l'influence des climats & de la forme des Gouvernemens, les révolutions que le tems amène sans cesse, sont bien capables de la changer. Ce sont ces développemens successifs qui différentient les Siécles, & dont l'exposition rapide & énergique forme le Tableau des divers ages d'une Nation.

L'Auteur a voulu Peindre la France par le Génie dominant qui la caractérise de nos jours. Mais à la foiblesse de son pinceau & aux traits manqués dont il a défiguré son modêle, il est aisé de juger qu'il l'a méconnu dans ses principales parties. Il s'est montré bien inférieur à l'*Ecrivain* Anglois qui traça, il y a trois ans d'une main hardie, le

Tableau de sa Nation. La mâle vigueur de son pinceau y employa des couleurs si éclatantes & si lumineuses, les traits en furent si finis, qu'il força l'Angleterre à se reconnoître dans l'injurieuse Peinture qu'il fait d'elle même. Il apprécia ses moeurs avec beaucoup de sagacité; il remonta aux causes les plus éloignées de leur corruption; il mesura l'intervalle qu'elles ont eu à parcourir pour arriver au période de leur avilissement; il marqua leur étroite liaison avec ces trois principes, la Religion, l'honneur & l'amour de la Patrie, qui sont la base d'un Etat; il observa les funestes atteintes que la destruction de ces trois principes porte à l'habileté, à la valeur & à l'union Nationales, & calcula avec une sorte de précision le terme du bouleversement, & de la ruine entière de sa Patrie. L'Angleterre applaudit à un Ouvrage qui la deshonoroit.

On ne trouve dans ce *Tableau du Siècle*, ni le même coloris, ni la même ordonnance. Ce sont des couleurs jettées au hasard sur une toile qui n'en est point animée. Ses peintures ne sont que des Portraits isolés de quelques François, au lieu du Tableau de la Nation qu'annonce le titre de l'Ouvrage. L'Auteur l'a divisé en différens articles, nous ne nous arrêterons ici qu'à ceux où il traite de la Finance & du Commerce, qui sont du ressort de ce Journal.

On sait que les Finances sont regardées comme les nerfs de l'Etat; que les nerfs perdent leur force, si la substance qui les nourrit est épuisée par des excès ou par des exercices trop violens; que le dérangement des Finances anéantit l'Agriculture & les Arts; & que la ruine de l'Agriculture & des Arts, par un cercle vicieux, précipite celle des Finances. Un objet si intéressant

entre aujourd'hui dans le plan de la plûpart des Ouvrages nouveaux de Politique & de Morale. Mais il n'appartient pas à tous ceux qui se mêlent d'écrire sur cette matière, de faire une Critique impartiale, judicieuse & instructive des systêmes de Finance que nous connoissons, ni d'essayer de nous donner l'idée d'un systême nouveau, clair, simple & facile dans la pratique ; qui se concilie également avec les avantages de l'Agriculture, avec les progrès de la Population, des Arts, & du Commerce ; ou plûtôt qui les favorise, les protège, & fournisse cependant à tous les besoins, à toutes les charges ordinaires & extraordinaires de l'Etat. On abuse souvent de quelques connoissances triviales & de quelques Anecdotes Historiques sur les Finances pour se permettre des traits Satiriques contre ceux qui en ont le maniement. On ne trouve que quelques traits

de cette nature dans notre Auteur, suivis de quelques éloges, aussi peu réfléchis ; sans aucune idée d'instruction & d'utilité.

On ne sait, par exemple, dans quelle vue, ni à quel propos, l'Auteur transporte tout d'un coup un Financier dans le Conseil d'Etat, dans le Conseil Suprême de la Nation.

„ *Montdor*, dit-il, mérite l'estime & la bienveillance de tous „ les François. Au milieu des richesses immenses qu'il possède, „ son cœur & son esprit ne se sont „ jamais ressentis de la dureté ni „ de l'orgueil, qu'on ne reproche que trop justement à la plus „ grande partie de nos Financiers. „ Toute l'Europe est témoin que „ son application au travail, l'étendue de son génie & la solidité de „ son jugement, sont les Artisans „ de son élévation. Il est certain „ que la Fortune l'a favorisé. C'est

„ peut-être la première fois qu'elle
„ n'a pas été aveuglé. Admis au
„ Conseil du Souverain, ses avis
„ sont toujours dictés par la droi-
„ ture qui l'inspire ; & ce qu'il y
„ a de fort extraordinaire, c'est
„ que l'envie n'a jamais pu le ren-
„ dre suspect, quoiqu'il passe à la
„ Cour même pour le fléau des
„ Flateurs.

Tout est Financier aux yeux de l'Auteur, les Trésoriers, les Receveurs, les Fermiers, les Sous-fermiers, &c. ainsi que les Magistrats qui composent le Conseil des Finances & du Commerce : il applique également aux uns & aux autres, ces déclamations amères dont on a si souvent entretenu le Public contre les Financiers sous les injurieuses dénominations *de Partisans*, *de Traitans*, *& de Gens d'Affaires.* Tous sont confondus dans le même ordre & soumis à la rigueur des mêmes Loix. Il y a cependant une

grande diſtinction à faire entre les Tréſoriers, les Receveurs ſoumis aux Loix d'une exacte comptabilité; les Fermiers, les Sous-fermiers qui ſuivent celles de leur Bail; & *des Traitans*, *des Partiſans*, *des Gens d'Affaires*, qui par des Traités ſurpris autrefois de la Religion d'un Miniſtre dans des momens de beſoins preſſans, ont ébranlé la Fortune même de l'Etat lorſqu'il s'agiſſoit de le ſecourir. On eſt revenu de cette eſpèce de reſſource ſi malheureuſe pour les Peuples & ſi peu utile aux beſoins de l'Etat : on en a également reconnu les abus & l'inſuffiſance, & depuis long-tems les Miniſtres rejettent un ſecours ſi juſtement décrié. Il n'eſt donc pas permis à quiconque s'aviſe d'écrire ſur les Finances de confondre ces différens ordres; il l'eſt encore moins de mettre au rang des Financiers, les Citoyens qui compoſent les Conſeils des Finances & du Commerce;

qui ſont des Magiſtrats éclairés, ſans ceſſe occupés des intérêts de l'Etat, à balancer les avantages de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, & qui ne voient ceux du Prince ou de l'Etat que dans la félicité des Peuples.

„ Le reſpect & la conſidération, dit l'Auteur de l'Eſprit des Loix, „ ſont pour ces Miniſtres & ces „ Magiſtrats, qui ne trouvant que „ le travail après le travail, veil- „ lent nuit & jour pour le bonheur „ de l'Empire.

La ſuite pour le Journal prochain.

QUESTION.

ON ſuppoſe un Etat Commerçant & Navigateur, mais ſans aucune propriété de Mines d'Or & d'Argent : on demande, ſi le Gouvernement de cet Etat doit préfé-

rer le Papier à l'Argent numéraire pour sa circulation, excepté la quantité suffisante de ce second signe pour entretenir & aider les opérations forcées, & fournir les appoints nécessaires aux échanges ?

DE BRUXELLES.

MARIE THERESE &c. A tous ceux qui ces présentes verront, salut : *Jean-Baptiste Champon* Nous ayant très-humblement remontré, que pour accélérer les progrès du Commerce par nos Provinces Belgiques & seconder d'autant plus la Navigation régulière y établie sur la Zélande & faciliter au Public le transport des Marchandises tant par le bon marché des Voitures, que par leur prompte expédition, il se soumettoit d'établir des Voitures Marchandes de notre Ville de Bruxelles sur celle de Paris & autres de la France & vice versâ, Nous suppliant de lui en faire dépécher nos Lettres Patentes d'Octroi, Nous ce que dessus considéré & ayant ladite soumission pour agréable, avons par avis de nos Très-chers & Féaux les Trésorier Général, Conseillers & Commis de nos Domaines & à la déliberation de notre Très cher & Très-aimé Beau frere & Cousin CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET

DE BAR, &c. consenti, accordé & octroié, consentons, accordons & octroions par les présentes audit *Jean-Baptiste Champon*, la permission d'établir des Voitures Marchandes de notre Ville de Bruxelles sur celle de Paris & autres de la France & vice versâ aux clauses, conditions & réserves suivantes.

I.

Qu'il entretiendra des Charettes sur quatre roues & des Charettes sur deux roues, sur lesquelles respectivement les Marchandises seront à couvert au moyen d'une Toile à l'épreuve de la pluie.

II.

Qu'outre cette précaution, il y aura sur le devant des Charettes à deux roues, un coffre, qui servira à enfermer les Marchandises les plus sujettes à avaries.

III.

Qu'il ne pourra transporter personne par ses Charettes sous quelque prétexte que ce soit.

IV.

Que les Marchandises chargées sur ces Charettes entreront & passeront librement sans être visitées parmi la précaution du Plombage au Bureau de l'Entrée & en les dépéchant par Acquits à Caution de ce Bureau sur celui de notre Ville de Bruxelles où les Droits devront être payés & lesdits Acquits déchargés à peine de cent cinquante florins d'amende, pour chaque Ballot, Caisse ou Paquet, à l'égard duquel on ne reproduira pas les Acquits à Caution duëment déchargés.

V. Que

V.

Que ces Charettes devront partir de Bruxelles & de Paris respectivement le Jeudi ou le Vendredi de chaque Semaine, chargées ou non chargées & ce pour correspondre avec la Navigation regulière établie par *Nicolas Bacon* de notre Ville de Bruxelles sur la Zélande.

VI.

Qu'il n'exigera des Marchandises, qui seront transportées sur ses Charettes à 2 roues, de Bruxelles à Paris & de Paris à Bruxelles, que dix livres dix sols du cent pesant, & que douze livres dix sols de celles, qui seront mises dans les coffres desdites Charettes, le tout Argent de France.

VII.

Qu'il n'exigera de celles qui seront transportées sur ses Charettes à quatre roues, de Bruxelles à Paris & vice versâ que sept livres dix sols.

De Bruxelles à Lion, que quinze livres.

De Bruxelles à Marseille, que vingt livres.

De Bruxelles à Orleans, que neuf livres dix sols.

De Bruxelles à Rouen, que neuf livres.

De Bruxelles à Rheims, que huit livres.

De Bruxelles à Amiens, que six livres.

De Bruxelles à Lille, que trois livres du cent pesant; & sur les autres Villes de France à proportion. Le tout Argent de France.

VIII.

Que les Marchandises destinées pour la consommation de notre Ville de Bruxelles ou

pour passer en Transit, devront être adressées & déposées au Magasin d'Entrepôt de cette Ville.

IX.

Que celles chargées à Bruxelles & destinées pour Paris, devront être déposées à Paris chez le Correspondant de *Nicolas Bacon*.

X.

Nous prenons sous notre protection particulière & sauvegarde lesdites Charettes, leurs Conducteurs & Chevaux; défendons en conséquence à tous nos Sujets de quelque condition qu'ils soient de les insulter de fait ou de parole, ni de leur faire aucun tort, non plus que d'exiger l'ouverture des Ballots, Caisses ou Paquets, à peine d'être punis comme perturbateurs du repos public.

XI.

Il sera permis au Suppliant de décorer ses Charettes de nos Armes.

Le tout à charge qu'avant de pouvoir jouir de l'effet des présentes, il sera tenu de les produire tant à ceux de nos Finances que de nos Comptes, pour y être respectivement vérifiées, entérinées & enregistrées. Si donnons en mandement, &c.

DE NANTES.

Prix des Toiles de Bretagne.

Larges.

Superfines de	75 à 78 sols.
Fines de	66 à 72.

Supérieures entre fines	58 à 62
Secondes	54 à 57
Troisièmes	48 à 52
Quatrièmes	44 à 47
Etroites.	
Superfines de	55 à 58
Fines de	48 à 52
Supérieures entre fines	40 à 44
Secondes	37 à 39
Troisièmes	33 à 36
Quatrièmes	28 à 32
Communes	26 à 27

Les Eaux-de-vie 80 livres les 29 veltes sans demande.

Les Assurances pour les Colonies 55 p %.

DE BORDEAUX.

IL ne se fait rien ici en Denrées des Isles, on tient toujours le peu de Caffé vieux qui reste de 16 à 18 sols le St. Domingue, de 20 à 22 sols le Martinique ; l'Indigo cuivré de 8 liv. à 8 liv. 10 sols & 9 liv. suivant la qualité ; & on tient à 70 liv. le quintal, environ 80 barriques Sucre brut que nous avons de St. Domingue. Les Vins seuls & Eaux-de-vie sont à présent tout notre Commerce & voici l'état de ce qui s'est chargé pendant le Mois de Décembre dernier : pour Amsterdam 4700 tonneaux Vin, 17 tonneaux Vinaigre, 292 pièces Eau-de-vie. Pour le Danemarck, la Suéde & Villes Anséatiques 1116 tonneaux Vin, 8 tonneaux Vinaigre, 304 pièces Eau-de-vie, 8484 quint. Prunes. Pour l'Espagne,

là Flandre & les Côtes de France 1474 tonneaux Vin, 9 tonneaux Vinaigre, 384 pièces Eau-de-vie.

Le prix des Vins se soutient & celui de l'Eau-de-vie à 85 liv. les 32 veltes.

Bled Froment fin du Pays 12 liv. 10 sols à 13 liv. le boisseau.

Seigle fin du Pays 8 liv. 5 sols le boisseau.

Fret pour la Hollande l. 16 à 17 } par tonn.
Fret pour Hambourg 21 à 22 } de Vin.

DE LA ROCHELLE.

Indigo cuivré 8 livres 15 à 10 sols la liv.
Dito violet & bléu 10 à 11 livres.
Caffé de St. Domingue 18 à 18 ½ sols.
Sirop à 15 livres le quintal.
Eaux-de-vie de la Rochelle à 70 liv. } les 27, 7
Dito de St. Martin 85 à 99 livres } les 27, 7
Dito de Seudres & Olleron à 81 l. } les 27, 7
Dito de Cognac 80 à 70 livrés } les 27, 7
Sel de Chaudi. de Seud. 385 à 380 } les 28 muids.
Dito blanc . . . dito 405 à 400 } les 28 muids.
Dito de Limant dito 430 liv. } les 28 muids.
Dito blanc de S. Martin 360 liv. } les 28 muids.

DE ROUEN.

Marchandises qu'on envoye de Rouen à l'Etranger & leur prix.

Verre à Vitre	B. B. B.	le panier	42 livres.
Idem . .	✠ ✠ ✠	le panier	41
Idem . .	F. F. F.	idem	40
Idem . .	* * *	idem	41

Idem trois courones idem 42 - 10 fols.

Idem . . A. A. A. idem 38

Vaude la botte 12 à 12 fols 6 d.

Chardons la manne 25 à 26 liv.

Terre à Sucrier le baril de 6 à 700 livres 28 à 29 fols.

Plâtre le mout 6 liv. 15. f. à 7 liv.

Toiles de Gingas 9/16 de large l'aune de Paris 13 à 18 fols l'aune.

Siamoife 3/4 idem 25 à 29 f.
Dito . . 7/8 idem 31 à 36 f.
Dito . . 5/4 idem 38 à 46 f.

Ce font les qualités ordinaires, il s'en fait de plus fines jufqu'à 50 & 60 p % d'augment.

Toiles de Chanvre en écrû dites de Brin 3/4 de large l'aune 17 fols 6 d.

Idem 7/8. 21 fols 6 d.

Idem dite Gros fort de 7/8. 16 fols.

Pour l'Efpagne,

Toiles Blancards en écrû les 100 aunes 165 livr.
Idem blanche 177 livr.

les 100 aunes font 125 de Paris.

Draps d'Elbeuf l'aune 12 liv. 10 fols à 14 liv.

Marmites & Chaudières de Fer les 100 point péfant 108 livres à 13 liv.

Cifeaux gravés N°. 1 la douzaine 18 fols.

Dito pointus N°. 2 24 fols.

Dito façon de Moulin N°. 3 . 30 fols.

Et les plus fins à proportion.

Couteaux à manche de bois la douz. N°. 1 22 fols.

Peaux de Geniffe arrondie pièce de 6 à 8 liv. la liv. de 26 à 29 fols.

Affurance d'Efpagne liv. 5 p %.

Idem de Portugal 4 $\frac{1}{2}$ à 5.
Idem d'Hollande, point.
Idem pour le Nord, point.

Il s'envoye encore à l'Etranger des Toiles fortes dites Toile de Rouen de diverses largeur & finesse. Les prix sont

En $\frac{2}{3}$ de large depuis 35 sols l'aune jusqu'à 12 livres.
En $\frac{7}{8}$ de large de 42 sols jusqu'à 8 livres.
En $\frac{4}{4}$ de 55 sols jusqu'à 9 livres.
En $\frac{5}{4}$ de 75 sols jusqu'à 9 livres.

Il se fait même des Toiles de deux aunes de large pour faire des Draps de Lit sans couture. Le prix n'en est pas très-courant.

Les Fabriques de Normandie fournissent beaucoup d'autres Marchandises à l'Etranger, tant en Fil & Coton, Coton & Soie, Coton & Laine, même avec de l'Or & de l'Argent. Il se fabrique aussi du Velours de Coton en couleurs solides, bleu, pourpre, maron, cramoisi & noir, dont la qualité se perfectionne tous les jours. Il se fait encore des Mousselines rayées & à carreaux, même à fleurs qui imitent très-bien celle des Indes. Les Velours sont de 13 à 15 livres l'aune suivant la couleur.

DE MARSEILLE.

Amandes cassées en sorte	l. 25
en coques fines	l. 17
Alun de Rome	l. 26
du Levant	l. 21
Anchoix en gros barils	l. 8
en petits barils	l. 4

Bleds d'Angleterre & d'Hollande	l. 28 à 32
Capres communes	l. 16
demi fines	l. 15
fines	l. 25
Cire jaune du Levant	l. 170 à 175
de Barbarie	l. 136 à 140
Crême de Tartre du Languedoc	l. 36
Cumin de Malte	l. 24
	Escompte 3 p %.
Coton en Laine d'acre	l. 90 à 95
de Smirne première qualité	l. 88 à 90
ordinaire	l. 80 à 85
de Salonique	point
Coton filé fin Baza	écus 37
fin Jerusalem	écus 33
Caffé du Levant	29 s. 6 d. à 30 s.
de la Martinique	15 à 17 s.
de St. Domingue	14 à 16 s.
	Escompte 3 p %.
Encens en larmes	l. 100
en sorte	l. 55 à 60
Eau-de-vie preuve d'Hollande	l. 14
	Escompte 3 p %
Gomme de Barbarie	l. 48 à 50
Arabique	l. 60
Galles d'Alep en sorte	écus 80
de Smirne noires	écus 90 à 88
Huile fine de Provence	l. 43 à 41
demi fine	l. 35
Huile fine de la Rivière	l. 52 à 53
demi fine	l. 46 à 47
Indigo cuivré St. Domingue	l. 7-5 à l. 7
	Escompte 3 p %.
Jus de Reguelisse	l. 38

Escompte 3 p %.

Manne en larmes	55 s.
de Sicile	44 s.
de Calabre	33 à 36 s.
Prunes de Brignole en boëtes	l. 32
en caissetins	l. 29
Ris du Levant	l. 16 - 10
Raisins de Corinthes de Zante	point.
de Lipari	point.
Raisins secs de Calabre	l. 10
de Damas en bustes	point

Escompte 4 p %

Savon blanc & marbré	23 l. 15 s.

Escompte 4 à 5 p %.

Saffranon première Fleur	l. 88 à 95
seconde Fleur	l. 70 à 75
Sucres blancs assortis en première, seconde & troisième qualité	l. 70 à 68
Souffre en canons	l. 6 à l. 9
Tartre rouge	l. 22 à 23
blanc	l. 18
Verdet sec en pains	l. 90
Vin rouge de Provence, la barique de quatre au tonneau de mer, à bord	l. 34

Fret sur Navires neutres.

Pour la Côte de France l. 95 à 90 & 10 pour cent par tonn.

Pour la Hollande l. 50 par last & 10 pour cent par tonn.

Pour Hambourg Mer 90 par last & 12 ½ pour cent par tonn.

Assurances sur Pavillon François.

Pour aller au Levant 18 pour cent.
& pour le retour 25 à 30. franc d'avarie.

Pour la Côte de Barbarie 10 pour cent.
& pour le retour 15.
Pour aller aux Isles Françoises de l'Amérique 40, 45 jusqu'à 50 pour cent.
Et pour le retour à Cadix où dans un Port de France hors la Manche 50 à 60 pour cent franc d'avarie.

DE HAMBOURG.

Articles du Nord.

Vaches de Russie 8 à 11 f. b. la livre avec 8 $\frac{2}{3}$ par cent de Rabais.
Cire jaune 25 $\frac{3}{4}$ à 26 f. la livre.
Fer plat de Suéde de 7 à 7 $\frac{1}{2}$ barres 28 f. cour. les 280 livres.
de 7 $\frac{3}{4}$ à 8 d. 29 à 30 f. d.
de 9 à 10 d. 31 à 33 f. d.
Chanvre net de Riga 18 Rixd. courant les 280 liv.
de Konigsberg, point en Ville.
de Moscovie 16 Rixd.
Rebut de Riga 12 $\frac{2}{3}$ Rixd.
Lin de Bakitser 26 Rixd. cour. les 280 livres.
de Paternoster 21 $\frac{1}{2}$ Rixd.
de Marienbourg 18 à 20 Rixd.
de Narva à 9 linotes 21 Rixd.
à 12 d. 25 Rixd.
de Riga à 3 liens 18 rixd.
Alun de Suéde 11 f. cour. les 100 livres.

Idem d'Allemagne.

Les Toiles se soutiennent chères en Silésie à cause de la Guerre, quoiqu'on ait cessé d'en tirer de Cadix.

Fers blanc $\frac{1}{8}$ à la Croix 35 $\frac{1}{2}$ f. b. les 300 feuilles.

Amidon f. 12 $\frac{1}{2}$ courant les 100 livres.

Cuivre en Rosette 55 à 58 Rixd. b. les 280 livres.

Piment 8 f. cour. la livre. } avec 20 par cent en Banque.
Bois de Campêche 7 f. 4 f. cour. les 100 livres. } avec 20 par cent en Banque.

Ris 16 f. courant les 100 liv. avec 20 pour cent rabais en banque & 8 $\frac{2}{3}$ pour cent dit.

Plomb f. 32 b. les 280 liv.

Gingembre brun 4 $\frac{1}{4}$ z. b. la l.] & 8 $\frac{2}{3}$ pour $\frac{0}{0}$ rabais.
blanc 9 $\frac{1}{4}$ z. d.] & 8 $\frac{2}{3}$ pour $\frac{0}{0}$ rabais.

Suif de Moscovie pour Chandelles 19 Rixd. cour. les 280 liv.
dit pour Savon 18 Rixd.

Les Marchandises en argent courant s'achètent avec un agio de 108 à 120 par cent en Banque, & il est actuellement à 8 $\frac{2}{3}$ par cent contre Banque.

Prix des Grains.

Froment	70 à 75 Rixd. cour. le last.
Seigle	40 à 43 Rixd.
Avoine	19 à 24 Rixd.
Orge	33 à 38 Rixd.
Féves	37 à 40 Rixd.

Primes d'Assurance.

L'Angleterre, Londres 2 à 3 pour cent.
les autres Ports 3 à 5 pour cent.

La Hollande, Amsterdam à 2 & Rotterdam 1 $\frac{1}{2}$ pour cent.

La France, Bordeaux 4 à 5 pour cent, la Rochelle & Nantes 4 pour cent, Dunkerque 3 à 3 $\frac{1}{2}$ par cent.

L'Espagne, Bilbao 5 pour cent, Lisbonne & Cadix 6 pour cent.
L'Italie 6½ à 7 par cent.
La Baltique de 5 à 7 pour cent.
Le Brésil & les Indes Espagnoles 4 par cent.

DE DANTZIC.

Potasse Kron	f 50	par schll. de 320 livres.
Dito Brack	24 à 36	
Dito calcionnée blanche	57	
bleue	50 à 40	
Cire jaune	335	
Salpêtre	70 à 75	par cr. de 120 livres.
Weedasse de Dantzic	27 à 23	par barrq.
L'Acier	22 à 21	par quint. de 120 livres.

Laine de la prem. Tonsure	f 18½ 19	le tout par pierre de 34 liv.
Dito de la seconde	30	
Dito d'Agneau	18½ 19	
Dito dite superfine	30	
Lin de Riga Rakitz	10½	
Dito Rakitz de Podolie	8½	
Dito Paternoster	7½	
Dito Oberland	8½	
Dito Liebstadt	7	
Dito Baurband	6½	
Dito deux Band	5½	
Dito trois Band	5	
Chanvre net	7⅗	
Dito coupé	6⅗	
Dito stucken	5⅗	

Frets pour Amsterdam & Assurance point de cours, la Navigation étant fermée.

Grains & Sel.

Froment de Warde le last	190	200	210 fl.
De Pologne rouge	210	220	230
Dito gris	230	240	250
Dito haut gris	250	260	270
Dito blanc	280	290	300
Seigle de 112 à 116 liv. / Dito de 118 à 120 liv. / Dito de 121 à 123 liv.	122	128	132
Orge	115	130	
Malt le last de 90 boisseaux	150	160	
Avoine	80	90	
Poix blancs	150	200	240
Dito gris	250	200	240
Millet	230	260	300
Sarazin			
Gruau de Sarazin	170	180	
Sel de St. Ubes			
De Lisbonne			
De France	80	90	
d'Ecosse	65	68	

DE CADIX.

IL n'y a eu aucune variation sur les prix des Marchandises des Indes & d'Espagne depuis le dernier Journal.

La Frégate Espagnole *la Bizarre* venant de la Havanne & chargée de Sucre est heureusement arrivée dans ce Port ; elle nous a appris que *le Fort* qui étoit également parti dudit lieu & chargé de la même Denrée ayant découvert une voie d'eau assés considérable avoit été obligé d'y rentrer, on croit mê-

me qu'il s'y déchargera. Nous avons sçu par *le Diamant* la sortie du Callao du Vaisseau *le St. Martin*, lequel par une voie d'eau a été obligé de relacher au Val-paraiso d'où il doit passer à Guyaquil pour y être carenné.

Chargement du Vaisseau l'Assomption arrivée de la Havanne le 19 *Janvier* 1760.

419468	Piastres effectives & doublons.
1500	Surrons de Tabac en poudre.
1095	Ballots dudit en feuilles.
1008	Caisses de Sucre.
425	Cuirs en poil.
1040	Quintaux Bois de Campêche.
95	Surrons d'Indigo.
167	Mâts & Planches de construction.

Chargement du Diamant venant de Carthagene.

100	Quintaux Bois de Campêche.
25000	Piastres en doublons.
24000	Piastres effectives pour les salaires.
3028	Caisses de Sucre.
250	Surrons d'Indigo.
143	Dito de Cacao.
850	Cuirs en poil.
121	Quintaux Bois d'Ebêne.
548	Arrobes de Coton.
73	Dit de Caffé.

COURS DES CHANGES.

D'ANVERS.

Londres à vue	36, 8.
Dito à 2 us.	36, 7.
Paris à 2 us.	55 ⅛.

Dito à vue	55 $\frac{5}{8}$.
Amsterdam à vue	3 à 3 1.
Dito courant	$\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$ avance.
Rotterdam	$\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ avance

D'AMSTERDAM.

Du 3 Mars 1760.

Vénise à usance *d* 89 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$ Livourne *d* 86
Génes *d* 85 $\frac{1}{4}$ à 85 Madrid *d* 94 $\frac{1}{2}$
Bilbao *d* 94 $\frac{1}{4}$ à 94 Cadix *d* 94
Seville *d* 93 $\frac{1}{2}$ Lisbonne *d* 46 $\frac{1}{4}$
Londres à vue 35 *ſſ* 6 *d*
Londres à 2 uſ. 35 *ſſ* 3 à 2 $\frac{1}{2}$ *d*
Paris à vue *d* 53 à $\frac{11}{16}$ à $\frac{5}{8}$ Paris *d* 53 $\frac{3}{8}$
Bordeaux *d* 53 $\frac{5}{8}$ Rouen *d* 53 $\frac{1}{4}$
La Rochelle *d* 53 $\frac{1}{4}$
Breslau à *6* Semaines de date s. 24 $\frac{1}{2}$
Vienne à *6* Semaines de date s. 35 $\frac{1}{2}$
Dantz. à 40 jours de date g. 366
Coningsberg à 41 jours de date gr.
Hambourg court terme s. 32
Francfort ſur le Meyn *ſſ*. Francfort à uſ. *ſſ*.
Bruxel. p. c. 3 $\frac{3}{4}$ perte.
Gand p. c. 3 $\frac{1}{2}$ perte. Anv. p. c. 3 $\frac{1}{2}$ perte.
Rotterd. p. c. $\frac{1}{4}$ perte. Zélande p. c. $\frac{1}{4}$ perte.
Banque Agio 2 $\frac{3}{8}$ à $\frac{7}{16}$ p $\frac{0}{0}$ perte.

DE LONDRES.

Amsterdam	35, 11 ſſ à 2 uſ.
Hambourg	36 ſſ 1
Paris	29 $\frac{3}{4}$
Cadix	38 $\frac{1}{8}$

DE PARIS.

Amsterdam	54 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$

Anvers	56
Londres	30 $\frac{7}{16}$
Hambourg	175
Madrid	15 8 à 8 $\frac{1}{4}$
Cadix	15 - 5 à 5 $\frac{1}{2}$
Génes	
Livourne	96
Lyon à vue.	
Dito payement des Rois au pair.	

DE HAMBOURG.

Londres	35 ſſ. 4 $\frac{1}{2}$ 2 uſ.
Paris	26 $\frac{3}{4}$. 2 uſ.
Bordeaux	26 $\frac{7}{8}$. 2 uſ.
Amſterdam	31 $\frac{7}{8}$. court terme.
Cadix	94 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$.
Lisbonne	46 $\frac{7}{8}$.
Vienne	90 $\frac{3}{4}$.
Louis d'Or	11. 2 $\frac{1}{4}$ ſ.
Ducats	5 p $\frac{0}{0}$ meilleurs.

DE DANTZIC.

361 $\frac{1}{2}$ g. à 40 } jours pour Amſterd. G. L.
360 à 70 } gros de banque.
146 $\frac{2}{3}$ à 3 ſemaines } pour Hambourg par
146 $\frac{1}{3}$ à 6 } cent Rixd. de banq.

DE ROUEN.

Amſterdam	54 $\frac{1}{4}$
Londres	30 $\frac{7}{16}$
Hambourg	174 $\frac{1}{4}$
Alicante	l. 15 - 9 ſ. } ſans argent.
Cadix	15 - 6 }
Madrid	15 - 10. }

DE BORDEAUX.

Amsterdam	54 7/8.
Londres	30 7/8.
Hambourg	27 15/16.
Paris à vue	3/4 p cent perte.

DE MARSEILLE.

Paris à corts jours, pair.

Lyon Rois	3/4 p cent de perte aux Lettres.
Amsterdam	54 3/8.
Londres	30 3/8.
Livourne	97 6.
Génes	96 6.
Madrid	15 9.
Cadix	15 6 à 7.

DE GENES.

Amsterdam	88
Londres	49 1/2
Naples	10
Livourne	116 1/2

DE MADRID.

Amsterdam	96.
Paris	78.
Londres	39 1/4 à 3/8.
Livourne	123.
Génes	122.

DE CADIX.

paris	78 1/4.
Londres	39 1/8 à 1/4.
Amsterdam	95 3/4 à 96.

FONDS PUBLICS.

DE BRUXELLES.

Lettres de Rentes sur les Etats des Provinces.
Obligations sur les mêmes Etats.
Billets de la première Loterie Royale de 1757.
Billets de la seconde de 1758.
Billets de la troisième de 1759.
Au pair & on n'en présente point à la négociation.

D'AMSTERDAM.

Actions de la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amsterdam	412 %
Actions de la Compagnie des Indes Occident. Chambre d'Amsterdam	31 %
Obligations sur le Comptoir d'Amsterdam de	92 à 101 ½ %
Id. sur le Comptoir de la Haye, de	90 à 100
Id. sur la Généralité de	97 à 102
Gros Prix à	1 ¼ % 44½ %
Billets de la Loterie de Zélande de l'année 1751.	85 à 86 %
Id. à Utrecht à	2 ¾ % 93 94 96
Id. id. à	2 ½ % 89 92

DE PARIS.

Actions des *Indes* 755. Celles des Fermes 737 & 10. Annuités à trois coupons 254. *Idem* à 9 coupons 462.
Actions à 4 dividendes 755

Billets d'emprunt datés d'*Octobre* à 5 coupons.
——————— *Novembre.*
——————— *Décembre.*
——————— *Janvier.*
——————— *Février.*
——————— *Mars.*

Annuités à 3 coupons	254
Billets de la Loterie Royale de 1747.	
Billets de la Loterie Royale de 1748.	29 p %.
Billets de la Loterie Royale de 1755.	
Contracts sur l'Hôtel de Ville.	
Amortissemens.	
Promesses de passer contract.	
Deux Sols p. l.	27 & 26 p %.
Annuités de 1757 à 9 coupons	462, 63 & 462
Actions des Fermes	737, 4 & 740
Recepissés de la Monnoie	19 p %.
Quatrième Loterie 5 époque	34 p %.
8, 9	36
10, 11	37

Prix d'Amsterdam du 3 Mars 1760.

N°. 1. *Poivre & Epices, à la ll. en Banque.*

Poivre, noir *d* 21½ dito blanc *d* 36
Glous de Giroflé 85 s. 92
Muscades s. 75 *Macis* ſſ. 21
Canelle, longue s. 132à155 courte s. 115à116
Salpétre des Indes Orient. en banque f. 35

N°. 2. *Sucre, à la ll.*

Sucre, Pains de Candi			*d*	22¼à22½
Pains de Poudre			*d*	21¼à21½
Raffiné	3 *ll* *d* 20à20½	de 2 *ll*	*d*	20à20½
Melis de	3 *ll* *d* 17½à18	de 2 *ll*	*d*	19¼à19½
Lompes	-	-	*d*	15¾à16
Poudre	*d* 15¾à18	Bâtard	*d*	8½à13½
Candi blanc	*d* 23à26	dito brun	*d*	16½à22½
Poud. du Brésil *d*		Orient. B.	*d*	
des Barbades	-	-	*d*	8 à10½
de St. Dom. Poudr.			*d*	13½à15½
dit commun	-	-	*d*	12¼à13½
dit tête	*d* 10¼à11½	dit brun	*d*	9¼à10½
Martin. Poudr.	-	-	*d*	13à15
dit commun	-	-	*d*	12à13
dit tête	*d* 9¾à11	dit brun	*d*	8à9½
de Surin.	*d* 7à10½	Masç. 18 m. Rab.	*d*	
Sirop. de Cand.			*d*	8 à12
Sirop brun les 100 *ll*.			ſſ	37½à38
Sirop de France les 100 *ll*.			ſſ	

N°. 3. *Safran & Epiceries, à la ll.*

Safran Gastinois			f. 10½
D'Espagne	f. 10¼	Orange	f. 10
Condaat	f. 9½	Magliaans	f.

O ij

Gimgembre, Confit - - d 40
Maniguette d 12à14 *Bois de Girofle* s. 16

N°. 4. *Epiceries, les* 100 *ll.*

Amandes, longues f. 35 de Valence f. 26
de Prov. f. de Barb. f. 22 A. f. 12à13
Coquille f. 17 Molarissen f. 16
Anis, d'Alic. f. de Ven. f. Mag. f. 16
Cumin, de Malthe f. 16 d'Alicante f. 14
Capres, de Toulon f. de Majorque f. 8 à50
Gimgembre, blanc raclé f. 27
blanc f. bleu f. 11à12
Mil, d'Allemagne f. 7à7½ de Moscov. f.
Citrons salés, la pipe f. 30 une Bar. f. 15
Pruneaux, France longs ſſ 17
Ronds - - - - - - f
d'Allemagne f. *Corinthe* f. 14
Raisins, longs f. 12½à13 de Smyrne f. 15
Raisins de Corint. f.
Ronds les 100 *ll.* f.
d'Alicante en Nattes f.
Ris de Milan ſſ de la Caroline ſſ 39
Saumauche ſſ de Verone ſſ
Figues de Condaat f. 8½ de Smyrne f. 11à12½
Savon, d'Alicant. f. 19
de Marseille f. 21 de Genes f. 16à17

N°. 5. *Huiles, le Barril de* 717 *ming.*

de Gen. *L* 60 à70 de Pouille *L* 53
de Seville *L* 50 à52 de Malag. *L*
de Major *L* 50 de Portug. *L*

N°. 6. *Denrées à Teindre.*

Indigot, de Java, en banque s. 60 à145
dit Jambou s. 50

de Gati-malo en Cerons & Barils s. 50 à 160
de St. Domingue - - s. 70 à 100
Cochenille, du Mexique - ∬ 24
dito sassé - - - ∬ 24½
Cinabre, entier s. 42 Broyé s. 43, 45 à 47
Verd de Gris - - - s. 7 à 16
Alun, de Rome, les 100 ll. - ∬
de Smyrne - - - ∬ 40
de Liége ß 34 d'Angleterre ∬ 31 à 32
Sumac, de Port à Port - ∬ 13 à 14
Vitriol, d'Angleterre - s. 84
Souffre, Crud f. Raffiné f. 6½
Bleu, de Saxe, FFC f.
dit FC f. dit MC f.
Garance, fine - - f. 30 à 40
non robée f. 21 à 28 Commune f. 8 à 15
Courte ou Mulle - - f. 3 à 7
Rocou en Pain - - s. 46 à 48
Térébantine f. 12 *Curcuma* f. 28 à 34
Resine, raf. brune f. 4½ jaune f. 5½
Galles d'Alep. f. 50 à 52 de Smyrne f.
Gomme, du Séneg. f. de Barb. f. 32 à 35
Colle, d'Anglet. f. 23 à 24 du Pays f. 20
Céruses f. 10 à 11 *Menie* f. 8½
Tartre, d'Allem. f. 20 à 21 d'Ital. f. 16 à 17
Bois, de Fernambouc, en banque f. 28
de Sappan de Siam, en banque f. 7½
dito de Bimaes, en banque f. 7
de Caliatours, en banque f. 14½
de Campéche - - f. 6 à 10
Jaune 6 à 10 - - - f. 5½

N°. 7. *Drogues les* 100 *ll.*

Suc de Régliße - - - f. 29
Irion f. 14 à 18 Huile de Laur. f. 32

Térébentine de Venise - - f. 40

Drogues à la lb.

Benjoin	s. 20 à 54	Borax raffin.	s. 35 à 36
Cardam min.	s. -	Camf raffin.	s. 28 à 30
Cassina lignea	s. 36 à 56	Coloquinte	s. 16 à 24
Colle forte	s. 38 à 50	Galangue	s. 2 à 2½
Cubebes	s. 20	Jalap	s. 15 à 24
Gomme drag.	s. 12 à 15	Mastic	s. 36 à 40
Manne	s. 22 à 45	Myrrhe	s. 36 à 90
Encens	s. 7 à 10	Poivre long	s. 11
Arg. vif banc	s. 35	Opium	f. 4 à 4½
Rac. de Quin.	s. 8 à 20	Sel Armon.	s.
Sarcepareille	s. 20 à 75	Séné	s. 18 à 23
dit en Sortes	s. 15 à 20	Rhubarb lev.	s. 1½ à 4
Zedoair	s. 15 à 18	dito de Mosc.	f. 6 à 7
Graine dito	s. 20 à 50	Scammonée	f. 4 à 12
Assa Foetida	s. 28 à 36	Beaume Perou	f. 3¼ à 3½

Drogues à l'once.

Ambre, gris	f. 12 à 20	Noir	f. 5 à 6
Bezoar, Orient.	f. 18 à 25	Occident.	s. 18 à 25
Musc de Tonquin	f. 6 à 7	de Beng.	f. 5

Hors des Vessies - - f. 9

Perles à piler, Orientales - f. 6,8 à 12

dito Occidentales - - f. 6 à 90

Vanille à Masse - - f. 6,14 à 20

N°. 8. *Thé, Caffé & Cacao la lb.*

Thé Bohé, ordinaire - - s. 18 à 24

dito en caisses	s. 27 à 32	Congo	s. 44 à 50
Pecco	s. 40 à 75	Chonchon	s. 50 à 80
Verd	s. 44 à 50	Hison	s. 46 à 100

Caffé du Levant - - s. 18 à 20

de Mocca B.	s. 13 à 19	Java B.	s. 10¼
de Surinam.	s. 7¾ à 8½	Martiniq.	s. 8 à 9½

Bourbon s. 8½ à 9½	St. Domingue	s.	7 à 9
Cacao, de Caraques	- - -	s.	15 à 15¼
de Marignan	- - - - - - .	s.	13¾
de Surinam s. 12½	de Berbice	s.	12¾
Cayenne s. 12½	Guaiaquil	s.	

N°. 9. *Sel, le cent de 404 Mesures.*

de Setubal	*L*	de Lisbonne	*L*	50
d'Alamatte	*L*	Cadix	*L*	50
Cagliari	*L*	de la Baye	*L*	
d'Ivica	*L*	de Seudres	*L*	
de Trapani	*L*	d'Oleron	*L*	
St. Lucar	*L*	Sel raffiné	*L*	90 à 95
Harang, pleins le last	- -		f.	190
Vuidés	f.	à griller	f.	
de la marq. Jacobi	*L*	de Barth..	*L*	
de la Croix	*L*	de Rouen	*L*	
d'Eau profonde plein	f.	Vuide	f.	
⅛ de Barriq			f	

N°. 10. *Métaux & Munitions.*

Fer, de Suéde gros, les 100 lb		f.	7 à 7½
dit commun f. 7 à 7½	d'Espagne	f.	6½ à 7
fin d'Orgton f.	Verges de Liége	f.	6 à 6¾
Poëles f. 14½ à 15	Pots	f.	6 à 6¾
Fil de Cardes. N°. demi un		f.	30½ 32 à 25
Fil de fer, N°. 0, demi un, le masse	- - -	s.	36½ 33½ à 5 14
Acier, de Dantzic, le barik		f.	11½ à 12½
dito de Suéde	- - - -	f.	10 à 12
De Stiermarc la botte	-	f.	
Cuivre, de Suéde les 100 lb		f.	
De Norwége	- - -	f.	55 à 55½
Monnoye ou lames de Suéde		f.	50 à 53½
Mitraille rouge f. 51½	Jaune	f.	40½ à 41

Potin jaune f. 40 à 42 Gris f. 35

Cuivre en feuille f. *Speaultre* f. 22½ à 23½.

Laiton noir plié - - f. 57 à 58

Chaudrons - - - f. 59 à 60

Baſſins f. 61 Fil de Laiton f. 35

Etain, d'Ang. f. 38½ des Indes f.

Fer blanc, ſimple f. 48½ la Croix f. 50½

Plomb d'Ang. ß 26½ à 27 *Poud.* à Can. f. 35

Dragée f. 8½ Plomb en barre f. 8¼

Méche de 3 à 4 fils - - f. 8¼

Boulet de canon, les 300 *ll.* f. 11½ à 12

N°. 11. *Lin & Chanvre, le Schipp. de* 300 *ll.*

Lin, de Königsb. Rakisk. f.

ſain & net - - f.

Paternoſter de Königsberg f.

dito de Riga - - f.

Ezens ou Rozeyrs - - f.

de Riga Rakisk. - - f.

dito trois Cordons - f.

de Mammel premiere ſorte f.

dito ſeconde ſorte - f.

Chanvre, net de Riga - f. 43 à 43½

non nettoyé - - f.

dito de Drontheim - f. 38 à 39

Pas de Riga f. 34 Serancé dito f. 24 à 25

Sain de Konigsberg - f. 43 à 45

dito un Snit f. 39 dito piéces f. 32 à 33

dito Pas f. 26 dito Tors f. 24

Sain de Pétersbourg - f. 37 à 39

dito ſeconde ſorte - f. 35 à 36

dito troiſiéme ou Pas - f. 32½ à 33

Codille Sérancé dito - f. 21 à 21½

Sain d'Archang - - f. 35

demi Sain dito - - f. 15à20
Chanvre de Memmel - f. 25à30
Cordages, de Chanvre net - f. 51à54
de Chanvre de Moscovie - f. 44à46
Fil de Cable, de Chanvre net f. 42à49
de Chan. de Mosc. & de Hollande f. 30à40
Fil de Voile, les 4 Masses - f. 19½à30

Nº. 12. *Peaux & Cuirs, à la ll.*

Peaux de Bœuf de Car. de 26a28 *ll* s. 6,½,¾à7¼
dito de 22 à 24 *ll* - s. 6¼.6½,¾à7¼
dito de Vache de 18 à 22 *ll* s. 6;6¼6½à7
du Brésil coupé de 36 à 38 *ll* s. 8½8¾à9
de la Havane de 36 à 38 *ll* - - s. 7,7⅛à7¼
de 26 à 28 *ll* - - s. 7,7⅛à7¼
de 22 à 23 *ll* - - s. 6¼6½à6¾
dito de Vache - - s. 5¾ ⅞à6,6¼
de St. Domingue de 36 a 38 *ll* s. 5¾6,6¼à6½
de 26à28 *ll* s. 5½;¾,⅞à6 de Vache s. 5;5¼à5½
de la banq. de Dantzic d'Eté s. 4¾,5à5¼
dito d'Automne - - s. 4½à4¾
de Pologne d'Eté s. 4¾à5¼ dito d'Autom. s.
Schw. s. 4¼à4½ de Danem. s. 4;4¼à4½
de Bœuf salées du pays de 65à70 *ll* s. 2¾,3à3¼
dito de Vaches de 60 à 65 *ll* s. 2½à2¾,⅞
Cuir, Marroquin la *ll* s. 33,35à36
Cordouan du pays - s. 28à30
Semelles de dos, du pays s. 9,9½;¾à10
dito d'Angleterre - - s. 8¾,9¼,½
de Veau de Colc. s. 18,18½à19 Londres s. 17à18
Cuir tout sain & choisi sorte de 7à8 *ll* s. 12
de 9 à 10 *ll* s. 11½à11¾ de 13à14 *ll* s. 11à11¼
Nouveau déchargé, sain, moindre
sain & rebut s. 8à9

N°. 13. *Cendres, à 18 mois de Rabais.*

Potasse, de Moscovie les 100 lb ß
de Dantz. fine ß 44 à 48 dito blanc. ß 38 à 40, 42
dito Cour. ß Commune ß 21 à 26
de Riga clé double - ß
clé simple ß Commune ß 22 à 26
dito de Königsb. Couroné ß
dito Notab. ß 30 à 36 Commune ß 22 à 26
d'Elbing ß 30 à 36 blanche du Rhin ß 42 à 47
de Hongrie ß de Hambourg ß 40 à 48
dito de Bréme - - ß
Guedasse de Carelskavense les 100 lb ß 14 à 15
de Carelskroon - - - - ß 14 à 17
de Christianstad . . . . ß 18
de Warsberge . . . . ß 17
de Helmstad . . . . ß 14 à 16
de Cassubie à double lessive la lb dures 8 à 12
d'Elbing - - d. 0 à 11
de Stettin dures dito - d.
de Colberg dures dito - d. 6
Prusse Guédasse - d.
Soude, les 100 lb - - ß.

Le tout de L par Last de 12 Tonneaux.

de Moscovie bleues dures L 180 à 200
dito blanche - - L
de Riga Miroir de Moscovie L 90 à 115
Miroir de Riga - - L
de Königsb. - - L
de Memmel. - - L

N°. 14. *Poix & Goudron, le Last.*

Poix Couronné, de Stockolm L 28 à 29

de Wibourg couronné L

de Christianstadt - L 28à29

de Carelsh. L de Westerw. L

de Calmar L de la Caroline. L

Goudron, de Mosc. grande Futaille L 23à23$\frac{1}{2}$

de Stockholm - - L 19à21

de Westerwick L du Marc L

de Wibourg L de la Carol. L

N°. 15. *Huile de Poissons, &c.*

Huile, la Barique de 12 Stekan N. f. 59$\frac{1}{2}$

de Chiens de Mer - - f.

Maasfl. de Morue - - f.

de Morue de Norwege, le baril f. 32$\frac{1}{2}$à33

Fanons de 4 ℔, les 100 ℔ - - f. 142

Baleines, coupe de 7à10 quarts d'aune f. 144à146

N°. 16. *Tabac.*

Feuilles, de la Virginie, la ℔ s. 5à5$\frac{1}{8}$à5$\frac{1}{4}$

Swisent Tabak, la ℔ - s. 5à5$\frac{1}{4}$

de la Havane les 100 ℔ - f. 70à100

du Pays les 100 ℔ - - f. 10,18à28

Tabac de Vérines. en Canastre la ℔

- - - - s. 14, 25, 26à80

Coulanegro s. 6à10 Couraseco s. 10à14

du Brésil, saucé - - s. 6à8

Legitimo s. 8à10 Portorico s. 10à13

filé du Pays, les 100 ℔ - f. 14,16à24

Tabac en Poud. en Bal. ℔ - s. 14à16

dito Ceroenen - - s. 10à12

du Brésil - - - s.

N°. 17. *Miel & Cire.*

Miel, de Bourdeaux le Tonneau f. 32

de Morlaix & St. Malo le 100 ℔ f. 10$\frac{1}{2}$à11

de Marseille les 100 ℔ - f. 13

du Pays, le Baril de 300 ll f. 27à27½
do Bréme & de Hambourg f. 25à27
Cire, du Pays, les 100 ll f 76à77 de G. f. 65
de Pol f. 73 de Moscovie f. 75
dito blanche en Tab. s. 19 de Marq. s. 17½

N°. 18. *Soie d'Italie à 33 M. de Rabais.*

Organsin de Bologne premiére sorte
la ll - - ß 59à61
seconde sorte ß 54 Meliorati ß 46à48
Organsin de Turin, Sup. Fin. ß 57à59
premiére sorte ß 54 sec. sorte ß 47à50
Org. de Bergame, Sup. Fin. ß 52à55
premiére sorte ß 51 sec. sorte ß 44à46
Meliorati ß 42à45 dito Tram ß 30à40
Org. de Milan. premiére sorte ß 47à50
seconde sorte ß 44 dit Tram ß 29à39
Cartesi. Org. Sup. Fin. ß 54
pr. sorte - - ß 50à52
seconde sorte ß 44 Meliorati ß 40à43
de Ven. pr. sorte ß 51 sec. sorte ß 43à45
Organsin de Modéne - ß 41à48

Soie crue du Levant, à 33 M. de Rabais.

Cerb. pr. sorte ß 28 dito sec. sorte ß 26à27
Ardass. pr. sort. ß 23à24 dito sec. sorte ß 22à21
Birottine a ß 28à30 Ciperiotti ß 23à25
de Tripoli pr. sort. ß 29à30 dito sec.
sorte - - - - ß 27à28
d'Antioche ß 24à25 de Biasse ß

Soie des Indes Orient. comptant en Banque.

Tanni A ß 30 B ß 30 C ß 28à29
D ß 25à27 E ß 24à26 F ß 23à25
de la Chin. prem. sorte ß 38à44 dito
sec. sorte - - ß 31à38

Cabeça AA ß 30 dito A ß 26½à27
Bar. BB. ß 28 dito B ß 24 dito CC ß 25½à26
Fleuret A ß. 18à18½. dito B ß 13à13½

N°. 19. Serges Blanches de Leyde 7 quart
- - - - - - f. 80à128
Overkykers Couronne 6 quart f. 50
déchues - - - f. 48
Armine 3 plombs 13 *ll* sch. 77
Leigné sch. - - 75
Natt. 5 plombs sch. 86, 4 plombs sch. 82

---

* N°. 19. *Coton & Fil de Coton.*

Coton, de Cypre la *d* d'Acre *d* 15à16½
de Smyrne *d* 14à18 d'Alep *d*
Guadaloupe & Martinique *d* 32à38
de Curaçao *d* 100à108 d'Isle *d* 28à31
Surinam *d* Berbice *d* 48
des Barbad. *d* - *d*
Fil de Coton, de Fielebas s. 16
de Jerus. s. d'Alep s. de Smyrn. s. 10à21
de Tutucur. en B. A. s. B s.
de Java A. s. B s.
C. s. D. s. E s.
de Surate A. s. B s. C s.
de Bengale Banco A. s. B s. C s.
dito sans Lettre s.

N°. 20. *Laine d'Espagne, à 21 M. R. en Banq.*

De Leon, la *ll* - - - s. 36à38
Segovie, fine s. 32à33 dito ordinaire s. 29à30
Soria Segoviane s. 27à28 Soria s. 26à27
Siguenza, Segoviane s. 28à29

Siguenza	. . .		s. 24 à 25
Albertine, fine	. . .		s. 23 à 24
dito ordinaire	. . .		s. 20 à 21
Estremos	. .		s. 21 à 22
Caravacca	s. 19 à 20	Navarre	s. 13 à 14
Saragosse	. . .		s. 26 à 27
Casséres	. .		s. 24 à 26
Cabessa del Buey	. .		s. 23 à 24
Estremadure	. .		s. 22 à 23
Andalousie	. .		s. 21 à 22
de Portugal	s. 21 à 26	dito Péel	s. 12 à 13

Laine d'Agnelins à 21 M. de rabais par caisse.

Grasse de Léon, les 100 *ll.*			f. 70 à 75
dito lavée	. .		f. 100 à 110
Segovie	f. 65 à 70	dito lavée	f. 95 à 100
Soria Segov.	f. 60 à 65	dito lavée	f. 90 à 95
Soria	f. 50 à 55	dito lavée	f. 85 à 90
Ordinaire	f. 45 à 50	dito lavée	f. 75 à 80
Portugal lavée	f. 90 à 100	dito grasse	f. 35 à 40

N°. 21. *Laine d'Allemag. à 15 M. rabais.*

Laine de Poméranie, les 100 *ll.*			f. 36
de Thorn	. .		f. 42 à 43
de Moutons Morts	. .		f. 30
Schoor de Lunebourg & de Bréme			f.
Agnelin de Pologne la *ll.*			s. 12 à 16
de Pomer	. .		s. 9 à 9 $\frac{1}{4}$
de Thorn	s. 9	d'Allemagne	s. 8

La Laine Suivante à comptant, les 100 ll.

Peelwol de Dantzic	. .		f. 34 à 35
dito Allem.	. . .		f. 30

La Laine Suivante à comptant, la ll.

de Carménie rouge de Hollande			s. 55 à 56
dito blanche	. . .		s. 44 à 45

de Vigogne - - s. 70à90
Rouge, d'Ang. 61 blanche s. 50
de Castors, taillée grasse - - f. 17
dito maigre f. 17½à18 dit Cardée f. 21
Poil de Chévre, d'Alep s. 30à40
Smyrne - - s. 36à60
de Lapin, du dos - f. 5à5½
des Côtés - - s. 66à67
Peau de Liévres de Mosc. le 105 ps. f. 50
de Liévres, du dos - s. 80à81
des Cotés - - - s. 45à46

N°. 22. *Beurre d'Irlande, Suif & Stokfisch les 100 ll.*

Beurre de l'an 1759

Dublin	f. 19½	Waterford	f. 18à19
Belfast	f.	Limerick	f. 15
Cork	f. 14½	Cork Rose	f. 19
de France	f. 14	d'Angleterre	f.

De l'an 1758

Dublin	f.	Waterford	f.
Belfast	f.	Limerick	f. 13½
Cork	f. 13	Cork Rose	f.
de France	f.	d'Angleterre	f.

Bœuf Salé d'Irlande de l'an 1759. f. 17
dito de l'an 1758 - f. 17
Lard d'Irlande de l'an 1758 f.
dito de l'an 1756 - - - f.
Beurre a suif - - f. 11½
Suif, Oosters, nouveau déchargé f. 16à17
de Moscov. f. 14à17 d'Irland. f. 19à20
doux du pays - - - - f. 18½
Du Stockfisch, Rond - f. 6

Brémer dito f. 5 Tytling f. 7
Le plus court f. 7à8 Lommen f. 9
Long fin f. 11à12 moindre sorte f. 7à10

N°. 23. *Vin d'Espagne, du Port, &c. par Tonneau.*

Vin Sec de Xéres	L	36à44
Sec de Malaga en Botte	L	36à50
Sec de Canarie - -	L	60à70
de Corsica - -	L	23à32
Piersemyn en Pipe -	L	43à46
de Naples - -	L	22à37
de Lisbonne L 30à60 Port à Port	L	30à60
de Barcelone blanc -	L	24à37
Rouge de Benicario -	L	23à33
dito de Mataro L 20 à 22 dito Madera	L	

Eau de Vie, les 30 Virges.

Cognac	L	11à11½	La Rochelle	L	10½
Nantes	L	10	Bourdeaux	L	10¼
Baionne	L	11	Langued.	L	10¼à10½

Esprit de Barcelone fort quart cinq L 12
Esprit de Bourdeaux fort trois cinq L 14à14½
de Provence L de Naples L
des Grains de Wesop l'Ame f. 22, 22½à23

N°. 24. *Vin de France en Barque.*

Vin de Frontignan, Nouveau	f.	50à80
de Béfier - -	f.	40à67
Vinaigre de Bourdeaux en Tierçon	f.	18à22

Vin de France par Tonneau.

Vin de Bourdeaux & Medoc	L	22à70
dito Vieux = =	L	34à150

Vin

Vin d'Hobrion *L* 24à50 Margo	*L*	36à 150
dito Vieux - -	*L*	36à 150
de Grave *L* 24à36 dito Vieux	*L*	30à50
Rouge Gris en Tierçon -	*L*	20à36
de Picardan *L* 22à34 dito Rouge	*L*	20à36
de Cahors - -	*L*	20à36
de Rhône - -	*L*	24à55
de Suterne ou Langon -	*L*	16à50
de Ville de Bourdeaux	*L*	16à30
de Haut pays - -	*L*	20à34
de Gaillac rouge	*L*	20à26
de Bergerac & St. Foix	*L*	22à50
Cotau & Anjou -	*L*	16à36
Chantelny & Nantois	*L*	
Grandboderie Cognac	*L*	
de Cognac & St. Jean	*L*	
Pittau & St. Martinblanc & rouge	*L*	14à16
Turfan, Bearne & Jurançon	*L*	30à47
Muet, de Bourdeaux & Bergerac	*L*	17à20
dito Cognac & St. Jean	*L*	
dito de l'Isle de Rée -	*L*	15

N°. 25 *Froment & Seigle, le Last.*

Froment, de Pol. tavelé & blanc	ff.	102à125
dit Rouge - -	ff.	100à114
de Warder, Hengs & d'Elbing	ff.	100à112
de Königberg - ·	ff.	100à112
de Pomer & de Stettin	ff.	
Seché ff. de Frise	ff.	96à108
de Groningue & d'Olderiz Rouge	ff.	
dito Blanc ff. de haut pays	ff.	98à108
de Voorlande Rouge	ff.	98à106
d'Angleterre Rouge & Blanc .	ff.	90à118

de Zélande ff. 102, à 120
Seigle, de Prusse ff. 65 à 75 de Königsb. - - ff. 62 à 72
de Pomer, Colberg, & de Stettin ff.
de Braband & de Flandre . ff. 66 à 70
d'Brune ff. 58 à 68 d'Angleterre ff. 65 à 72
Sec ff. de Moscov. ff. 64 à 68
Amidon, le 100 *ll* f. 11½ à 12

N°. 26. *Orge, Avoine, Bled Sarrasin, &c.*

Orge, de Dantz. & Elb. ff. de Kön. ff.
Sec ff. Hiver de Frise ff. 56 à 66
dito de Zélande - - ff. 58 à 66
dito de Groningue & d'Oldenz. ff. 55 à 65
dito de Voorl. ff. 56 à 64 d'Anglet. ff.
Orge d'Eté - - ff.
l'Orge germée, d'Angleterre ff.
de Danem ff. du Pays ff.
Avoine, à Brasser - ff. 42 à 48
Blanche pour les Chevaux ff. 28 à 30
d'Eider ff. Brune & Noir ff. 26 à 30
Bled Sarrasin, de Pologne *L*
d'Amersford & du Gooyland *L* 15 à 18
Braband & Flandre - *L* 15 à 18
Féves, pour les Chevaux *L* 12 à 14

N°. 27. *Graines & ses Huiles.*

Graine de Chou, de Zéland. de Fland. & d'outre-meuse, le Last *L* 36 à 38½
de Fland. de Fr. *L* 34 à 37½ de Voorl. *L* 36 à 38½
d'Angl. *L* . de Frise & Oostfr. *L* 34 à 37½
Graine de Lin à Semer, de Riga, le Bar. - - f
de Tiel f. Memmel f. Libau f.

Graine de Lin à batre, de Riga, le Bar. 5 Boiss. - - - f. 6à7½
de Königsb. f. 7à8½ de Moscov. f. 7à8
Graine de Chanvre de Riga f. 4½à5½
de Königsb. - - f. 4½à5½
Huile de Navette l'Ame f. 38à38½
de Lin f. 33½à33½ de Chanvre f. 38à38½

N°, 28. *Assurance, pour Cento, allant venans.*

Archipel & Syrie - -	4 - 4½	4 - 4½
Vénise & son Golfo - -	4 - 4½	4 - 4½
Sicile, Naples & Livourne	3½ - 4	3½ - 4
Génes & Marseille - -	3½ - 4	3½ - 4
Barcel. Alicante & Malaga	3 -	3 -
Cadix, St. Lucar & Seville	2½ - 3	2½ - 3
Lisbonne, Sétubal. & Portug.	2½ -	2½ -
Biscaie & le Golse de Fr.	1½ - 2	1½ - 2
Morlaix, St. Malo & Rou.	1½ -	1½ -
Sauf des Insultes Angloises		
* Pour tous Risques sans Limiter le prix.		
Londres, yarmouth & Hul	1¼	1¼
Cork, Dublin & Limerick. &c.	2½	2½
Archangel - - -		
Drontheim & Bergue -		
Norwege a l'est du ter Neus -		
Stockholm, Norkoping, &c.		
Copenhag. le Sund & le Belt		
Revel & Riga - -		
St. Petersbourg & Wibourg		
Königs. Dantz. Pom. & Lub.		
Hambourg & Bréme -	1 à 1¼	1 à 1¼
Surinam & Berbice -	4	5 à 8
Curaçao - -	5	10

N°. 29. *Cours des Monnoyes & des Espéces.*

Or en barre le Marc fin à f. 355 p. c. 4
dito au dessus de l'Agio p. c. $2\frac{1}{4}$
Crusades d'Or - p. c. 3
Nouveaux Ducats - f. $5,3\frac{7}{8}$
Vieux dito de 2 Engl. 8a grin f. $5,3\frac{1}{2}$
Ducats légers l'once - f. 45,5
Pistolles de France - f. 9
dito d'Espagne l'once - f. 41,10
dito la Piéce f. 9 - Guinées f. 11,7à8
Pist. de Lunebourg ou de Brunswik f. 9
Ducaton d'Or - - f. 15,5
Bar. d'Argent fin le M. f. 25,18 de 11
gr. - - - f. 25,17
de 9 Grains f. 25,10 de 8 gr. f. 25,6
de 5 dito & dessous - f. 25,4à25
Drittels fin la Marc Bruto f. 25,16
dito de Moind. Aloi f. 19,1 Sax. fin dito f. 24,4
Monnoye d'Anglet. le Marc Bruto f. 23,14
Monnoye de France f. 23,14
Mexicaine la Marc Brute f. 23,8
Pilares dito - f. 23,8
Récépissé Piasters Mexic. Bco. s. 28
dito des Pilar. Bco. s. 28
Louis de Holl. & de Brab. O p. c. $2\frac{1}{2}$ N. 3
Agio de Banque - p. c. $2\frac{1}{8}$ à $\frac{7}{16}$

Les Prix ci-dessus mentionnés, sont au comptant en argent de Hollande à la réserve des articles où l'on a mis argent de Banque;

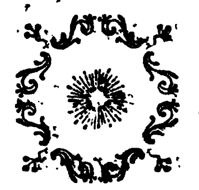
le Rabais se compte à raison de 8 pour cent par An. ff. signifie florins d'or, f. florins, s. sols, d. dutes, p. deniers. *L* livres de gros *ß* schelings, *d* gros. Un florin d'or fait 28 sols, un florin 20 sols, un sol 8 dutes ou 16 deniers, une livre de gros 6 florins ou 20 *ß*. un scheling 6 sols ou 12 gros, un sols 2 gros, un gros 8 deniers.

TABLE.

JOURNAL
DE
COMMERCE,

Dédié à SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE PRINCE CHARLES-ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Gouverneur & Capitaine-Général des Pays-Bas pour* SA MAJESTE' IMPERIALE, ROYALE ET APOSTOLIQUE.

AVRIL 1760.



A BRUXELLES,
Chez J. VANDEN BERGHEN, Libraire & Imprimeur, fur la vieille Halle au Bled.

M. DCC. LX.

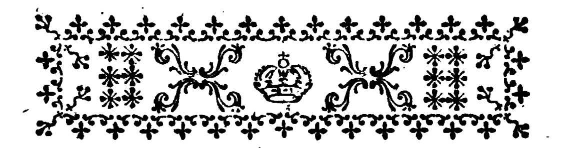


CE Journal paroit depuis le premier Janvier 1759. *on en délivre un Volume tous les Mois. Le Prix des* 12 *Volumes par Souſcription eſt de quinze Livres de France ou deux gros Ecus & demi, leſquels devront ſe payer d'avance, ou, tout au moins, les ſix premiers Mois. Ceux qui ne ſouſcriront point, payeront deux Eſcalins & demi par Volume ou trente-deux Sols argent de France.*

La Souſcription ſera ouverte toute l'année, & il ſera libre de la commencer quand on le jugera à propos.

Les Lettres & autres Paquets, relatifs à ce Journal, qui ſeront envoyés des Pays étrangers, doivent être adreſſés à J. VANDEN BERGHEN, *Libraire & Directeur de la Correſpondance générale, à Bruxelles.*

On peut le recevoir franc de Port par toute la France, moyennant vingt livres argent de France pour prix de la Souſcription & du Port.



JOURNAL DE COMMERCE.

SUITE SUR LE COMMERÇE DE PORTUGAL.

ON confond assés généralement avec le Commerce des Indes Orientales, celui des Côtes & des Isles Orientales d'Afrique, parce que la majeure partie de ce Commerce qui est presque entièrement entre les mains des Maures & des Arabes, ne se fait qu'avec des Marchandises de l'Inde. Les Portugais sont la seule Nation Européenne qui fréquente cette Côte, & ils ont presqu'à toutes les Côtes des Indes,

jusques à Canton, comme les Anglois, les Hollandois & les François, des établissemens exclusifs, ou la même facilité de faire le Commerce dans tous les endroits de cette partie du Monde où il est libre à toutes les Nations.

Avant que d'examiner les richesses que le Portugal peut retirer de cette branche de Commerce par un bon régime & par une navigation bien ordonnée; il est nécessaire de donner une première attention aux raisonnemens de quelques Politiques sur les désavantages du Commerce des Indes Orientales.

„ Un Négociant particulier & un
„ Homme d'Etat doivent envisager, dit-on, d'un œil bien différent, le Commerce des Indes
„ Orientales. Aussi le Commerce
„ a pour l'un une bien autre définition que pour l'autre. Le Commerce étranger aux yeux du sage

„ Ministre est *l'échange du superflu* „ *pour le nécessaire*, *le commode &* „ *l'agréable*. Pour un Marchand, „ il est purement *la recherche d'un* „ *échange lucratif*.

„ Les Nations, ajoute-t-on, „ qui font le Commerce des Indes „ Orientales sur le pied où il a été „ jusqu'ici, sont précisément à l'é- „ gard des autres Nations de l'Eu- „ rope ce que sont les Juifs au „ milieu du Peuple chez qui ils „ sont tolérés. Elles ne considèrent „ qu'elles-mêmes & leur gain. In- „ différentes sur le Chinois, le Ma- „ laye & le Baniane, de qui elles „ achettent, & sur l'Européen à qui „ elles vendent, elles rapportent „ toutes leurs spéculations de Né- „ goce à la tromperie qu'elles fe- „ ront à ce dernier. Une Compa- „ gnie qui commerce aux Indes „ Orientales, tend uniquement à „ dépouiller les Peuples voisins & „ ses Compatriotes : elle leur fait

„ échanger le néceſſaire pour le ſu-
„ perflu, & abuſant du monopole
„ pour apprécier arbitrairement le
„ dernier échange, elle s'applaudit
„ de ſon habileté, à proportion de
„ l'excès où elle a porté la mau-
„ vaiſe foi. *Cent pour cent*, diſoit
„ le fameux Ephraïm, *m'a toujours*
„ *paru un intérêt raiſonnable*. Le Né-
„ gociant aux Indes Orientales n'a
„ pas cette modération. Il eſt mé-
„ content du voyage, s'il n'a fait
„ que doubler un premier fond,
„ s'il n'a gagné qu'un capital; &
„ ce gain injuſte ainſi que celui
„ que l'Aſiatique trouve dans ſon
„ échange, eſt payé par le der-
„ nier acheteur Européen. Excepté
„ quelques Epices & quelques Dro-
„ gues, ces riches contrées ne nous
„ fourniſſent rien qui ne nuiſe à
„ nos Arts.

„ L'exportation de notre Argent
„ n'eſt pas le véritable inconvé-
„ nient qui réſulte du Commerce

„ des Indes Orientales. Il eſt utile
„ & même néceſſaire à l'Europe,
„ que de quelque manière que ce
„ puiſſe être, on entame annuel-
„ lement cette maſſe prodigieuſe
„ d'Or & d'Argent que ſes accroiſ-
„ ſemens annuels, par le Bréſil &
„ le Pérou, auroient bientôt por-
„ tée à un excès qui leur feroit
„ perdre leur valeur idéale. Ils ne ſe-
„ roient plus les ſimboles de la ri-
„ cheſſe & les inſtrumens du Com-
„ merce.

On voudroit enfin que les Souverains de l'Europe, que leurs Alliances reſpectives font regarder comme des Princes d'un même Sang & d'une même Maiſon, amenaſſent leurs Peuples à ſe conſidérer comme les branches d'une même Famille. De-là on conclut que le Commerce des Indes Orientales devenu alors l'objet d'une aſſociation générale, chaque Nation y prendroit la part qu'elle voudroit y avoir. Ce Com-

merce n'auroit-il plus alors les inconvéniens qu'on lui reproche ? C'eſt ce qu'il feroit inutile d'examiner ici.

Comme on ne peut pas ſe flater de voir jamais réaliſer l'idée chimérique de la République Univerſelle, il faut conſidérer le Commerce des Indes Orientales, non tel qu'il eſt préſenté dans ce tableau, mais tel qu'il eſt en effet, & juger ſur les vrais principes de cette branche de Commerce & ſur ceux du Commerce en général, ſi le Commerce que les Portugais peuvent faire aux Indes Orientales feroit conforme au bien de l'Etat ; s'ils doivent craindre d'être comparés *aux Juifs* à l'égard des autres Nations de l'Europe, & d'être accuſés de *monopole & de mauvaiſe foi.*

Le Négociant & l'Homme d'Etat enviſagent du même œil le Commerce en général, & en particulier le Commerce des Indes Orientales.

Le Commerce étranger est également aux yeux du sage Ministre & du Négociant, *l'échange du superflu pour le nécessaire, le commode, l'agréable*, & n'est pas moins pour l'un & pour l'autre, *la recherche d'un échange lucratif*. Le Ministre rejette pour l'intérêt de l'Etat comme le Négociant pour le sien, les échanges ruineux. Il arrive quelquefois que l'Etat gagne où le Négociant perd. Mais ce n'est jamais qu'un accident singulier, étranger à la manière dont le Négociant & le Ministre doivent envisager le Commerce. Il arrive aussi que le Négociant gagne où l'Etat perd; lorsque le Négociant fait un Commerce ruineux pour l'Etat, déjà proscrit ou qui le sera bientôt. Le bon Négociant ne se livre point à cette sorte de Commerce. Hors ce cas unique, il faut bien nécessairement que le Ministre regarde le gain du Négociant comme celui de l'Etat; puis-

que l'Etat ne peut s'enrichir, ſe donner du nerf & une valeur réelle au-dedans & au-dehors relative à celle des autres Puiſſances, que par les gains multipliés de ſes Négocians dans le Commerce étranger.

Il y a de l'excès dans les reproches qu'on fait au Commerce des Indes Orientales. Nous avons une infinité d'articles dans ce Commerce dont le luxe & l'induſtrie d'Europe ne peuvent ſe paſſer : tels ſont les Caffés, le Thé, les Epiceries, les Drogues, les Laques, le Salpêtre, les Cotons, les Soies écrues; les Cauris, &c. L'Europe a gagné à la découverte des Portugais, l'avantage de tirer toutes ces Marchandiſes à meilleur marché par l'Océan, qu'elle ne les tiroit auparavant par la Méditerranée.

Il n'en eſt pas de même des Manufactures des Indes Orientales : il eſt certain que la navigation aux Indes par le Cap de Bonne-eſpérance

les a introduites en Europe avec une abondance exceſſive, & l'on ne peut ſe diſſimuler que ce Commerce l'appauvrit doublement, en diminuant ſon numéraire & ſon induſtrie. La diminution du numéraire mérite peut-être peu d'attention pour le bien général : mais on ne peut ſe diſſimuler le préjudice immenſe que les Manufactures de l'Inde portent à celles d'Europe ; & cependant, ce qui eſt dans l'humanité une contradiction bien ſingulière, ce ſont les trois Nations de l'Europe qui ont les Manufactures les plus riches & les plus étendues, par conſéquent celles auxquelles les Manufactures des Indes nuiſent le plus, qui en importent d'avantage. On pourroit peut-être attribuer en partie à ce Commerce la chûte preſque décidée des Manufactures de Hollande, la ruine de celles d'Angleterre, & le décroiſſement trop ſenſible de celles de

France. Ce n'est que pour les Nations Européennes qui fabriquent, que ce Commerce est ruineux; & leurs Loix prohibitives ne remédient point au mal; puisque le préjudice qu'en reçoivent leurs Manufactures consiste essentiellement dans la préférence que les consommateurs Etrangers qui ne fabriquent point, donnent à celles des Indes. Ensorte que ce Commerce est avantageux aux Nations qui n'ont point de Manufactures. Par cette raison le Commerce des Manufactures des Indes qu'on a pu regarder à beaucoup d'égards, comme très-nuisible à la balance du Commerce de France, de Hollande & d'Angleterre, ne peut être que très-avantageux à celle du Commerce du Portugal. Indépendamment de l'avantage qu'il y trouve pour sa consommation intérieure, cet article des retours des Indes est pour les Portugais, une branche de

Commerce d'œconomie très-riche avec la Côte d'Afrique & le Brésil.

Si on veut cependant faire quelqu'attention aux progrès de l'industrie Européenne, on envisagera le Commerce des Manufactures des Indes avec moins de sévérité. On sera obligé de reconnoître que notre industrie lui est redevable d'un nouvel effort, qui sera peut-être assés heureux pour détruire entièrement en Europe l'usage de ces Manufactures, & réduire le Commerce des Indes Orientales à l'importation des Denrées & des matières premières. Déjà la Porcelaine ne soutient plus la concurrence de celles de Saxe & de Séves, qui jointes à d'autres Manufactures dans ce genre, répandues en différens endroits, qui se perfectionnent tous les jours, suffisent incessamment pour approvisionner l'Europe entière sans les secours de la Chine & du Japon. Le Coton devient de

jour en jour plus abondant en Europe, on y perfectionne infiniment la Filature. La Suiſſe imite parfaitement les Mouſſelines & les Toiles de Coton brodées, & les donne à beaucoup meilleur marché, qualité pour qualité, que celles des Indes. La Normandie & d'autres Provinces de France imitent & ſuivent la Suiſſe de fort près, dans les Mouſſelines, & la ſurpaſſent dans les Teintures & les Deſſeins. Les Fabriques des Toiles peintes offrent des eſſais qui annoncent une imitation parfaite de la fineſſe des plus belles Perſes, & une grande ſupériorité pour le Deſſein ; & l'on peut eſpérer de parvenir à la ténacité des couleurs. Les Fabriques des Pékins, des Satins, des Damas, des Armoiſins, & autres Etoffes de Soie, à l'imitation de celles des Indes, prétendent égaler aujourd'hui tout au moins leurs modèles. Celle des Pékins les ſurpaſſe infiniment,

ſur-tout celle qui s'eſt élevée depuis plusieurs années à Valence en Eſpagne. Les Damas de la Chine ont ces deux défauts eſſentiels : les pièces ſont d'un poids inégal, & on ne ſauroit les employer en meubles ſans une perte très-conſidérable, par l'impoſſibilité de faire rapporter les Deſſeins d'une pièce à l'autre. Les Manufactures des Indes en ont fait naître de ſemblables en Europe, qui ne ceſſent d'acquérir tous les jours de nouveaux degrés de perfection, & qui l'emporteront néceſſairement dans la concurrence par un plus bas prix. De ſi grands progrès de notre induſtrie, progrès qu'on n'auroit oſé ſe promettre il y a peu d'années, font eſpérer qu'on atteindra bientôt à l'extrême fineſſe de la Filature Indienne, & à l'Art de fabriquer les Toiles de Coton ſuperfines ſur la ſurface de l'eau, pour donner au Fil de Coton la force de ſoutenir les efforts

de la Navette. On imitera enfin ces Toiles dont on ne peut connoître le degré de finesse, qu'en comptant, comme font les Marchands Maures, le nombre des fils qui y sont employés.

Il n'est pas douteux que si on ne faisoit d'attention qu'au prix de la main-d'œuvre, les Fabriques d'Europe ne pourroient soutenir la concurrence de celles des Indes. Mais la valeur nouvelle que les frais de la traite & de la navigation ajoutent à ces dernières, leur fait perdre leur supériorité, à l'égard des Manufactures que l'industrie élève & perfectionne dans les Pays où la main-d'œuvre est à bas prix, tel que la Suisse ; & où l'on fait occuper au travail le plus fin & le plus délicat, les mains des Femmes & des Enfans.

On ne conçoit pas sur quel prétexte on accuse les Négocians qui font le Commerce des Indes de monopole,

monopole, de mauvaiſe foi, de tromper leurs voiſins, leurs compatriotes, de leur faire échanger leur néceſſaire pour le ſuperflu, & de n'être pas contens lorſqu'un voyage ne double pas leur capital. En ſuppoſant, comme on fait, une pièce de Toile ou d'Etoffe achetée dans l'Inde 20 liv. & vendue en Europe 70 liv. on calcule très-mal, ſi on en conclut que cette pièce donne cent p $\frac{0}{0}$. de bénéfice. Car le fret ſeul qui doit payer les frais de l'entretien des Forts, des Comptoirs, des Facteurs & Directeurs, & ceux d'une Navigation extrêmement diſpendieuſe, triple la valeur de la Marchandiſe. L'Or eſt à l'Argent en Europe comme 1 à 14$\frac{1}{2}$ & au Japon comme 1 à 8. Le Négociant Européen peut donc gagner environ 87 p $\frac{0}{0}$. à échanger de l'Argent au Japon contre de l'Or. Cependant ce Commerce eſt nul, parce que la navigation en abſorbe le bé-

néfice. Qu'on ajoute encore à un Fret aussi cher les Primes d'Assurance qui liées sont ordinairement de plus de 15 p $\frac{0}{0}$. (*a*), l'on verra s'il est raisonnable de comparer ces Négocians au Juif d'*Ephraïm*, *qui est content de retirer cent p $\frac{0}{0}$. d'intérêt de son Argent?* Si tel étoit le bénéfice des Compagnies des Indes, verrions-nous dans les tems les plus heureux, leurs Actions sur la place presque toujours au même prix? On a calculé les profits de la Compagnie des Indes de Hollande sur ses répartitions annuelles depuis 1605 jusqu'à 1720 & on trouve que son bénéfice n'a été année commune que de 22 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$. par an du fonds capital. On peut juger par l'exemple de cette Compagnie, la première & la plus riche de l'Europe, du bé-

(*a*) Soit qu'on fasse assurer ou non, la Prime d'Assurance est toujours dans l'usage du Commerce, une valeur ajoutée à la Marchandise.

néfice de toutes les autres. Les dividendes des Actions de la Compagnie des Indes d'Angleterre sont depuis un tems infini de 6 p %. On pourroit traiter avec la même ironie & la même indiscrétion les Négocians qui font le Commerce de Guinée & la majeure partie de celui de l'Amérique. On achète communément des Esclaves à la Côte d'Afrique 2 à 300 liv., pièce d'Inde, qu'on vend en Amérique depuis 1000 jusqu'à 1500 liv. C'est bien là l'idée d'un autre bénéfice, que celui qu'on suppose dans le Commerce des Indes Orientales. Cependant il arrive très-souvent que les Négocians perdent dans ce Commerce leur entière mise hors, & ils s'estiment fort heureux quand dans trois voyages ils peuvent en compter un bon. Il arrive souvent aussi que les envois en Amérique donnent plus de cent p %. de bénéfice. Le fret & la perte ordinaire sur les retours ré-

duiſent ce bénéfice au pair de celui que donnent mille autres branches de Commerce ; & l'Armateur court ſouvent le riſque de perdre cent p %. ſur ces retours.

Les ventes publiques que font tous les ans les Compagnies des Indes, & la concurrence entr'elles, écartent bien toute idée de monopole, de prix arbitraires, de tromperie, & nous n'avons pas l'exemple d'une ſeule Nation qui leur ait livré ſon néceſſaire pour le ſuperflu.

Le Commerce de l'Inde ſeroit ruineux pour une Nation qui ne feroit pas rentrer chez elle tout au moins les ſommes qu'elle auroit envoyées dans l'Inde, par la vente d'une partie de ſes retours à l'étranger, ou qui n'auroit pas une conſommation intérieure de Marchandiſes de l'Inde qui lui tiennent lieu d'autres Marchandiſes plus chères, qu'elle feroit obligée d'acheter de

l'étranger. Mais il importe peu au bien général de l'Europe que ce Commerce augmente ou diminue la masse de son numéraire. L'excès du numéraire pourroit être à craindre pour une Nation en particulier, relativement aux autres Nations qui seroient pauvres. Elle auroit à redouter la perte de son Commerce. Mais l'abondance ne sauroit avilir l'Or & l'Argent au point de leur faire perdre leur qualité de signes, & son effet sera toujours borné à diminuer de leurs fonctions. Ils signifieront plus ou moins suivant leur disette ou leur abondance, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. Ainsi le général de l'Europe est sans intérêt dans le Commerce des Indes Orientales à l'égard du numéraire.

On oppose inutilement au Commerce des Indes Orientales les intérêts de l'Europe en général, & les maximes d'une République Uni-

verselle qui n'existe point. Aucune Nation ne dirige, ni ne peut diriger son Commerce sur ces principes. Ce n'est que de l'industrie qui s'étend successivement chez toutes les Nations, ce n'est que de la concurrence des vendeurs chez la Nation qui achète, & des acheteurs chez celle qui vend, que peut naître le bien général de l'Europe ; sans qu'aucune Nation en particulier ait, ni puisse avoir ce bien général pour objet de son Commerce. Chaque Nation n'est occupée que de son intérêt ; & c'est de son industrie & de celle des autres Nations, que résulte le bien général par une combinaison indépendante de la volonté d'aucune Nation en particulier. Si l'on considère le Commerce des Indes Orientales dans ce point de vue, on conviendra qu'il est de l'intérêt de toute l'Europe en général, qu'il y ait dans ce Commerce parmi les Nations commerçantes, la plus

grande concurrence possible. Cette concurrence rend ce Commerce moins onéreux à l'Europe, pendant que de son côté l'industrie s'occupe avec succès à en détruire la branche qui n'est que nuisible, qui est celle de la Porcelaine, des Toiles & des Etoffes de Soie.

Ainsi le Portugal en rendant florissant son Commerce des Indes Orientales, augmentera sa puissance & sa richesse, & la concurrence dans ce Commerce nécessaire au bien général de l'Europe.

C'est aux Portugais qu'on doit la découverte du Monomotapa, dont on a nommé le Monarque *l'Empereur de l'Or*. Ils sont les seuls Européens qui ayent des établissemens dans cet Empire, qui se divise en plusieurs Royaumes. Les principales Mines sont dans celui de Mangas. *Faria* prétend qu'on a trouvé à Massapa un Lingot d'Or de douze mille Ducats & un autre

de quatre cens mille. Il y a sans doute dans cet Historien, de l'exagération; mais il est certain que les Portugais en tirent beaucoup d'Or pour des Etoffes, des Colliers de Verre & d'autres Marchandises de peu de valeur. Ils ont à Massapa un Officier nommé par le Gouverneur de Mosambique, & leur établissement ne sauroit être méprisable, puisqu'ils ont des Couvens de Dominicains à Massapa, à Bokuto & à Luanzi. Ils ont aussi des établissemens à Sena & à Tete sur la Rivière Zambeze qui se jette dans la Mer, & qui est navigable jusqu'aux établissemens Portugais. Toute la Côte entre les Rivières de Magnica & de Zambeze fut nommée *Sofala* d'une Ville de même nom. Indépendamment des établissemens dans le Continent, les Portugais ont un Fort à l'embouchure de la Rivière de Zambeze. Ils font à cette Côte le Commerce de l'Or, de l'Ivoire,

de l'Ambre & des Esclaves, ainsi qu'à la Côte de Mosambique, où ils ont plusieurs Forts qui leur servent de magasin; & l'Isle de Mosambique qui n'est qu'à une demie lieue du Continent, est le lieu de l'Entrepôt, & le centre de leur Commerce à la Côte orientale d'Afrique.

Cette Isle où les Portugais ont une Ville commode & bien fortifiée, qui est le séjour du Gouverneur Général, sert encore de lieu de relache & de rafraichissement aux Vaisseaux qui vont dans l'Inde; comme Sainte Hélène, le Cap, & les Isles de France & de Bourbon, servent aux Anglois, aux Hollandois & aux François.

Le Commerce de la Côte & du Royaume de Mélinde, qui est le dernier endroit depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Mer rouge où les Vaisseaux d'Europe abordent, est presque entièrement

entre les mains des Portugais. Ils ont un grand établissement dans la capitale, & quoique le Roi soit Mahométan, ils ont eu le crédit d'y bâtir un grand nombre d'Eglises. Le Commerce y est aussi riche qu'à Mosambique.

Le Commerce de toutes ces Côtes est naturellement lié avec celui de Goa. La majeure partie des Marchandises qui y sont propres, se tirent de l'Inde : on y employe peu de celles d'Europe ; & l'Or, l'Ivoire & les Esclaves qu'on en tire sont des articles très-avantageux dans l'Inde. Ainsi les Vaisseaux qui vont à Goa, ont l'avantage qu'aucune autre Nation ne peut se procurer, qui est de perfectionner l'assortiment de leur cargaison pendant leur relache à l'Isle de Mosambique.

On ne peut pas se dissimuler que Goa autrefois la première place de l'Inde, est infiniment déchue de son ancienne splendeur. Mais les néces-

lutions qui l'ont si fort appauvrie, n'ont pu lui ôter les avantages de sa position. Cette Ville inaccessible aux étrangers, n'a besoin que de quelques efforts de l'industrie Européenne pour redevenir en peu de tems l'un des principaux & des plus riches Comptoirs de l'Inde. Goa étoit le plus grand marché de l'Inde : la chûte de son Commerce n'a point d'autre cause que les conquêtes des Anglois, & sur-tout celles des Hollandois, qui ont eu soin d'en faire déserter les Banians, qui soutenoient autrefois ce Commerce, & qu'ils ont fait passer à Surate.

On prétend que le Commerce que les Portugais font aux Indes, est presque réduit à celui de Goa, & que celui-ci est tellement tombé, qu'il fournit à peine la cargaison d'un seul Vaisseau de Lisbonne par année. On convient que les Marchands de Goa font encore quelques cargaisons pour la Perse, le

Pegu, Manille & Macáo; mais on ajoute que la plûpart du tems la charge de leurs Vaisseaux appartient entièrement aux Marchands Indiens, qu'il n'y a point de Portugais à Goa affés riche pour faire un chargement de 10000 Ecus, & que tout le Commerce que les Portugais de Goa font dans toutes les Indes ne va pas à plus de 200000 Ecus.

Daman, Bacaim, Diu & Chaoul, sont quatre Places Maritimes du Royaume de Guzarate, qui appartiennent aux Portugais. Daman est située dans la presqu'Isle de deçà le Gange, sur le Golfe de Cambaye, entre Surate & Bacaim, à 20 lieues de l'une & de l'autre, à 40 lieues de Diu, & 80 de Goa: les Portugais estiment sa Fortéresse. Diu est une des plus fortes Places de l'Inde. Chaoul est considérable par les Manufactures de Soieries, dont elle fournit la Ville de Goa

& une partie de l'Inde. Surate, devenue l'une des premières Places de Commerce des Indes, sur-tout depuis les établissemens qui s'y sont faits, des Comptoirs François, Anglois & Hollandois, non-seulement s'est attiré le Commerce de Goa, mais elle a également ruiné celui de ces quatre Villes.

Les Portugais ont encore des Comptoirs à Mangalor, Bacanor, Onor, où ils font seuls tout le Commerce du Poivre, & à Saint Thomé à la Côte de Coromandel.

Ces divers établissemens, tant aux Côtes orientales de l'Afrique, qu'à la Côte de Malabar, à celle de Coromandel, & à la Chine, sont bien suffisans pour mettre les Portugais en état de faire dans les Indes un Commerce très-riche. La même Nation qui fournit ces vaillans Hommes qui sous les Gama & les Albuquerque firent trembler autrefois toute l'Asie, & ces Négocians habiles & en-

treprenans qui portèrent leur Commerce jusqu'au Pole Arctique, peut fournir encore aujourd'hui sous un Ministère éclairé, des Négocians assés intelligens pour rendre ces établissemens florissans. Il n'y a point de conquête à faire, ni de place à fortifier, ni d'établissemens à former. Au lieu de conquêtes à faire, les Portugais n'ont que la concurrence à combattre : c'est l'affaire de l'industrie. Les établissemens qu'exige le Commerce des Indes, qui n'ont point rebuté les Compagnies de France, d'Hollande & d'Angleterre, se trouvent formés pour les Portugais, dans des situations avantageuses, bien fortifiés & bien entretenus aux dépens de l'Etat. Un Ministre habile & bon Citoyen ne peut manquer de faire valoir un fonds si heureux & si solide, en le livrant avec de sages précautions à l'industrie d'une Compagnie de bons Négocians. Le Com-

merce des Indes Orientales exige nécessairement une direction éclairée qui agisse sous les yeux du Gouvernement, & des fonds considérables.

Ce Commerce ne peut se faire qu'avec beaucoup de tems, de grands frais, de longs déboursés; & le Négociant particulier n'ayant que la perspective d'un profit éloigné qu'il faut attendre long-tems, n'ose former, ou n'est pas en état de former les grandes entreprises que ce Commerce exige. Tant que le Commerce de l'Inde restera en Portugal, livré à quelques Négocians particuliers qui ne peuvent le faire qu'avec des fonds très-modiques, on ne doit point se flater de le relever, ni même de le tirer de l'état de foiblesse & de médiocrité auquel l'industrie, la concurrence & principalement les forces des Compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, semblent l'avoir condamné.

Il n'y a que la multiplicité des mains & des Capitaux qui puisse mettre le Portugal en état de disputer à ces Compagnies, les avantages de ce Commerce, ou du moins d'y prendre la part que le nombre, la force & l'heureuse situation de ses établissemens lui donnent droit d'y prétendre. Beaucoup de mains & beaucoup de fonds sont aussi nécessaires à la prospérité & à l'augmentation de quelque branche de Commerce que ce soit, que les Hommes & l'Argent sont nécessaires pour faire la Guerre. Ainsi on établiroit inutilement une direction générale de bons Négocians pour diriger sous les yeux d'un Ministère instruit, actif & vigilant, le Commerce de l'Inde, si on n'y employoit pas le fonds proportionné à l'étendue de ce Commerce, aux frais & aux avances qu'exigent ses diverses opérations en Europe & dans l'Inde. Un fonds de cette importance ne peut

peût être fourni que par une aſſociation ſolidement & ſagement formée, & par un grand nombre d'Actionnaires. La Direction générale doit entretenir dans tous les Comptoirs, des Facteurs intelligens, bien inſtruits de toutes les branches du Commerce d'Inde en Inde. La néceſſité de préparer dans un Comptoir principal la cargaiſon des Vaiſſeaux d'Europe, & de la préparer avec avantage, exige que la Direction embraſſe avec ſoin le Commerce d'Inde en Inde; & qu'elle ait pour faire ce Commerce, un capital permanent diviſé dans ſes Comptoirs en proportion de l'étendue de Commerce qu'ils peuvent faire. Car cette branche du Commerce des Indes Orientales doit être regardée comme la ſource eſſentielle du bénéfice que ce Commerce donne en Europe.

C'eſt la néceſſité de cet Entrepôt général & de faire le Commerce

d'Inde en Inde, pour y former la cargaison des Vaisseaux d'Europe, qu'on peut regarder comme une des raisons des plus solides qui ont autorisé l'institution des Compagnies pour faire exclusivement le Commerce des Indes Orientales. Dans l'état où est ce Commerce; des Négocians particuliers qui voudroient l'entreprendre, ne pouvant consigner leurs Navires à aucun Comptoir, à aucun Négociant dans l'Inde, seroient obligés de confier leur fortune à des subrecargues ou à des Capitaines géreurs, peut-être peu instruits de ce Commerce, pour traiter dans les différens marchés de l'Inde où le Commerce est libre à toutes les Nations : cette navigation & la traite se feroient avec de si grands risques & une telle incertitude de succès, qu'on ne trouveroit pas à faire assurer de pareils Navires à 50 p. %. Il ne seroit pas cependant impossible à une société

de Négocians de s'aſſurer l'heureux ſuccès d'un ou deux Vaiſſeaux dans le Commerce des Indes, ſous le Pavillon d'une Puiſſance reſpectable, ſi la conduite en étoit confiée à des Capitaines, Hommes de tête & pratiques. Ces Vaiſſeaux expédiés principalement pour le Commerce de Surate & des endroits où le Commerce eſt libre, pourroient faire un retour en Europe en 15 ou 18 Mois plus lucratif de 100 p $\frac{o}{o}$. que celui d'aucun Vaiſſeau des Compagnies des Indes, par la ſeule différence des frais énormes que font les Compagnies. La ſeule difficulté qu'il y auroit à former une telle entrepriſe, ſeroit de trouver de tels Capitaines qu'on peut regarder comme un tréſor très-rare.

C'eſt au Commerce d'Inde en Inde que les Compagnies donnent leur principale attention; & peut-être ne la portent-elles pas encore aſſés loin. Cette branche de Commerce

a été fort souvent le siége d'une infinité d'abus. Les Actionnaires se sont plaints quelquefois des fortunes rapides que les Directeurs des Compagnies dans l'Inde font dans ce Commerce, qu'on soupçonne faites aux dépens des Compagnies & par un abus de leur crédit. C'est peut-être un grand vice dans l'administration de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre, que la liberté qu'elle laisse également aux Négocians particuliers établis à Madras, à ses Directeurs, & à ses principaux Commis, de faire presque tout le Commerce d'Angleterre d'Inde en Inde : aussi peu d'années suffisent pour les enrichir. C'est un avantage que les Agens de la Compagnie de Hollande n'ont jamais obtenu. Ils s'enrichissent cependant à ce Commerce. Les divers Etats n'ont sans doute fait aucune attention à cet abus, que parce qu'on a pensé qu'il est indifférent

que les richesses du Commerce des Indes entrent dans l'Etat par le canal des Directeurs & des Agens des Compagnies, ou par celui des Actionnaires ; ce qui contredit la maxime d'Etat, qui veut que les richesses soient divisées ; & celles que ce Commerce procure le seroient infiniment d'avantage par les Actionnaires, que par les Directeurs & les Agens.

Une Compagnie Portugaise peut faire le Commerce, de Goa à Siam, au Pegu, à Surate, à Bengale, à Manille, à Macao, & aux autres marchés des Indes, qui sont ouverts à toutes les Nations ; & faire préparer ainsi tous les ans à Goa par ses divers Comptoirs & par une navigation régulière d'Inde en Inde, la cargaison bien assortie de plusieurs Vaisseaux. Le Commerce de Manille se fait pour la majeure partie avec des Marchandises des Indes. On n'y employe que quel-

ques articles d'Europe : ſavoir des Camelots, des Draps, des Serges, des Chapeaux, des Bas de Laine, des Criſtaux, des Dentelles de Flandres, & des Perpétuanes, qui delà ſont portés par les Eſpagnols dans la Mer du Sud. On en rapporte des Piaſtres, du Souffre & du Tabac en feuille, & les Vaiſſeaux peuvent augmenter les bénéfices du retour de 25 p o. en touchant à la Chine, & en y échangeant ces Marchandiſes pour de l'Or. Les Portugais peuvent faire de Goa le même Commerce à Macao, & de Macao à Manille, que les Anglois font de Madras à Canton & de Canton à Manille, avec d'autant plus de facilité qne Macao qui leur appartient, eſt la ſeule Place fortifiée que les Européens ont à la Chine.

Mais indépendamment de ce Commerce d'Inde en Inde abſolument néceſſaire à toutes les Compagnies d'Europe pour préparer les cargai-

fons des Vaiſſeaux dans le Comptoir principal ; les Portugais peuvent encore envoyer directement autant de Vaiſſeaux d'Europe à la Chine, qu'aucune autre Nation Européenne, & Macao leur donne inconteſtablement plus de facilités pour en préparer les retours.

Le Commerce de la Chine ne ſe fait qu'avec de l'Argent. Mais cette branche du Commerce de l'Inde n'en eſt pas moins l'une des plus avantageuſes que les Portugais puiſſent exercer. On n'en rapporte que du Thé, des Soies écrues & travaillées, de la Porcelaine & des Drogues. Le Portugal ne conſomme que fort peu de ces Marchandiſes, & la vente du Thé & des Soies écrues eſt ſeule capable de faire rentrer la majeure partie de l'Argent employé dans le Commerce des Indes.

Il faut avouer qu'une Compagnie des Indes Orientales importe plus de

Marchandises dans un Etat, qu'elle n'en exporte ; & que pour en faire l'achat, elle fait sortir chaque année des sommes très-considérables en Or & en Argent : cependant les personnes qui sont un peu versées dans ce Commerce, conviennent qu'aucune des Nations qui ont des Compagnies des Indes, ne perd dans le Commerce des Indes Orientales. Elles retrouvent dans la réexportation des Marchandises des Indes, au-delà des sommes employées à leur importation. Mais on doit demeurer d'accord que rien ne peut dédommager les Nations qui fabriquent, du préjudice qu'une partie de ces Marchandises portent à leurs Manufactures.

Ce préjudice n'est point à redouter pour le Portugal, qui dans la situation actuelle du Commerce de l'Europe, est la seule Nation en état de faire ce Commerce avec un égal avantage sur tous les articles &

dans toute son étendue. La construction des Vaisseaux, que ce Commerce exige, est une sorte de Manufacture, que ce Commerce paye; & c'est une première richesse répandue dans l'État; le nombre d'Officiers & de Matelots employés à cette navigation est un second avantage, qui enrichit aussi la Nation. Le Salpêtre, matière devenue malheureusement trop nécessaire, est un article du Commerce des Indes très-précieux, lorsqu'il est chargé pour servir de lest. Les Cauris, une partie des Toiles de Coton, des Toiles peintes & des Etoffes de Soie, servent d'aliment à d'autres branches de Commerce en Europe, surtout à celui de la Côte d'Afrique & à celui du Brésil. Enfin la Nation trouve encore dans les Toiles & les Etoffes des Indes ce qui lui est nécessaire pour sa propre consommation, avec cet avantage bien sensible que les Nations qui fabri-

quent, n'ont point, qui est que les Toiles & les Etoffes des Indes lui tiennent lieu d'autres Toiles & d'autres Etoffes qu'elle seroit obligée d'acheter bien plus chèrement des Manufactures d'Europe.

Peut-on parcourir avec un peu d'attention les fonds immenses que le Portugal peut mettre en valeur, sans être frappé de l'intérêt général de l'Europe ? La Culture plus étendue dans le Brésil, les Habitations multipliées dans cette partie de l'Amérique autant qu'elles peuvent l'être; les établissemens des Portugais à la Côte d'Afrique rendus plus florissans, & de nouvelles branches de Commerce ouvertes plus avant dans l'intérieur du Continent; une Population infiniment plus nombreuse dans le Portugal même, ce qui seroit la suite nécessaire & infaillible d'un grand Commerce, animeroient celui de toute l'Europe & lui donneroient de nouveaux ac-

croiſſemens & de nouvelles forces. La conſommation de ſes Manufactures ſeroit plus étendue : & ſi l'on y fait attention, on conviendra que nos Manufactures ont beſoin d'un nouveau débouché. Les Manufactures s'étendent tous les jours de plus en plus ; l'Italie, la France, la Flandres, la Hollande & l'Angleterre ont approviſionné pendant long-tems le reſte de l'Europe, de toutes ſortes de Toiles, & d'Etoffes de Laine & de Soie ; ces Manufactures ſe ſont répandues inſenſiblement dans preſque toute l'Allemagne, dans le Nord & juſques dans la Moſcovie, & enfin le Commerce s'en trouve ſurchargé.

Le Goût, le Génie inventif, & l'eſprit du Commerce en général, ſe répandent ſucceſſivement dans tous les Etats ; on y chérit les Arts, & on y recherche avec ſoin les divers moyens de perfectionner les Arts connus, ou d'en inventer de

nouveaux. Chaque Nation a raison de faire des efforts pour reculer les limites de son industrie ; mais à l'égard des Manufactures, l'industrie elle-même a peut-être ses excès pour le bien général. Cette industrie qui devient presqu'universelle, demande un nouveau débouché que le Portugal seul peut lui procurer en donnant à son Commerce un nouvel effort.

Il ne faut que jetter un regard attentif sur toute la richesse des fonds qu'il possède, & sur les grands principes du Commerce, pour être convaincu que les soins, l'habileté & la vigilance du Ministère de cette Nation, la mettront en état de faire une seconde révolution dans le Commerce de l'Europe, peut-être aussi heureuse que celle qu'elle y causa autrefois par l'intelligence & la hardiesse de sa navigation aux Côtes d'Afrique & dans les Mers des Indes par le Cap de Bonne-

Espérance. Le Portugal peut répandre dans le Commerce de l'Europe, de nouvelles richesses plus abondamment encore qu'il ne fit dans le tems de ses grandes découvertes, dont la mémoire durera autant que le Monde. L'Europe est en droit de l'attendre du Ministre éclairé qui préside aux Conseils de cette Nation. Car toute l'Europe, les Nations sur-tout qui ont des Manufactures de Toiles, & d'Etoffes de Laine & de Soie, ont un grand intérêt à voir le Portugal élever son Commerce en multipliant ses consommateurs dépendans, en secouant le joug d'un Privilége destructif, en admettant dans ses marchés la concurrence indéfinie des Négocians étrangers, & en se donnant à lui-même tous les avantages naturels de la liberté.

DE LA SAISIE DES BATIMENS NEUTRES &c. *Par M. Hübner* &c. second Extrait.

MOnſieur Hübner établit dans le Chapitre V. l'origine & le fondement du Droit des Nations Belligérantes de ſaiſir les Batimens neutres.

Le Droit des Gens univerſel ordonne à tous les Peuples, de faire tout ce qui eſt en eux, pour entretenir parmi les Etats, la Paix qui ſubſiſte naturellement entre les Hommes, & ſi malgré leurs ſoins la Guerre vient à s'allumer entre quelques-uns, ce même Droit enjoint aux Nations neutres, de ne donner aucun ſecours aux Parties Belligérantes qui faſſe entrevoir la moindre partialité.

De cette obligation on a d'abord tiré la conſéquence naturelle, qu'au-

cun Batiment neutre ne pourra apporter dans une Place assiégée ou bloquée, des Hommes, des Armes, des Provisions de Bouche. On a même interdit toute communication, sans que la Nation neutre puisse s'en plaindre. Ce Droit, que l'on compte à juste titre parmi les Droits de la Guerre, est fondé sur la nature même de la neutralité.

M. Hübner détermine dans le Chapitre suivant les bornes générales de la saisie des Batimens neutres, suivant le Droit des Gens universel. On traite souvent cette matière sur des idées vagues & plus souvent encore sans s'entendre; parce qu'on en ignore les vrais principes, ou qu'on y fait peu d'attention.

L'Empire de la Mer est une chimère, si l'on prend le mot dans la signification d'un usage exclusif, d'une possession ou d'une propriété. Le sens raisonnable de ce terme se

réduit à la supériorité de forces maritimes, dont l'usage légitime ne peut s'étendre au-delà de la protection, sans donner atteinte aux Droits & à la liberté des Nations Souveraines. La force & le Droit ne doivent jamais être des termes synonimes. La force, & la Guerre quelque légitime qu'elle soit, ne peuvent jamais donner le Droit de nuire à une Nation neutre.

Le Commerce maritime étant foncièrement libre aux Puissances neutres en tems de Guerre, sur le même pied qu'en tems de Paix; les Peuples en Guerre sans jurisdiction à l'égard des Peuples neutres & sans offense de leur part, n'ont aucun pouvoir moral de plus en tems de Guerre qu'en tems de Paix, de leur interdire une ou plusieurs parties de Commerce, soit par rapport au choix des Marchandises, soit relativement aux débouchés.

Le Commerce des Marchandises, comprises

comprises sous le nom de *Contre-bande de Guerre*, n'est point défendu aux États neutres par lui-même, en vertu d'aucun Droit, d'aucune Loi ; ou, ce qui revient au même, ces Marchandises ne forment point positivement, par leur nature & par elles-mêmes, un objet rigoureux des Droits de la Guerre.

De ces propositions qu'on ne peut contester & qui doivent être considérées comme autant d'axiomes, l'Auteur conclut *que le Droit des Puissances Belligérantes de saisir, dans de certains cas, les Batimens neutres, ne peut être fondé, ni sur un prétendu Empire de la Mer qu'aucune d'elles puisse s'arroger*; parce qu'un tel Empire est une chimère : *ni sur leur Autorité Souveraine*, dont les Peuples neutres également Souverains, ne reconnoissent point la jurisdiction : *ni sur la Guerre même, ou sur les Droits de la Guerre* qui ne regarde pas ces Peuples : *ni sur la*

situation ou sur les bornes de la navigation ou du Commerce de ces mêmes Peuples, qui leur sont libres en tems de Guerre, sur le même pied qu'en tems de Paix : *ni enfin sur la nature même des Marchandises que l'on voudra comprendre sous le nom de Contrebande de Guerre*; puisque le Commerce en général est pleinement permis aux Nations qui ne participent pas à la Guerre, de façon que ces Marchandises ne sont point par elles-mêmes dans le cas de la saisie de la part des Puissances Belligérantes.

Le Droit des Nations en Guerre de saisir les Batimens neutres est donc uniquement fondé sur la Neutralité même. Telle est la règle générale qui est la base du Droit des Nations Belligérantes. *Les Etats qui sont en Guerre ont le Droit de saisir les Batimens de ceux qui sont en Paix ou neutres à leur égard ; toutes les fois qu'il paroîtra clairement & par des*

preuves indubitables, que ces Batimens ont secouru ou voulu secourir les Parties Belligérantes; qu'ils leur auront fourni ou voulu fournir de quoi faire la Guerre; qu'ils leur auront apporté ou voulu apporter des choses qui ont un rapport direct & immédiat à la Guerre; en un mot, *toutes les fois que ces Navires, leurs Commandans ou Equipages se seront immiscés dans les querelles ou dans les voies de fait de ceux qui se font mutuellement la Guerre.*

Il est facile de juger par une exacte & juste application de ces règles, de la légitimité des Prises dans tous les cas qui se présentent. Les Batimens neutres munis de Lettres de Mer, de Connoissemens & de Factures qui constatent regulièrement leur Neutralité, ne sont point saisissables, 1°. quand ils ne font que le Commerce ordinaire de leur Nation, sur le même pied qu'en tems de Paix; 2°. quand ils n'entretien-

nent aucune correſpondance avec les Places aſſiégées ou bloquées ; 3°. quand en naviguant pour l'une des Parties Belligérantes, ils ne refuſent point de naviguer pour l'autre ; 4°. quand ils ne ſont point chargés de *Contrebande de Guerre ;* 5°. quand ils ſe trouvent dans un Port ennemi au moment qu'il vient d'être bloqué ou emporté par l'ennemi ; 6°. quand ils ſont chargés de Marchandiſes appartenantes à l'ennemi, & qu'ils ne font que le Commerce de Fret, comme ils le faiſoient en tems de Paix ; 7°. lorſqu'ils ſont à la portée du canon de leur Patrie, ou de quelque Puiſſance neutre ; 8°. quand la Guerre n'eſt pas encore formellement déclarée, de ſorte que l'état de Guerre ne ſoit pas ſuffiſamment connu ; 9°. lorſqu'ils s'en retournent chez eux, ou qu'ils font voile pour un Pays neutre, & durant le tems d'une Trève.

Ce ſont les Arrêts conſtans de la droite raiſon, les principes invariables de l'équité univerſelle, qui compoſent le Code perpétuel des Etats Souverains. C'eſt là leur unique Loi, excepté dans le cas des Conventions particulières, dont il n'eſt point ici queſtion. C'eſt uniquement ſuivant les maximes de la Loi univerſelle des Nations que l'Auteur examine dans un plus grand détail les cas divers où les Batimens Neutres ſont ſaiſiſſables. L'un des plus intéreſſans eſt de ſavoir quel doit être le ſort d'un Batiment neutre dont le ſervice eſt forcé.

Quand il eſt queſtion de quelque expédition maritime & guerrière, le Gouvernement qui la médite, fait ordinairement mettre un *Embargo* général ſur tous les Navires qui ſe trouvent dans ſes Ports. On ſuppoſe, ce qui n'eſt pas ſans exemple, un Vaiſſeau neutre forcé de

ſervir malgré ſa Neutralité. L'Auteur décide avec raiſon que ce Vaiſſeau peut être légitimement ſaiſi; parce que tout Batiment neutre, engagé dans le Service Militaire de l'ennemi, eſt ſaiſiſſable. Mais il juge en même tems, que l'on ne peut pas, ſelon l'exacte équité, déclarer de bonne Priſe un Batiment neutre forcé à ſervir malgré lui, dans quelque expédition militaire; & que celle des Parties, qui s'en eſt emparée, doit le relacher; dès qu'il aura prouvé ſuffiſamment l'état forcé où il s'eſt trouvé.

On pourroit peut-être élever du doute ſur cette déciſion de M. Hübner, ſur le fondement que la Nation qui a employé forcément à ſon ſervice le Batiment neutre, doit indemniſer le Propriétaire, en cas de Priſe. Il ſemble que le Capteur n'eſt point tenu d'examiner le fait particulier, auquel il pourroit dire qu'il eſt diſpenſé d'avoir égard par le

Droit incontestable que l'équité naturelle donne au Propriétaire d'exiger le prix de son Batiment, de la Nation qui l'a employé malgré lui ; d'où résulte évidemment que la Prise est réellement faite sur l'ennemi.

Les Nations qui sont en Guerre, ne sont pas plus autorisées à empiéter sur les Droits des Peuples qui vivent en Paix à leur égard ; qu'il n'est permis à ceux-ci de mettre obstacle à l'exercice des Droits que la Guerre donne aux Nations Belligérantes. Les violences & les voies de fait que ces dernières peuvent exercer légitimement, ne doivent jamais s'étendre au-delà des têtes de leurs ennemis & de ceux qui les assistent visiblement ; sans quoi la Guerre devient un brigandage, & la Guerre Maritime une piraterie. Le même Commerce, le même Droit, la même Liberté dont jouissoit la Nation neutre en tems

de Paix, doivent être hors de toute entreprise & de toute atteinte durant la Guerre.

C'est sur ces principes incontestables de la Loi naturelle qu'on a décidé qu'un Vaisseau neutre ne peut être saisi sur le prétexte que les Marchandises appartiennent à l'ennemi, si ces Marchandises ne sont pas *Contrebande de Guerre.* M. Hübner va plus loin encore. Il soutient " que les Navires neutres
„ reconnus pour tels, ne sont ja-
„ mais saisissables en pleine Mer,
„ quelle que puisse être leur car-
„ gaison, ou leur destination." Il présente l'assertion de cette proposition, la plus intéressante sur cette matière, au Tribunal de la Raison & de l'Equité. Il n'en excepte que les Vaisseaux de Guerre conduits à l'ennemi par des Equipages neutres, & les Navires qui assistent ou traversent l'une des Nations Belligérantes dans ses entreprises guer-

tières, comme ceux qui servent d'espions, qui entretiennent des correspondances secrètes.

C'est encore une question intéressante, de savoir si les Parties Belligérantes ont le Droit de visiter, ou de saisir les Batimens dans les Rades foraines d'un Port ou d'un Pays neutre. Les Rades foraines ne sont des mouillages surs, qu'autant, que les Côtes voisines brisent ses vagues & le courant, & y mettent les Navires à l'abri de l'impétuosité des vents. L'Auteur réclame ici le même Droit d'azile, dont les Vaisseaux jouissent dans les Ports. Quelque difficile qu'il soit, dit-il, de déterminer au juste, jusqu'où s'étend dans la Mer, le Domaine des Côtes; il est assés constant qu'il va au moins aussi loin que la portée de son Artillerie.

Dans la seconde Partie que l'Auteur a divisée en III. Chapitres, il s'agit de déterminer ce qu'on *ap-*

pelle Contrebande de Guerre, les Droits du Pavillon neutre, & en quoi consiste le Droit des Nations en Guerre de visiter les Batimens neutres.

Si l'on en excepte les Munitions de Guerre ou de Bouche, destinées pour les Places, Camps ou lieux assiégés, bloqués ou investis, les Etats Belligérans de l'antiquité mettoient rarement des obstacles à la liberté du Commerce des neutres. On s'est écarté des vérités primitives de la droite raison; on a envisagé comme des règles de conduite préscrites aux Etats Souverains, les maximes mal entendues nées dans le sein de la Barbarie, de l'ignorance ou de l'intérêt particulier; enfin on a érigé en Loix des Nations, les usages souvent injustes, toujours impérieux de quelques-unes d'entr'elles. Telle est la cause de ces taches multipliées qui défigurent la Législation universelle

des Puiſſances Souveraines, au point que l'aſſemblage de ſes Arrêts, tel que l'on s'efforce de le faire valoir, nous préſente plûtôt un amas biſarre & confus de préceptes qui ſe détruiſent mutuellement, qu'un véritable Code de l'Humanité, qu'un Code propre pour ſervir de baſe à l'entretien de la Paix & de la proſpérité des Empires.

Les Anciens n'ont preſque pas eu l'idée de ce que nous appellons *Contrebande de Guerre*; & ſi l'on ſuivoit aujourd'hui les notions qu'on débite à ce ſujet comme la Loi univerſelle, il s'enſuivroit que quelques Peuples, quoique neutres, n'ont pas le Droit de pourvoir en tems de Guerre, à leur conſervation ou à leur ſubſiſtance; qu'ils ne peuvent pas ſans violer les Arrêts du Droit des Gens, jouir des Droits de l'Humanité même; qu'ils doivent renoncer au débit des productions de leur Pays, à leur induſtrie,

& aux avantages de leur ſituation. On ne ſauroit reconnoître l'équité naturelle qui caractériſe eſſentiellement la Loi du Droit des Gens univerſel, dans des uſages d'où s'enſuit une injuſtice ſi manifeſte. Notre Autenr fait une énumération détaillée de toutes les Marchandiſes & cargaiſons qu'on doit regarder comme *Contrebande de Guerre*; & il en exclut tout ce qui ſert également en tems de Paix comme en tems de Guerre. D'où l'on doit conclure que le Commerce que fait une Nation en tems de Paix, de Fer, de Canons, d'Armes, de Bois de conſtruction, de Cordages, &c. ne peut être réputé *Contrebande de Guerre*, & interdit ſur ce prétexte.

L'Auteur traite dans le Chap. II. la queſtion, ſavoir, ſi le Pavillon neutre couvre la cargaiſon, ſuivant les Arrêts de la Légiſlation univerſelle?

Pour juger de l'intérêt & de l'im-

portance de cette question, il ne faut que jetter un coup d'œil sur la conduite de la Grande-Bretagne dans la Guerre présente à l'égard de toutes les Nations neutres, & sur-tout de la Hollande. Les Anglois, non contens de refuser au Pavillon neutre une navigation libre, quand les Batimens sont chargés de *Contrebande de Guerre*, quoique ces Marchandises soient du crû de leur Pays, & quelquefois même destinées pour d'autres Ports neutres ; leur ont cherché querelle sur la propriété de leurs cargaisons. Sur le prétexte qu'ils pourroient bien être chargés pour le compte de l'ennemi, on les a saisis & emmenés dans quelque Port, où après leur avoir fait un Procès pour la forme, on les a souvent confisqués au profit d'un Armateur qui n'avoit pour lui que la violence de son état.

On a vu durant la dernière Guerre, près de deux cens Navires détenus

à la fois dans les différens Ports de la Grande-Bretagne, sur le seul prétexte que leurs cargaisons appartenoient à des Sujets des Puissances ennemies. On en fit déclarer un grand nombre de bonne Prise sur ce seul prétexte; & si on en relacha quelques-uns, ce fut sans les dédommager de leurs frais, du retard de leur navigation, & du dépérissement de leurs cargaisons. Au commencement de la Guerre présente l'Angleterre voulut suivre la même conduite à l'égard du Pavillon neutre. Plusieurs Puissances Maritimes songèrent sérieusement à en prévenir les funestes effets par des mesures sages & bien entendues. On espéra que le Traité d'Union entre les deux Couronnes du Nord, & la Convention particulière entre l'Espagne & les deux Parties Belligérantes, faite à Madrid, contiendroient l'avidité des Corsaires, & leur feroient respecter

les Droits des Puiſſances neutres. Mais le ſuccès n'a point répondu à la ſageſſe de ces meſures. L'Auteur rapporte qu'il a compté lui-même en 1757, ſeulement dans cinq ou ſix Ports ſur la Côte méridionale & occidentale de l'Angleterre, plus de cent vingt Batimens neutres qui y furent emmenés & détenus ſur le ſimple ſoupçon ou ſur le ſeul prétexte qu'ils étoient chargés pour le compte des François, ſans qu'il fut ſeulement queſtion d'aucune Contrebande de Guerre. C'eſt un ſpectacle aſſés biſarre, ajoute l'Auteur, & qui ne fait guères honneur à la droiture des Peuples, que de voir quelques Etats neutres forcés de s'unir enſemble & d'équiper des Eſcadres pour ſoutenir leurs Droits inconteſtables; d'en voir d'autres s'aſſurer par des Conventions particulières, la jouiſſance des prérogatives que les Loix inaltérables de la Raiſon & de l'Hu-

manité leur donnent de la manière la plus précise & la plus solemnelle.

On ne veut pas encore convenir que *le Pavillon couvre la Marchandise*, quoiqu'il y ait des États neutres qui en sont convenus formellement par des Traités solemnels avec une des Parties Belligérantes long-tems avant la Guerre présente. Cependant cette proposition suivant les principes de la droite raison n'a rien qui ne soit équitable & conforme au Droit des Gens universel.

Il est libre en général aux Nations neutres, selon le Droit des Gens primitif, de commercer avec les Etats Belligérans, sur le même pied que quand ils sont en Paix. Par conséquent un tel Commerce doit se faire par achat, par vente, par échange, en prenant des Marchandises en commission & de toutes les manières usitées en tems de Paix.

Paix. Ce Commerce étant libre en général aux neutres, & celui qui se fait par commission en faisant partie ; il s'ensuit que les Navires libres doivent rendre libres leurs cargaisons : c'est-à-dire que le Pavillon neutre doit couvrir parfaitement la Marchandise *non Contrebande de Guerre*, dans tous les endroits neutres, ou dont la Souveraineté n'appartient à personne. Les ennemis même & tous leurs effets, non exceptés ceux qui sont visiblement de Contrebande en tems de Guerre, se trouvent en sureté & à l'abri de toute insulte à l'égard de leurs adversaires, quand ils se rencontrent ou restent dans un lieu neutre. Or les Vaisseaux neutres sont sans contredit des lieux neutres : ce sont des Maisons flotantes, qu'on a rangées chez la plûpart des Nations dans la classe des biens immeubles. D'où il s'ensuit que quand ils seroient incontesta-

blement chargés pour le compte des ennemis, les Belligérans n'ont aucun Droit de les inquiéter au sujet de leurs cargaisons; puisqu'il revient au même d'enlever des effets d'un Navire neutre, ou de les enlever sur un Territoire neutre.

De-là M. Hübner conclut que la Partie Belligérante n'est pas même en Droit d'exiger, comme on fait souvent, ni le serment ni aucune sorte de preuve que la cargaison n'appartient pas à l'ennemi. Le Navigateur neutre ne fait quelquefois qu'un Commerce de Fret & de Commission, c'est sa fortune; c'est le Patrimoine que la Providence lui a départi; c'est l'unique objet de son industrie, dont il n'est pas plus permis à une Nation en Guerre de le priver, que d'entreprendre d'enlever sa récolte au Cultivateur, sur le prétexte qu'il l'a vendue à l'ennemi. La Nation qui prétend mettre des entraves au Commerce des

Peuples amis avec les Etats de son ennemi, quand ce Commerce n'a aucun rapport direct & immédiat à la Guerre & à ses opérations, usurpe une autorité qui n'appartient à personne sur la Terre. Tel est par exemple le fondement du Droit qu'a la République de Hollande, de réclamer sans cesse la liberté de son Commerce, sur-tout de son Commerce de Fret & de Commission, qui sont ses deux branches les plus précieuses, qui sont les champs qui fournissent la subsistance à ses Habitans. On pourroit rappeller ici les usages des Mahometans & même des Nations Barbaresques, qui ne connoissent pas la distinction des Marchandises que nous nommons *Contrebande de Guerre*, & qui respectent le Pavillon neutre, quelles que soient la cargaison des Navires, & leur destination.

Il s'agit dans le Chap. III. de la

visite des Batimens neutres. M. Hübner observe d'abord que rien n'est plus dangereux pour le repos des Peuples, que l'abus des Droits des Nations Belligérantes. Pour peu qu'en les exerçant, elles s'écartent des Loix de l'équité ou de la teneur des Traités, les suites en sont d'une conséquence infinie. Si on ne peut méconnoître le Droit qu'elles ont de visiter les Navires neutres, il faut du moins reconnoître les justes bornes que l'équité a mises à l'exercice de ce Droit, qu'on ne peut contester.

L'objet de la visite des Batimens neutres n'est, & ne doit être, que de s'assurer de leur Neutralité effective. Il s'ensuit de-là que la visite ne doit jamais s'étendre au-delà de ce qui est nécessaire pour parvenir à cette fin; ce qui pouvant se faire par la seule inspection des papiers qui se trouvent & qui doivent se trouver à bord, & dans le

cas d'un véhément ſoupçon de fauſſeté, par un coup d'œil léger ſur le Navire & ſur ſon Equipage, il eſt évident que les Vaiſſeaux de Guerre & les Armateurs des Puiſſances Belligérantes n'ont aucun Droit de pouſſer plus loin leurs recherches à cet égard. Ce ſont là les bornes que le Droit des Gens univerſel preſcrit pour la viſite des Batimens. Le Code univerſel des Puiſſances Souveraines condamne le procédé des Belligérans qui non contens de la répréſentation des Lettres de Mer & des Certificats des Vaiſſeaux neutres, s'aviſent de les viſiter avec rigueur. L'Auteur taxe cette conduite de violation manifeſte du Droit des Gens.

Les Vaiſſeaux de Guerre des Nations neutres ſont exceptés de cette viſite. Mais comme on a introduit l'uſage d'arborer différens Pavillons, on exige que le Vaiſſeau de Guerre neutre aſſure ſon Pavillon par un

coup de canon; c'eſt-à-dire, qu'il tire un coup de canon ſous le Pavillon de ſa Nation. Il ſemble que c'eſt une conſéquence inconteſtable de la Loi que M. Hübner établit ici, qui excepte les Vaiſſeaux de Guerre du Droit de viſite, d'en excepter auſſi tous les Vaiſſeaux qui navigent ſous le convoi d'un Vaiſſeau de Guerre qui fait connoître ſon convoi, & qui en aſſure la Neutralité en aſſurant ſon Pavillon.

M. Hübner donne un catalogue raiſonné des papiers qui doivent ſe trouver à bord des Navires neutres, il en explique en détail la forme & l'uſage. Ces titres conſtatent avec tant d'exactitude & de régularité la Neutralité des Navires, à la ſeule inſpection, qu'il en conclut avec raiſon que les Belligérans ne peuvent porter plus loin l'exercice de leur Droit de viſite ſans abus & ſans violer le Droit des Gens.

La ſuite pour le Journal prochain.

SUITE DU MÉMOIRE SUR LES DECOUVERTES.

II. PARTIE.

Terres Auſtrales à l'Oueſt du Cap Horn.

DEpuis plus de cent vingt ans, diverſes Nations ont envoyé à la découverte des Terres Auſtrales à l'Oueſt du Cap Horn. Eſpagnols, Portugais, Hollandois, Anglois, tous en ont eû quelque connoiſſance, les uns d'une partie, les autres d'une autre, par différentes latitudes.

Parmi ces Nations Ferdinand Giros Portugais & Ferdinand Dequir Eſpagnol qui ont cottoyé une partie de ce vaſte Continent, en ont dit les choſes les plus avantageuſes. Sur tout ce dernier étant de retour en Eſpagne mit tout en uſage pour perſuader le Roi d'y envoyer faire un établiſſement conſidérable, &

prendre possession d'un Pays prodigieusement riche en Métaux précieux & en Epiceries fines.

On a de lui le Placet entier qu'il présenta au Roi, qui est une pièce rare & précieuse, qui contient le détail circonstancié des Côtes, des Ports, & des Bayes, qu'il a parcourus, & des Productions, des Denrées, des Armes & des Mœurs des Peuples qui habitent ce Continent (*a*).

Ceux qui ont été depuis lui, & qui ont touché, tant à des points des Terres Australes, qu'à des Isles qui n'en étoient pas éloignées, n'en ont pas dit moins de bien.

Malgré ces récits confirmés, aucune Puissance Européenne ne s'y est encore établie.

Je regarde cela comme un enchantement qui n'est pas malheureux pour le premier qui entre-

(*a*) Ce Placet se trouve à Paris dans la Bibliothéque du Roi.

prendra de le rompre. Ce n'eſt point là de ces découvertes épineuſes dont la route n'a encore été frayée par perſonne : on ſait la ſaiſon & la manière de doubler favorablement & ſans aucun riſque le Cap Horn. Les Mers à l'Oueſt de ce Cap ainſi que celle du Chili, & du Pérou, ſont avec raiſon appellées Pacifiques ; il eſt très-rare d'y voir des tempêtes. Ces Mers ſont ſaines, je veux dire qu'elles ne ſont pas hériſſées de bancs & de Rochers dangereux comme la plûpart des nôtres ; l'Air y eſt par-tout excellent. Les points connus de ces Terres ainſi que quantité d'Iſles adjacentes, ſont une ſureté pour la Navigation. Quand même on viendroit à manquer l'endroit de ces Terres qu'il eſt queſtion de chercher, ou à ne pas trouver l'Or & l'Argent & les Epiceries fines qui font l'objet du voyage ; on ne peut manquer, ni de relaches connues, ni de rafraichiſſemens,

ainsi que je le ferai voir dans le détail de la route. Enfin en supposant qu'on ne trouvat aucun objet de Commerce ni aucun bon établissement à y faire, les frais du voyage ne seroient pas perdus pour cela ; parce qu'il n'y auroit qu'à pousser de-là à la Chine où au moyen d'un demi fonds en Argent qu'on auroit eu la précaution de mettre dans les Frégates, la traite qu'on feroit à la Chine, dédommageroit au retour à Copenhague des frais de tout l'armement ou à peu de chose près, par la vente qu'on en feroit.

Tout paroît donc exciter à cette entreprise qui peut faire la fortune du Souverain qui s'y décidera.

Il conviendroit d'armer trois Frégates fines voilières pour cette entreprise l'une de 40 canons, la seconde de 26 à 28, & la troisième de 18 à 20.

Du départ de Copenhague on pourroit aller en droiture relacher

aux Canaries pour y prendre des Vins du Pays qui se conservent parfaitement dans les chaleurs, & dont aussi le goût agréable pourroit être au gré des Australiens & produire un bon échange de Commerce.

Des Canaries on peut relacher à l'Isle Sainte Catherine qui est proche de la Côte du Brésil par les 17 d. environ de latitude Sud.

De ce point, on peut encore s'il est nécessaire, relacher à Maldonade à l'entrée à Stribord de la Rivière de la Plata.

De Maldonade on peut doubler le Cap Horn passant par le détroit de le Maire & se trouver dans les Mers du Sud en moins de 6 semaines dans la bonne saison : mais ici il conviendroit faire autrement par rapport à plusieurs autres vues.

Du départ de Maldonade il conviendroit d'aller attaquer la Rivière de los Carmerones qui gît par les

46 d. quelques minutes de latitude Sud; d'y relacher pendant quelques jours, pour y prendre une connoiſſance ſuffiſante pour ſervir à un autre voyage; & de ſe rendre de cette Rivière à celle de St. Julien qui eſt ſituée par les 49 d. de latitude Sud & quelques min. qu'il faudroit auſſi ſe donner le tems de reconnoître pour même raiſon que celle des Camarons. Mais il faudroit dans la route depuis Maldonade juſqu'à la hauteur de la Rivière des Camarons avoir attention de s'écarter de la Côte qui ſe trouve entre ces deux endroits & qu'on appelle Côte de reſte, parce qu'elle eſt bordée de Rochers ſous l'eau, & ſe tenir ou cingler à environ 40 lieues au large de cette Côte tout le long de la ſuſdite diſtance de Maldonade aux 46 d. de l. Sud pour rabattre droit à l'Oueſt par cette latitude pour trouver la Rivière des Camarons & puis celle de St. Julien juſqu'à

laquelle il n'y a point de risque le long des Côtes.

De la Rivière St. Julien il faut faire route pour les Isles Ceballes ou Malouines qui gissent vers le 51 d. de l. Sud & les reconnoître pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Il est bon d'observer ici que Pigafetta Indien qui fit le voyage avec Magellan, rapporte qu'ils trouvèrent au Port ou Rivière de St. Julien, des Gens de neuf à dix pieds de hauteur, doux & traitables. Trois autres Voyageurs affirment en avoir vu aussi au même endroit, savoir Candisk, & Sebast Devert en 1599, & Spilberg en 1614. Les autres Voyageurs n'en ont point parlé depuis, parce que dans les fréquens voyages qui se sont faits par les François, à la Mer du Sud après la Paix de Ryswich, aucun ne s'est arrêté à cette Rivière, ayant pour objet d'aller en droiture au Chili, & au Pérou pour faire le Commerce.

Outre ces Hommes de 9 à 10 pieds de hauteur, Oualle Espagnol dit qu'en 1619 le Roi d'Espagne envoya deux Vaisseaux lesquels étant arrivés sur la Côte orientale du détroit de Magellan virent des Hommes plus hauts de toute la tête que les Européens, qui leur donnèrent en troc de l'Or pour des Ciseaux & autres bagatelles. Il y a apparence que ce sont les mêmes que ceux ci dessus.

Du départ des Isles Ceballes ou Malouines, il faut passer le détroit de le Maire; ce détroit a 7 ou 8 lieues de large & environ 5 de long: il y a de bonnes Rades d'un & d'autre côté: les Oiseaux & Poissons ni manquent point, les Terres y sont montagneuses. Ce détroit doublé, il ne reste plus qu'à s'élever vers le 57 ou 58 d. de latit. Sud pour doubler le Cap Horn.

Le Cap d'Horn doublé, il faut se mettre par les 49 d. de latit. Sud

& de ce point côtoier la terre de près & ne la pas quitter de vue jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la Rivière ou Port St. Domingo qui gît par les 45 d. de latit. Sud, où il faut relacher & en prendre connoissance, ce qui sera d'autant plus aisé que les Espagnols n'y sont point établis, & que ce Pays tant au N. au Sud, qu'à l'Est, est dans la possession des Aranques & Patagons qu'on appelle *Indes Braves*.

Je ne parlerai point dans ce projet-ci d'un espèce de petit Archipel qui se trouve depuis le Cap Désiré ainsi que Magellan l'a nommé, & qui gît par les 53 quelques minut. ni de celui de la Victoire qui gît par les 52 d. & demi, formant tous deux la sortie du détroit de Magellan du côté de la Mer du Sud, de celui de Coisse qui gît par les 49 d. 50 minutes, non plus que des Terres qui avoisinent ce petit Archipel pour les raisons que j'ai

déjà citées & qui pourront avoir leur tems & leur lieu.

La route qu'il faut faire pour arriver au Port St. Domingo, quand on a passé le détroit de le Maire, est me semble S. O. variation déduite jusqu'à ce que l'on ait atteint les 57 à 58 d. latit. S. de-là il faut faire l'O. pendant 150 ou 160 lieues: delà faire le N. O. un quart à l'O. jusqu'à ce qu'on soit baissé aux 54 d. lat. Sud, & de ce point faire route pour reconnoître le Cap Désiré ou celui de la Victoire. Il faut ensuite baisser au N. jusqu'à la Rivière Saint Domingo par les 45 d. de latitude Sud. Il y a une Isle auprès de cette Rivière, nommée l'Isle de Sainte Madelaine, qui est aussi bonne, & il y en a quatre autres au large à la vue de celle-ci & du Continent. Tout ce Pays est rempli de hautes Montagnes jusqu'à la Mer, & il y a là, aux environs, un Port où l'on peut

amarrer

amarrer les Vaisseaux à de gros Arbres.

Quant je parle des routes à faire en telle occasion que ce soit, il faut toujours entendre que c'est selon les airs de Vent du Monde, variation déduite ; & de plus il faut faire attention que plusieurs Cartes marquent les longitudes & même les latitudes différemment les unes des autres. Par exemple quelques Cartes mettent le petit Archipel dont j'ai parlé (qu'on appelle aussi les Isles *Pedro Sarmiento*, ou *du Duc Jorch*, & qui sont au nombre de plus de 70) par les 50 d. lat. S. c'est-à-dire leur milieu, & d'autres par 51 d. & demi ; ainsi que le Port St. Domingo par les 43 d. & demi au lieu de 45 d. Ce sont des attentions à avoir en toute sorte de Navigation & que le bon Navigateur sçait corriger, n'y ayant guères de Cartes exactement juste sur-tout d'anciennes.

Depuis Magellan & ceux que j'ai cités, très-peu de Voyageurs ont paſſé le détroit de ſon nom pour aller à la Mer du Sud; & le dernier à ma connoiſſance qui a pris cette route, eſt M. de Bauchesne de Saint Malo, commandant deux Frégates de la Rochelle qui partirent à la fin de 1698 & enfilèrent le détroit au Mois de Juin 1699, qui eſt la ſaiſon de l'Hiver de ce Pays-là. Il mouilla le 24 Juin au Cap d'onze mille Vierges, autrement nommé la Pointe de la Poſſeſſion, qui eſt à l'entrée du détroit dans la Mer du Nord; & quoique ce fut la ſaiſon la plus rude, ayant enfilé ce détroit, il mouilla le 3 Juillet au Port Famine qui eſt vers la fin de la première moitié du détroit du côté des Terres de Stribord, & que l'on nomma auſſi l'Iſle Eliſabeth, ainſi appellée par le Chevalier Narbourough, Anglois, qui traverſa le détroit en 1669 le 2 Octobre,

M. Bauchesne trouva que l'air y étoit aussi tempéré qu'en France. Il y eut pourtant quelques bourasques de pluie & de neiges à essuyer, qui venoient de la partie de l'O. & l'on reconnut que ce Pays est très-bon, qu'il pourroit produire beaucoup de Grains, nourrir beaucoup de Bétail, & que les Montagnes voisines de ladite Isle Elisabeth qui sont sur la Terre du Nord, produisent de l'Or & du Cuivre.

Ce détroit contient trois grandes Bayes d'environ 7 lieues de large d'une Terre à l'autre, mais dont les entrées n'ont pas plus de demi lieue. Ces Bayes sont entourées de si hautes Montagnes, que le Soleil n'y pénètre jamais : le froid y est presqu'insupportable, & malgré cela (ce qui paroît un prodige) on y trouve des Cannelliers & des Arbres de Poivre ou Piment qui tout verds qu'ils sont, brûlent au feu comme du bois sec; on y trouve

aussi de l'Eau excellente, & une grande quantité de Poissons.

Ces mêmes circonstances ont été affirmées long-tems auparavant par des Navigateurs Espagnols que Charles V. y envoya. Ils apportèrent de ces Aromates à Séville où il les vendirent alors deux Ecus la livre.

Spilberg, Hollandois, a trouvé les mêmes choses & fait mention entr'autres d'un Port fameux dont le terroir ou voisinage abonde en Fruits de diverses couleurs d'un goût excellent, & en sources d'Eau. Il appelle Port du Piment, cet endroit qui produit jusques sur le rivage des Arbres Aromatiques dont l'écorce a le goût plus chaud & plus piquant que le Poivre & la Cannelle des Indes Orientales, chose d'autant plus remarquable que cette Terre est située par les 52 d. de latitude du côté de la bande du Nord.

Le détroit de Magellan depuis son

embouchure du côté de l'E. jusques à la sortie du côté de l'O. a 100 lieues d'Espagne de longueur. Depuis son embouchure au côté de l'E. jusques à sa moitié, il est large, commode, & on y peut facilement naviguer, l'ancrage y est bon & la marée n'y est pas forte; mais l'autre moitié pour aller à la Mer du Sud, est plus étroite, plus difficile, il y a bien moins de mouillage, & les rafales y sont bien plus violentes. Le flux dans l'une & l'autre entrée porte dans le détroit, ce qui cause un conflit à la rencontre, & le reflus porte dehors. Le vif ou haut de l'eau est de quatre brasses perpendiculaires; au décroissant de la Lune, le vif de l'eau est à onze heures; enfin vis-à-vis le détroit ou Canal de St. Jerôme qui est aux 3 quarts du détroit de Magellan en y entrant par la bande de l'E. il y a une Isle dans laquelle il y a deux bons Havres. Il y a des Peu-

ples sur la Terre de la bande du Sud qu'on appelle Terre de Feu, mais ils sont pauvres.

De tout ceci l'on doit conclure qu'il est bien plus aisé de traverser le détroit de Magellan, que bien des gens ne l'imaginent; puisque M. de Beauchesne l'a traversé heureusement dans la saison la plus rude, & le Chevalier Narborough le 2 Octobre, de sorte qu'en s'y prenant dans la vraie bonne saison qui est Novembre ou Décembre, on n'aura aucun lieu d'en redouter le passage.

Je n'ai fait cette description détaillée de cette partie, que pour faire voir qu'on peut dans l'entreprise de la découverte des Terres Australes, passer par ce détroit si l'on veut, au lieu de doubler le Cap d'Horn; ce qui abrègeroit le tems du passage, à moins qu'on ne voulut s'y arrêter à prendre connoissance des meilleurs endroits

dans la vue de quelque Commerce.

Supposons donc égalité de tems par un passage ou par l'autre pour arriver à la Rivière St. Domingo dans la Mer du Sud : je dis que si l'on veut parcourir toutes les relaches que j'ai indiquées depuis le départ de Copenhague & reconnoître ces différens passages, cinq Mois suffisent à des Frégates bonnes & fines voilières ; en voici la preuve.

A route droite & sans vent contraire, il n'y a qu'environ 3100 lieues à faire de Copenhague à St. Domingo, je donne 1200 lieues par Mois en route auxdites Frégates ; elles peuvent donc faire ce chemin en deux Mois & demi à leur aise. Les autres deux Mois & demi je les donne pour toutes les relaches, soit en faisant le tour du Cap Horn, soit en passant par le détroit de Magellan ; & je compte que ces deux Mois & demi pour les relaches sont plus que suffisans.

Car en ſuppoſant 8 jours à chaque relache l'une dans l'autre, comme il n'y en a que 6, ce ne feroit que 48 jours, ce qui abrègeroit leſdits 5 Mois de 27 jours. Ajouté à cela qu'on peut ſe diſpenſer de la relache à Maldonado.

Avant de quitter St. Domingo je vais dire un mot des Courants généraux qui ſe trouvent dans le cours de la Navigation pour cette entrepriſe-ci depuis les Iſles Canaries juſques dans la Mer du Sud.

A l'O. des Canaries & des Iſles du Cap Verd, juſques à la Ligne, les Courants portent dans le Sud O. & l'O. Quoiqu'ils ne ſoient pas forts, il faut s'en méfier, parce qu'il eſt bon pour ce voyage-ci de couper la Ligne par les 357 à 358 d. de long. du premier méridien de l'Iſle de Fer, en allant.

A l'E. des Canaries & des Iſles du Cap Verd, ils portent dans le S. E. juſques à Sierra Lionna &

aussi la Côte de Guinée jusqu'à la Ligne.

Au-delà de la Ligne dans la partie du Sud depuis la Ligne jusques au Tropique du Capricorne, ils portent au N. O. & ils portent aussi de même depuis le Cap de Bonne-Espérance jusques à la Ligne.

Mais depuis le Cap Fernambouc qui est par les 8 d. S. jusques au Tropique, ils portent au N. E.

Au passage du Cap Horn avant de le doubler & faisant route pour le doubler, ils portent depuis l'E. S. E. jusques à l'E. N. E.

Dans la Mer du Sud entre le Tropique du Capricorne & la Ligne, depuis les Côtes de l'Amérique jusques aux Moluques, ils portent au N. O. & enfin dans la Mer du Sud entre le Tropique du Cancer & la Ligne depuis les Côtes de l'Amérique jusques aux Philippines, ils portent S. O. & O. S. O.

Si après avoir doublé le Cap

Car en ſuppoſant 8 jours à chaque relache l'une dans l'autre, comme il n'y en a que 6, ce ne ſeroit que 48 jours, ce qui abrègeroit leſdits 5 Mois de 27 jours. Ajouté à cela qu'on peut ſe diſpenſer de la relache à Maldonado.

Avant de quitter St. Domingo je vais dire un mot des Courants généraux qui ſe trouvent dans le cours de la Navigation pour cette entrepriſe-ci depuis les Iſles Canaries juſque[illegible] Mer [illegible] Sud.

A l'O. [illegible] Iſles
du Cap [illegible] Ligne,
les Co[illegible] Sud O.
& l'O[illegible] ent pas
fo[illegible] parce qu'il
[illegible]
[illegible]e-ci de cou-
[illegible] 357 à 35[illegible]
[illegible]er méridie[illegible]
[illegible]ant.
[illegible]ries &[illegible]
[illegible]s port[illegible]
[illegible] Sierra [illegible]

aussi la Côte de Guinée jusqu'à la Ligne.

Au-delà de la Ligne dans la partie du Sud depuis la Ligne jusques au Tropique du Capricorne, ils portent au N. O. & ils portent aussi de même depuis le Cap de Bonne-Espérance jusques à la Ligne.

Mais depuis le Cap Fernambouc qui est par les 8 d. S. jusques au Tropique, ils portent au N. E.

Au passage du Cap Horn avant de le doubler & faisant route pour doubler [illegible] portent depuis l'E. E. jus[illegible] l'E. N. E.

Dan[illegible] du Sud entre le Tropique [illegible]icorne & la Ligne, depuis l[illegible] de l'Amérique jusques aux [illegible], ils portent au N. O. [illegible] Mer du Sud entre [illegible] Cancer & la L[illegible] Côtes de l'Amé- [illegible] Philippines, ils [illegible] O. S. O.

[illegible] doublé le Cap

Horn qui eſt par les 310 d. de long. du premier méridien de l'Iſle de Fer, on ſoutient toujours la latit. de 56 à 57 d. S. pouſſant droit dans l'O. on trouvera par les 300 d. de long. du même méridien, ce qui fait par ce paſſage cent & quelques lieues, la Terre découverte par François Drak, Anglois, marquée *Inde finie*; & je juge que cette Terre n'eſt point une Iſle, mais une pointe du commencement des Terres Auſtrales qui ſont à l'O. du Cap Horn, du Chiloë & du Chili. Cela donne toujours une notion à valoir ce qu'elle pourra.

Partons maintenant de St. Domingo, après y avoir ravitaillé les Frégates, ce qui ſera facile; parce que ce Pays abonde ainſi que tout le Chili, en toute ſorte de vivres, & que l'air y eſt ſi ſain que les Malades ſe rétabliſſent très-promptement. Mais avant de partir il ſeroit important pour certaines raiſons,

de faire son possible pour engager deux ou trois Habitans naturels de ce Pays à s'embarquer de bon gré sur les Frégates.

Au sortir de St. Domingo il faut faire route valante l'O. S. O. jusques à ce qu'on ait trouvé Terre ferme.

L'ayant trouvée, il faut la suivre & la côtoyer à certaine distance de manière qu'on puisse se rapprocher à sa vue quand on l'aura perdue, à quoi la plus petite des trois Frégates sera fort utile, parce que tirant moins d'eau que les autres, elle pourra sans crainte approcher ces Terres inconnues. Il seroit même à souhaiter qu'avant de partir de Copenhague on eut pu embarquer dans le ventre de la grande Frégate, un petit Bâteau en Pagalle d'environ 20 tonneaux ou même seulement de 12 à 15, qu'on monteroit facilement dans ces Mers Pacifiques, pour le faire servir le long de cette

Navigation des Terres Auſtrales à s'informer dans les Bayes, Anſes profondes & différens Sinus que la diverſe configuration deſdites Terres peut former; afin que s'il s'y trouvoit quelques Bancs ou Rochers ou bas fonds, il courut moins de riſque à tout viſiter; ce que ne pourroit faire la plus petite des Frégates, qui cependant le ſuivroit d'auſſi près qu'il ſeroit prudent de le faire.

On pourroit trouver à St. Domingo, ou même au premier endroit des Terres Auſtrales où l'on abordera, le moyen de conſtruire un Bâteau. Dans cette vue il faudra mettre dans chacune des trois Frégates le double de bons Charpentiers qu'on auroit mis ſans cela, avec les Clous, Ferailles & Outils néceſſaires pour ce ſujet; ce qui ſera d'autant mieux que tout ce qui eſt Fer ouvragé ou non, eſt une excellente Marchandiſe ſur tout à

présent dans toutes les Mers du Sud.

La nécessité de parcourir & de visiter autant qu'il sera possible les différentes sinuosités de ces Terres inconnues (pourvû qu'elles ne menent pas à des lat. trop hautes) tombe sur ce que l'on y peut trouver des objets de Commerce & des Peuples traitables. Puisque par les 52 d. dans le détroit de Magellan l'un & l'autre s'y trouvent, n'est-on pas fondé à présumer qu'il s'en trouvera de même & peut-être encore mieux à ces Terres par les 45 à 46 d. & encore plus dans de plus basses latitudes ? Car à mesure qu'on s'éloigne dans l'O. des Terres de l'Amérique, les Terres Australes s'avancent vers le Tropique du Capricorne. Ainsi il est prudent au lieu de faire tout d'un coup route pour le *point Désiré* qui gît entre les 35 d. & le Tropique du Capricorne, de s'instruire de tout ce qui peut être utile chemin faisant : de

cette ſorte rien n'aura échapé à la recherche. Il y a pluſieurs Navigateurs entre leſquels ſont Giros & Dequir, qui prétendent que ce *point Déſiré* qui produit l'Or & l'Argent & les Epiceries fines, baiſſe par certaines pointes jusqu'entre le Capricorne & la Ligne. C'eſt-ce qui m'a été confirmé il y a 38 ans, par un François réfugié, Navigateur très-ancien pour les Hollandois à Batavia. Mais ſuppoſons le fait douteux : tout cependant en fait préſumer la réalité.

On fera donc cette manœuvre juſqu'à ce qu'on ait baiſſé de lat. juſques par les 35 & 30 d. S. & même juſques par les 15 ſi la Terre y force.

Ce cours de Navigation dans l'O. rabattant toujours vers le Capricorne à meſure qu'on y ſera contraint par les Terres, comprendra bien en droite route & ſans compter les détours des Anſes & enfon-

cemens qu'on jugera à propos de visiter, autour de 14 à 1500 lieues, pour lesquelles je mets trois Mois, y compris le tems nécessaire pour parcourir les sinuosités & les reconnoître.

Il faudra parmi toutes celles qu'on aura reconnues depuis le départ de St. Domingo jusques au dernier période de la route de l'O. en remarquer exactement deux par leur vraie latitude bien observée & leur longitude, pour servir de principales relaches tant au retour par le Cap Horn, & aussi d'hivernage si besoin est, que pour les mêmes raisons dans un second voyage & suivans, & faire ensorte que l'une de ces relaches soit la plus proche que faire se pourra des Côtes de l'Amérique, & l'autre à la plus égale distance de celle-là & du *point Désiré* qu'il sera possible.

Ce que j'ai dit sur l'attention à reconnoître les sinuosités de la Terre

ferme Auſtrale, je le dis auſſi pour les Iſles de quelque conſidération qui pourroient ſe rencontrer dans la route; car une bonne Iſle eſt une reſſource aſſurée où l'on peut s'établir & relacher, quand par haſard on ne trouve pas ſureté de le faire à la grande Terre, à cauſe de la férocité des Peuples.

Cette Navigation établie de la ſorte, je regarde comme immanquable la découverte de cette Côte qui produit l'Or, l'Argent & les Epiceries fines en auſſi grande quantité qu'on l'aſſure; & je ne ſaurois regarder comme un problême l'exiſtence des Terres fermes Auſtrales. Cette partie du Monde eſt peut-être même plus grande qu'aucun des quatre autres: car à bien réfléchir, la nouvelle Hollande, la Terre de Papous, ou nouvelle Guinée, la Carpentarie, les Terres de Diemens, le Pays de Concorde, celui de Beach, la nouvelle Zélande, les

les Terres de Dequir & de Giros & autres adjacentes aux Mers de Lanchidol, ainſi que leur ſuite allant dans l'E. juſques à celle de François Drak, & de-là pouſſant toujours dans l'E. & tournant le Pole Antarctique juſques à la nouvelle Hollande, comprennent une étendue immenſe qui n'eſt remplie d'autre choſe que des Eaux de la Mer, ce qui fait vraiſemblablement une continuité de termes ſans interruption tout autres que des pointes qui avancent plus ou moins vers le Capricorne.

Si l'on eſt aſſés heureux pour trouver ces riches Côtes qui font l'objet de cette entrepriſe, il faudra y paſſer l'Hiver, s'y cantonner, & y Commercer.

Quoiqu'on puiſſe préſumer que ces Peuples ne ſont pas plus féroces que ceux de l'Amérique méridionale, il eſt cependant bon d'uſer de certaines précautions dans cet

établissement, où après en avoir pris possession au nom du Roi, on travaillera à s'y mettre en sureté avec prudence & ménagement, ne faisant rien par la force ni de haute lute avec les Peuples, mais tout par conciliation & agrément de leur part sous divers prétextes plausibles qui seront capables de les engager & de les persuader qu'on veut faire une Alliance sincère & perpétuelle avec eux & un Commerce fidele, capable de leur procurer en échange des productions de leur Pays, des richesses & des commodités qu'ils ne connoissent point, leur promettant & jurant de les soutenir envers & contre tous leurs ennemis & contre toute autre Nation du Monde qui voudroit troubler une Alliance aussi avantageuse pour les deux partis. Il faut même leur inspirer de la méfiance de toute autre Nation, leur promettant de revenir incessamment avec des plus grandes for-

ces pour les appuyer dans leurs prétentions & leurs désirs. Il faut tacher enfin par tous les moyens les plus adroits de gagner leur confiance & de les réduire à nous désirer & à se lier de cœur avec nous tant par l'espoir d'y trouver leur compte, que par la douceur & la fidélité de notre Commerce.

La douceur & la droiture viennent à bout de tout. Les Armes sont la dernière ressource dont il faut user, & ne le faire qu'à la plus grande extrêmité.

On va dans un Pays où l'on est le plus foible de toute nécessité : il n'y a d'autre parti à prendre que la voie de la conciliation.

La grande pierre d'achoppement dans ce cas est l'article des Femmes : un étourdi est capable de tout culbuter, & d'un Peuple ami, d'en faire un ennemi irréconciliable, sur tout si l'on a affaire à un Peuple jaloux. Comment s'y prendre pour

trouver un Equipage entier de trois Frégates qui ſoient des Catons, encore faudroit-il que toutes les Femmes du Pays fuſſent des Lucréces? Ceci eſt un pas bien gliſſant, & tout ce qu'on peut faire en cas de plaintes de la part des offenſés, c'eſt de remettre le coupable à leur diſcrétion pour être puni ſelon leurs Loix. Un Chef ne ſauroit donc avoir aſſés d'attention & s'inſtruire trop promtement des uſages du Pays à cet égard & à tout autre autant que la choſe eſt poſſible parmi des gens dont on n'entend point la langue & avec leſquels on ne peut s'exprimer tout en arrivant, que par des ſignes.

On déploye ſa boutique là comme dans tous les autres lieux où on a touché en y allant, & trouvé des Hommes. La vue des choſes nouvelles pour ces Habitans de l'autre Monde, les diſpoſe en notre faveur; quiconque apporte eſt bien

reçu. Si nos Armes à Feu leur sont inconnues, c'est un grand avantage pour nous ; mais il faut se conduire avec une grande prudence & ne pas les effaroucher par leur fracas qui peut être les épouvanteroit pour toujours ; à moins qu'on ne se trouve en état de dominer par la force ; ce qu'on ne doit pas entreprendre légèrement.

Avec ces précautions & mille autres que la prudence du Chef & les circonstances doivent lui suggérer, on parviendra à faire un établissement solide à cette Terre de promission. On y hivernera tranquillement & en sureté, on y fera une riche traite en attendant le moment du retour à Copenhague par le Cap Horn.

Pour prendre toutes les saisons, tant pour aller que pour revenir, il est nécessaire de partir de Copenhague dans le commencement de Juillet. Je persiste à supposer 5 Mois

& même 6, si l'on veut, pour arriver à St. Domingo; afin d'avoir le tems de bien éplucher tous les points de pose dont j'ai parlé, depuis celui du départ à l'arrivée à St. Domingo; & de ce dernier endroit pour arriver au point que j'appelle *Désiré*, je suppose encore quatre Mois : on y sera donc tout au plus tard en Avril de l'Année suivante. Restant au lieu de l'établissement 5 Mois on sera en état au commencement d'Octobre de partir pour le retour par le Cap Horn, & d'arriver à Copenhague dans le Mois de Mai ou de Juin de l'Année d'après, ce qui fait un voyage de 21 à 22 Mois en tout; & fut-il de deux ans cela n'augmenteroit guères les frais. On comprend aisément que le retour sera plus court que l'aller à cause des points connus auxquels on ne sera pas obligé de perdre du tems, & cependant on touchera nécessaire-

ment aux deux relaches que j'ai établies depuis le *point Désiré* jusqu'au Cap Horn, tant pour se confirmer de la chose, que pour contracter liaison avec les Peuples de ces passages par les mêmes moyens expliqués pour ceux du *point Désiré.* Je passe sous silence une infinité d'autres choses qu'un habile Homme peut faire tant en allant qu'en revenant pendant le cours de cette route, pour ne pas entrer dans des détails qui ne finiroient pas.

On me demandera sans doute, pourquoi tant de fameux Navigateurs qui ont entrepris cette découverte, n'ont-ils pas réussi, lorsque par votre raisonnement vous prétendez en venir à bout ? Ne savoient-ils pas toutes ces choses comme vous ?

La réponse est aisée ; il n'y a qu'à lire leurs Journaux & on verra que les uns ont manqué leur entreprise par imprudence, d'autres par leur

faute & pour n'avoir pas ſuivi les routes que j'indique ; enfin pour avoir été gênés par des ordres imprudens & mal entendus de leurs Commandans.

Dequir d'ailleurs ne l'a pas manquée. La ſeule indolence de la Cour d'Eſpagne & le manque de moyens de ce Navigateur ont été la cauſe qu'il n'a pu y retourner en force, pour jouir des avantages de ſa découverte.

Mais pour revenir à ceux qui l'ont manquée par leur faute, c'eſt parce qu'après avoir doublé le Cap Horn ; ou paſſé le détroit de Magellan, ils ont tout d'un coup rabattu dans le Nord & ſe ſont mis par des latitudes de 35 & 30 d. & même encore plus approchantes du Capricorne, pour trouver le climat plus doux ; & de-là ils ont couru dans l'O. laiſſant à côté & derrière eux tout ce qui étoit au Sud de ces latitudes, s'imaginant naviguer plus à

leur aiſe, ou peut-être le déſir de trouver derechef cette nouvelle Terre d'*Ophir* qu'on appelle les Iſles Salomon, les a plus intéreſſés que celui de découvrir les Terres Auſtrales, qui leur étant inconnues ne piquoient pas tant leur ambition & leur curioſité.

D'autres ont eu l'imprudence de ne pas prendre ſuffiſamment des vivres les plus néceſſaires, & s'étant mis comme les premiers, par des latitudes trop baſſes qui les écartoient de la Terre Auſtrale où ils auroient pu en divers endroits réparer ce défaut, ils ont vu manquer leur eau, leur bois, & les autres vivres avant d'être arrivés à quelqu'une des Iſles à l'O. des Terres de l'Amérique; parce que s'étant mis comme je l'ai dit déjà par des latitudes trop baſſes près du Capricorne, ils ont eſſuyé ou des calmes ou des vents ſi foibles en ces paſſages, qu'après avoir reconnu leur faute avant de

connoître celles de ces Isles les plus à portée d'eux, ils ont été forcés de faire route pour elles, ne leur restant pas de quoi les relever & rallier aux Côtes Australes. Quelques-uns d'entr'eux cependant faisant meilleure route du départ des Côtes de l'Amérique, ont touché à quelques pointes des Terres Australes, & d'autres à des Isles à la proximité. Mais le bouillant de leur humeur les a fait s'y prendre si mal avec les Gens du Pays qu'ils les ont chassés.

Enfin d'autres ont manqué leur coup parce qu'ils se sont attachés scrupuleusement aux ordres qu'ils avoient reçus avant leur départ.

Qu'on ne soit donc pas étonné si malgré toutes les recherches faites pour réussir dans ce projet, personne n'y a encore réussi en plein. La Providence qui régit le tout, a réservé cette découverte dans le tems qu'il lui plaira. Ce qu'il y

a de certain, c'eſt que les Terres Auſtrales exiſtent : donc on peut les trouver.

Allons plus loin, & ſuppoſons que ce Paradis Terreſtre eſt chimérique & qu'il eſt impoſſible de le trouver. On ne peut pas du moins nier que les Frégates trouverons des Terres quelque part le long de la courſe indiquée. N'y eut-il que celles qui ſont déjà connues, qui peut nier encore, qu'il n'y ait quelque Terre peuplée d'Hommes ? Et qui ſont les Hommes qui ne veulent abſolument d'aucun Commerce ? Toutes ces conſéquences entrainent donc celle que les Frégates, ſoit en allant, ſoit en revenant, trouveront immanquablement de quoi ſe faire une cargaiſon ; parce qu'il n'y a aucun Pays qui n'ait des productions, ſi non précieuſes par elles-mêmes, du moins de défaite au retour par leur rareté ou leur nouveauté.

Je veux que tout cela manque,

en ce cas la Côte du Chili offre aux Frégates une ressource assurée, en prenant des mesures pour y retourner quelque tems avant de repasser le Cap Horn, ce qui est facile selon ce projet ainsi que tout Navigateur le comprendra; parce que la nature des Marchandises dont il faut charger les trois Frégates, soit ami-charge, soit autrement, pour les Terres Australes, est pareille à celle qu'il faut pour le Chili & le Pérou.

Mais si on veut laisser la liberté au Chef de l'entreprise de faire pour le mieux à tout évènement; ayant comme je l'ai dit un demi fond en Argent, il peut prendre (étant arrivé au terme de 14 ou 1500 lieues ci-devant dit) la route de la Chine, au lieu de celle du Cap Horn, pour son retour. L'emplette qu'il y fera sera suffisante pour dédommager à son retour des frais de l'armement y compris la vente des Marchan-

difes d'Europe qu'il aura faite le long de fa courfe auparavant.

Pour fe convaincre de la poffibilité de cette dernière reffource, il faut fe rappeller ce que j'ai dit ci-devant du tems que les Frégates pourront employer depuis leur départ de Copenhague jufques à l'endroit que j'ai appellé *Défiré*. En donnant toute la marge néceffaire aux Frégates pour faire toutes les recherches indiquées le long de cette grande route d'un point à l'autre, j'ai compté neuf Mois & même dix, ce qui tomberoit juftement en Avril de l'Année après celle du départ fixé en Juillet de l'Année précédente.

On m'accordera bien que fi dans toute la courfe depuis St. Domingo jufques au point *Défiré*, il ne fe trouve rien à faire, ni pour le Commerce, ni pour aucun établiffement, il ne fera pas befoin de s'arrêter auffi long-tems dans chaque en-

droit, qu'on auroit fait y trouvant des objets de quelque espérance; par conséquent au lieu de n'arriver qu'en Avril au point *Désiré*, on pourra y arriver en Février.

S'étant rafraichis quelque part on sera en état de mettre à la voile en Mars, ne fut-ce qu'à la fin, & de faire route pour la Chine. On se trouvera de cette sorte aux parages de Mer qui sont aux environs des Philippines & de la Chine à l'entrée de la bonne mousson des vents de la bande du Sud qui commence en Avril & durent 6 Mois. Les vents conduiront à souhait à Canton, où l'on se rendra en passant par l'E. & le N. des Philippines.

Cette route de quelque point des Terres Australes qu'on suppose le départ pour la Chine, fut-ce même de quelqu'endroit de la Carpentaire ou de la nouvelle Guinée, ne sera que de 13 à 1500 lieues en passant

au travers les Isles des Larrons. Mais si l'on suppose le départ de la nouvelle Zélande, cela sera 7 à 800 lieues de plus. Il ne faudra pas négliger de prendre connoissance de celles des Isles des Larrons dont on aura la vue. C'est un retard de peu de chose qui peut devenir utile & qui n'empêchera pas qu'on n'arrive à Canton au plus tard dans le mois de Juin; quand même on seroit parti de la nouvelle Zélande qui est par les 35 & 40 d. de lat. Sud.

De cette sorte on sera à la Chine deux ou trois Mois avant aucun Vaisseau d'Europe, ce qui donnera la facilité de faire ses marchés aux prix les plus avantageux.

Si l'on veut revenir à Copenhague par le Cap de Bonne-Espérance on pourra partir de la Chine après la mousson des vents de la bande du Nord commencée; laquelle commence ordinairement en Octobre; de sorte qu'on pourra arriver en

Mars de l'Année ſuivante à Copenhague & par conſéquent primer de quelques Mois le retour en Europe des autres Vaiſſeaux Européens ; ce qui eſt encore un avantage pour la vente des Marchandiſes. Ce voyage de cette manière s'accomplira comme l'autre en 22 Mois.

Le retour par le Cap Horn ſeroit plus long & moins convenable dans cette ſuppoſition-ci, excepté dans le cas où l'on auroit trouvé le *point Déſiré* des Terres Auſtrales, & où l'on y auroit commencé un établiſſement dans la vue d'y débiter les Marchandiſes achetées à la Chine, ce qui pour lors deviendroit plus avantageux.

Cette découverte & un établiſſement aux Terres Auſtrales préſentent des avantages infinis. On pourroit en faire une navette de navigation de-là à la Chine & de la Chine aux Terres Auſtrales ; ainſi que d'Europe aux Terres Auſtrales

&

& de celles-ci en Europe ; de ſorte que tout l'Or & l'Argent & les Epiceries fines provenant du débit à ces Peuples des Marchandiſes de l'Europe & de la Chine, ſeroient tranſportées en Europe.

Revenons au précédent projet de la découverte du paſſage par le Nord & l'Eſt de l'Aſie. Si ce paſſage ſe découvre il pourra ſervir à faire la découverte du *point Déſiré* des Terres Auſtrales d'une façon plus abrégée, que de paſſer par le Cap Horn. Car dans les ſuppoſitions faites pour ce paſſage, on peut partant de Copenhague au commencement de Juin, arriver à la hauteur du Japon au commencement d'Août ou tout au plus tard à la fin pour ſe donner le tems de faire quelques découvertes chemin faiſant à la Côte de l'Amérique vers ces mêmes latitudes Nord ; & de cette latitude il faudroit paſſer droit dans le Sud pour attraper la connoiſſance de

quelque point de la Terre nouvelle Guinée, ce qui ne feroit pas plus de 1200 lieues; & de ce point-là commencer la recherche de ce *point Désiré* en côtoyant la nouvelle Guinée, la Carpenterie & autres Terres qui pourroient se trouver, de sorte qu'en Octobre on pourroit avoir trouvé ce *point Désiré*. Si on ne l'avoit pas encore trouvé (en faisant cette navigation & cette recherche avec les précautions que j'ai détaillées) il faudroit continuer sa course vers le Cap Horn, poursuivant toujours lesdites recherches jusques à l'extrêmité. Enfin tout venant à manquer, on iroit relacher aux Côtes de l'Amérique à St. Domingo, & là ainsi qu'aux environs, on se déferoit des Marchandises qu'on auroit chargé à Copenhague pour les Terres Australes, supposé que dans toute la route pour arriver audit St. Domingo, on n'eut pas trouvé à en faire la vente en

quelqu'endroit des Terres Auſtrales qu'on auroit parcourues. Les Marchandiſes vendues, on ſeroit encore à tems de doubler le Cap Horn où d'enfiler le détroit de Magellan pour revenir à Copenhague tout de ſuite. En voici la preuve.

On peut comme je l'ai dit arriver de Copenhague à la hauteur du Japon dans le Mois d'Août, delà il ne faut qu'un Mois pour avoir connoiſſance des Terres de la nouvelle Guinée. Pour parcourir toutes les Terres Auſtrales, & arriver à St. Domingo, il ne faut au plus que 3 Mois. Ajoutons 2 Mois audit St. Domingo pour y rélacher & vendre ainſi qu'aux environs, les Marchandiſes qu'on n'auroit pas vendues aux Terres Auſtrales, on ſera ſuivant ce calcul, en état de doubler le Cap Horn ou de paſſer par le détroit de Magellan dans le Mois de Février ou au pis aller dans Mars. C'eſt encore la bonne ſaiſon.

Si on n'approuve pas le retour par le Cap Horn ; après avoir manqué la découverte du *point Désiré*, & parcouru par cette nouvelle route une certaine étendue de Côtes Australes aux environs du *point Désiré*, & qu'on veuille qu'on revienne par le passage découvert, la chose est très-possible, & voici comme il faudra s'arranger.

J'ai posé ci-dessus que du passage découvert s'étant mis à la hauteur du Japon, & de-là partant pour les Terres Australes, on arriveroit à la nouvelle Guinée à la fin de Septembre ou au pis aller à la mi-Octobre. Que l'on mette de-là deux Mois pour chercher ce *point Désiré* & parcourir exactement ses environs, on sera en état de partir pour retourner par ce passage à la mi-Décembre. Je mets six semaines pour arriver de ce point du départ à la hauteur du Japon ; de-là si en venant on a découvert quelque chose

d'utile à faire aux Côtes de l'Amérique, à cette latitude depuis 40 d. N. jusques aux 55, on y retournera. Je suppose que cela absorbe un Mois ou six semaines, ce qui tombera à la mi-Mars, ou si l'on veut à la fin; selon ce calcul en partant de ce point dernier de la Côte de l'Amérique, se ralliant de-là aux Côtes de l'E. & du N. de l'Asie, on pourra arriver à Copenhague en Juillet, ce qui fera en tout 13 à 14 Mois.

Ces découvertes une fois faites, on pourra s'arranger de façon à ne mettre pas plus de 10 à 12 Mois à faire chacun des autres voyages, parce qu'une fois les points de route connus, on la fait plus rondement.

Les nouveautés en fait de découvertes sont toujours avantageuses au Souverain qui en a les gands, & cet avantage dure très-long-tems avant que les autres Nations s'avisent de la même chose & ayent

vilèges exclusifs. De l'aveu de ce Conseil les Privilèges exclusifs sont très-utiles à l'Etat, quand il s'agit d'établir, ou de former de nouvelles Colonies, & encore, lorsqu'il est question d'exécuter quelques inventions nouvelles. Cependant le Conseil est de sentiment, que, dans ces cas même, on ne devroit accorder ces sortes de Privilèges, que pour un terme limité; parce qu'à la réserve de quelques occasions particulières, il n'y a rien de plus préjudiciable au bien d'un Etat, que les Privilèges exclusifs.

Les deux Discours suivans roulent sur le systême de la France, par rapport au Commerce d'Afrique.

M. Postlethwayt rapporte dans ces Discours que lorsque par le Traité d'Utrecht, l'Angleterre succéda à la France dans l'Assiente, on chargea de l'exécution des engagemens pris avec la Cour d'Espagne, la Compagnie de la Mer du Sud, au lieu

de la dernière Compagnie Royale d'Afrique. On donna à cette Compagnie du Sud tous les pouvoirs néceſſaires. On lui accorda des Privilèges & des exemptions. Enfin on joignit à tout cela un *Stock* ou Capital conſidérable, tel que la raiſon & les intérêts de la Nation le réquéroient. Mais quelle pouvoit être la ſuite de cette conceſſion ? N'étoit-ce pas mettre entre ces deux Compagnies de la rivalité pour la traite des Nègres, rivalité également funeſte à l'une & à l'autre, puiſqu'elle n'a ſervi qu'à faire monter la valeur des Nègres à un prix exorbitant ? Eſt-il donc étonnant que la France ait tiré tant d'avantages de ce Commerce, & que nous n'ayons pû en recevoir aucun ? Doit-on encore être ſurpris de ce que nos deux Compagnies ſe ſont ruinées, comme Compagnies de Commerce ? Mais ce n'eſt point là la ſeule cauſe de nos deſavantages

dans le Commerce d'Afrique. La liberté de faire ce Commerce, accordée à tous les particuliers en considération de l'Assiente, n'a pas seulement achevé de ruiner la dernière Compagnie d'Afrique ; elle a même ruiné la Compagnie du Sud. Après cette liberté générale, la rivalité des deux Compagnies pour la traite des Nègres ne s'est point renfermée entr'elles, elle s'est étendue à tous les particuliers intéressés dans ce Commerce ; & ceux-ci à leur tour jaloux les uns des autres, n'ont vû dans les deux Compagnies que des rivales incommodes. Cette fermentation a fait augmenter de plus en plus le prix des Nègres. De quatre ou cinq livres que se vendoit auparavant la tête de Nègres, on l'a vû monter par degrés jusqu'à treize ou quatorze livres, au grand & inexprimable dommage de nos Colonies & de tout notre Commerce aux Côtes de l'Afrique. Mais

comment la France se conduisoit-elle pendant ce tems-là ? Certes, elle nous imita, & après avoir cédé l'Assiente à notre Compagnie du Sud, elle ouvrit, à notre exemple, le Commerce d'Afrique à tous ses Négocians.

L'Auteur donne dans la vingt-troisième Dissertation le tableau en petit du Commerce de la France, aux Indes Orientales. Il fait voir par quelle gradation, elle augmenta les progrès de ce Commerce, tandis que l'Angleterre tenoit à cet égard une conduite toute opposée.

M. Postlethwayt s'élève avec beaucoup de raison, contre le Plan inique du Mississipi ; Plan qui malheureusement pour cette Nation, fut, comme le remarque l'Auteur, suivi avec beaucoup d'exactitude. Il observe encore que nos affaires de la Mer du Sud n'ont jamais été bien connues du Public, & il fait espérer, qu'il pourra un jour dé-

voiler toutes les anecdotes, qui regardent cette déteſtable ſcène d'iniquité.

Les vingt-quatrième & vingt-cinquième Diſſertations ont pour objet la Police de l'Angleterre, à l'égard du Commerce d'Afrique. On y voit comment ce Commerce auroit dû être reglé, & par quels moyens il pouvoit être étendu pour l'intérêt général de la Nation. Vient enſuite la comparaiſon de notre conduite touchant ce Commerce, avec celle de la France; & l'Auteur fait voir après cela, comment notre Compagnie des Indes Orientales peut être rendue plus utile à la ſûreté & au progrès de ce Commerce.

Pour cet effet il propoſe de donner par un Acte du Parlement le Commerce d'Afrique à la Compagnie des Indes Orientales; & cela en vertu d'un Privilège excluſif, mais limité à un certain nombre d'An-

nées. Il voudroit encore qu'on exceptât de ce Privilège, ce qu'on appelle communément la traite des Nègres. Ici M. Poſtlethwayt exprime avec un bon ſens admirable, & avec beaucoup d'humanité ſa répugnance pour le Commerce des Eſclaves ; mais il obſerve en même tems que nous devons laiſſer les choſes comme elles ſont & que nous ne ſçaurions ſonger à les mettre ſur un autre pied, tant que nous n'aurons pas trouvé les moyens de porter, par le travail des Blancs, nos Plantations de Sucre au degré de production où elles ſont parvenues chez nos rivaux, par l'emploi des Nègres. Ces réflexions ſont ſuivies de quelques obſervations ſur les préjudices que notre Commerce d'Afrique a reçus de la liberté qu'on a accordée à tous les Négocians de s'y adonner, ſans laiſſer ſubſiſter une Compagnie qui eut un fond de ſociété. Il nous paroît que l'Auteur

réfute pleinement dans ces Dissertations, l'objection si souvent rebattue contre l'exportation en Argent de la Compagnie des Indes Orientales.

M. Postlethwayt considère dans les deux Discours suivans l'accroissement des Forces Maritimes de la France & de l'Espagne qui en sont redevables à leurs Pêches. Il fait voir la nécessité où est l'Angleterre d'augmenter la sienne autant qu'il est possible, afin de balancer les Forces Maritimes de ces deux Puissances; & il donne en même tems le tableau de tout le Commerce que les François font avec les autres Nations de l'Europe.

Ces deux Dissertations renferment des réflexions très-intéressantes. L'Auteur est de sentiment, que nous n'avons aucune raison d'accorder la liberté de Pêcher sur nos Côtes à d'autres Puissances qu'aux Hollandois nos anciens & naturels

Alliés. Mais à quel titre, continue l'Auteur, les Hollandois pourroient-ils raisonnablement espérer que nous leur accordions avec cordialité des facilités pour un Commerce dont nous sommes entièrement maîtres de les dépouiller, s'ils ne veulent point agir vigoureusement & de concert avec nous contre l'ennemi commun ; s'ils se permettent à eux-mêmes de se conduire par les influences de la France, au point de souffrir que leur République se ruine & dépérisse comme le Royaume d'Angleterre ; & enfin si ces anciens Amis & Alliés du Royaume deviennent nos ennemis & voyent d'un œil tranquille la cause du Protestantisme entraînée par leur propre chûte & celle de la Grande-Bretagne ? N'est-il pas au contraire de la sagesse de l'Angleterre de changer de systême envers les Hollandois & de leur faire perdre tous les avantages dont elle peut les priver,

s'ils continuent de faire la ſourde oreille, ou d'oppoſer des refus aux remontrances de la Cour de Londres touchant le ſoutien & les intérêts du Proteſtantiſme ?

M. Poſtlethwayt obſerve encore, que les Italiens exportent du Portugal une quantité conſidérable de Sucre, de Tabac, de Cacao, de Poivre, d'Epiceries communes, de Dents d'Eléphan, de Bois de Bréſil, de Drogues & une quantité immenſe d'Or en barre. Ce dernier article eſt monté ſi haut, les Années dernières, que tandis que l'Or étoit très-cher en Angleterre, il ſe donnoit à vil prix dans toute l'Italie. Certes, cette différence mérite bien l'attention du Royaume ; car tandis que nous nous flations que notre Commerce direct avec le Portugal faiſoit entrer ſon Or chez nous, nous le recevions au contraire des Italiens pour ſolde de la balance de quelques branches de notre Commerce

merce avec eux; de ſorte que ſi la perte de Minorque, ou quelqu'autre cauſe venoit à occaſionner une diminution de notre Commerce avec l'Italie, nous verrions bientôt l'Or du Portugal devenir rare chez nous.

La vingt-huitième & la vingt-neuvième Diſſertation préſentent des principes eſſentiels ſur la Navigation & ſur la Pêche en général. On y voit combien la Pêche contribue à donner l'avantage dans la balance du Commerce, & par conſéquent la ſupériorité en forces & en puiſſance. Pour faire l'application de ces maximes à la ſituation où nous nous trouvons en tems de Guerre, l'Auteur examine quels ſont les meilleurs moyens de bien établir des ſtations pour nos Convois, & des croiſières pour la ſureté & la protection de notre Navigation, & l'affoibliſſement de celle des ennemis. Il cenſure fortement un abus qui ne règne que trop dans

la Nation, c'est-à-dire, l'avilissement & le mépris qu'on semble attacher à la profession des Gens de Mer.

M. Postlethwayt expose dans la trentième Dissertation les inconvéniens qu'entraine la pratique d'assurer, en tems de Guerre, les Vaisseaux & les Marchandises de l'ennemi. Il fait aussi différentes observations sur les Puissances Neutres.

L'Auteur remarque judicieusement qu'une Nation Maritime qui déclare la Guerre à un Etat commerçant, doit principalement travailler à tirer avantage d'une telle rupture, en détruisant la Navigation & le Commerce d'un tel Etat, & en lui ôtant les moyens de faire des armemens. Or, dit notre Auteur, permettre les Assurances des Vaisseaux & des Marchandises de l'ennemi, c'est s'écarter manifestement du but qu'on doit se proposer, & agir en dépit du sens commun; puisque tandis que le Gouverne-

ment & des particuliers arment à grands frais pour faire des Prises sur l'ennemi, & lui causer de l'embarras & des pertes ; d'autres particuliers d'un autre côté se rendent responsables de ces mêmes pertes & fournissent à l'ennemi des moyens de continuer son Commerce.

M. Postlethwayt nous dit qu'il y a des gens qui objectent que nos ennemis peuvent faire assurer leurs Vaisseaux par d'autres Nations. Mais il répond que, quand cela seroit vrai, il en résulteroit toujours un inconvénient pour nos ennemis, par la nécessité où ils seroient d'établir une nouvelle correspondance. Cette nécessité seroit toujours un embarras passager pour leur Commerce. D'ailleurs, ajoute notre Auteur, si nous admettons ce raisonnement, qu'on doit permettre d'assurer chez nous les effets des ennemis, parce qu'ils pourront les faire assurer ailleurs ; nous pour-

rons soutenir avec autant de fondement, qu'ils doivent commercer avec nous, parce qu'ils peuvent commercer avec d'autres Nations.

L'Auteur examine dans la trente-quatrième Dissertation, combien de tems on peut présumer que la France soutiendra la Guerre dans les conjonctures présentes. Il remarque que la cherté de nos Denrées empêche les Nations neutres de tirer avantage du trafic qu'elles en pourroient faire, au lieu que les Denrées de la France leur procurent de gros gains. Il conclut, & nous craignons qu'il n'y soit qne trop fondé, que nous n'avons aucune raison de nous flatter de l'espoir d'une Paix durable & honorable, tant que nous ne pourrons pas changer le systême de l'Europe, & nous procurer de puissans Alliés qui agissent sincèrement & vigoureusement contre la France.

Le trente-deuxième Discours ren-

ferme des maximes générales pour l'accroissement du Commerce de la Nation. Il offre une distinction très-judicieuse entre les gains des Marchands & ceux de l'Etat. On y trouve aussi des raisonnemens qui tendent à prouver que la méthode de substituer au travail des Hommes, celui des Animaux & l'usage des Machines, est moins un obstacle à la Population d'un Etat, qu'un sûr moyen de l'augmenter, quand il résulte de ce remplacement, une diminution de dépenses.

Les Arts & les Manufactures sont le sujet de la trente-troisième Dissertation, qui contient encore plusieurs réflexions utiles sur les prohibitions & les Droits auxquels on assujettit les Marchandises étrangères. Chaque Nation, dit l'Auteur, se sert de ces moyens pour ne permettre chez soi que la plus petite consommation possible des productions de l'étranger; ou l'on en aug-

mente le prix par les Droits d'Entrée, ou bien on en interdit entièrement l'importation. C'est un Droit qu'on ne sçauroit contester à toute Nation libre, à moins qu'elle n'y ait renoncé par des engagemens exprès en faveur des autres Puissances.

Mais ces prohibitions & ces Droits d'Entrée tout légitimes qu'ils sont & quelque nécessaires qu'on les suppose, ne sont pas toujours les moyens qui s'accordent le mieux avec les intérêts réels d'un Etat. Car s'il est naturel qu'une Nation ne consomme, que le moins qu'il est possible, des Fabriques ou Denrées étrangères, il est en même tems certain, que les étrangers ont réciproquement le droit de soumettre les Manufactures de cette Nation aux mêmes restrictions. Il convient donc, avant que de mettre ces moyens en usage, d'examiner soigneusement, si le montant des im-

portations qu'on se propose de restraindre ou d'empêcher, excède celui des exportations que nous fait perdre le réciproque. Ces Droits & ces prohibitions ont quelque fois été portés trop loin par des inimitiés de Nation à Nation. Les deux parties, dans ce cas, ne font que gêner & altérer leur Commerce respectif, ou donner lieu à une troisième de partager leurs profits.

M. Postlethwayt s'efforce en outre de démontrer que les exemtions accordées à différentes Villes ou Cités, préférablement aux autres, détruisent l'émulation des Ouvriers. En effet, si l'on ne peut nier qu'il est de l'avantage d'un Etat d'avoir des Manufactures, il s'ensuit, qu'il doit aussi lui être avantageux de les multiplier dans autant de Villes qu'il est possible, afin d'établir parlà une égalité naturelle & indispensable entre tous les Enfans d'un même Pere. L'Etat gagne toujours

à exciter l'émulation & la rivalité entre ses Artisans & dans tous les genres de travail. Ses ventes chez l'étranger en prennent de l'accroissement, & les Sujets y puisent aisément des moyens abondans de pourvoir à leur subsistance.

L'Auteur examine dans la trente-quatrième Dissertation, quelles sont les raisons qui, pendant les Années dernières, ont fait changer de systême aux Hollandois envers la Cour de Londres. Il donne le précis d'un Discours naïf & remarquable, qu'on dit avoir été prononcé dans une conférence qui fut tenue à la Haye en l'An 1742, en présence de certains Lords qui y avoient été envoyés en ambassade, afin d'engager leurs Hautes Puissances à entrer dans les vues de l'Angleterre & à seconder ses mesures. Ce précis est accompagné de remarques qui font voir que la Hollande attendoit que nous changeassions de

conduite envers elle, pour qu'elle pût elle-même abandonner ſon nouveau ſyſtême. Ces mêmes remarques font ſentir comment la Grande-Bretagne pourroit effectuer le changement déſiré & engager par ce moyen les Hollandois & ſes autres Alliés naturels à devenir parties principales dans la Guerre préſente contre la France, même à moins de frais pour les Hollandois, que dans les Guerres précédentes.

Le Diſcours de ce Hollandois, qui accuſe notre Miniſtère d'être devenu partiſan de la France depuis le Traité d'Utrecht, mérite l'attention de tous les Anglois. Mais nous eſpérons que l'Europe changera bientôt d'opinion ſur nos Politiques, car nos Miniſtres actuels ſont de vrais Anglois, & à juger d'eux par la conduite qu'ils ont tenue juſqu'à préſent, nous ne ſaurions douter qu'ils ne ſoient de ſincères Patriotes.

La trente-quatrième Dissertation renferme des réflexions sur la conduite de la Cour d'Espagne à notre égard depuis la Paix d'Utrecht.

M. Postlethwayt insinue, comme de lui-même, que nous ne pouvons guères nous reposer sur l'amitié des Espagnols, & que leur Neutralité dans une Guerre avec la France, sera plus nuisible à la Grande-Bretagne, qu'une Guerre contre la France & l'Espagne en même tems. Mais, avec la permission de l'Auteur, il se contredit lui-même. Car après s'être demandé dans son trente-deuxième Discours, ce qui arriveroit, si les forces maritimes de l'Espagne étoient entièrement unies avec celles de la France, il répond; comment ferions-nous tête à ces deux Puissances, nous qui avons si peu gagné sur la France, lorsque nous avons agi contre elle seule?

Au reste quoique nous soyons disposés à convenir que les fraudes

des Vaisseaux neutres sont infinies en tems de Guerre, cependant il paroît plus aisé de supputer ce que leur Neutralité nous fait perdre, qu'il n'est facile de deviner l'effet que produiroit la jonction de cent Voiles Espagnoles aux Flotes de la France.

Notre Auteur observe que l'Espagne songe sérieusement & avec succès à former des Manufactures & à augmenter ses forces maritimes. Il remarque encore que nos exportations du Royaume pour l'Espagne diminuent & que nos importations augmentent, tandis que la France éprouve le contraire. M. Postlethwayt insiste fortement dans ce Discours pour la conservation de Gibraltar. Il expose en détail & d'une manière très-étendue les avantages importans que nous retirons de cette Place.

Il s'agit dans la trente-sixième Dissertation de la nécessité où est

maintenant l'Angleterre, d'être plus intimement liée que jamais avec le Continent; mais cela sur des principes tout-à-fait différens & à moins de frais pour elle en tems de Guerre, que par le passé.

L'Auteur combat à cette occasion, l'opinion où l'on est, qu'il n'y a point de nécessité pour la Grande-Bretagne d'être si intimement liée avec le Continent. Il observe judicieusement que l'intérêt de notre Commerce dépend en entier de cette connexion; & il ajoute en même tems qu'il est heureux pour nous, de pouvoir remplacer les Hollandois nos Alliés naturels, par la Prusse & l'Electeur d'Hannovre, afin d'agir vigoureusement contre la France. " Mais „ hélas! nous ne pouvons guères „ nous reposer sur de pareils substituts, si nous jugeons des évènemens par quelques circonstances malheureuses dont nous

„ avons été dernièrement les té-
„ moins.

M. Poſtlethwayt établit dans ſa trente-ſixième & dernière Diſſertation quelques principes généraux, ſur leſquels la balance du Commerce eſt fondée. Avant que de conclure, il fait encore quelques réflexions ſur les derniers abus qu'ont occaſionné récemment nos Facultés intellectuelles. La vanité, dit-il, n'eſt pas concentrée dans une certaine claſſe d'Hommes, elle a gagné tous les corps, même les Collèges & les Académies purement littéraires. C'eſt elle qui engendre & ſoutient au préjudice de tous les rangs tant de miſérables Poëtes, de Nouvelliſtes inſipides & d'Ecrivains des deux ſexes qui occaſionnent la perte de beaucoup de Sujets, & ne leur procurent d'autre avantage, que celui de mandier leur pain en termes plus élégans.

A conſidérer cet Ouvrage dans

sa totalité, nous pensons que le Public a de grandes obligations à M. Postlethwayt. Il contient un grand nombre d'instructions sur le Commerce; mais nous ne sçaurions nous empêcher d'ajouter que si cet Auteur pouvoit se résoudre à effacer, sa diction seroit plus agréable, sans que ses Ouvrages perdissent de leur utilité. Nous ne dissimulerons pas non plus que ses Réflexions Politiques sont en général trop immédiatement relatives aux intérêts de notre Commerce, & qu'elles n'ont point assés de rapport avec notre Gouvernement.

M. Postlethwayt est si fort enyvré de ses propres pensées, qu'il semble s'imaginer être seul propriétaire de chaque idée. Il repète souvent, qu'il ne dira pas tout, de peur de donner des avantages à nos ennemis. Mais s'il n'avoit pas envie de dire tout, pourquoi parle-t-il de tout? Que ne réservoit-il pour les

oreilles de ses Patrons, certains passages qui ne font qu'insulter à l'attention du Public, par ses projets & ses demi-mots.

Comme nous espérons de faire usage un jour de quelque nouvelle production de l'Auteur, nous lui demandons la permission de lui recommander, de réprimer son extravagante présomption. Il fera bien de se rappeller ce qu'il a lui-même observé, *que les vrais talens sont toujours modestes*. Il y a si peu de modestie dans ses Ecrits, qu'un Lecteur impatient pourroit fort bien les rejetter & ne point découvrir le mérite que tout le monde y reconnoît. Le pauvre M. Jacob Henriques qui croit que l'effort langoureux de son imagination est utile à la gloire de Sa Majesté, & à la prospérité du Royaume, n'est pas plus enthousiaste que notre Auteur, lorsqu'il parle de lui-même.

Conſtantinople le 15 Décembre 1759.

A l'Auteur du Journal de Commerce ſur le Commerce du Levant.

MONSIEUR,

VOtre Journal nous eſt parvenu ; il eſt fait pour aller plus loin, & pour être lû par les Négocians de tous les Pays qui veulent s'inſtruire ; vous avez rendu compte d'un Ouvrage qui a mérité vos éloges, & qui a pour titre : *Remarques ſur différentes branches du Commerce & de la Navigation.* L'Auteur a eu comme vous en vue de nous préſenter des connoiſſances utiles, il y a réuſſi en partie, mais il a été mal inſtruit ſur le Commerce des François au Levant ; il ne l'a connu qu'imparfaitement ; vous avez été obligé de le ſuivre, il vous a égaré vous-même. Je crois, Monſieur, devoir vous en convaincre, parce qu'un

qu'un faux exposé consigné dans un Journal, qui comme le vôtre est fait pour être répandu dans tout le Monde commerçant, acquiert nécessairement toute la force & l'autorité d'une vérité bien constatée.

Nous avons voulu, à l'imitation des Anglois, discuter la question de la liberté indéfinie, & de ce qu'on appelle arrangemens ou règles établies pour la vente de nos Draps au Levant. Les Négocians les plus sages & les plus versés dans cette matière n'ont pas crû devoir la traiter en public; il y a encore pour l'industrie & pour les branches du Commerce des secrets utiles qu'il ne convient pas de découvrir à nos concurrens étrangers. Aussi les Mémoires pour & contre les plus exacts & les plus instructifs, n'ont été présentés qu'aux Juges du Procès, & ne sont destinés qu'à l'usage qu'ils en doivent faire. Il me suffira de vous dire sur cette importante quest-

tion, que ceux qui l'ont étudiée avec le plus de soin, & sans prévention, n'ont pas osé prononcer. Les autres plus prompts à se décider sont précisément ceux qui n'ont fait que l'effleurer & qui croyent l'entendre.

On rassemble aujourd'hui des materiaux épars, des Mémoires bons ou mauvais sur des sujets qu'on ne connoît pas assés ; un Homme d'esprit, copie ou traduit, il fait la dépense des réflexions & du stile qui embellit tout, il fait un Livre, aussi, il ne faut lire ni à Constantinople ni à Maroc, l'Ouvrage intitulé, Tableau de l'Empire Ottoman, imprimé chez Duchesne en 1757 : & l'Histoire des Barbaresques de la même année chez Chaubert.

On ne sauroit s'en rapporter sur pareille matière qu'à ceux qui ont vu les choses, & qui les voyent bien. En fait de relations ne soyons

pas Auteurs sur la foi d'autrui, nous tromperons les autres, parce que nous serons les premiers trompés.

Je le dis sincèrement à l'Ecrivain toujours estimable par l'utilité de ses vues, qui a voulu rassembler des morceaux précieux sur la Navigation & le Commerce. Je dois seulement lui reprocher d'avoir cru légèrement & sans examen des imputations odieuses & même indécentes, contre les Ambassadeurs, les Consuls & les Négocians, que je suis à portée de justifier. Voilà le motif le plus pressant qui me détermine à écrire ces éclaircissemens que j'abrègerai le plus qu'il me sera possible. Nécessairement mieux instruit dans cette partie que l'Auteur en question, je n'avancerai que ce que j'ai vu & reconnu moi-même dans les Echelles du Levant où j'ai séjourné. Quoique la Guerre ait fait suspendre les arrangemens des François au Levant pour la vente des

Draps, il n'eſt pas inutile de rectifier l'idée qu'on en donne au Public, parce qu'après l'épreuve ou les deſordres de la liberté, la néceſſité peut y ramener forcément ceux mêmes qui en les adoptant croyent s'éloigner des principes du Commerce.

L'Auteur des Remarques, comme la plûpart de ceux qui ont voulu parler des arrangemens du Levant, confond les Echelles libres pour la vente de nos Draps, avec celles qui ne l'étoient pas. Il faut cependant diſtinguer le marché où le Drap eſt vendu au détail pour être conſommé ſur les lieux, de celui où la balle de Drap ſe vend en gros, en troc de Marchandiſes, ou pour être exportée. Dans le premier, comme le Caire & Conſtantinople, où cette conſommation eſt bornée, les revendeurs au détail à l'exemple des nôtres en France, exigent un prix égal qui leur ſerve de rè-

gle ; de-là vient la néceſſité de la fixation de ce prix ; dans les autres Echelles, cette gêne ſeroit déplacée & onéreuſe pour le Commerce.

L'Auteur raiſonne d'après les vrais principes, & n'écoute, pour ainſi dire, que le cri de la nature, en réclamant la liberté du Commerce & de la Fabrication ; mais s'il avoit connu Conſtantinople & le Levant, il ſeroit forcé d'admettre des circonſtances locales qui exigent des exceptions. Il verroit qu'il eſt quelque fois néceſſaire de ſe réunir pour vendre à gens qui ſe liguent pour acheter, & qu'un règlement utile que le Commerce eſt obligé d'établîr, lors même qu'il devient une Loi, n'exclut pas la liberté du Commerce.

Permettés-moi donc, Monſieur, de vous conduire au marché de Conſtantinople. L'Auteur avec ſes idées de liberté, pourroit vous précipiter ſeul au milieu de la foule

des Turcs, & vous feriés peut-être insulté. Pour moi, suivant l'usage du Pays, je vous mettrai d'abord sous l'escorte d'un Janissaire, & vous trouvant en sureté, vous pourrés interroger tranquillement nos Drapiers Grecs & Juifs, dont le témoignage doit vous instruire.

Ils vous diront, que dans le tems de la plus grande gêne de nos accords avec eux, ils n'ont presque vendu que du Drap François; qu'on a excité entre les Négocians François de l'Echelle la plus voisine & nous, une concurrence qui a tout gâté, semblable à une guerre civile, toujours funeste à ceux qui la font.

Ils vous diront encore, & ceci vous étonnera, qu'aujourd'hui, après avoir éprouvé cette liberté utile & tant vantée, ils sollicitent M. l'Ambassadeur de France & la Nation, pour l'engager à se concilier encore avec eux, afin d'établir

un prix limité pour la vente de nos Draps en gros & au détail, parce que le Corps de ces Drapiers se ruine par les Faillites qui proviennent des pertes occasionnées par l'inégalité des prix auxquels ils achètent les uns & les autres, ce qui a rompu l'unité qui les soutenoit.

Venés ensuite à la Chancellerie du Palais de France, vous y verrés un état pris sur les Registres de cette Chancellerie & sur ceux de la Douane envoyé au Ministre en 1750, par lequel il est prouvé que depuis l'époque des arrangemens, la totalité de nos ventes a augmenté au lieu de diminuer, que celle des Anglois qui étoit de 2200 balles en une année avant cette époque, se trouve réduite à environ 400 balles, & quelque fois moins; que depuis les arrangemens en 25 années, les Anglois ont vendu à Constantinople 8700 balles de 10, 12 à 15 demi pièces, tandis que pen-

dant le même espace, la Nation Françoise a vendu 43352 ballots de 10 à 12 demi pièces.

Prenés à présent le Livre de l'Auteur, il vous dit page 13.

Peu de ces Régisseurs pour la plûpart Parens ou Commis des Majeurs de Marseille qui les ont établis dans les Echelles, ont reçu cette éducation qui met le Négociant à portée d'étudier les vrais principes de son état, élevés &c. .... Voilà cependant les Hommes prévenus que l'on consulte, & dont l'Ambassadeur & les Consuls ne sont que les organes &c.

Il ne seroit pas difficile de trouver dans les différentes Echelles du Levant & sur-tout à Constantinople, des Régisseurs qui connoissent les vrais principes du Commerce. C'est accuser à tort, & indécemment l'Ambassadeur & les Consuls qui les consultent, de manquer de lumières & d'application, que de leur imputer de s'en rapporter aveu-

glément à l'avis de ces Régisseurs. Que ne puis-je vous communiquer & au Public, pour détruire une erreur si grossière, tout ce que M. le Chevalier de Vergennes actuellement Ambassadeur à la Porte & ses Prédécesseurs, ont écrit sur notre Commerce! Vous y trouveriés une connoissance réfléchie de toutes les parties qu'ils embrassent, & les Négocians eux-mêmes y trouveroient, malgré leur expérience, des leçons utiles qu'ils pourroient mettre à profit.

Page 22. " Ces arrangemens &
„ cette fixation ne permettant pas
„ de tirer du Drap de France, au-
„ tant qu'on le veut, ni de les
„ adresser à Constantinople à qui
„ l'on veut, forcent les François
„ eux-mêmes qui veulent en en-
„ voyer au Levant, à les tirer d'An-
„ gleterre ou de Vénise, & à l'a-
„ dresser à des Anglois, ou à des
„ Vénitiens.

Il eſt inouï que les arrangemens ayent jamais forcé les François eux-mêmes, à tirer d'Angleterre ou de Vénife, des Draps pour les adreſſer aux Anglois & aux Vénitiens; mais il eſt de fait que les Régiſſeurs de Conſtantinople ont ſouvent excité nos Fabriquans à imiter les bons Draps de Véniſe & d'Angleterre, & ſe ſont intereſſés à ces Pays, pour en partager la dépenſe.

Quant à l'exemple que l'Auteur nous propoſe du Parlement d'Angleterre page 24, il faut vous dire que depuis que ce Parlement a rendu le Bill, qui donne plus d'étendue à la Compagnie du Levant, on n'a pas manqué d'exagérer en France les avantages que les Anglois en retirent. Cependant nous n'avons vu depuis lors qu'une ſeule nouvelle maiſon Angloiſe établie à Conſtantinople, encore cette maiſon fait ſon principal Commerce depuis la Guerre avec nos Draps qui lui

ſont adreſſés de Livourne. Elle a eu même le moyen de faire exécuter pour ſon compte des aſſortimens en Languedoc. On a pu voir dans les papiers publics de Londres, combien les Patriotes Anglois ſe ſont élevés contre ce Commerce, ce qui a donné lieu à la propoſition d'un nouveau Bill, pour défendre aux Anglois l'exportation au Levant des Draps & autres Etoffes des Manufactures de France.

Il faut vous obſerver encore, que lorſque les Régiſſeurs Anglois ont reçu leurs Draps, ils s'aſſemblent pour en fixer le prix, & qu'il eſt inouï qu'aucun d'eux ait juſqu'aujourd'hui manqué à ſa parole. N'eſt-ce pas là une fixation, & pour n'être pas autoriſée par les Supérieurs, en a-t-elle moins de force?

Je paſſe rapidement ſur les pages 25 à 29 parce qu'il faudroit s'arrêter à chaque article pour détruire une erreur ou une fauſſeté. L'état

des Draps embarqués à Marſeille depuis 1708 juſqu'en 1750 regardant toutes les Echelles du Levant ne prouve rien, contre les arrangemens particuliers qui n'ont été que momentanés; & il ne faut pas imputer au Commerce le vice de la fixation de la fabrication en Languedoc.

Je viens aux accuſations les plus graves de l'Auteur, qui dit page 43, " avant de produire les comptes, qu'on a fabriqués à plaiſir
„ pour ſon Ouvrage.

„ Les Droits de Douane ſe payent
„ à raiſon de 3 p %. ſur la balle de
„ Londrins ſeconds, & 18 Piaſtres
„ pour les Londres larges. Cepen-
„ dant le Régiſſeur retient pour
„ les frais de Douane 30 Piaſtres
„ ſur la balle de Londrins ſeconds,
„ & 20 Piaſtres ſur les Londres lar-
„ ges, ce qui augmente induement
„ les frais de la Draperie, indépen-
„ damment des autres frais fictifs,

„ comme on va le voir par un
„ compte de vente &c. "

Douane.

La Douane des Draps Londrins seconds se paye à raison de 3 Piastres la pièce, depuis le renouvellement du Tarif & de nos Capitulations en 1740. Les pièces de Draps étoient autrefois de 30 à 35 aunes, & la balle étoit composée de 8 ou 10 pièces, on les a reduites ensuite en demi pièces de 15 à 16 aunes, & deux demi pièces forment la pièce de Drap, pour laquelle on paye à la Douane 3 Piastres. Comme les ballots Londrins seconds, sont communément de 10 demi pièces, on dit aussi communément que le ballot de Londrins seconds doit 15 Piastres de Douane; mais lorsqu'il est composé de 12 demi pièces, ce qui est ordinaire aux Draps des Manufactures supérieures, il doit 18 Piastres de Douane, c'est-à-dire 3 Piastres pour deux demi

pièces, ainsi il n'y a rien d'altéré sur cet article, dans le premier compte de vente rapporté par l'Auteur page 45. Venons aux autres articles qui sont aussi faux que celui-ci dans son exposé.

Port en Magasin.

On paye 30 Aspres de Port & 12 Aspres d'Estivage & non pas *d'éterage*, si on en passe 60 dans les comptes, cet excédent est destiné aux Etrennes qu'on donne à l'arrivée des Batimens, aux Fêtes du Bairam, & aux autres dans l'année.

Censaux & Valets acheteurs.

On paye effectivement aux Censaux des acheteurs, & non pas aux *Censeurs publics*, & à leurs Garçons 3 Piastres par balle. C'est un Droit de Censerie pour les premiers, & une Etrenne d'usage pour les seconds.

Magasinage.

La suppression des Frais de Ma-

gaſinage dans le ſecond compte de vente rapporté par l'Auteur, prouve ſeulement, que celui qui lui à fourni ce compte, ignore les premiers élémens de la pratique du Commerce. Ce Droit ſe paye chez toutes les Nations commerçantes, & certainement il n'eſt nulle part auſſi modique qu'à Conſtantinople, eu égard à la cherté du loyer des Magaſins à feu. En effet un Magaſin qui contient 100 ballots de Drap, coute juſqu'à 150 Piaſtres l'année.

Traject de Caïque & Droit de Janiſſaires.

L'Auteur ou l'Imprimeur qui défigure les termes les plus communs, appelle cet article de frais, *Traject de Quai & Janiſſaires*, c'eſt le ſeul qu'on ne paye plus aujourd'hui, auſſi il ne paroît plus dans les comptes; & ſi quelques vieux Négocians par un attachement ſcrupuleux pour l'uſage, le laiſſent ſubſiſter, ils ont ſoin de le déduire ſur le montant

réel de la perte de monnoie. Il faut vous observer ici, que le Facteur ou Commissionnaire seroit pourtant fondé à mettre en ligne de compte à son Commissionnaire l'intérêt de ses avances sur la balle de Drap qu'il reçoit, dans un Pays où le taux de l'intérêt de l'Argent est le plus haut que nous connoissons.

Droit des Droguemans.

La levée de ce Droit pour les Droguemans a été autorisée par la Cour, cependant l'Auteur, de son chef, supprime ce Droit, dont l'établissement est aussi ancien que celui de notre Commerce au Levant. Il arrive même souvent que le $\frac{1}{4}$ p $\frac{o}{o}$. qu'on perçoit à cet effet, est insuffisant pour l'objet de la dépense.

Droit de Garantie.

On ne sait sur quelle évaluation l'Auteur a établi le Droit de Garantie dans le second compte de vente ; mais il est certain qu'il est

très-exact

très-exact dans le premier, & par conséquent faussement énoncé suivant son redressement.

Perte de Monnoie.

Il faut certainement que l'Auteur du second compte de vente n'ait jamais connu Constantinople que sur la Carte, pour avancer que la perte sur la Monnoie n'est que de ½ p %, & que le plus souvent il n'y en a point. L'usage est à cette Echelle de bonifier aux Drapiers acheteurs 3 p %, moyennant quoi, ils payent en bonne Monnoie, sur laquelle il y a pourtant encore ½ p %. à perdre pour la convertir en izelottes, espèces avec lesquelles nous sommes obligés de payer les Lettres de Change qu'on tire de toutes les Echelles du Levant sur Constantinople.

Il résulte de ces observations, que le Négociant de Marseille n'est point lézé sur les comptes de vente qu'il reçoit de Constantinople, &

que l'Auteur des Mémoires n'est rien moins qu'instruit, de la manière d'y exploiter le Commerce de la Draperie. Il n'entend guères mieux les autres branches du Commerce du Levant dont il a voulu parler. Il est même assés singulier qu'avec des connoissances aussi imparfaites & aussi légères que les siennes, il ait prétendu donner des leçons aux Négocians de Marseille dont il a assés mauvaise opinion, pour croire que les uns sont les complices des infidélités de leurs Régisseurs, & les autres sont assés peu instruits ou assés négligens, sur le soin de leurs intérêts, pour se laisser stupidement tromper de Père en Fils, par les comptes faux & exagérés, que les Négocians de Constantinople leur donnent. La honte d'une pareille imputation retombe nécessairement sur celui qui a osé l'avancer, sans avoir les preuves qui entrainent la conviction des

accusés. Ceux qui nous connoissent & ceux qui ne nous connoissent pas, pourroient également nous reprocher nôtre silence. Vous vous trouverés, Monsieur, vous-même engagé à rendre cette Lettre publique dans votre Journal, pour réparer l'insulte d'un Ouvrage que vous avez extrait (a) dans les endroits même les plus offensans pour des Négocians qui regardent leur réputation comme le bien le plus précieux qu'ils ont intérêt de conserver. On ne conçoit pas que nous ayons pû nous imposer nous-mêmes des Loix gênantes pour la vente de nos Draps. On nous dit avec raison que la liberté est préférable; c'est comme si on nous reprochoit nos Barrières & la contrainte de nos précautions dans le tems, que le fléau le plus dangereux ne nous permet aucune communication;

(a) Journal de Mars 1759 page 155.

qu'on nous délivre donc de la Peste qui nous force à nous enfermer, & des Faillites qui nous imposent des arrangemens que nous n'avons pas pris volontairement.

Atque ut magnas utilitates adipiscimur conspiratione Hominum, atque consensu; sic nulla tam detestabilis Pestis est, quæ non Homini ab Homine nascatur. Cic. de Offic. Lib. 2. (*a*)

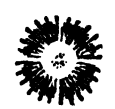
J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

V. t. h. & t. ob. Serv.

L. C. D.

(*a*) C'est donc de l'Homme que viennent les plus grands avantages; mais aussi c'est de lui que viennent les plus grands maux.



REPONSE

A la question insérée dans le Journal du Mois de Janvier 1760.

Est-il licite, & jusqu'où est-il licite dans le Commerce, de profiter des avis particuliers qu'on peut avoir ?

IL y a des Vérités Morales pour lesquelles le sentiment n'attend pas la discussion, parce qu'il suffit de les entendre pour les avouer. Il n'est cependant pas inutile de les rappeller à ceux qui peuvent les oublier, ou être tentés d'en éluder la pratique dans ces occasions délicates & trop fréquentes, où le pas est glissant, où sur une pente rapide on est encore poussé par l'avide intérêt qui nous aveugle & nous précipite. Telle est la question qu'on propose pour sçavoir s'il est licite & jusqu'où il est licite &c.

La bonne foi sera toujours l'ame du Commerce, elle suppose la candeur, la droiture, & même la simplicité; qualités qui jointes à la prudence éclairée (a), nous attirent la confiance, & n'excluent point l'habileté.

Les Vérités Morales de notre état sont dans notre cœur, c'est à nous à nous juger & à discerner l'honnête de l'injuste, ce qui est permis & ce qui ne l'est pas, dans ces circonstances où nous ne devons pas faire aux autres ce qui ne doit pas être fait envers nous. Cette règle sure, invariable & qui a ses bornes, nous apprend, quand nous la faisons servir à mesurer nos actions, que là où nous ne courons aucun risque nous ne devons avoir aucun profit, ainsi il sera aisé de déterminer sur la simple exposition des avis certains que nous avons dans

(a) *Conjunctam cum justitia prudentiam.* Cic. de Off. Lib. 2.

le Commerce, ceux dont nous pouvons honnêtement faire usage.

J'appelle avis certain celui que nul autre que le Négociant qui le reçoit ne peut avoir, qui ne laisse aucun doute, & dont la publicité est cependant nécessaire, parce qu'il doit influer sur toutes les opérations & tous les mouvemens du Commerce en général. Exemple : Je reçois par un courier extraordinaire le premier avis d'une augmentation d'espèces, d'une déclaration de Guerre imprévue, &c. dans l'un & l'autre cas, je ne divulgue pas mon secret, j'achète subitement des Marchandises & je surprends le vendeur nécessairement moins instruit que moi, sans craindre le reproche qu'il me fera tôt ou tard. Nous avons vu dans le premier cas le spéculateur obligé d'annuller ses achats, & prévenir la condamnation du Tribunal qui auroit jugé le fait punissable. Que

feroit-ce de celui qui Assureur sur un Navire, profiteroit à l'insçu des autres, de l'avis certain de son naufrage pour se faire réassurer, ou qui au contraire assureroit sur un autre Vaisseau, ayant seul le premier avis de son arrivée à la Côte ? Les mœurs sont déja bien corrompues lorsque des Hommes connus pour s'être deshonorés par de pareils traits, ne sont pas flétris publiquement de manière à être exclus de la société, & jouïssent impunément, comme on dit, de la perte de leur réputation.

Il y a des avis certains & particuliers, qui quoiqu'assurés n'ont ni les mêmes objets, ni souvent le même degré de certitude que ceux dont je viens de parler, & dont un Négociant peut faire usage sans faire tort à celui dont l'ignorance tourne au profit de l'Homme instruit. Tel est l'avis d'une révolution naturelle que tout Négociant

bien informé peut apprendre. Le Commerçant a l'œil ouvert ſur tous les marchés où il peut acheter & vendre. Un avis utile eſt ſouvent le fruit unique & tardif des correſpondances qu'il entretient, des dépenſes qu'il fait en port de lettres ; l'avantage d'acheter le premier avant la cherté, & la demande d'une denrée ſur l'avis ou l'annonce d'une mauvaiſe récolte, d'un évènement deſtructeur, eſt le prix de la diligence d'un Correſpondant, ou du bonheur d'un Batiment bien conduit qui devance tous les autres. Un Négociant profite d'une découverte qu'il eſt fondé à ne pas manifeſter ; exactement informé il combine des opérations, il forme une entrepriſe heureuſe ſur le calcul du prix des choſes qu'il juge devoir être les plus recherchées. Le vendeur ne peut ſe plaindre que de ſon ignorance ou de n'avoir pas eu la même activité.

Je sais que l'ancienne Philosophie quoique moins éclairée que la nôtre, parce qu'elle n'avoit que les lumières de la raison, étendoit encore plus loin que nous les maximes de la bonne foi dans le Commerce ou dans les achats des particuliers. On ne doit jamais dans le Commerce, disoit un Ancien (a), feindre ce qui n'est pas, ni dissimuler ce qui est; & un Homme de bien ne fera jamais l'un non plus que l'autre, ni pour vendre plus cher, ni pour acheter à meilleur marché. Il doit demeurer pour constant, ajoute-t-il encore, qu'il n'est jamais utile de mal faire, puisque ce qui est honteux ne sauroit être utile, & qu'il est toujours utile d'ê-

(a) *Ex omni vita simulatio dissimulatioque tollenda est. Ita nec ut emat melius nec ut vendat, quidquam simulabit, aut dissimulabit vir bonus. Nunquam igitur ut utile peccare, quia semper est turpe : & quia semper est honestum virum bonum esse, semper est utile.* Cic. de Off. Lib. 3.

tre Homme de bien, parce que ce qui est honnête est toujours utile.

Finissons par un aveu nécessaire, & qui ne sera pas déplacé à la suite de la réponse à la question proposée. Il n'y a pas de milieu dans notre profession. Soyés heureux, hardi, & ne soyés point délicat sur les moyens, vous serés riche ; soyés prudent, malheureux & rigidement honnête homme, vous ne vous élèverés pas au-dessus de la médiocrité. Le Sage qui ne se permet aucun gain illicite, qui ne fait pas légitimer un profit injuste ou douteux, ne refusera pas aussi les dons de la Fortune, ni le prix d'un travail assidu. Comme il n'aura pas à rougir d'un bien justement acquis, il pourra sans crainte, sans ostentation, & avec assurance avouer publiquement son opulence. *Sicut sapiens nullum denarium intra limen suum admittet malè intrantem, ita & magnas opes, munus fortunæ, fruc-*

tumque virtutis non repudiabit, non excludet, audacter & propalam erit dives. Sænec. de Vit. Beata Cap. 23.

A Marseille le 4 *Février* 1760.

Nous avons reçu d'Amsterdam sur la même Question, un second Mémoire qui n'est pas moins digne de l'attention du Public, & qui ne fait pas moins d'honneur au Commerce. Nous l'insérerons dans le Journal prochain.

MEMOIRE

Touchant le Commerce de St. Omer.

QUoique la Ville de St. Omer ne puisse pas être placée au rang des premières Villes commerçantes du Royaume, cependant son Commerce lui donne au moins le droit de se compter parmi celles d'un ordre inférieur; sa situation est admirable, étant d'une distance

presque égale des Villes de Dunkerque, Bergues, Gravelines, Calais & Boulogne, avec qui elle communique par des Canaux (a), ce qui lui donne toutes les facilités que l'on peut désirer pour entretenir avec ces Villes un Commerce réciproquement avantageux.

Les Eaux-de-vie, les Vins & les Sels sont sans contredit les trois branches principales du Commerce de St. Omer, c'est pourquoi nous en parlerons avec quelque étendue.

Comme cette Ville sert d'Entrepôt pour les Eaux-de-vie qui se consomment dans la Province d'Artois, dans le Cambresis, dans la Flandre Françoise, dans le Hainaut, & qu'elle fournit même quelquefois la Picardie & le Boulonnois, ce Commerce y est toujours, soit

(a) Il est à observer que cette Ville ne communique avec Boulogne par un Canal que jusques à Guisnes, d'où les Marchandises sont voiturées par Charroi.

en tems de Paix, soit en tems de Guerre, très-vif & très-animé. Les variations continuelles qui surviennent dans les prix de cette Liqueur, qui est sujette, plus qu'aucune espèce de Marchandises, à des révolutions subites, y occasionnent de tems en tems des achats considérables.

Les Eaux-de-vie pour être de facile & promte vente doivent être blanches, de bon goût, & de forte preuve; celles de la Rochelle & celles de Bordeaux appellées d'Entre-deux-mers, lorsqu'elles sont nouvelles, remplissent ordinairement ces conditions, & par cette raison sont toujours préférées; celles de Cognac, malgré leur bonne réputation, sont peu recherchées, parce qu'elles ne conservent pas assés leur blancheur; il s'en fait aussi des envois des Isles de Ré & d'Oleron, de Cette, de Nantes & de Bayonne, sur-tout quand ces

endroits peuvent les fournir à un prix plus avantageux que la Rochelle & Bordeaux.

Cette Liqueur se vend ordinairement à terme qui est de 3 à 4 usances. Le Pot est la mesure commune, & suivant l'évaluation ordinaire les 3.½ font la Velte ou Verge.

C'est une coutume fort ancienne de stipuler le prix de cette Marchandise en Argent Courant de Flandres, le Florin vaut 20 Patars courans; le Patar douze Deniers courans ou deux Deniers de Gros. Nous indiquerons ci-après la méthode de réduire les Florins courans de Flandres en Livres Tournois.

Les Vins que St. Omer reçoit de Bordeaux, de Libourne, de Bayonne, du Languedoc, de Nantes &c. & que l'on comprend généralement sous le nom de *Vins de Mer*, ne doivent pas être des premiers crûs;

les Vins ordinaires de Medoc, des Graves de Caſtres, de Langon &c. ceux de St. Emilion, de Blaye & de Bourg, ainſi que ceux de Juranſon, réuſſiſſent parfaitement bien; les Vins d'Anjou & de Vouvrai, dans les années telles que la dernière, ſont très-recherchés; les Vins de Roquemayre & de Tavel, le Muſcat de Frontignan & de Beziers ſont eſtimés.

Les Négocians de Bordeaux & de Libourne qui ont coutume d'envoyer des Vins ſur vente, doivent avoir attention d'aſſortir un quart de blanc ſur 3 quarts de rouge, & que le rouge ſoit de belle couleur, ſans cependant être trop chargé.

Le nombre de Raffineries de Sel & dont le Grain eſt très-eſtimé, entretient à St. Omer un Commerce fort étendu de cette Marchandiſe. Les Sels gris de la Rochelle, de Seudres & de Marennes ont la préférence ſur les autres endroits. Ils ſe

se vendent à la Razière à 4 & 6 usances de payement ; & diverses Raffineries répandues dans le Pays, viennent se pourvoir à St. Omer de Sels gris selon qu'elles en ont besoin.

Il se forme souvent dans cette Ville des Magasins de Thés & Caffés provenans de la vente de la Compagnie des Indes de France ; ces deux articles y sont d'assés bonne défaite.

Nous passerons sous silence le détail de quantité d'autres Marchandises qui sont envoyées par Dunkerque, Calais & Boulogne, en commission, & qui, à défaut de pouvoir être vendues à St. Omer avec assés d'avantage, sont ensuite expédiées pour Paris, la Champagne & la Bourgogne, d'où les Voituriers emmènent en retour une quantité prodigieuse de Vins, quelquefois destinés à passer à l'étranger, & le plus souvent pour le

Pays, qui en fait une consommation étonnante.

St. Omer entretient des Manufactures de Draps: celle de la Veuve Ricouart, qui est considérable, soutient parfaitement bien la réputation qu'elle a acquise depuis longtems pour les Draps noirs.

On fabrique aussi des Pinchinas, des Serges &c.

On connoît la bonne qualité des Fayances du Sr. Leveque qui ne laissent rien à désirer tant pour la beauté de l'Email que pour l'élégance du Dessein.

Il y a aussi trois Raffineries de Sucre, mais elles chomment à cause des circonstances de la Guerre. Et pour le dire en passant, il est peu de Villes où l'on puisse établir des Manufactures avec plus de facilité & de protection.

Les Marchands de cette Ville faisant de gros achats de Toiles aux Foires d'Etaires & de la Gorghe.

cet article semble trouver ici naturellement sa place. Ces deux endroits situés sur la Lys, à peu de distance l'un de l'autre & à 4 lieues environ d'Aire, ont chacun leurs Foires, savoir, Etaires le 22 Juillet & le 25 Octobre; la Gorghe le 1 de Mai appellé la Mayolle.

Le débit qui s'y fait en Toiles unies & ouvrées est étonnant, & y attire de toutes parts une grande affluence de monde. Toutes ces Toiles sont de Lin & ont cent à cent dix aunes de longueur; leur largeur & leur prix varient suivant leur qualité, ainsi que nous allons l'expliquer.

Toiles unies blanches.

Les plus communes ont une aune & ¾ de largeur, les fines & demi fines sont d'une aune & demie, & c'est la largeur la plus ordinaire. Il y en a aussi d'une aune & un quart & même d'une aune seulement.

Le plus bas prix de ces Toiles

eſt 11 Patars l'aune : il s'en trouve jusques à 26.

Les Toiles griſes ſont de même largeur que ci-deſſus ; on en trouve depuis 9 Patars juſques à 20.

Toiles ouvrées blanches pour les Servietes de Table.

Les Toiles façonnées en grain de bled ont une aune de largeur, & le prix en eſt depuis 11 Patars juſques à 15.

Les Toiles façonnées en œil de Perdrix ont la même largeur, cependant les plus fines ont aſſés ſouvent une aune & $\frac{1}{16}$, le prix roule depuis 12 Patars juſques à 17.

Pour les Nappes.

Les Toiles façonnées en grain de bled ont une aune & demie de largeur & les prix s'étendent depuis 20 Patars juſques à 22.

Les Toiles façonnées en œil de Perdrix ont depuis une aune & demie de largeur juſques à 3 aunes ; celles d'une aune & demie ſont de

17 à 21 Patars ; celles de deux aunes depuis 40 Patars jusques à 45 ; celles de trois aunes de 48 Patars jusques à 54.

Il s'y vend très-peu de Toiles ouvrées grises.

L'on trouve quelquefois à ces Foires des Toiles blanchies au lait, pour lors le prix est d'un Patar à l'aune au-dessus des prix que nous venons d'indiquer.

Les payemens s'y font en Argent comptant, & le prix est stipulé en Monnoie courante de Flandre. Le Florin vaut 20 Patars courans, & le Patar douze Deniers courans.

Pour réduire les Florins courans en Livres Tournois il faut prendre le quart de la somme des Florins, & l'addition des deux sommes donne les Livres Tournois, de même que pour réduire les Livres Tournois en Florins courans, il faut soustraire le cinquième de la somme des Livres, & le produit donnera des Florins.

En procédant ainſi que nous venons de l'expliquer on trouvera que Flo. 2856-15-8 font Liv. 3570-19-7. Pour en faire la preuve, on peut réduire la ſomme des Livres Tournois en Florins courans, ces deux calculs ſe prouvent l'un par l'autre.

L'aune dont on ſe ſert eſt l'aune de Flandres, qui eſt à l'aune de France, comme 5 eſt à 3. Quoique ce ſoit ordinairement ſur cette proportion que l'on établit ſes calculs, il eſt à propos d'avertir ceux qui font le Commerce de ces Toiles, qu'ils trouveront environ 2 p %. à leur préjudice.

Les Toiles qui ſe vendent à ces Foires ſont fortes & de bonne durée; il s'en fait de gros envois à Paris, en Provence, à Bordeaux, & même en Eſpagne. La plûpart ſont blanchies à l'eau de la Lys. Cette même Rivière paſſe à Courtrai & y fournit à des Blancheries excellentes. Et ſi cette Ville l'em-

porte sur Etaires & la Gorghe pour la beauté & la finesse de ses Toiles, les autres ont aussi leur mérite en ce qu'elles conviennent à un plus grand nombre de consommateurs & qu'elles réunissent en elles deux qualités assés rares, la solidité & le bon marché.

Prix courans des Marchandises à St. Omer du 1 de Mars 1760.

Eau-de-vie de la Rochelle nouvelle 19 patars le pot.

Dito Vendange de 1758. 18 ½ patars le pot.
Dito de Bordeaux 1758. 18
Dito d'Oleron 1758. 18
Dito de Cette de 1757. 17 ¾ à 18
Dito de Nantes 1758. 17 ½ à 18

Il n'en est pas encore arrivé de la derniére Vendange.

Dito de Bayonne.
Sel gris liv. 9 la raziere.
Sel raffiné liv. 9-10. s. dito.

Thé Bouy liv. 3-5 s. } au poids & tare
Caffé de Bourbon 20 à 21 s. } de la Compagnie des Indes de France.

Amidon les 100 liv. flo. 9 à 9 ½ }
Tabac du Pays en feuilles les 100 livres 10 à 10 ½ }
Fromages de Bergues les 100 l. 20 à 21 }
La livre est de 14 onces. }

Lin en bottes première qualité		27 patars	} La pierre qui est composée de 4 livr.
Dito	seconde qualité	25 à 25 ½	
Chanvre du Pays en bottes		16 patars	
Dito	seconde qualité	14	

La pierre qui est composée de 4 livr.

Chanvre de Riga les 100 liv. point en Ville.

Huile de Colzat	flo.	39 ½ à 40	} la tonne de 50 pots
Huile de Chanvre		41	
Huile de Lin		40	
Graine de Colzat pas de prix			} la raziere.
Graine de Chanvre	flo.	5 - 5	
Graine de Lin		10	

Tous les prix mentionnés ci-dessus en Florins ou en Patars, sont en Argent courant de Flandres, le Florin vaut 20 Patars & le Patar 12 Deniers courans comme nous l'avons dit ci-devant.

Ce Mémoire nous a été donné par M. François Omer Dourlen dont la maison est établie & travaille depuis long-tems à St. Omer, où elle jouit de la plus grande réputation. On peut par conséquent compter sur l'exactitude des instructions utiles que ce Mémoire contient.



EXTRAIT
D'une Lettre de Lisbonne sur le Commerce de Portugal.

A l'Auteur du Journal de Commerce à Bruxelles.

De Lisbonne le 11 Mars 1760.

MONSIEUR,

JE dois attribuer à votre modestie les regrets que vous me témoignés de ce que je ne vous ai pas encore remis mes Mémoires sur le Commerce de Portugal; des raisons bien fortes m'en ont empêché. Ce que nous avons lû sur cette matière dans votre Journal nous fait désirer la suite, &c.

La haute idée que vous avés conçue du mérite éminent & des talens singuliers de M. le Comte de Oueiras ne sauroit être plus juste. Ce grand Ministre a en effet une élévation dans l'ame capable de

changer la face du Portugal, & il a saisi d'un coup d'œil trop fin, la longue chaine qui lie ensemble toutes les parties d'un Etat, pour n'avoir pas senti que tout changement y est un nouveau malheur, à moins que d'en changer insensiblement la forme. A l'habitude de méditer, il sait joindre le grand art de beaucoup exécuter, son caractère ferme & sa constance inébranlable se roidissant contre les obstacles les plus insurmontables. Son esprit juste, vif & pénétrant saisit avec force les principes cachés de la plus fine Politique. Fertile en expédiens, il porte jusqu'à l'exécution tous les projets qu'il adopte. Si le Peuple n'approuve pas toutes ses démarches, c'est qu'ingrat par ignorance, il ne sait pas tout ce qu'il faut de courage pour faire le bien & triompher des obstacles que l'intérêt personnel met au bonheur général. Attaché à son Roi uniquement par

les sentimens du cœur, il n'ambitionne que sa gloire. Bon Citoyen il a toujours en vue le bien public. Consommé dans les affaires, aucune difficulté ne l'embarrasse. Maître de tous ses mouvemens, il sait les régler au gré de sa raison & de ses vues. Protecteur des Gens de mérite, il ne cherche à les connoître que pour les employer, les encourager, les récompenser. Il aime & cultive les Lettres, parle noblement & écrit de même. Puisse son bonheur égaler celui dont il fait jouir ses Concitoyens ! Tel est le caractère & le portrait de ce grand Ministre ; la flatterie n'en a point esquissé les traits, je défie les ingrats même de me le reprocher.

Je suis &c.

Pedegache.



Nogent le Rotrou 8 Mars 1760.

A Meſſ. les Auteurs du Journal de Commerce.

MESSIEURS,

NOus prenons la liberté de vous adreſſer une queſtion dont la ſingularité nous a paru mériter place dans votre Journal. Nous aurions pu vous l'expoſer dénuée de la plûpart des circonſtances & réduire la queſtion à ſavoir, ſi Fabius eſt fondé ou non, à oppoſer la fin de non recevoir ; mais nous avons préféré vous la donner toute entière, telle qu'elle exiſte. Les ſentimens de ceux que nous avons conſulté ſont ſi partagés, que nous penſons ne pouvoir mieux faire que de la ſoumettre à l'examen de perſonnes éclairées. Nous les prions d'y répondre ſoit par la voye de votre Journal, ou en nous écrivant

à droiture. Il eſt de l'intérêt général du Commerce que de pareils doutes ſoient réſolus. C'eſt d'après ces éclairciſſemens que les Parties intéreſſées ſe détermineront à un arrangement certain.

Nous profitons de cette occaſion pour vous prier de vouloir bien inſérer la Lettre ci-jointe dans votre Journal. Notre maiſon étant nouvellement établie, nous ne pouvons la mieux faire connoître qu'en rendant publique notre façon de travailler. C'eſt à ceux dont nous croyons mériter & obtenir la confiance que nous nous adreſſons ; ils trouveront dans notre zèle des avantages aſſurés.

Nous avons l'honneur d'être très-ſincèrement,

MESSIEURS,

Vos très-h. & très-ob. Serv.

DUVAL le jeune & Comp.

QUESTION.

FAbius du Mans tira le 14 Mars dernier une Lettre de Change à l'ordre de Lucullus de Tours sur Cajus de Paris.

Le 25 Avril suivant, Cajus tombe en déconfiture, ayant provision en main, pour acquiter la traite de Fabius à son échéance, 23 Mai suivant.

La traite de Fabius, après avoir été négociée le 16 Mars à Simpronius, le 29 à Marcellus, le 1 Avril suivant à Lucius, le 19 à Lentulus & à Titius de l'Orient, le 30 à Mævius, le 14 Mai suivant à Tuberon, enfin le 15 à Domitius de Paris, qui le 30 du même Mois fit présenter la Lettre de Change à Cajus & protester faute de payement, sept jours après son échéance.

Domitius renvoya purement & simplement à Tuberon, la traite de

Fabius revêtue de son protest. Tuberon le fit dénoncer à Mævius avec assignation de comparoir devant M.M. les Prieur & Consuls de la Bourse commune de Montpellier, pour se voir condamner au remboursement de la traite de Fabius & des frais. Mævius observa la même procédure à l'égard de Lentulus; ce dernier la suivit vis-à-vis Lucius.

Il ne fut fait aucune dénonciation à Titius.

Lucius ne fit faire qu'une simple dénonciation à Marcellus. Mais Marcellus en faisant dénoncer le protest à Simpronius, le fit assigner devant M. M. les Juges Consuls du Mans aux mêmes fins de Tuberon. Procédure suivie par Simpronius & Lucullus vis-à-vis leurs donneurs d'ordre.

Cependant, Marcellus s'étant apperçû que cette affaire ne pouvoit être poursuivie en deux Jurisdic-

tions, se désista de cette Procédure & fit faire de nouvelles dénonciations pures & simples à Simpronius, Lucullus & au Tireur, les délais prescrits par l'Ordonnance étant passés.

Pendant toutes ces dénonciations M.M. les Prieur & Consuls de la Bourse commune de Montpellier rendirent un appointement, par lequel il fut ordonné qu'il seroit produit un Certificat en forme qui constatât la Faillite de Cajus dès le 25 Avril dernier.

En conséquence le 15 Novembre suivant, est intervenue une Sentence qui a condamné Mævius à rembourser à Tuberon le montant de la traite de Fabius & aux dépens : & faisant Droit sur la demande en garantie formée par Tuberon contre Lentulus lui a octroyé défaut contre ledit & condamné à le relever & garantir des condamnations contre lui prononcées.

Cette

Cette Sentence opéra ſur le champ un rembourſement reſpectif d'un endoſſeur à l'autre ; mais Lucullus ayant envoyé à Fabius, Tireur, les pièces & Sentence de M.M. les Prieur & Conſuls de Montpellier, ce dernier a refuſé de rembourſer ſa traite.

Fabius ſoutient que les Porteurs de ſa traite ne peuvent exercer leur recours en garantie contre lui. Lors de ſa traite (a) Cajus ſon Débiteur, exiſtoit en bon crédit ; il avoit proviſion pour payer à l'échéance. Le proteſt eſt une diligence néceſſaire qui ne peut être ſuppléé par aucun autre Acte, ſuivant l'Art. 10 du tit. 5 de l'Edit de Commerce (b), quand même l'Accepteur auroit fait Fail-

(a) Le nouveau Commentateur ſur l'Ordonnance de 1673 tit. 5 art. 16 pag. 286 de l'impreſſion d'Hollande 1749.

(b) Délibération de M. Perrin & Dupuys de la Serra du 5 Avril 1689, recueillie dans l'Art des Lettres de Change, p. 95 impr. à Lyon en 1700.

lite avant l'échéance. *Præpostera petitio non admittitur.* Gottof. ind. Lege 1.

La Faillite de Cajus avant l'échéance de la traite de Fabius, son Bilan déposé, ne sont point des Actes suffisans qui ayent pû dispenser le Porteur de faire faire le protest, (*a*) puisqu'il ne s'infère jamais tacitement, ne se sous-entend point, & n'est suppléé ni par équipolence, ni par conséquence. M. de Savari dans un de ses pareres sur une Lettre de Change perdue & adirée par le Porteur d'icelle, déclare ce dernier, non recevable en garantie contre le Tireur, pour avoir laissé passé les dix jours de faveur sans faire protester, pendant lequel tems, l'Accepteur avoit fait Faillite. Il n'allègue que la nécessité du protest, sans lequel on ne peut établir de recours. *Cum non exem-*

(*a*) Le nouveau Commentateur sur l'Ordonnance au tit. 5 art. 10 pag. 266.

plis, sed cùm Legibus judicandum sit. (a) La nullité du protest acquiert néceſſairement la fin de non recevoir contre le Porteur. Fabius n'eſt-il pas bien fondé à l'oppoſer ?

Lucullus n'eſt-il pas toujours dans le Droit de ſe faire reſtituer par Simpronius le montant de la traite de Fabius ?

Quæ dolo malo facta eſſe dicentur, ſi de his rebus, alia actio non erit, & juſta cauſa eſſe videbitur, judicium dabo. L. 1 larg. 1 ff. de dolo malo.

Enfin, la Faillite de Cajus étant ouverte dès le 25 Avril dernier, Titius n'ayant pas interrompu la négociation de la traite de Fabius, & n'en ayant pas fait faire les diligences néceſſaires, n'eſt-il pas déchu de tout recours ſuivant l'art. 38 du tit. des Aſſurances de l'Ordonn. de la Marine du Mois d'Août 1682 ? C'eſt ſur quoi l'on demande l'avis.

(a) Arrêt du Parlement de Paris du 26 Janvier 1726.

A Nogent le Rotrou ce 8 Mars 1760.

MESSIEURS,

LEs Etamines noires du Mans, étant un objet de votre consommation, nous prenons la liberté de vous offrir nos services.

Nous vous proposons d'acheter en Fabrique pour votre compte, moyennant une provision de 3 pour cent, en nous faisant passer vos ordres, vous aurés l'attention de nous indiquer notre remboursement sur Paris, Lyon, Rouen ou Orleans; cependant pour la première fois, nous ferons volontiers les avances dont il vous plaira nous tenir compte à raison d'un demi p %. par Mois, jusqu'au remboursement, en sus de notre provision fixée.

Lorsque les commettans désirent jouir du crédit que nous obtenons pour eux, il ne nous est tenu compte d'aucunes avances.

Nous vous remettrons en outre le compte détaillé des frais d'apprêts que subit l'Etamine, comme Dégrais, Foulage, Chardonnage, Débouilli, Teinture, Epincetage & Dressage.

Par l'exposé & le détail précis que nous avons l'honneur de vous donner, il vous est aisé de vous convaincre des avantages réels que vous aurés sur nos envois : jugés vous-même de la différence que vous y devrés trouver.

L'intérêt de nos commettans confié à nos soins devient essentiellement le notre, toute façon de penser contraire nous est injurieuse.

Si consultant vos propres intérêts, vous rendés la justice due à notre probité, vous

vous honorerés de votre confiance, nos opérations la mériteront toujours & un essai nous l'assurera entièrement. Toutes les Maisons qui nous l'ont accordée jusqu'ici nous demeurent attachées; nous n'avons rien tant à cœur que de vous le justifier. C'est sous cet espoir que nous vous offrons nos services, vous assurant que vous trouverés chez nous activité, zèle, fidélité & sureté. Nous avons l'honneur d'être très-sincèrement,

MESSIEURS,

Vos très-humbles obéissans Serviteurs

DUVAL le jeune & Comp.

AVIS.

DE MONTAUBAN.

On nous a prié d'insérer l'avis suivant.

LES différens Vignobles qui sont aux environs de la Ville de Montauban, dans la Province de Quercy en France, produisent une grande quantité de Vins rouges foncés en couleur, & blancs, tant liquoreux que secs, les uns & les autres de très-bonne qualité & très-propres pour les Pays étrangers.

Les Propriétaires des Vignes qui sont sur les Côteaux de Beausoléel, de St. Martial, Dufau & autres, qui ont un très-grand soin pour le choix des Raisins épurés de tout ce qu'il y a de pourri, de verd & de sec, de faire

suffisamment cuver leurs Vins & de ne les mettre que dans de bons Vaisseaux, en font, dont les belles couleurs, le parfum, la saveur, la pureté & la force ne le cédent pour la boisson ordinaire à aucun des autres Vins de l'Europe; & il est depuis long-tems constamment éprouvé, qu'ils réussissent parfaitement dans les Colonies Françoises des Isles méridionales de l'Amérique, dans le Canada, en Hollande, à Hambourg, en Allemagne, & dans toutes les autres parties du Nord, comme le peuvent certifier Mrs. Baour & Comp. Mrs. Jauge, Pêcholier, Mezler, Boye, J. J. Boyer & Fils, Laroque, Lafargue & plusieurs autres fameux Négocians sur les Chartrons à Bordeaux, qui les y ont faits parvenir.

M. le Gouverneur, Mrs. les Commandans de la Province de Guienne, & Mrs. les Intendans de la Généralité de Montauban, qui ont successivement fait servir de ces Vins à leurs tables pendant leurs séjours dans la Ville de Montauban, les y ont vûs préfèrer par les meilleurs connoisseurs étrangers, à ceux de tous les autres Pays les plus renommés.

Le prix des Vins des Côteaux ci-dessus nommés, y est ordinairement de 50 à 60 livres la Pipe sur leurs lies sans futailles: & celui des Vins des autres Vignobles de 40 à 50 livres la Pipe, idem.

La Pipe y est composée de deux Barriques & la Barrique de 31 Veltes ou de 248 Pintes mesure de Paris, pésant 2 liv. chacune, réduites pour le Vin rouge à 30 Veltes ou à 240 Pintes, distraction faite des lies, dont les Vins

blancs sont beaucoup plus chargés avant d'en être séparés.

Le prix de chaque futaille barrique, bois de chêne, bien jonchée, garnie en plein de bons cerceaux, portefonsée, bien étuvée avec deux lavages d'eau bouillante, autant d'eau fraîche, un de vin, & un grand verre d'eau-de-vie brûlée dedans avec une mèche de souffre, le tout d'une parfaite solidité, y est de sept livres la barrique.

Les Vendeurs sont dans l'usage de faire porter & remettre leurs Vins transvasés dans lesdites futailles sur le Port de la Rivière de Tarn auprès de ladite Ville de Montauban, à portée des Bateaux dans lesquels elles sont chargées pour Bordeaux, où elles arrivent dans cinq ou six jours tout au plus.

Le prix ordinaire de la voiture est ordinairement de trois livres pour chaque barrique, tous Droits de Foraine, Péages & autres frais compris, jusques sur le quai des Chartrons à Bordeaux, où elles ne peuvent arriver au plûtôt que le lendemain de la fête de Noël ; & comme on ne les y fait parvenir qu'au tems préfix auquel elles peuvent être chargées de suite dans les Navires, elles y arrivent presque toujours si bien remplies, si bien conditionnées & en si bon état, qu'il n'est pas nécessaire d'y toucher avant de les embarquer dans lesdits Navires, ce que les bons Commissionnaires exécutent moyennant vingt sols pour chaque barrique pour tous droits de commission à leurs réception & expédition.

Le Sr. Romagnac fils de l'Avocat, demeurant dans ladite Ville de Montauban, a depuis quelques années fait plusieurs achats & expéditions desdits Vins en commission avec tant d'œconomie, de bon choix, d'exactitude & de vigilance en faveur de quelques commettans étrangers, moyennant cinq pour cent de commission, & il leur a rendu des comptes dans lesquels le nom de chaque vendeur & tous les articles des frais ont été si bien détaillés & expliqués, pour que l'exacte vérité en puisse être facilement vérifiée, que lesdits commettans qui ont pû le faire s'ils ont voulu, lui en commettent successivement chaque année une plus grande quantité.

Son Père se rend au surplus Garant du bon emploi des remises qui lui sont faites pour cela, sur des Banquiers, Négocians, ou autres personnes d'une réputation de solidité connue, de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Lyon, de Marseille ou d'autres places de France, par lesquels il les fait accepter avant de commencer ses achats, pour que la solidité en soit respective.

Le Sr. Romagnac Fils achete & expédie aussi en commission des Prunes sèches des environs de la Ville de Montauban, où le prix en est ordinairement d'environ trois livres le cent pésant poids de marc, & où elles sont de meilleure & plus belle qualité que par tout ailleurs.

DE TROYES.

LA Fabrique de Troyes de Toiles, ſur tout de Toiles de Coton & de Baſins de toutes qualités, eſt l'une des premières de l'Europe. Le blanc en eſt très-beau, & les teintures des Toiles de Coton auſſi bonnes qu'elles peuvent l'être. La façon d'y acheter la plus avantageuſe, eſt de faire acheter les Toiles en écrû & de les faire blanchir par commiſſion. Voici la ſaiſon des beaux blancs. Il ne faut guères pour les Toiles de Coton que deux Mois au Blanchiſſage, & pour les Baſins trois Mois. On teint les Toiles de Coton en toutes couleurs excepté le verd de Saxe & l'Ecarlate. Les teintures ordinaires coûtent 10 livres la pièce. Le noir bon teint 22 livres, le bleu de Roi 25 livres à cauſe de la cherté de l'Indigot. Voici à peu près tous les articles de cette Fabrique.

Des Toiles de Coton unies de 26 à 27 aunes	depuis	3 4 ½ à 4 liv.
Toiles à fleurs même aunage		5 8 ½ à 3-5 ½
Serges de Coton pour couvrepieds & gilets, m. au.		5 4 ½ à 3-5 ½
——— ſur ¾ de largeur.		
Baſins unis de 24 aun. la pièce	de	16 à 70 liv.
Baſins rayés de 24 aunes	de	26 à 90
Futaines à poil de 20 aunes	de	16 à 40
——— ſur ½ aune $\frac{1}{16}$ de largeur.		

Ces prix ſont les plus bas auxquels cette Fabrique ſoit jamais tombée.

DE LA ROCHELLE.

Prix des Marchandises.

La livre.

Indigo cuivré	7 $\frac{3}{4}$ à 8 liv.
Dito mêlé	8-5 à 8 liv. 15 s.
Dito violet	9 à 9 liv. 5 s.
Dito violet & bleu	9 $\frac{1}{2}$ à 10 liv.
Caffé de St. Domingue	18 à 16 s.
Dito de la Martinique	23 à 22 s.
Les 100 livres.	
Sirop Melasse	16 à 16 liv. 10 s.
Sucre brut	55 à 60 liv.
Dito têtes, terrés, commun & blanc de	80 à 100 liv.
Les 27 Veltes.	
Eau-de-vie de St. Martin	78 à 81 liv.
Dito de Seudres, d'Oleron & de Cognac	76 à 75 liv.
Les 28 muids.	
Sel de Chaudiere de Seudres	375 liv.
Dito blanc dito	390
Dito limant dito	410
Dito blanc de St. Martin	340 à 330

DE BORDEAUX.

IL ne s'est pas passé grand chose de nouveau dans notre Commerce depuis ma dernière, il est arrivé seulement ici, une cargaison de Sucre terrés composant 400 barriques qui nous est venue de Cadix, mais à laquelle on n'a encore rien dit tant la consommation est restrainte & les affaires dans l'inaction.

Le Sucre en pain de l'étranger vaut de 145 à 150 livres & celui de nos Rafineries 155 liv. le quintal. Lès Vins sont toujours très-recherchés, il n'y en a même plus à vendre à Medoc, Palus, Monferrand & Quayries, & que très-peu en Graves où les prix ont monté aussi de 8 à 10 p %. Les plus petits blancs se payent 40 à 42 écus & sont très-rares, Eau de-vie 85 liv. les 32 veltes avec apparence de hausse; les Navires étrangers sont si rares ici que le fret pour Hambourg a monté à f. 24, & pour Hollande à f. 18 par tonneau de Vin. Froment fin du Pays 12 à 13 liv. le boisseau, la récolte des Bleds en terre a assés belle apparence.

DE ROUEN.

Marchandises qu'on envoye de Rouen à l'Etranger & leur prix.

Le Verre à Vitre ne change point de prix.
Vaudes la botte 12 à 13 sols.
Chardons la manne 24-10 à 26 liv.
Terre à Sucrier le baril 27 à 28 sols.
Plâtre le mout 6 liv. 5. f.
Toiles Gingas 7/16 de large de 14 à 19 f. l'aune.
Siamoise ordinaire 3/4 idem de 26 à 29 f.
Dito 7/8 idem de 31 à 37 f.
Dito 5/4 idem de 39 à 48 f.
Toile de Chanvre en écrû dite de Brin 3/4 de 17 sols 6 d. à 18 f.
Idem de même en 7/8. 21 sols 6 d. à 22 f.
Idem dite Gros fort de 7/8. 15 sols 6 d.
Marmites & Chaudières de Fer les 100 point pésant 108 livres à 113.

Ciseaux gravés N°. 1 la douzaine 18 sols.
Dito pointus N°. 2 24 sols.
Dito façon de Moulin N°. 3 30 sols.
Les fins à proportion.
Couteaux à manche de bois la douz. N°. 1 22 à 23 sols.
Toiles Blancards en écrû les 100 aunes 164 livr. } les 100 aunes font 125 de Paris.
Idem blanche 185 livr.
Draps d'Elbeuf l'aune 13 à 14 liv.
Peaux de Genisse arrondie pésant de 6 à 8 liv. 26 à 29 sols 6 d.

Toiles fortes dite Toiles de Rouen.

En ¾ de larges depuis 35 s. jusqu'à 14 livres l'aune.
En ⅞ de large de 42 sols jusqu'à 8 livres.
En 4/4 de 52 sols jusqu'à 9 livres.
En 5/4 de 75 sols jusqu'à 9 livres.
Assurance pour Espagne & Portugal sur Navire Portugais ou Espagnol par last de ladite Nation 5 p %.

DE MARSEILLE.

Amandes cassées en sorte	l. 24
en coques fines	l. 17
Alun de Rome	l. 26
du Levant	l. 21
Anchoix en gros barils	l. 8
en petits barils	l. 4
Bleds d'Angleterre & d'Hollande	l. 27 à 31
Capres communes	l. 10
demi fines	l. 15
fines	l. 25

Cire jaune du Levant	l. 170 à 175
de Barbarie	l. 136 à 140
Crême de Tartre du Languedoc	l. 36
Cumin de Malte	l. 22
	Escompte 3 p %.
Coton en Laine d'acre	l. 94 à 95
de Smirne première qualité	95
ordinaire	l. 85 à 90
de Salonique	point
Coton filé fin Baza	écus 38
fin Jerusalem	écus 33 à 34
Caffé du Levant	29 s. 6 d. à 30 s.
de la Martinique	15 à 17 s.
de St. Domingue	14 à 16 s.
	Escompte 3 p %
Encens en larmes	l. 100
en sorte	l. 55 à 60
Eau-de-vie preuve d'Hollande	l. 13 10 s.
	Escompte 3 p %
Gomme de Barbarie	l. 48 à 50
Arabique	l. 60
Galles d'Alep en sorte	écus 80
de Smirne noires	écus 90 à 88
Huile fine de Provence	l. 43 à 42
demi fine	l. 35
Huile fine de la Rivière	l. 52 à 53
demi fine	l. 46 à 47
Indigo cuivré St. Domingue	l. 7-5 à l. 7
	Escompte 3 p %.
Jus de Reguelisse	l. 38
	Escompte 3 p %.
Manne en larmes	55 s.
de Sicile	44 s.
de Calabre	33 à 36 s.

Prunes de Brignole en boëtes	l. 32
en caissetins	l. 29
Ris du Levant	l. 16 - 10
Raisins de Corinthes de Zante	point.
de Lipari	point.
Raisins secs de Calabre	l. 10
de Damas en bustes	point
Escompte 4 p %	
Savon blanc & marbré	24 l. 10 s.
Escompte 4½ p %	
Saffranon première Fleur	l. 90
seconde Fleur	l. 70 à 75
Sucres blancs assortis en première, seconde & troisième qualité	l. 70 à 68
Souffre en canons	l. 6 à l. 9
Tartre rouge	l. 22 à 25
blanc	l. 18
Verdet sec en pains	l. 95 à 100
Vin rouge de Provence, la barique de quatre au tonneau de mer, à bord	l. 34

Fret sur Navires neutres.

Pour la Côte de France l. 80 & 10 pour cent par tonn.

Pour la Hollande l. 40 à 50 par last & 10 pour cent par tonn.

Pour Hambourg Mer 80 par last & 12 ½ pour cent par tonn,

Assurances sur Pavillon François.

Pour aller au Levant 18 pour cent.
& pour le retour 25 à 30. franc d'avarie.

Pour la Côte de Barbarie 10 pour cent.
& pour le retour 15.

Pour aller aux Isles Françoises de l'Amérique 40, 45 jusqu'à 50 pour cent.

Et pour le retour à Cadix où dans un Port de France hors la Manche 50 à 60 pour cent franc d'avarie.

DE HAMBOURG.

DEpuis que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ce qui se passe dans notre Commerce, il n'est survenu aucune révolution. Il nous est arrivé divers Navires de France avec des Vins & Eaux-de vie qui n'ont aucune demande, beaucoup d'Amsterdam & d'Angleterre avec des Sucres principalement qui sont très-foibles; & comme il en est encore attendu, qu'il y a peu de débouché, il est à présumer que cet article tombera. Le Caffé & l'Indigo continuent d'être dans la plus grande inaction & sans espérance d'en sortir. L'Huile reste à 60 Rixd. Malgré que les Toiles se raisonnent mal en espérance il s'en charge beaucoup, sur lesquelles il ne pourra y avoir que de la perte. Il s'est acheté depuis quelque tems plus de Coton, qu'il ne s'en vend communément, l'Allemagne en a beaucoup tiré; le Smirne est la seule qualité qu'il y ait ordinairement ici & s'est payé de 20 à 21 g. f. Les Manufactures en France ne travaillent que peu, il ne s'y fait aucune expédition de Laine; la seule qui soit un peu plus courante est celle d'Agneaux de Dannemarck à 16½ f. & 16 p g. propre pour les Chapeliers.

Les articles d'Angleterre continuent d'être dans la même situation, & je ne pourrois vous en nommer un qui soit recherché.

Il ne ſe fait non plus rien en Grains, excepté deux cargaiſons de Seigle pour Bordeaux qu'on a payés 41 Rixd. Ils ſont à bon marché dans la Baltique.

Il ne ſe charge aucune Huile.

L'Aſſurance d'ici pour la Hollande eſt $\frac{3}{4}$ p %. Pour l'Angleterre 1 à 2. Pour la France 2 à 3. Pour l'Eſpagne & le Portugal 3. Pour l'Italie $3\frac{1}{2}$. Pour le Nord $1\frac{1}{2}$ à 3 p %.

Prix de quelques Marchandiſes.

Caffé de Bourbon	8 à $8\frac{1}{2}$ ſ. B.	la livre.
Idem Martinique	$8\frac{1}{2}$ à 11 ſ. d.	
Idem Mocca	$14\frac{3}{4}$ ſ. à 15 ſ. d.	
Cire jaune	$25\frac{1}{2}$ à 26 ou $12\frac{4}{3}$ ſ. à 13 ſ. d.	

Sucre raffiné, ſavoir

Petit Melès	$18\frac{1}{2}$ à $18\frac{3}{4}$ ou $9\frac{1}{4}$ à $9\frac{3}{8}$ ſ. B.	La livre avec $4\frac{2}{3}$ rab.
Gros Melès	$16\frac{3}{4}$ à $17\frac{1}{4}$ ou $8\frac{3}{8}$ à $8\frac{5}{8}$ ſ. d.	
Raffinade	$19\frac{1}{2}$ à $21\frac{1}{2}$ ou $9\frac{3}{4}$ à $10\frac{3}{4}$ ſ. d.	

Indigo St. Domingue	14 à 20 B.
Idem Guatimalo	20 à 22 d.
Gingembre brun	$4\frac{1}{2}$ ou $2\frac{1}{4}$ ſ. B.

Allun	11 ſ. cour.	les 100 livres.
Amidon	$12\frac{1}{2}$ ſ. d.	
Bois de Campêche	$7\frac{1}{2}$ à 11 ſ. d.	
Antimoine	18 ſ. d.	
Gomme de Sénégal	62 ſ. d.	

DE DANTZIC.

Potaſſe Kron	ƒ 50	par ſchll. de 320 livres.
Dito Brack	24 à 36	
Dito calcionnée blanche	57	
bleue	50 à 40	
Cire jaune	335	

Salpêtre

Salpêtre 70 à 75 par cr. de 120 livres.
Weedasse de Dantzic 27 à 23 par barrq.
L'Acier 22 à 21 par quint. de 120 livres.

Laine de la prem. Tonsure f	18½ 19
Dito de la seconde	30
Dito d'Agneau	18½ 19
Dito dite superfine	30
Lin de Riga Rakitz	10½
Dito Rakitz de Podolie	8½
Dito Paternoster	7½
Dito Oberland	8½
Dito Liebstadt	7
Dito Baurband	6½
Dito deux Band	5½
Dito trois Band	5
Chanvre net	7⅜
Dito coupé	6⅜
Dito stucken	5⅜

le tout par pierre de 34 liv.

Grains & Sel.

Froment blanc de Pologne f	280	à	300
Dito mêlé	240	à	270
Dito rouge	210	à	230
Dito du Territoir de cette Ville	180	à	200
Seigle	125	à	135
L'Orge	120	à	150

, par last de 60 boisseaux.

Orge mouillé ou Malt par last de 90 boisseaux 180 à 190
Avoine par last de 60 boisseaux 90 à 95
Pois blancs.
gris.
Boekwyt, Geers, Boekwyt gort, sont des produits de ces contrées dont on fait des jou-

pes, mais que rarement l'on exporte pour l'étranger, nous ne saurions leur donner des noms François.

Sel de St. Ubes		par last de 18 barils.
de Lisbonne		
de France	*f* 90 à 95	
d'Ecosse ou de		
de Leverpool	75 à 80	
Fret pour Amsterdam	fl. 18.	
pour Hambourg	24.	
pour Bordeaux	30.	

DE CADIX.

L'Indigo baisse considérablement, le corte vaut de 10 à 12 ré. la livre. Le Sobre Sabienti 15 à 16 flor. 23 à 25, cela provient de ce que cette Teinture se trouve entre les mains des Espagnols qui veulent en faire de l'Argent pour l'employer en Marchandises qu'ils chargeront sur la Flote qui partira selon toute apparence dans le Mois de Mai ou de Juin. La Cochenille est dans le même cas, on l'obtiendroit de D. 62 à 64 l'arrobe.

Le Jalap à piast. 35 le cent.

Le Salsepareille de 8 à 9 piast. l'arrobe.

Les Huiles de Seville de 60 à 62 piast. la pipe de 34 arrobes.

Les Laines de Buenos Ayres de 12 ré. la liv.

Celles du Pérou 11

Celles d'Espagne n'ont point de prix aujourd'hui, parce que la toison n'est pas encore faite.

Les Vins de Xères valent suivant leur qua-

tré depuis piast. 40 jusqu'à 70 la botte de 40 arrobes.

Ceux de St. Lucar quelque chose de moins.

Les Eaux-de-vie de 9 à 10 piast. le baril.

Il est difficile de marquer le fret des différentes Marchandises qu'on charge pour la France ou pour la Hollande, le prix en est trop variable pour pouvoir former aucun jugement certain là-dessus. l'Argent à la grosse pour la Vera-crux roulera de 16 à 18 p%. monnoie forte, c'est-à-dire qu'en donnant ici piast. 1000 courans, on en retirera 1180 fortes de 10 réaux ⅝ dans l'Inde.

Pour Carthagènes c'est à peu près le même prix.

Buenes Ayres de 36 à 40.

Lima de 45 à 48 aux conditions que si la Guerre se déclare, la grosse sera augmentée de la différence de la Prime d'Assurance, elles valent ordinairement 5 à 6 p%. d'ici à la Vera-crux, Carthagènes & Buenes Ayres. L. 10 p%. Lima, il est rare que l'on fasse ici des Assurances pour l'Inde qui roulent de 12 à 13 p%. d'allée & de retour.

Les Marchandises qui conviennent ici, & qui sont très-courantes, sont les Brésilles qui valent 23 quartos la Varre,

Les Rouens contrefaits de 37 à 42 quartos idem.

Brabant Fleuret de 3½ à 4 ré. idem.

Dito écrus 35 quartos.

DE LISBONNE.

Le 17 Février le Vaisseau de Guerre Portugais *Nossa Senhora das Brotas*, commandé par Jean Dacosta de Brieto., arriva dans ce Port du Rio de Janeiro en 61 jours.

Liste de sa cargaison.

1,537,399	Croisades & 80 Reis en Or pour le Roi.
12,396	Croisades en barre pour Sa Majesté,
187,229	Dito 683 Reis donatif.
1,142,181	Croisades 211 Reis pour les particuliers.
4,385	Dito 200 Reis en Or monnoié.
45,020	Dito 40 Reis Argent du manifeste.
8,372	Dito 220 Reis en barre.
60,240	Pataques.

COURS DES CHANGES.

D'ANVERS.

Londres à vue	36, 7½.
Dito à à us.	36, 6.
Paris à 2 us.	55 ⅛.
Dito à vue	55 ⅜ à ½.
Amsterdam à vue	3¼.
Dito courant	⅜ à ½ p % avance.
Rotterdam	¼ p % avance

D'AMSTERDAM.

Du 3 *Avril* 1760.

Vénise à usance *d* 89¼	Livourne *d* 85¼ à ⅜
Génes *d* 84½ à ⅝	Madrid *d* 94¾ ⅞

Bilbao *d* $94\frac{1}{4}$ Cadix *d* $94\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Seville *d* $93\frac{3}{4}$ à 94 Lisbonne *d* $46\frac{5}{8}$
Londres à vue 35 *ſſ* $7\frac{1}{4}$ à 7 *d*
Londres à 2 uſ. 35 *ſſ* 4 à $3\frac{1}{2}$ *d*
Paris à vue *d.* 53 $\frac{7}{16}$ à $\frac{1}{2}$ Paris *d* $53\frac{11}{16}$ à $\frac{5}{8}$
Bordeaux *d* 53 $\frac{5}{8}$ Rouen *d* 53 $\frac{1}{2}$
La Rochelle *d* 53 $\frac{1}{4}$
Breſlau à 6 Semaines de date s. 25 $\frac{1}{4}$
Vienne à 6 Semaines de date s. 35 $\frac{3}{4}$
Dantz. à 40 jours de date g. 366
Coningsberg à 41 jours de date gr.
Hambourg court terme $31\frac{3}{4}$ $\frac{16}{13}$
Francfort ſur le Meyn *ſſ.* Francfort à uſ. *ſſ.*
Bruxel. p. c. 3 $\frac{3}{4}$ perte.
Gand p. c. 3 $\frac{1}{2}$ perte. Anv. p. c. 3 $\frac{1}{2}$ perte.
Rotterd. p. c. $\frac{1}{4}$ perte. Zélande p. c. $\frac{1}{4}$ perte.
Banque Agio $2\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ perte.

DE LONDRES.

Amſterdam	35, 8 ſſ à 2 uſ.
Hambourg	35 ſſ 10
Paris	30

DE PARIS.

Amſterdam	54 $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$
Anvers	$55\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{7}{16}$
Hambourg	$175\frac{3}{4}$ à 176
Madrid	15 à 9
Cadix	15 - 6.
Génes	
Livourne	96
Lyon à vue.	

Dito payement des Rois 1 p $\frac{1}{8}$ perte.

DE HAMBOURG.

Londres	35 ſſ. 4 ½ 2 uſ.
Paris	26 ¾. 2 uſ.
Bordeaux	26 ⅞. 2 uſ.
Amſterdam	31 ⅞. court terme.
Cadix	94 ¼ p $\frac{0}{0}$.
Lisbonne	46 ⅞.
Vienne	90 ¾.
Louis d'Or	11. 2 ¼ ſ.
Ducats	5 p $\frac{0}{0}$ meilleurs.

DE DANTZIC.

370 g.	à 40	jours	pour Amſterd. G. L. gros de banque.
369	à 70		
148½	à 3	ſemaines	pour Hambourg par cent Rixd. de banq.
148	à 6		

DE ROUEN.

Amſterdam	54 ⅛		
Londres	31 ⅜		
Hambourg	175à¼		
Alicante	l. 15 - 9 ſ.		ſans argent.
Cadix	15 - 5		
Madrid	15 - 9.		

DE BORDEAUX.

Amſterdam	54 ¾.
Londres	30 ¾.
Hambourg	17 $\frac{11}{16}$.
Paris à vue	¾à½ p cent perte.

DE MARSEILLE.

Paris à corts jours, pair.
Lyon Rois ¾ p cent de perte aux Lettres.

Amſterdam	54 $\frac{1}{8}$.
Londres	30 $\frac{1}{4}$.
Livourne	96 $\frac{1}{2}$.
Génes	95 $\frac{1}{2}$.
Madrid	15 9.
Cadix	15 6.

DE CADIX.

Paris	78 $\frac{1}{4}$.
Londres	39 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$.
Amſterdam	96 $\frac{1}{2}$.
Livourne	25.
Génes	24.

Madrid de 40 à 50 jours de date au pair.

DE GENES.

Amſterdam	88
Londres	49 $\frac{1}{2}$
Naples	10
Livourne	116 $\frac{1}{2}$

DE MADRID.

Amſterdam	96.
Paris	78.
Londres	39 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$.

DE LISBONNE.

Amſterdam	47 $\frac{3}{8}$ à 2 uſo.
Londres	66 $\frac{3}{4}$ à 30 jours de vue.
Génes	728.
Livourne	733 à 3 uſo.
Madrid	2380.
Cadix	2370 à 15 jours de vue.
Paris	460 à 60 jours de date.

FONDS PUBLICS.

DE BRUXELLES.

Lettres de Rentes sur les Etats des Provinces.
Obligations sur les mêmes Etats.
Billets de la première Loterie Royale de 1757.
Billets de la seconde de 1758.
Billets de la troisième de 1759.
Au pair & on n'en présente point à la négociation.

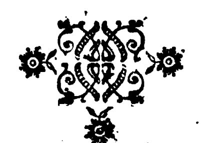
D'AMSTERDAM.

Actions de la Compagnie des Indes Orientales Chambre d'Amsterdam	412 %
Actions de la Compagnie des Indes Occident. Chambre d'Amsterdam	31 %
Obligations sur le Comptoir d'Amsterdam de	92 à 101 ½ %
Id. sur le Comptoir de la Haye, de	90 à 100
Id. sur la Généralité de	97 à 102
Gros Prix à	1 ¼ % 44½ %
Billets de la Loterie de Zélande de l'année 1751.	85 à 86 %
Id. à Utrecht à	2 ¾ % 93 94 96
Id. id. à	2 ½ % 89 92

DE PARIS.

Actions à 4 dividendes	735
Billets d'emprunt datés d'*Octobre* à 4 coupons.	372

——————————	*Novembre.*
——————————	*Decembre.*
——————————	*Janvier.*
——————————	*Février.*
——————————	*Mars.*
Annuités à 3 coupons	266, 68 & 27a
Billets de la Loterie Royale de 1747.	
Billets de la Loterie Royale de 1748.	27 p $\frac{0}{0}$.
Billets de la Loterie Royale de 1755.	530
Contracts sur l'Hôtel de Ville.	
Amortissemens.	
Promesses de passer contract.	
Deux Sols p. l.	25 p $\frac{0}{0}$.
Annuités de 1757 à 9 coupons	
Actions des Fermes	792½, 90, 87½, 85, 82½, 85 & 787½.
Récépissés de la Monnoie	
Quatrième Loterie 4 époque	34 p $\frac{0}{0}$.
. 5	35



Prix d'Amsterdam du 31 Mars 1760.

N°. 1. *Poivre & Epices, à la ll. en Banque.*

Poivre, noir *d* 21½ dito blanc *d* 36
Glous de Girofle 85
Muscades s. 75 *Macis* ſſ. 21
Canelle, longue s. 132à155 courte s. 115à116
Salpétre des Indes Orient. en banque f. 35

N°. 2. *Sucre, à la ll.*

Sucre, Pains de Candi			*d* 22½
Pains de Poudre			*d* 21½
Raffiné	3 *ll d* 20½	de 2 *ll*	*d* 20½
Melis de	3 *ll d* 17¾à18½	de 2 *ll*	*d* 19½
Lompes			*d* 16¾à17¼
Poudre	*d* 16à19	Bâtard	*d* 8½à14
Candi blanc	*d* 24à28	dito brun	*d* 16¾à23
Poud. du Brésil	*d*	Orient. B.	*d*
des Barbades			*d* 8 à10½
de St. Dom. Poudr.	*d* 14à16½		*d* 14à16½
dit commun			*d* 12¼à13¾
dit tête	*d* 10½à12	dit brun	*d* 9½à11¾
Martin. Poudr.			*d* 13¾à16¼
dit commun			*d* 12à13½
dit tête	*d* 10¼à11¾	dit brun	*d* 9¼à11½
de Surin.	*d* 9½à11¾	Masc. 18 m. Rab.	*d*
Sirop. de Cand.			*d* 9 à12
Sirop brun les 100 *ll*.			ſſ 35½à36
Sirop de France les 100 *ll*.			ſſ

N°. 3. *Safran & Epiceries, à la ll.*

Safran Gastinois			f. 10
D'Espagne	f. 10½	Orange	f. 10
Condaat	f. 9½	Magliaans	f.

Gingembre, Confit - - d 40
Maniguette d 12à14 *Bois de Girofle* s. 16

N°. 4. *Epiceries, les* 100 *ll.*

Amandes, longues f. 35 de Valence f. 25
de Prov. f. 23 de Barb. f. 24 A. f. 14
Coquille f. 17 Molarissen f. 16
Anis, d'Alic. f. 22 de Ven. f. Mag. f. 16
Cumin, de Malthe f. 16 d'Alicante f. 14
Capres, de Toulon f. de Majorque f. 8 à50.
Gimgembre, blanc raclé f. 27
blanc f. bleu f. 11à12
Mil, d'Allemagne f. 7à7½ de Moscov. f.
Citrons salés, la pipe f. 30 une Bar. f. 15
Pruneaux, France longs ʃʃ 19
Ronds - - - - f
d'Allemagne f. *Corinthe* f. 15
Raisins, longs f. 13 de Smyrne f. 15
Raisins de Corint. f.
Ronds les 100 *ll.* f.
d'Alicante en Nattes f. 7½
Ris de Milan ʃʃ de la Caroline ʃʃ 39
Saumauche ʃʃ de Verone ʃʃ
Figues de Condaat f. 8½ de Smyrne f. 10à11
Savon, d'Alicant. f. 19
de Marseille f. 21 de Genes f. 16à17

N°. 5. *Huiles, le Barril de* 717 *ming.*

de Gen. *L* 60 à70 de Pouille *L* 53
de Seville *L* 50 à52 de Malag. *L*
de Major *L* 50 de Portug. *L*

N°. 6. *Denrées à Teindre.*

Indigot, de Java, en banque s. 60 à145
dit Jambou s. 50

de Gati-malo en Cerons & Barils s. 50 à 60
de St. Domingue - - s. 70 à 100
Cochenille, du Mexique - ƒƒ 24½ à 24¾
dito sassé - - - ƒƒ 25 à 25½
Cinabre, entier s. 42 Broyé s. 43, 45 à 47
Verd de Gris - - - s. 7 à 16
Alun, de Rome, les 100 *ll.* - ƒƒ 100
de Smyrne - - - ƒƒ 40
de Liége ƒƒ 34 d'Angleterre ƒƒ 31 à 32
Sumac, de Port à Port - ƒƒ 13 à 14
Vitriol, d'Angleterre - s. 84
Souffre, Crud f. Raffiné f. 6½
Bleu, de Saxe, FFC f.
dit FC f. dit MC f.
Garance, fine - - f. 30 à 40
non robée f. 21 à 28 Commune f. 8 à 15
Courte ou Mulle - - f. 3 à 7
Rocou en Pain - - s. 46 à 48
Térébantine f. 10 *Curcuma* f. 28 à 34
Resine, raf. brune f. 4½ jaune f. 5½
Galles d'Alep. f. 54 à 56 de Smyrne f.
Gomme, du Séneg. f. de Barb. f. 32 à 33
Colle, d'Anglet. f. 23 à 24 du Pays f. 26
Céruses f. 10 à 11 *Minie* f. 8¾
Tartre, d'Allem. f. 20 à 21 d'Ital. f. 18 à 19
Bois, de Fernambouc, en banque f. 28
de Sappan de Siam, en banque f. 7½
dito de Bimaes, en banque f. 7
de Caliatours, en banque f. 14½
de Campéche - - f. 6 à 10
Jaune 6 à 10 - - - - f. 5½

N°. 7. *Drogues les* 100 *ll.*

Suc de Régliffe - - f. 28
Irion f. 14 à 18 Huile de Laur. f. 30 à 33

Térébentine de Venise - f. 34

Drogues à la ll.

Benjoin	s. 20 à 54	Borax raffin.	s. 35 à 36
Cardam min.	s. 65 à 68	Camf raffin.	s. 28 à 30
Cassina lignea	s. 36 à 56	Coloquinte	s. 16 à 24
Colle forte	s. 40 à 65	Galangue	s. 2 à $2\frac{1}{2}$
Cubebes	s. 20	Jalap	s. 15 à 24
Gomme drag.	s. 12 à 15	Mastic	s. 36 à 40
Manne	s. 22 à 45	Myrrhe	s. 36 à 90
Encens	s. 7 à 10	Poivre long	s. 11
Arg. vif banc	s. 35	Opium	f. 4 à $4\frac{1}{2}$
Raç. de Quin.	s. 8 à 20	Sel Armon.	s.
Sarcepareille	s. 29 à 75	Séné	s. 18 à 23
dit en Sortes	s. 15 à 20	Rhubarb lev.	s. $1\frac{1}{2}$ à 4
Zedoair -	s. 15 à 18	dito de Mosc.	f. 6 à 7
Graine dito	s. 20 à 50	Scammonée	f. 4 à 12
Assa Foetida	s. 28 à 36	Beaume Perou	f. 3

Drogues à l'once.

Ambre, gris	f. 12 à 20	Noir	f. 5 à 6
Bezoar, Orient.	f. 18 à 25	Occident.	s. 18 à 25
Musc de Tonquin	f. 6 à 7	de Beng.	f. 5
Hors des Vessies		- -	f. 9
Perles à piler, Orientales		- -	f. 6, 8 à 12
dito, Occidentales		- -	f. 6 à 90
Vanille à Masse		- -	f. 6, 14 à 20

N°. 8. *Thé, Caffé & Cacao la ll.*

Thé Bohé, ordinaire		- -	s. 18 à 24
dito en caisses	s. 27 à 32	Congo	s. 44 à 50
Pecco	s. 40 à 75	Chonchon	s. 50 à 80
Verd.	s. 44 à 50	Hison	s. 46 à 190
Caffé du Levant		- -	s. 18 à 20
de Mocca B.	s. 13 à 19	Java B.	s. $10\frac{1}{4}$
de Surinam.	s. $7\frac{1}{4}$ à $8\frac{1}{2}$	Martiniq.	s. 8 à $9\frac{1}{2}$

Bourbon s. 8½à9½ St. Domingue s. 7 à 9
Cacao, de Caraques - - s. 14¾
de Marignan - - - - - - s. 13¾
de Surinam s. 12½ de Berbice s. 12½
Cayenne s. 13 Guaiaquil s.

N°. 9. *Sel, le cent de* 404 *Mesures*

de Setubal *L* 80 de Lisbonne *L* 50
d'Alamatte *L* Cadix *L* 46
Cagliari *L* de la Baye *L*
d'Ivica *L* de Seudres *L*
de Trapani *L* d'Oleron *L*
St. Lucar *L* Sel raffiné *L* 90à95
Harang, pleins le last - - f.
Vuidés f. à griller f.
de la marq. Jacobi *L* de Barth. *L*
de la Croix *L* de Rouen *L*
d'Eau profonde plein f. Vuide f.
⅛ de Barriq f

N°. 10. *Métaux & Munitions.*

Fer, de Suéde gros, les 100 *lb* f. 7à7½
dit commun f. 7à7½ d'Espagne f. 6½à7
fin d'Orgton f. Verges de Liége f. 6à6¼
Poëles f. 14½à15 Pots f. 6à6¼
Fil de Cardes. N°. demi un f. 30½;28à25
Fil de fer, N°. 0, demi un, le masis. - - - s. 36½33½à32½
Acier, de Dantzic, le baril f. 11½à12½
dito de Suéde - - - f. 10à12
De Stiermarc la botte - f.
Cuivre, de Suéde les 100 *lb* f.
De Norwége - - f. 55à55½
Monnoye ou lames de Suéde f. 50à53½
Mitraille rouge f. 51½ Jaune f. 40½à41

Potin jaune - f. 40 à 42 Gris f. 35
Cuivre en feuille f. *Speaultre* f. 22½ à 23½
Laiton noir plié - - f. 57 à 58
Chaudrons - - - - f. 59 à 60
Baſſins f. 61 Fil de Laiton f. 55
Etain, d'Ang. f. 38½ des Indes f.
Fer blanc, ſimple f. 48½ la Croix f. 50½
Plomb d'Ang. ß 26½ à 27 *Poud.* à Can. f. 35
Dragée f. 8½ Plomb en barre f. 8¼
Méche de 3 à 4 fils - - f. 8¼
Boulet de canon, les 300 *ll.* f. 11½ à 12

N°. 11. *Lin & Chanvre, le Schipp. de* 300 *ll.*

Lin, de Königsb. Rakisk. f.
ſain & net - - f.
Paternoſter de Königsberg f.
dito de Riga - - f.
Ezens ou Rozeyrs - - f.
de Riga Rakisk. - - f.
dito trois Cordons - f.
de Mammel premiere ſorte f.
dito ſeconde ſorte - f.
Chanvre, net de Riga - f. 43 à 43½
non nettoyé - - f.
dito de Drontheim - f. 38 à 39
Pas de Riga f. 34 Serancé dito f. 24 à 25
Sain de Konigsberg - f. 43 à 45
dito un Snit f. 39 dito piéces f. 32 à 33
dito Pas f. 26 dito Tors f. 24
Sain de Pétersbourg - f. 36½ à 37
dito ſeconde ſorte - f. 35½ à 36
dito troiſiéme ou Pas - f. 32½ à 33
Codille Sérancé dito - f. 21 1½ à 2
Sain d'Archang - - f. 35

demi Sain dito - - f. 15à20
Chanvre de Memmel - f. 25à30
Cordages, de Chanvre net - - f. 51à54
de Chanvre de Moscovie - f. 44à46
Fil de Cable, de Chanvre net f. 42à49
de Chan. de Mosc. & de Hollande f. 30à40
Fil de Voile, les 4 Masses - f. 19½à30

N°. 12. *Peaux & Cuirs, à la ll.*

Peaux de Bœuf de Car. de 26à28 *ll* s. 6,¼,¾à7¼
dito de 22 à 24 *ll* - s. 6¾ 6½,¾à7¼
dito de Vache de 18 à 22 *ll* s. 6,6¼6½à7
du Brésil coupé de 36 à 38 *ll* s. 8½8¾à9
de la Havane de 36 à 38 *ll*. - - s. 7,7⅛à7¼
de 26 à 28 *ll* - - - s. 7,7⅛à7¼
de 22 à 23 *ll* - - s. 6¼6½à6¾
dito de Vache - - s. 5⅜ ⅞à6,6¼
de St. Domingue de 36 à 38 *ll* s. 5¾6,6¼à6½
de 26à28 *ll* s. 5½ ¾ ⅞à6 de Vache s. 5,5¼à5½
de la banq. de Dantzic d'Eté s. 4¾,5à5¼
dito d'Automne - - s. 4½à4¾
de Pologne d'Eté s 4¾à5¼ dito d'Autom. s.
Schw. s. 4¼à4½ de Danem. s. 4,4¼à4½
de Bœuf salées du pays de 65à70 *ll* s. 2¾,3à¼
dito de Vaches de 60 à 65 *ll* s. 2½à2¾ ⅞
Cuir; Marroquin la *ll* s. 33,35à36
Cordouan du pays - s. 28à30
Semelles de dos; du pays s. 9,9½,¾à10
dito d'Angleterre - - s. 8¾,9¼,½
de Veau de Cole. s. 18,18½à19 Londres s. 17à18
Cuir tout sain & choisi sorte de 7à8 *ll* s. 12
de 9 à 10 *ll* s. 11½à11¾ de 13à14 *ll* s. 11à11½
Nouveau déchargé, sain, moindre
sain & rebut - s. 8à9

N°.

N°. 13. *Cendres, à 18 mois de Rabais.*

Potasse, de Moscovie les 100 *ll* . ß
de Dantz. fine ß dito blanc. ß
dito Cour. ß Commune ß 21à26
de Riga clé double - - ß
clé simple ß Commune ß 24à30
dito de Königsb. Couroné ß
dito Notab. ß 30à36 Commune ß 21à26
d'Elbing ß 30à36 blanche du Rhin ß 45,à55
de Hongrie ß de Hambourg ß
dito de Bréme - - ß
Guedasse de Carelshavense les 100 *ll* ß
de Carelskroon - - - *sc* 13à16
de Christianstad . . . *sc* 15à17
de Warsberge . . . *sc* 15à16
de Helmstad . . . *sc*
de Cassubie à double lessive la *ll* dutes 8à12
d'Elbing - - d. 6à11
de Stettin dures dito - d.
de Colberg dures dito - d.
Prusse Guédasse - d.
Soude, les 100 *ll* - - f. 6

Le tout de L par Last de 12 Tonneaux.

de Moscovie bleues dures *L* 180à200
dito blanche - - *L*
de Riga Miroir de Moscovie *L* 90à115
Miroir de Riga - - *L*
de Königsb. - - *L*
de Memmel. - - *L*

N°. 14. *Poix & Goudron, le Last.*

Poix Couronné, de Stockolm *L* 28à29

P

de Wibourg couronné L
de Christianstadt - L 28à29
de Carelsh. *L* de Westerw. *L*
de Calmar *L* de la Caroline. *L*
Goudron, de Mosc. grande Futaille *L* 23à23½
de Stockholm - - *L* 18à20
de Westerwick *L* du Marc *L*
de Wibourg *L* de la Carol. *L*

N°. 15. *Huile de Poissons, &c.*

Huile, la Barique de 12 Stekan N. f. 58
de Chiens de Mer - - f.
Maasfl. de Morue - - f. 34
de Morue de Norwege, le baril f. 32½à33
Fanons de 4 *ll*, les 100 *ll* - - f. 142
Baleines, coupe de 7à10 quarts d'aune f. 144à146

N°. 16. *Tabac.*

Feuilles, de la Virginie, la *ll* s. 5à5⅜à5¾
Swisent Tabak, la *ll* - s. 5à5¼
de la Havane les 100 *ll* - f. 70à100
du Pays les 100 *ll* - - f. 10,18à28
Tabac de Vérines. en Canastre la *ll*
- - - - s. 14,25,36à80
Coulanegro s. 6à10 Courasecо s. 10à14
du Brésil, saucé - - s. 6à8
Legitimo s. 8à10 Portorico s. 10à13
filé du Pays, les 100 *ll* - f. 14,16à24
Tabac en Poud. en Bal. *ll* - s. 14à16
dito Ceroenen - - s. 10à12
du Brésil - - - s.

N°. 17. *Miel & Cire.*

Miel, de Bourdeaux le Tonneau f. 32
de Morlaix & St. Malo le 100 *ll* f. 10½à11
de Marseille les 100 *ll* - f. 13à16

du Pays, le Baril de 300 *ll* f. 29
de Bréme & de Hambourg f. 25à27
Cire, du Pays, les 100 *ll* f 75 de G. f. 65½
de Pol f. 71à72 de Moscovie f. 74
dito blanche en Tab. s. 19 de Marq. s. 17½

N°. 18. *Soie d'Italie à 33 M. de Rabais.*

Organsin de Bologne premiére sorte la *ll* - - ß 59à61
seconde sorte ß 54 Meliorati ß 46à48
Organsin de Turin, Sup. Fin. ß 57à59
premiére sorte ß 54 sec. sorte ß 47à50
Org. de Bergame, Sup. Fin. ß 52à55
premiére sorte ß 51 sec. sorte ß 44à46
Meliorati ß 42à45 dito Tram ß 30à40
Org. de Milan. premiére sorte ß 47à50
seconde sorte ß 44 dit Tram ß 29à39
Cartesi. Org. Sup. Fin. ß 54
pr. sorte - - ß 50à52
seconde sorte ß 44 Meliorati ß 40à43
de Ven. pr. sorte ß 51 sec. sorte ß 43à45
Organsin de Modéne - ß 41à48

Soie crue du Levant, à 33 M. de Rabais.

Cerb. pr. sorte ß 28 dito sec. sorte ß 26à27
Ardass. pr. sort. ß 23à24 dito sec. sorte ß 22à21
Birottine a ß 28à30 Ciperiotti ß 23à25
de Tripoli pr. sort. ß 29à30 dito sec. sorte - - - ß 27à28
d'Antioche ß 24à25 de Biasse ß

Soie des Indes Orient. comptant en Banque.

Tanni A ß 30 B ß 30 C ß 28à29
D ß 25à27 E ß 24à26 F ß 23à25
de la Chin. prem. sorte ß 38à44 dito sec. sorte - - ß 31à38

Cabeça AA ʃʃ 30 dito A ʃʃ 26½à27
Bar. BB. ʃʃ 28 dito B ß 24 dito CC ß 25½à26
Fleuret A ß 18à18½ dito B ʃʃ 13à13½

N°. 19. Serges Blanches de Leyde 7 quart
- - - - - f. 80à128
Overkykers Couronne 6 quart f. 50
déchues - - - f. 48
Armine 3 plombs 13 *ll* ſch. 77
Leigné ſch. - - 75
Natt. 5 plombs ſch. 86, 4 plombs ſch. 82

---

* N°. 19. *Coton & Fil de Coton.*

Coton, de Cypre la *d* d'Acre *d* 15à16½
de Smyrne *d* 15à20 d'Alep *d*
Guadaloupe & Martinique *d* 32à38
de Curaçao *d* 100à108 d'Iſle *d* 28à32
Surinam *d* Berbice *d* 46à47
des Barbad. *d* - *d*
Fil de Coton, de Fielebas s. 16
de Jeruſ. s. d'Alep s. de Smyrn. s. 10à21
de Tutucur. en B. A. s. B s.
de Java A. s. B s.
C. s. D. s. E s.
de Surate A. s. B s. C s.
de Bengale Banco A. s. B s. C s.
dito ſans Lettre s.

N°. 20. *Laine d'Eſpagne, à 21 M. R. en Banq.*
De Leon, la *ll* - - s. 37à39
Segovie, fine s. 34à36 dito ordinaire s. 30à32
Soria Segoviane s. 27à28 Soria s. 26à27
Siguenza, Segoviane s. 28à29

Siguenza			s. 24 à 25
Alberſine, fine			s. 23 à 24
dito ordinaire			s. 20 à 21
Eſtremos			s. 21 à 22
Caravacca	s. 19 à 20	Navarre	s. 13 à 14
Saragoſſe			s. 26 à 27
Caſſéres			s. 24 à 26
Cabeſſa del Buey			s. 23 à 24
Eſtremadure			s. 22 à 23
Andalouſie			s. 21 à 22
de Portugal	s. 21 à 26	dito Péel	s. 12 à 13

Laine d'Agnelins à 21 M. de rabais par caiſſe.

Graſſe de Léon, les 100 *ll.*			f. 70 à 75
dito lavée			f. 100 à 110
Segovie	f. 65 à 70	dito lavée	f. 95 à 100
Soria Segov.	f. 60 à 65	dito lavée	f. 90 à 95
Soria	f. 50 à 55	dito lavée	f. 85 à 90
Ordinaire	f. 45 à 50	dito lavée	f. 75 à 80
Portugal lavée	f. 90 à 100	dito graſſe	f. 35 à 40

N°. 21. *Laine d'Allemag. à 15 M. rabais.*

Laine de Poméranie, les 100 *ll.*			f. 36
de Thorn			f. 42 à 43
de Moutons Morts			f. 30
Schoor de Lunebourg & de Bréme			f.
Agnelin de Pologne la *ll.*			s. 12 à 16
de Pomer			s. 9 à 9¼
de Thorn	s. 9	d'Allemagne	s. 8

La Laine Suivante à comptant, les 100 *ll.*

Peelwol de Dantzic	f. 34 à 35
dito Allem.	f. 30

La Laine Suivante à comptant, la ll.

de Carménie rouge de Hollande	s. 52 à 53
dito blanche	s. 43 à 44

de Vigogne - s. 70à90
Rouge, d'Ang. 60 blanche s. 47à48
de Castors, taillée grasse f. 18
dito maigre f. 19à20 dit Cardée f. 22
Poil de Chévre, d'Alep. s. 25à38
Smyrne - - s. 36à60
de Lapin, du dos - f. 5¼à5½
des Côtés - - s. 67à68
Peau de Liévres de Mosc. le 105 ps. f.
de Liévres, du dos - s. 90à92
des Cotés - - - s. 48à50

N°. 22. *Beurre d'Irlande, Suif & Stokfisch les* 100 *ll.*

Beurre de l'an 1759
Dublin f. 18 Waterford f. 16à17½
Belfast f. Limerick f. 14à14½
Cork f. 13½ Cork Rose f. 18½
de France f. 13 d'Angleterre f.
De l'an 1758
Dublin f. Waterford f.
Belfast f. Limerick f. 12½
Cork f. 12à11½ Cork Rose f.
de France f. d'Angleterre f.
Bœuf Salé d'Irlande de l'an 1759. f. 20
dito de l'an 1758 - f. 16à17
Lard d'Irlande de l'an 1759 f. 25
dito de l'an 1758 - - f. 20
Beurre a suif - - f. 11½
Suif, Oosters, nouveau déchargé f. 16à17
de Moscov. f. 14à17 d'Irland. f. 19à20
doux du pays - - - - f. 18½
Du Stockfisch, Rond - f. 6

Brémer dito	f. 5	Tytling	f. 7
Le plus court	f. 7à8	Lommen	f. 9
Long fin	f. 11à12	moindre sorte	f. 7à10

N°. 23. *Vin d'Espagne, du Port, &c. par Tonneau.*

Vin Sec de Xéres	*L* 36à44
Sec de Malaga en Botte	*L* 36à50
Sec de Canarie - -	*L* 60à70
de Corsica - -	*L* 23à32
Piersemyn en Pipe -	*L* 43à46
de Naples - -	*L* 22à37
de Lisbonne *L* 30à60 Port à Port	*L* 30à60
de Barcelone blanc -	*L* 24à37
Rouge de Benicario -	*L* 23à33
dito de Mataro *L* 20à22 dito Madera	*L*

Eau de Vie, les 30 Virges.

Cognac	*L* 11à11½	La Rochelle	*L* 10½
Nantes	*L* 10	Bourdeaux	*L* 10¼
Baionne	*L* 11	Langued.	*L* 10¾à10½

Esprit de Barcelone fort quart cinq	*L* 11¼à11½
Esprit de Bourdeaux fort trois cinq	*L* 14à14½
de Provence *L* de Naples	*L*
des Grains de Wesop l'Ame	f. 21½,22à22½

N°. 24. *Vin de France en Barque.*

Vin de Frontignan, Nouveau	f. 50à80
de Bésier - -	f. 40à67
Vinaigre de Bourdeaux en Tierçon	f. 18à22

Vin de France par Tonneau.

Vin de Bourdeaux & Medoc	*L* 22à70
dito Vieux - -	*L* 34à150

Vin d'Hobrion *L* 24à50 Margo *L* 36à 150
dito Vieux - - *L* 36à 150
de Grave *L* 24à36 dito Vieux *L* 30à50
Rouge Gris en Tierçon - *L* 20à36
de Picardan *L* 22à34 dito Rouge *L* 20à36
de Cahors - - *L* 20à36
de Rhône - - *L* 24à55
de Suterne ou Langon - *L* 16à50
de Ville de Bourdeaux *L* 16à30
de Haut pays - - *L* 20à34
de Gaillac rouge *L* 20à26
de Bergerac & St. Foix *L* 22à50
Cotau & Anjou - *L* 16à36
Chantelny & Nantois *L*
Grandboderie Cognac *L*
de Cognac & St. Jean *L*
Pittau & St. Martinblanc & rouge *L* 14à16
Turſan, Bearne & Jurançon *L* 30à47
Muet, de Bourdeaux & Bergerac *L* 17à20
dito Cognac & St. Jean *L*
dito de l'Iſle de Rée - *L* 15

N°. 25 *Froment & Seigle, le Laſt.*

Froment, de Pol. tavelé & blanc ff. 100à124
dit Rouge - - ff. 100à110
de Warder, Hengs & d'Elbing ff. 94à106
de Königberg - ff. 95à106
de Pomer & de Stettin ff.
Seché ff. de Friſe ff. 86à102
de Groningue & d'Oldenz Rouge ff.
dito Blanc ff. de haut pays ff. 95à105
de Voorlande Rouge ff. 92à102
d'Angleterre Rouge & Blanc ff. 86à112

de Zélande - ff. 100,à120
Seigle, de Prusse ff. 66à74 de
Königsb. - - ff. 64à72
de Pomer, Colberg, & de Stettin ff.
de Braband & de Flandre ff. 68à72
d'Brune ff. 58à68 d'Angleterre ff.
Sec ff. de Moscov. ff. 64à68
Amidon, le 100 *ll* - f. 11¾à12

N°. 26. *Orge, Avoine, Bled Sarrasin, &c.*

Orge, deDantz. & Elb. ff. de Kön. ff.
Sec ff. Hiver de Frise ff. 46à55
dito de Zélande - ff. 48à56
dito de Groningue & d'Oldenz. ff. 42à54
dito de Voorl. ff. 44à54 d'Anglet. ff.
Orge d'Eté - - ff. 46à54
l'Orge germée, d'Angleterre ff.
de Danem ff. du Pays ff.
Avoine, à Brasser - ff. 36à42
Blanche pour les Chevaux ff. 26à30
d'Eider ff. Brune & Noir ff. 25à28
Bled Sarrasin, de Pologne *L*
d'Amersford & du Gooyland *L* 15à18
Braband & Flandre - *L* 15à18
Féves, pour les Chevaux *L* 12à13½

N°. 27. *Graines & ses Huiles.*

Graine de Chou, de Zéland. de Fland.
& d'outre-meuse, le Last *L* 36à38
de Fland. de Fr. *L* 34à37½ de Voorl. *L* 36à38
d'Angl. *L* deFrise & Oostfr. *L* 34à37
Graine de Lin à Semer, de Riga, le
Bar. - - - f
de Tiel f. Memmel f. Libau f.

Graine de Lin à battre, de Riga, le Bar. 5
Boiff. - - f. 6 à 7¼
de Königsb. f. 7 à 8¼ de Moscov. f. 6 à 7¼
Graine de Chanvre de Riga f. 4 à 4½
de Königsb. - - f. 4 à 4½
Huile de Navette l'Ame f. 37½ à 38
de Lin f. 32½ à 33½ de Chanvre f. 35 à 35¼

N°. 28. *Assurance, pour Cento, allant venant.*

Archipel & Syrie - -	4 - 4	4 - 4
Vénise & son Golfe - -	4 - 4	4 - 4
Sicile, Naples & Livourne	3½ - 0	3½ - 0
Génes & Marseille - -	3½ - 0	3½ - 0
Barcel. Alicante & Malaga	3 - 2½	3 - 2½
Cadix, St. Lucar & Seville	2 - 2	2 - 2
Lisbonne, Sétubal. & Portug.	2 - 0	2 - 0
Biscaie & le Golfe de Fr.	1½ - 0	1½ - 0
Morlaix, St. Malo & Rou.	1¼ - 0	1¼ - 0
Sauf des Insultes Angloises		
Pour tous Risques sans Limiter le prix.		
Londres, yarmouth & Hul	1½	1¼
Cork, Dublin & Limerick. &c.	2½	2½
Archangel - -	2	
Drontheim & Bergue -	1¾ à 1½	1½ à 1½
Norwege a l'est du ter Neus -	1¼ à 1½	1¼ à 1½
Stockholm, Norkoping, &c.		
Copenhag. le Sund & le Belt	1¾ à 1½	1¾ à 1½
Revel & Riga - -	1¾ 0	2 à 2½
St. Petersbourg & Wibourg	2 - 0	2½ - 0
Königs. Dantz. Pom. & Lub.	1½ - 0	1½
Hambourg & Bréme -	1 - 0	1 - 0
Surinam & Berbice -	3½ - 0	4 à 4½
Curaçao - -	4 à 4½	6 à 7.

N°. 29. *Cours des Monnoyes & des Espéces.*

Or en barre le Marc fin à f. 355 p. c. 4¾
dito au dessus de l'Agio p. c. 1¾
Crusades d'Or - p. c. 3
Nouveaux Ducats - f. 5,4
Vieux dito de 2 Engl. 8½ grin f. 5,3½
Ducats légers l'once - f. 45,5
Pistolles de France - f. 9
dito d'Espagne l'once - f. 41,10
dito la Piéce f. 9 Guinées f. 11,7à8
Pist. de Lunebourg ou de Brunswik f. 9
Ducaton d'Or - - f. 15,5
Bar. d'Argent fin le M. f. 25,18 de 11
gr. - - - f. 25,17
de 9 Grains f. 25,10 de 8 gr. f. 25,6
de 5 dito & dessous - f. 25,4à25
Drittels fin la Marc Bruto f. 25,16
dito de Moind. Aloi f. 19,1 Sax. fin dito f. 24,4
Monnoye d'Anglet. le Marc Bruto f. 23,14
Monnoye de France f. 23,14
Mexicaine la Marc Brute f. 23,7
Pilares dito - f. 23,7
Récépissé Piasters Mexic. Bco. s. 27
dito des Pilar. Bco. s. 27
Louis de Holl. & de Brab. O p. c. 2½ N. 3
Agio de Banque - p. c. 2½

Les Prix ci-dessus mentionnés, sont au comptant en argent de Hollande à la réserve des articles où l'on a mis argent de Banque;

le Rabais se compte à raison de 8 pour cent par An. ff. signifie florins d'or, f. florins, s. sols, d. dutes, p. deniers. *L* livres de gros *ß* schelings, *d* gros. Un florin d'or fait 28 sols, un florin 20 sols, un sol 8 dutes ou 16 deniers, une livre de gros 6 florins ou 20 *ß*. un scheling 6 sols ou 12 gros, un sols 2 gros, un gros 8 deniers.

A

PLA.

Livour
Naples
Foire

Amster
Madrid
Cadix
Livour
Génes
Lyon &
Paris

vourne
ondres
msterdam
Madrid &
adix
énes
usbourg
Marseille &
aris

donn

énise
ome
yon

m
rg
c-
u-
pl.

108 Marchetti plus ou moins pour un écu de 4 livres banco fixe.
1 Ecu de banco fixe pour 96 gros de banco plus ou moins.
1 Ecu de banco fixe pour 87 gros de banco plus ou moins.
1 Ecu de banco fixe pour 88 deniers de gros plus ou moins.
100 Ecus ou ducats banco fixes pour 92 dalers plus ou moins de 90 carantans chacun.
100 Ducats banco fixes pour 160 florins plus ou moins de 60 carantans chacun.

onne

De même que pour Naples.

100 Ducats banco fixes pour 84 écus de 10 paules plus ou moins.
124 Marchetti plus ou moins pour un écu de 85 Bolonins fixes.
63 Ducats plus ou moins banco pour 100 écus de 3 livres fixes.
97 Ducats banco plus ou moins pour 100 piastres de 8 réaux fixes.
1 Ducat banco fixe pour 50 deniers sterlins plus ou moins.
201 Ducats banco plus ou moins pour 100 écus de Marchi fixes.

TABLE.